

## Rapport de mission en République de Colombie



Mission organisée par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides  
(OFPRA) avec la participation de la Cour nationale du droit d'asile (CNDA)  
du 4 au 17 février 2024



# RAPPORT DE MISSION

## en République de Colombie

du 4 au 17 février 2024

Mission organisée par

l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA)

avec la participation de

la Cour nationale du droit d'asile (CNDA)

### Remerciements

La délégation remercie tous les interlocuteurs ayant bien voulu la rencontrer lors de la mission, ainsi que toutes les personnes ayant concouru à sa réalisation.

### Elaboration du rapport

Ce rapport a été élaboré par l'équipe de la mission : Julien MASSIP (chef de mission, chef de la section de recherches Afrique-Amériques à la Division de l'information, de la documentation et des recherches, DIDR, de l'OFPRA), Isabelle LECOEUR (officier de protection instructeur à la division Amérique-Maghreb), Corentin BLANCHET (chargé de recherches à la DIDR) et José PEREIRA (chargé d'études et de recherches géopolitiques au Centre de recherche et de documentation, CEREDOC, de la CNDA).

Les photographies figurant dans ce rapport ont été prises par des membres de la mission, y compris celle figurant sur la couverture, prise dans la Comuna 13, à Medellín. Leurs droits sont réservés (DR).

La rédaction du rapport a été finalisée en juin 2024. Les événements survenus ultérieurement à cette date ne sont pas pris en compte.

### Avertissement

Le présent rapport ne prétend pas être une étude exhaustive de tous les phénomènes liés à la problématique de l'asile, et n'a pas vocation à apporter de preuves concluantes quant au fondement de demandes d'asile particulières.

Ce rapport ne reflète pas la position de l'OFPRA, mais uniquement celle des interlocuteurs rencontrés lors de cette mission, lesquels ont été sélectionnés avec le souci de recouper les informations en accord avec les lignes directrices communes européennes sur les missions de recueil d'informations<sup>1</sup>. Toutes les sources mentionnées dans le présent rapport sont référencées en notes de bas de page et dans la bibliographie. Pour clarifier, si nécessaire, une situation évoquée par l'un des interlocuteurs de la mission, certaines sources publiques ont pu être ajoutées. Celles-ci sont également référencées.

*Photographie de couverture : vue aérienne de Medellín depuis les hauteurs du Metrocable (DR)*

---

<sup>1</sup> EU common guidelines on (Joint) Fact Finding Missions: a practical tool to assist member states in organizing (joint) Fact Finding Missions, 11/2010, [url](#)

## Interlocuteurs rencontrés lors de la mission

Pour des raisons de sécurité, les noms de certains interlocuteurs ne sont pas mentionnés.

### Institutions colombiennes

- Roberto Carlos Vidal López, président de la *Jurisdicción Especial para la Paz* (JEP) à Bogotá
- des membres de la *Dirección de Investigación Criminal e Interpol* (DIJIN) à Bogotá
- des membres du *Grupo de Acción Unificada por la Libertad Personal* (GAULA) à Bogotá
- des membres de la *Fiscalía General de la Nación* à Bogotá
- des membres de la *Defensoría del Pueblo* à Bogotá
- des membres de l'*Unidad para las víctimas* (UARIV) à Medellín

### Organisations internationales

- des membres d'une organisation internationale basés à Bogotá
- un représentant d'une organisation internationale basé à Bogotá
- des membres d'une organisation internationale basés à Cali
- un représentant d'une organisation internationale basé à Medellín

### Groupes de réflexion et centres de recherches

- Leonardo Gonzalez Perafán, directeur d'*Indepaz*<sup>2</sup>, à Bogotá
- des membres d'*InSight Crime*<sup>3</sup> à Medellín

---

<sup>2</sup> NDLR : *Indepaz* (*Instituto de Estudios para el Desarrollo y la Paz*, Institut d'études sur le développement et la paix) est une ONG qui, depuis sa création en 1984, a comme axes de travail la formation, la recherche, la création d'espaces de dialogue et les questions de développement et de paix. *Indepaz* accompagne les initiatives des organisations sociales, ethniques et de jeunesse dans leurs relations avec les entreprises et les macroprojets : sécurité publique, évaluation et suivi des plans de sécurité et de consolidation territoriale et leur impact sur les politiques foncières publiques, droits des victimes, justice et paix, réinsertion, mines et énergie, développement et paix. *Indepaz* suit également, avec l'Observatoire des droits de l'homme et des conflits, le conflit, la recomposition des groupes armés, le complexe paramilitaire, et les personnes victimes du conflit.

<sup>3</sup> NDLR : *InSight Crime* est un groupe de réflexion qui vise à éclairer le débat sur le crime organisé et la sécurité des citoyens dans les Amériques en fournissant régulièrement des rapports, des analyses, des données, des enquêtes et des suggestions politiques sur la manière de relever les multiples défis qu'ils présentent. Pour ce faire, il fusionne le journalisme d'investigation avec la rigueur académique, en construisant son analyse à partir de recherches approfondies sur le terrain, qui impliquent de s'adresser à tous les acteurs, légaux et illégaux

## **Journalistes**

- Juan Pablo Barrientos,<sup>4</sup> directeur de *Casa Macondo*, à Bogotá
- Vicky Perea, rédactrice en chef du journal *El País*, à Cali

## **Leaders sociaux**

- deux représentantes de *Juntas de Acción Communal (JAC)* à Cali
- une leader sociale afro-colombienne des communautés du Pacifique à Cali
- un leader social originaire du département du Valle del Cauca à Cali

## **ONG dédiées à la défense des droits humains et à la liberté d'expression**

- Jonathan Block, *Fundación para la Libertad de Prensa (FLIP)*<sup>5</sup> à Bogotá
- Juan Ladino, *Centro Pazífico (Centro de Derechos Humanos del Pacífico)*<sup>6</sup> à Cali
- Carlos Zapata, *Instituto Popular de Capacitación (IPC)*<sup>7</sup> à Medellín
- des représentants de *Peace Brigades International Colombia (PBI)*<sup>8</sup> à Bogotá
- des membres du *Norwegian Refugee Council (NRC)*<sup>9</sup> à Bogotá
- des membres de la *Comisión Colombiana de Juristas (CCJ)*<sup>10</sup> à Bogotá

---

<sup>4</sup> NDLR : Juan Pablo Barrientos a été journaliste pour plusieurs radios et médias de Colombie (*W, Caracol, Voragine*). Il dirige actuellement *Casa Macondo*, un centre de diffusion du journalisme indépendant. Il a reçu le prix national de journalisme Simon Bolivar en 2018, 2020 et 2022. Il a notamment publié les livres intitulés « Laissez les enfants venir à moi » (2018) et « Voici l'agneau de Dieu » (2021) sur les abus sexuels commis dans l'Eglise colombienne. En 2023, Reporters sans frontières (RSF) lui a décerné le prix pour la liberté de la presse

<sup>5</sup> NDLR : la *Fundación para la Libertad de Prensa (FLIP)* entend défendre la liberté d'expression en Colombie. Dotée d'un réseau de 31 correspondants répartis dans tout le pays, elle documente et signale les attaques contre la liberté de la presse et l'accès à l'information, fournit des conseils juridiques gratuits aux journalistes victimes d'attaques ou de menaces, représente des journalistes ou des proches de victimes de violations graves de la liberté de la presse, réalise des rapports et des publications sur la situation de la liberté d'expression et de l'accès à l'information publique en Colombie, et effectue des recherches sur les questions liées à la liberté d'expression et à la presse dans le pays

<sup>6</sup> NDLR : le *Centro Pazífico (Centro de Derechos Humanos del Pacífico)* est un centre communautaire basé à Cali qui dessert la Valle del Cauca et le nord du Cauca, et qui propose : un hébergement temporaire aux leaders sociaux et aux défenseurs des droits humains menacés ; des formations pour les militants, les dirigeants syndicaux et les défenseurs des droits humains ; un espace de réunion pour les organisateurs de mouvements populaires

<sup>7</sup> NDLR : l'Institut Populaire de Formation (*Instituto Popular de Capacitación, IPC*) est une organisation de promotion populaire ayant des liens avec divers secteurs de la société (mouvements sociaux et politiques, médias, représentants de l'État à différentes échelles territoriales) et qui mène des actions de recherche, de formation et d'éducation, d'opinion publique, de conseil, d'accompagnement et de promotion auprès des communautés (universitaires, rurales, urbaines, solidaires)

<sup>8</sup> NDLR : les Brigades de paix internationales (*Peace Brigades International, PBI*) sont une organisation, fondée en 1981, qui explore et met en œuvre des approches non-violentes du maintien de la paix et du soutien aux droits humains. Sur invitation d'organisations locales, PBI envoie des équipes d'observateurs internationaux dans des régions de répression politique et de conflit. PBI fournit une présence internationale protectrice à des personnes et des organisations qui ont été menacées de violence politique ou qui endurent des risques similaires

<sup>9</sup> NDLR : le Conseil norvégien pour les réfugiés (*Norwegian Refugee Council, NRC*) est une ONG humanitaire qui entend protéger les droits des personnes touchées par les déplacements

<sup>10</sup> NDLR : la *Comisión Colombiana de Juristas (CCJ)* est une ONG à but non lucratif qui entend contribuer à : l'amélioration de la situation des droits de l'homme en Colombie et à la consolidation de l'État de droit dans le pays ; la défense et la promotion de la réalisation des droits de l'homme, dans une perspective de droit à la vérité, à la justice et à la réparation, avec une approche différentielle, de genre, environnementale et territoriale, en mettant un accent particulier sur les personnes et les populations vulnérables, telles que les communautés paysannes et ethniques, les femmes, les personnes LGBTI et les personnes handicapées ; le développement du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire, conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies

### **ONG dédiées à la lutte contre les VBG**

- des membres de l'ONG *Petra Mujeres Valientes*<sup>11</sup> à Bogotá et à Cali
- une représentante de l'ONG *Sismamujer*<sup>12</sup> à Bogotá
- des membres de l'ONG *Ruta Pacífica de las Mujeres*<sup>13</sup> à Medellín

### **ONG dédiées à la défense des droits des personnes LGBTI**

- un membre de *Caribe Afirmativo*<sup>14</sup> à Bogotá
- des membres de *Colombia Diversa*<sup>15</sup> à Bogotá
- des membres de *Santamaria Fundación*<sup>16</sup> à Cali
- des membres d'*Alianza Social LGBTI Antioquia*<sup>17</sup> à Medellín

---

<sup>11</sup> NDLR : fondée il y a 11 ans, *Petra Mujeres Valientes* rassemble des femmes victimes des conflits armés et confrontées à l'exploitation sexuelle. Lauréat du prix franco-allemand Antonio Nariño en 2021, cette ONG travaille à la mise à l'abri, à la réhabilitation et à l'affirmation des droits des Colombiennes, le plus souvent originaires de zones périphériques du pays, ayant été acculées, en raison de leur parcours de vie marqué par la violence et la marginalisation, à la prostitution. *Petra Mujeres Valientes* est parvenue à faire reconnaître par la JEP leur situation de prostitution et leur exploitation dans le cadre de la traite des êtres humains comme des conséquences du conflit armé colombien. La JEP a invité ses membres à préparer un rapport compilant leurs témoignages

<sup>12</sup> NDLR : *Sismamujer* se présente comme une organisation féministe qui contribue à la consolidation du mouvement des femmes, en travaillant avec les femmes victimes de violence et de discrimination aussi bien dans les sphères privée et publique que dans le conflit armé. À partir d'une approche juridique et des droits de l'homme globale et interdisciplinaire, ses membres cherchent à renforcer les processus sociaux pour l'autonomisation individuelle et collective des femmes.

<sup>13</sup> NDLR : *Ruta pacífica de las mujeres* est un mouvement féministe qui œuvre en faveur de la résolution négociée du conflit armé en Colombie et pour rendre visible l'impact de la guerre sur la vie et le corps des femmes. Il est apparu publiquement en 1996 en réponse à la grave situation de violence vécue par les femmes dans les zones de conflit, tant rurales qu'urbaines. *Ruta pacífica de las mujeres* est composée de femmes issues de 300 organisations qui mènent leurs actions auprès de près de 10 000 femmes situées dans plus de 142 municipalités de 18 départements de Colombie

<sup>14</sup> NDLR : *Caribe Afirmativo* est une ONG qui lutte contre la violence et la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre. *Caribe Afirmativo* dirige des programmes de recherche, fournit des conseils juridiques et œuvre à la promotion des droits personnes LGBTI, pour favoriser le développement d'une culture de respect de la diversité sexuelle et des identités de genre. Ses activités se concentrent essentiellement dans les Caraïbes colombiennes, mais elle mène aussi des actions dans plusieurs départements du pays (notamment Antioquia, Arauca, Cauca, Caquetá, Nariño, Norte de Santander et Valle del Cauca), ainsi que dans d'autres pays de la région des Caraïbes (Honduras et République dominicaine)

<sup>15</sup> NDLR : *Colombia Diversa* est une ONG qui lutte depuis 2004 pour les droits des personnes victimes de discrimination en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre. Cette ONG mène des stratégies, des plaidoyers et des recherches sur les droits des personnes LGBTI en Colombie

<sup>16</sup> NDLR : *Santamaria Fundacion* a été fondée à Cali en 2005 comme organisation sociale œuvrant à la défense, l'accès et la garantie des droits humains et constitutionnels des femmes trans. Ses membres développent des processus visant à garantir une citoyenneté digne aux femmes trans et aux personnes ayant des orientations sexuelles et des identités de genre diverses, dans le Valle del Cauca et dans le sud-ouest colombien. Ils se concentrent sur l'orientation et l'accompagnement des processus de respect des droits et animent un Observatoire des Citoyens Trans, qui réalise un travail de recherche, d'analyse et de documentation

<sup>17</sup> NDLR : *Alianza Social LGBTI Antioquia* est une coalition fondée en 2015 pour rassembler des organisations, des groupes et des militants LGBTI dans le département d'Antioquia. Elle vise à promouvoir et à développer des actions pour améliorer la situation sociale et les conditions de vie des personnes qui se reconnaissent comme LGBTI dans ce département. *Alianza Social LGBTI Antioquia* se compose de plusieurs structures issues de diverses communes de Medellín ou d'autres municipalités du département d'Antioquia

## Table des matières

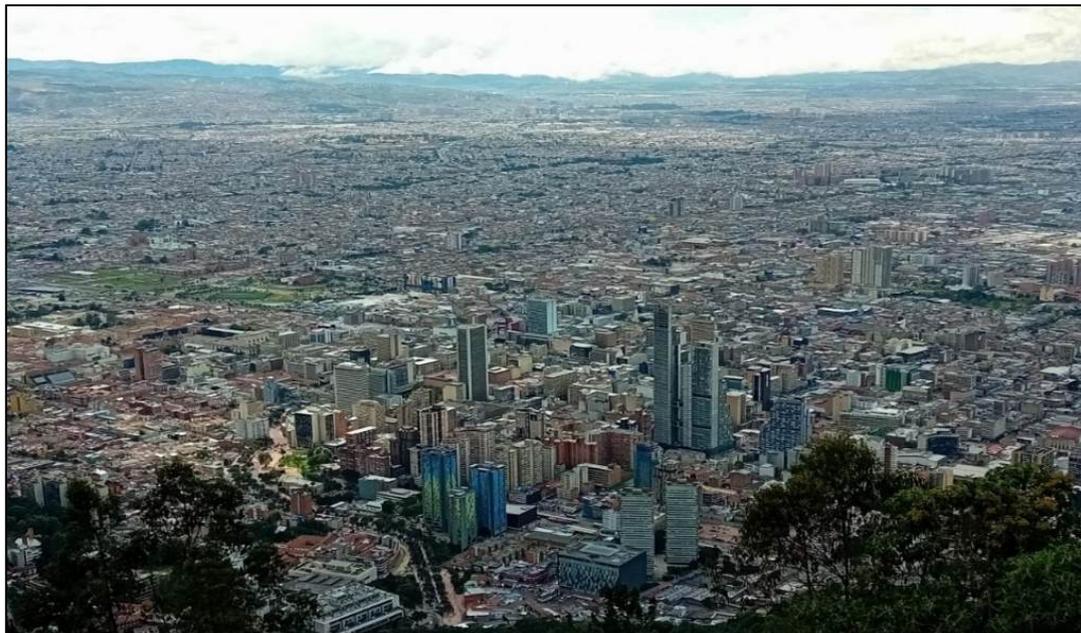
<b>INTERLOCUTEURS RENCONTRES LORS DE LA MISSION</b> .....	<b>5</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>16</b>
<b>1. LES INSTITUTIONS</b> .....	<b>17</b>
<b>1.1. La Fiscalía General de la Nación</b> .....	<b>17</b>
<b>1.2. La Defensoría del Pueblo</b> .....	<b>18</b>
<b>1.3. La Personería</b> .....	<b>19</b>
<b>1.4. La Direction d’investigation criminelle et Interpol (DIJIN)</b> .....	<b>20</b>
<b>1.5. Les Groupes d’action unifiée pour la liberté personnelle (GAULA)</b> .....	<b>20</b>
<b>1.6. La Juridiction spéciale pour la paix (JEP)</b> .....	<b>22</b>
<b>1.7. L’Unité nationale de protection (UNP)</b> .....	<b>23</b>
<b>1.8. L’Unité pour l’assistance et la réparation intégrale aux victimes (UARIV)</b> .....	<b>24</b>
<b>2. ACCORD DE PAIX, QUESTIONS FONCIERES ET RENTES CRIMINELLES</b> .....	<b>26</b>
<b>2.1. Les espoirs de l’accord de paix de 2016</b> .....	<b>26</b>
<b>2.2. Les difficultés de la redistribution des terres</b> .....	<b>27</b>
2.2.1. La procédure administrative et juridique.....	27
Des obstacles historiques .....	28
2.2.2. Réalités et limites de la procédure actuelle .....	28
<b>2.3. Des rentes criminelles colossales et variées</b> .....	<b>29</b>
2.3.1. Le narcotrafic, principal fléau du pays .....	29
2.3.2. L’extraction minière illégale, une rente en constante progression .....	31
2.3.3. Une diversification croissante des sources de financement.....	33
<b>3. GROUPES ARMES ET ORGANISATIONS CRIMINELLES</b> .....	<b>34</b>
<b>3.1. Les cinq principaux groupes armés</b> .....	<b>34</b>
3.1.1. Les Autodéfenses gaïtanistes de Colombie.....	34
3.1.2. L’Armée de libération nationale.....	35
3.1.3. Les dissidents des FARC-EP : l’État-Major Central .....	37
3.1.4. Les dissidents des FARC-EP : la Seconde Marquetalia .....	37
3.1.5. Les Autodéfenses conquérantes de la Sierra Nevada .....	38
<b>3.2. Les groupes du crime organisé</b> .....	<b>38</b>
3.2.1. L’Oficina de Envigado ou Oficina del Valle de Aburrá .....	39

3.2.2.	Les bandes armées de Buenaventura : <i>Los Shottas</i> et <i>Los Espartanos</i> .....	39
3.2.3.	Le <i>Tren de Aragua</i> et les <i>Águilas Negras</i> : entre mythe et réalité .....	40
3.2.4.	D'innombrables autres bandes criminelles.....	41
<b>3.3.</b>	<b>Les réseaux d'alliances entre acteurs armés .....</b>	<b>42</b>
3.3.1.	Des alliances stratégiques dans les conflits .....	42
3.3.2.	Alliances, rapports de force économiques et sous-traitance criminelle.....	43
<b>3.4.</b>	<b>Le projet de la Paix totale et les négociations avec le gouvernement .....</b>	<b>45</b>
3.4.1.	Un projet ambitieux avec de nombreuses négociations en cours.....	45
3.4.2.	Un projet avec des limites et des effets pervers.....	46
<b>4.</b>	<b>CONTROLE DES GROUPES ARMES ET DEPLACEMENTS FORCES .....</b>	<b>48</b>
<b>4.1.</b>	<b>Absence de l'État et corruption : des facteurs propices à l'amplification du contrôle criminel .....</b>	<b>48</b>
4.1.1.	Une absence structurelle de l'État dans certaines zones rurales .....	48
4.1.2.	Des carences sécuritaires dans certaines zones urbaines.....	49
4.1.3.	La corruption, une pratique répandue et persistante .....	49
<b>4.2.</b>	<b>Contrôle territorial et contrôle social en milieu rural .....</b>	<b>51</b>
4.2.1.	Les violences liées aux enjeux de contrôle territorial des groupes armés.....	51
4.2.2.	Des autorités <i>de facto</i> imposant un contrôle social.....	51
4.2.3.	Une violence conjointe du contrôle territorial et social : le confinement forcé.....	53
<b>4.3.</b>	<b>Contrôle territorial et frontières invisibles en milieu urbain.....</b>	<b>54</b>
4.3.1.	Un contrôle territorial urbain disputé localement, source de nombreuses violences .....	54
4.3.2.	Les frontières invisibles, des démarcations en constante évolution .....	56
<b>4.4.</b>	<b>Les déplacements forcés.....</b>	<b>57</b>
4.4.1.	Un phénomène massif et historique.....	57
4.4.2.	Les limites du dispositif de prise en charge des victimes.....	58
4.4.3.	L'apparition d'un nouveau phénomène : le déplacement intra-urbain .....	59
<b>5.</b>	<b>L'EXTORSION .....</b>	<b>61</b>
<b>5.1.</b>	<b>Le contexte général .....</b>	<b>61</b>
5.1.1.	Une situation délétère et propice à l'essor de l'extorsion .....	61
5.1.2.	Un marqueur de la violence dans les territoires.....	62
<b>5.2.</b>	<b>Caractéristiques de l'extorsion.....</b>	<b>63</b>
5.2.1.	Un contrôle territorial et social exercé par les groupes armés organisés .....	63
5.2.2.	Une économie mafieuse de rente aux mains de groupes criminels organisés.....	65
5.2.3.	Les formes d'extorsions récentes.....	67
<b>5.3.</b>	<b>Les conséquences d'une extorsion et le recours aux autorités .....</b>	<b>69</b>
5.3.1.	L'absence de paiement .....	69
5.3.2.	Le recours aux autorités.....	70
<b>6.</b>	<b>MENACES ET VIOLENCES ENVERS LES ACTEURS DE LA SOCIETE CIVILE .....</b>	<b>73</b>

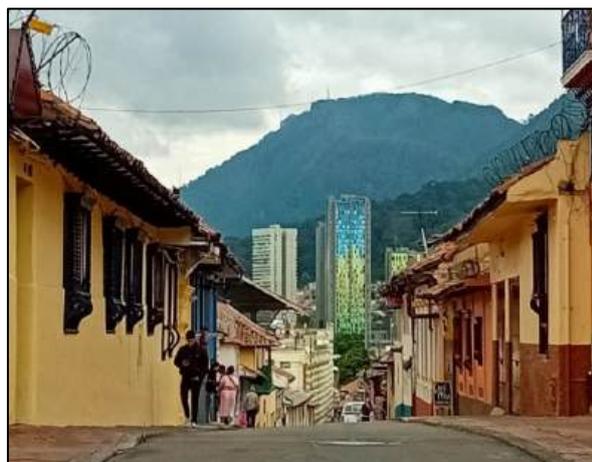
<b>6.1. Menaces et violences envers les journalistes.....</b>	<b>73</b>
6.1.1. Menaces, meurtres et agressions .....	73
Disparités territoriales : des régions quasiment dépourvues de sources locales .....	74
6.1.2. Censure, autocensure et sujets sensibles .....	74
<b>6.2. Menaces et violences envers les leaders sociaux et les défenseurs des droits humains.....</b>	<b>75</b>
6.2.1. Définitions d'un leader social.....	75
6.2.2. Convergences et caractéristiques communes .....	76
6.2.3. Assassinats et menaces .....	77
6.2.4. La défense des communautés indigènes .....	78
6.2.5. Profils à risque.....	80
<b>6.3. Menaces et violences envers les défenseurs environnementaux.....</b>	<b>81</b>
<b>6.4. L'UNP, une institution en crise .....</b>	<b>82</b>
<b>7. LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES.....</b>	<b>86</b>
<b>7.1. Le cadre légal.....</b>	<b>86</b>
<b>7.2. Des chiffres alarmants et largement sous-estimés .....</b>	<b>87</b>
<b>7.3. Une violence structurelle .....</b>	<b>88</b>
<b>7.4. Les victimes de violence en dehors et dans le cadre du conflit armé.....</b>	<b>89</b>
7.4.1. Dans le cadre du conflit armé : dans les zones rurales sous l'emprise des groupes armés ....	89
7.4.2. En dehors du conflit armé : dans les zones urbaines .....	90
<b>7.5. La violence contre les femmes leaders : un double éclairage machiste et politique .....</b>	<b>91</b>
<b>7.6. Le recours aux autorités .....</b>	<b>92</b>
<b>7.7. Les limites de la protection .....</b>	<b>94</b>
<b>8. PROSTITUTION ET TRAITE DES ETRES HUMAINS.....</b>	<b>96</b>
<b>8.1. La prostitution.....</b>	<b>96</b>
8.1.1. Les dispositions légales .....	96
8.1.2. Les femmes exploitées .....	96
8.1.3. Les lieux et les conditions d'exercice .....	97
<b>8.2. La traite des êtres humains.....</b>	<b>97</b>
8.2.1. Les visages de la traite.....	97
8.2.2. La traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle .....	98
<b>8.3. Les migrants vénézuéliens .....</b>	<b>100</b>
<b>9. SITUATION DES PERSONNES LGBTI .....</b>	<b>102</b>
<b>9.1. Le cadre légal .....</b>	<b>102</b>

<b>9.2. Le contexte général : une situation contrastée .....</b>	<b>103</b>
9.2.1. Groupes armés et ordre moral.....	103
9.2.2. De fortes disparités territoriales .....	104
<b>9.3. Attitude des autorités et de la classe politique .....</b>	<b>105</b>
9.3.1. Le recours aux institutions.....	105
9.3.2. Ambivalence de la classe politique .....	106
<b>9.4. Violences, menaces et discriminations .....</b>	<b>107</b>
9.4.1. Discriminations.....	107
9.4.2. Violences communautaires ou émanant de groupes armés et criminels.....	108
9.4.3. Violences policières.....	109
9.4.4. Homicides.....	109
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>111</b>
<b>TABLE DES SIGLES.....</b>	<b>113</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>114</b>





*Vue de Bogotá, depuis le Cerro de Monserrate*



*La place Bolivar, au centre de Bogotá Aux environs de la place Bolivar, à Bogotá*



*Fresque murale dans le quartier de Chapinero, à Bogotá*



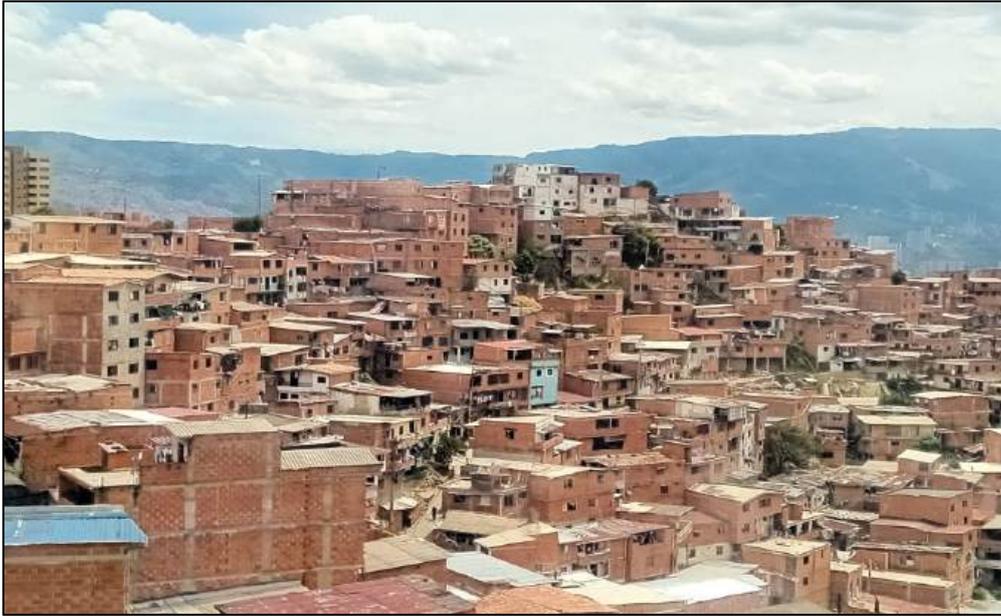
*Cali, dans le quartier San Antonio Cali, la place de la cathédrale*



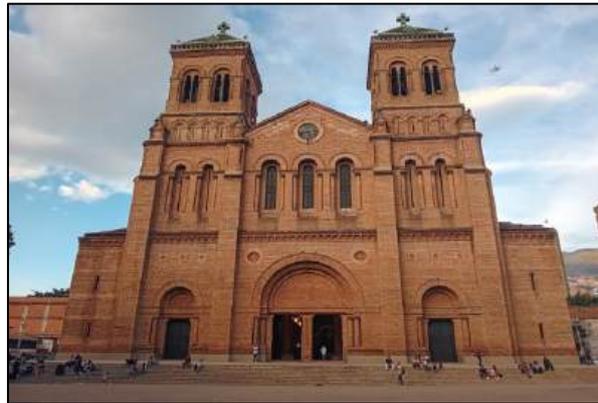
*Sur les rives du rio Cali, dans le centre de Cali*



*Sur les rives du rio Cali, dans le centre de Cali*



*Vue de la Comuna 13, à Medellín*



*La place Botero et le palais de la culture, à Medellín La cathédrale de Medellín*



*Vue de Medellín, depuis les hauteurs du quartier El Poblado*

## Introduction

Depuis 2020, les demandes de protection internationale déposées en France par des ressortissants colombiens connaissent une hausse significative : de 479 premières demandes en 2020, elles sont passées à 654 en 2021, 1 736 en 2022, puis 1 478 en 2023.

Afin d'actualiser son analyse sur la situation dans ce pays, l'OFPRA y a organisé une mission de recueil d'informations en y associant la Cour nationale du droit d'asile (CNDA).

Cette mission, qui s'est déroulée à Bogotá, Cali et Medellín du 4 au 17 février 2023, avait pour but de recueillir des informations sur les principales thématiques invoquées par les demandeurs d'asile colombiens dans le cadre de leurs demandes :

- le fonctionnement des institutions colombiennes ;
- la question des accords de paix et des groupes armés ;
- les groupes criminels, le narcotrafic, l'extorsion et d'autres activités illicites ;
- les menaces envers les acteurs de la société civile ;
- la situation des minorités sexuelles et de genre ;
- les violences faites aux femmes ;
- la traite des êtres humains.

Elaboré à partir des entretiens réalisés sur place, ce rapport synthétise les informations et analyses fournies par les interlocuteurs rencontrés lors de la mission. Il est complété par quelques références à des sources publiques dès lors que cela s'est révélé utile pour la compréhension du contexte.

## 1. Les institutions

Les institutions colombiennes évoquées dans la présente partie sont fréquemment mentionnées par les demandeurs d'asile colombiens. En conséquence, les membres de la mission ont cherché à s'entretenir avec leurs représentants, pour en comprendre le fonctionnement et les attributions.

Il leur a ainsi été possible de rencontrer : des membres de la *Jurisdicción Especial para la Paz* (JEP, Juridiction spéciale pour la paix), de la *Dirección de Investigación Criminal e Interpol* (DIJIN, Direction d'investigation criminelle et Interpol), des *Grupos de Acción Unificada por la Libertad Personal* (GAULA, Groupes d'action unifiée pour la liberté personnelle), de la *Fiscalía General de la Nación*, de la *Defensoría del Pueblo*, et de la *Unidad para las Víctimas* (UARIV, Unité pour l'assistance et la réparation intégrale aux victimes)<sup>18</sup>.

Les missionnaires ont aussi interrogé divers interlocuteurs issus de la société civile au sujet des institutions colombiennes. Il apparaît que certaines d'entre elles pâtiennent de **dysfonctionnements** dont les causes, comme **le manque de moyens financiers et des faits de corruption**, sont diverses<sup>19</sup>. Si la corruption ne constitue pas un phénomène généralisé (certaines institutions semblent même en être exemptes, à l'instar de la JEP ou de la *Defensoría del Pueblo*), elle n'en demeure pas moins un problème récurrent au sein de certaines structures étatiques.

A cet égard, la *Unidad Nacional de Protección*, (**UNP, Unité nationale de protection**) apparaît particulièrement décriée. A l'inverse, divers interlocuteurs estiment que la **Defensoría del Pueblo** demeure la principale institution colombienne envers laquelle une forme de confiance subsiste au sein de la population.

Ces dysfonctionnements ne sauraient occulter **les actions concrètes** menées avec succès par les institutions mentionnées dans la présente partie du rapport. Ils ont néanmoins pour corollaire un manque de confiance de la population, qui doute bien souvent de leur efficacité. Ainsi, divers interlocuteurs évoquent une « **défiance généralisée** » qui concerne toutes les strates sociales, entretenue par « **un sentiment d'impunité quasiment total** » dans le pays car « les plaintes ne mènent à rien ».

### 1.1. La *Fiscalía General de la Nación*

Chargée de l'action pénale, la *Fiscalía General de la Nación*, ou Bureau du procureur général, a été instituée par la Constitution de 1991.<sup>20</sup> Il s'agit d'un organe de la branche judiciaire, indépendant du pouvoir exécutif.<sup>21</sup>

La *Fiscalía* est dirigée par le *Fiscal General de la Nación*, procureur général élu par la Cour suprême de justice sur une liste restreinte établie par le président de la République pour un mandat de 4 ans.<sup>22</sup> Depuis le 12 mars 2024, cette fonction est assurée par une avocate, Luz Adriana Camargo. Le *Fiscal General* est secondé par le *Vicéfiscal General de la Nación*, qu'il désigne lui-même<sup>23</sup>, et s'appuie sur une direction exécutive<sup>24</sup>.

Avec près de 23 000 fonctionnaires, dont 5 000 à 6 000 procureurs (*fiscales*), 8 000 enquêteurs ainsi que des analystes et des agents administratifs, la *Fiscalía* est déployée sur l'ensemble du territoire colombien à travers ses directions de sections (*direcciones seccionales*). Selon l'un de ses membres, « ses 35 directeurs de section (*directores seccionales*) garantissent la présence du *fiscal* et la possibilité

<sup>18</sup> NDLR : pour de plus amples informations concernant l'UNP, voir la sixième partie ; concernant les GAULA, voir la cinquième partie ; concernant la DIJIN, voir la huitième partie ; concernant la UARIV, voir la troisième partie ; concernant la JEP, voir la deuxième partie

<sup>19</sup> NDLR : pour de plus amples informations sur la corruption au sein des forces de sécurité, voir notamment la quatrième partie

<sup>20</sup> NDLR : la *Fiscalía* n'a cependant commencé à fonctionner qu'en 1993

<sup>21</sup> NDLR : la *Fiscalía* est toutefois supervisée par le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire (*Consejo Superior de la Judicatura*), le Bureau du Contrôleur général (*Controlaría General*), la *Procuraduría General de la Nación* et la Commission d'accusation de la Chambre des représentants (*Comisión de Acusación de la Cámara de Representantes*)

<sup>22</sup> République de Colombie, « Constitución Política de Colombia », article 249, 2015, [url](#)

<sup>23</sup> NDLR : peu après son entrée en fonction, Luz Adriana Camargo a nommé à ce poste l'avocat Gilberto Javier Guerrero Díaz.

<sup>24</sup> Entretien avec des membres de la *Fiscalía General de la Nación*

d'enquêtes dans chaque département du pays. Les directions de sections permettent à la *Fiscalía* d'être maintenant présente dans environ 780 municipalités sur un peu plus de 1 100 municipalités au total »<sup>25</sup>.

La *Vicéfiscalía*, c'est-à-dire l'ensemble des services placés sous l'autorité du *Vicéfiscal General de la Nación*, comprend trois délégations :

- la **délégation pour la Sécurité territoriale** (*Delegada para la Seguridad Territorial*), spécialisée dans la lutte contre les délits de droit commun ;
- la **délégation pour l'Economie criminelle** (*Delegada para las Finanzas criminales*) ;
- la **délégation contre le Crime organisé** (*Delegada contra la Criminalidad Organizada*), qui compte elle-même huit directions (*direcciones*) : 1. contre les organisations criminelles, 2. contre le narcotrafic, 3. contre les violations des droits humains, 4. contre la corruption, 5. contre les délits informatiques (« cybercrimes »), 6. contre les délits en lien avec les ressources naturelles et l'environnement, 7. d'appui à l'analyse contextuelle et à l'investigation contre la criminalité, 8. de la justice transitionnelle (« *Justicia y Paz* », liée à la démobilisation des paramilitaires des Autodéfenses unies de Colombie (AUC) en 2005)<sup>26</sup>.

L'institution dispose de sa propre police judiciaire, le **Corps technique d'investigation** (*Cuerpo Técnico de Investigación*, CTI), qui est chargé de constater les infractions pénales, d'enquêter à leur sujet, d'interpeller leurs auteurs et de les déférer devant la justice<sup>27</sup>. Quant à son **Unité spéciale d'investigation** (*Unidad Especial de Investigación*), elle est vouée aux enquêtes portant sur les homicides dont sont victimes les leaders sociaux et les signataires de l'accord de paix de 2016<sup>28</sup>.

La *Fiscalía* peut être saisie par l'intermédiaire de ses points d'accueil physique, nommés « *puntos de atención* », qui permettent la réception de plaintes dans les départements isolés. Elle peut aussi être sollicitée par téléphone, à travers la ligne nationale 122, par courrier ou sur Internet, grâce à la plateforme « *Denuncia Fácil* » de la *Fiscalía* et la plateforme « *Denuncia* » (ou *Sistema Nacional de Denuncia Virtual*) de la police nationale). Toutefois, les plaintes déposées en ligne, susceptibles de présenter un caractère frauduleux, ne sont pas considérées, en soi, comme suffisantes par les autorités<sup>29</sup>.

## 1.2. La Defensoría del Pueblo

Le Bureau du Médiateur de la République, nommé *Defensoría del Pueblo*, a également été instauré en vertu de la Constitution de 1991<sup>30</sup>. Le Médiateur de la République (*Defensor del Pueblo*)<sup>31</sup> est élu pour un mandat de 4 ans parmi une liste de candidats élaborée par le Président de la République<sup>32</sup>. Il est secondé par un *Vice-Defensor* et appuyé par un secrétaire général<sup>33</sup>.

La *Defensoría* se définit comme « **une entité chargée de défendre, de promouvoir, de protéger et de porter à la connaissance du public** les droits humains, les garanties et les libertés offertes aux habitants du territoire national et aux Colombiens résidant à l'étranger, contre les menaces ou actes illégaux, injustes, déraisonnables, négligents ou les actions arbitraires de toute autorité ou de particuliers »<sup>34</sup>.

---

<sup>25</sup> Entretien avec des membres de la *Fiscalía General de la Nación*

<sup>26</sup> Entretien avec des membres de la *Fiscalía General de la Nación*

<sup>27</sup> NDLR : la police nationale colombienne, qui dépend du ministère de la Défense, est davantage investie d'un rôle de prévention et de maintien de l'ordre

<sup>28</sup> Entretien avec des membres de la *Fiscalía General de la Nación*

<sup>29</sup> Entretien avec des membres de la *Fiscalía General de la Nación*

<sup>30</sup> *Defensoría del Pueblo*, « Qué hacemos », 2023 [url](#)

<sup>31</sup> NDLR : en poste depuis septembre 2020, l'avocat Carlos Ernesto Camargo Assis a démissionné en mai 2024 [*Defensoría del Pueblo*, « Defensor del Pueblo, Carlos Camargo Assis, presenta formalmente su renuncia », 31/05/24, [url](#)]. Il a été remplacé à titre intérimaire par le *Vice-Defensor* Julio Luis Balanta Mina [*Defensoría del Pueblo*, « Julio Luis Balanta Mina », s.d., [url](#)]

<sup>32</sup> République de Colombie, « Ley 24 de 1992 Congreso Nacional », 1992, [url](#)

<sup>33</sup> *Defensoría del Pueblo*, « Organigrama », s.d. [url](#)

<sup>34</sup> *Defensoría del Pueblo*, « Qué hacemos », s.d. [url](#)

Cet organisme compte quatre directions nationales<sup>35</sup> et 18 délégations<sup>36</sup> qui témoignent du large spectre de ses compétences et de la multiplicité des problématiques à l'œuvre en Colombie.



La Defensoría del Pueblo dans le quartier de Chapinero, à Bogotá

La Defensoría a mis en place un système d'alertes précoces (**alertas tempranas**)<sup>37</sup> dans le cadre duquel sont produites des fiches synthétiques destinées à signaler aux autorités compétentes et au public les risques encourus par des populations géographiquement circonscrites ou des catégories de population particulières, comme les leaders sociaux. Depuis 2016, 299 alertes précoces ont été émises, dont 39 au cours de la seule année 2023<sup>38</sup>.

### 1.3. La Personería

La Personería est une des plus anciennes institutions colombiennes, puisqu'elle est née d'une instruction de la couronne espagnole datant du 26 juin 1776<sup>39</sup>.

Placés sous l'autorité de la *Procuraduría General de la Nación*<sup>40</sup>, les *personeros* et *personeras* exercent les fonctions du Ministère public à l'échelle de la municipalité ou du district. Ils ont essentiellement pour mission de contrôler la régularité du fonctionnement des mairies et des entités décentralisées, de protéger et promouvoir les droits humains, ainsi que de défendre l'intérêt public et les principes de l'État social de droit<sup>41</sup> institué par la Constitution de 1991<sup>42</sup>. De ce fait, **ils sont les interlocuteurs privilégiés**

<sup>35</sup> NDLR : Direction nationale de promotion et divulgation des droits de l'homme, Direction nationale des ressources et actions judiciaires, Direction nationale de la réception et de la procédure de plainte, Direction nationale de la défense publique

<sup>36</sup> NDLR : enfance, jeunesse et troisième âge, Orientation et conseil aux victimes du conflit armé interne, Politique criminelle et pénitentiaire, Prévention des risques et Système d'alerte précoce, Droit à la santé et à la sécurité sociale, Affaires agraires et terres, Affaires constitutionnelles et légales, Droits collectifs et de l'environnement, Droits de la population et mobilités humaines, Droits des femmes et questions de genre, Droits économiques, sociaux et culturels, Groupes ethniques, Protection du droit au sport, Prévention et transformation de la conflictualité sociale, Protection des droits en milieux numériques et liberté d'expression, Régions et articulation territoriale en matière de droits humains et droit international humanitaire, Justice transitionnelle et défense du droit à la paix, Protection du droit à la prévention et à la prise en charge des calamités [Defensoría del Pueblo, « La Entidad », s.d., [url](#)]

<sup>37</sup> Defensoría del Pueblo, « Delegada para Prevención de riesgos y Sistema de Alertas Tempranas », s.d., [url](#)

<sup>38</sup> Entretien avec des membres de la Defensoría del Pueblo

<sup>39</sup> Personería de Bogotá, « Historia », s.d., [url](#)

<sup>40</sup> NDLR : organe directeur du Ministère public, chargé de garantir les droits collectifs des citoyens ainsi que du contrôle et de la sanction des fonctionnaires [Site web de la Procuraduría General de la Nación, s.d., [url](#)]

<sup>41</sup> NDLR : selon les termes du gouvernement colombien, un État social de droit est un « État fondé sur le respect de la dignité humaine, sur le travail et la solidarité des personnes qui le composent et sur la primauté de l'intérêt général » [Alcaldía mayor de Bogotá, « Departamento administrativo del servicio civil distrital », 2019, [url](#)]

<sup>42</sup> NDLR : la liste complète des fonctions du *personero* est établie par l'article 178 de la loi 136 de 1994 sur la modernisation de l'organisation et du fonctionnement des municipalités [Alcaldía mayor de Bogotá, « Ley 136 de 1994 Congreso de la República de Colombia », 1994, [url](#)]

## des citoyens victimes de menaces ou d'atteintes à leurs droits, et servent d'intermédiaires entre les populations et l'État<sup>43</sup>.

A l'issue d'un « concours public de mérite » organisé par la *Procuraduría General*, ils sont élus par les conseils municipaux ou de districts pour des mandats de 4 ans<sup>44</sup>.

### 1.4. La Direction d'investigation criminelle et Interpol (DIJIN)

La Direction d'investigation criminelle et Interpol (*Dirección de Investigación Criminal e Interpol*, DIJIN) est une direction de la police nationale colombienne qui exerce les fonctions de **police judiciaire**<sup>45</sup>.

Elle est chargée « de planifier, diriger, développer, superviser et évaluer les activités d'enquête judiciaire, criminalistique, criminologique et la gestion des informations criminelles au sein de l'Institution qui permettent de contribuer à l'élucidation du crime. De même, elle coordonne et supervise la coopération avec l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), les autorités nationales et internationales vouées à apporter un soutien à l'administration de la justice »<sup>46</sup>.

Les activités de la DIJIN se déploient à l'échelle nationale et se concentrent en particulier sur **la lutte contre le crime organisé et transnational**. Elle compte notamment une sous-direction spécialisée sur la question de **la traite des êtres humains**, composée de 23 agents<sup>47</sup>.

Par ailleurs, elle supervise le travail réalisé, à l'échelle territoriale, par les Sections d'investigation judiciaire et criminelle (*Seccionales de Investigación Judicial y Criminal*, SIJIN)<sup>48</sup>.

### 1.5. Les Groupes d'action unifiée pour la liberté personnelle (GAULA)

Fondés à la fin des années 1990, dans un contexte de recrudescence des enlèvements perpétrés par les Forces armées révolutionnaires de Colombie - Armée du peuple (*Fuerzas armadas revolucionarias de Colombia-Ejército del Pueblo*, FARC-EP), et d'abord rattachés à la Direction d'investigation criminelle et Interpol (DIJIN), les Groupes d'action unifiée pour la liberté personnelle (*Grupos de Acción Unificada por la Libertad Personal*, GAULA) sont **des unités policières et militaires d'élite chargées, en particulier, de diriger les opérations liées aux faits d'extorsion et de séquestration**<sup>49</sup>.

En ces domaines, ses 1 659 agents, qui assureraient « une couverture d'environ 90 % du territoire national », réalisent **un travail de prévention, d'enquête et de renseignement**, tout en menant des actions de coopération avec leurs homologues étrangers (notamment vénézuéliens et brésiliens, à date récente) dans le cadre d'enquêtes de police judiciaire. Le narcotrafic, les homicides et la traite des êtres humains constituent d'autres champs d'intervention des GAULA<sup>50</sup>.

Les GAULA policiers, qui dépendent de la Direction anti-séquestration et anti-extorsion (*Dirección Antisecuestro y Antiextorsión*) de la police nationale, se déploient dans les zones urbaines tandis que les GAULA militaires, placés sous la supervision du Commandement général des forces militaires (*Comando General de las Fuerzas Militares*),<sup>51</sup> interviennent dans les zones rurales<sup>52</sup>.

---

<sup>43</sup> Entretien avec des membres de la *Defensoría del Pueblo*

<sup>44</sup> NDLR : ils sont élus durant la première dizaine du mois de janvier de l'année de début de mandat et prennent leurs fonctions au mois de mars suivant, jusqu'au dernier jour du mois de février de la quatrième année. Article 170 de la loi 136 de 1994 sur la modernisation de l'organisation et du fonctionnement des municipalités [*Alcaldía mayor de Bogotá*, « Ley 136 de 1994 Congreso de la República de Colombia », 1994, [url](#) ]

<sup>45</sup> *Policía Nacional de Colombia*, « Dirección de Investigación Criminal e Interpol », s.d, [url](#) ; *W Radio*, « SIJIN y DIJIN: ¿En qué se diferencian y de qué se encarga cada uno? » 03/09/23, [url](#)

<sup>46</sup> Police nationale de Colombie, « Dirección de Investigación Criminal e Interpol », s.d, [url](#)

<sup>47</sup> Entretien avec des membres de la DIJIN

<sup>48</sup> *W Radio*, « SIJIN y DIJIN: ¿En qué se diferencian y de qué se encarga cada uno ? », 03/09/23, [url](#)

<sup>49</sup> Entretien avec des membres du GAULA de la police

<sup>50</sup> Entretien avec des membres du GAULA de la police

<sup>51</sup> *Comando General de las Fuerzas Militares*, « Gaulas Militares », s.d, [url](#)

<sup>52</sup> Entretien avec des membres du GAULA de la police ; [voir aussi : *Policía Nacional de Colombia*, « XI congreso internacional de lucha contra el secuestro y la extorsión », 14/12/22, [url](#)]

**Il existe 33 GAULA policiers sur le territoire national**, répartis entre 8 Commandements spéciaux anti-extorsions (*Comando Especial Antiextorsión*, CEAEX) régionaux, dirigés chacun par un lieutenant-colonel en charge du déploiement sécuritaire visant à la lutte contre les enlèvements et les extorsions. Il existe également un GAULA « Elite », auquel sont confiés les cas les plus complexes d'extorsions, ainsi qu'un « CiberGAULA », spécialisé dans les délits informatiques<sup>53</sup>.

Le « **CiberGAULA** » a développé un partenariat stratégique avec le groupe *Meta* (qui possède *Facebook*, *Instagram* et *WhatsApp*) lui permettant de bénéficier d'un accès privilégié à certains réseaux sociaux, d'en retirer des informations précises et approfondies, et facilitant la traque numérique des délinquants. Une collaboration similaire a été développée avec *Uber*. D'après un responsable des GAULA rencontré lors de la mission, « les réseaux sociaux sont importants à suivre car il y a de nouvelles victimes, notamment des adolescents soumis à des tentatives d'extorsion s'appuyant sur des photos intimes »<sup>54</sup>. Enfin, les GAULA policiers intègrent la Communauté internationale policière contre la séquestration et l'extorsion (*Comunidad Internacional Policial contra el Secuestro y Extorsión*, CIPSE), qui vise à renforcer la coordination et la collaboration, en la matière, entre la trentaine de pays (américains, européens, africains) membres de l'organisation<sup>55</sup>.

Pour leur part, **les GAULA militaires** se sont vu octroyer par la *Fiscalía General de la Nación* le même statut que les Corps technique d'investigation (CTI). Ils incluent quatre ou cinq enquêteurs de la *Fiscalía* pour 500 à 600 militaires<sup>56</sup>.

**Une ligne téléphonique nationale gratuite, le 165**, a été mise en place pour permettre aux victimes de joindre rapidement les GAULA policiers et à ces derniers de réagir sans délais. Cette ligne est « composée d'informaticiens professionnels formés à l'ingénierie des systèmes numériques virtuels, dont les réseaux sociaux, ainsi qu'à l'intelligence sociale, qui savent conseiller, gérer les cas et évaluer les situations. Les appels au 165 permettent l'élaboration d'une "carte de chaleur" qui identifie les zones plus marquées par les délits »<sup>57</sup>.

Les cas dont les GAULA sont saisis sont transmis à l'un des 33 substituts du procureur (*fiscales delegados*) de la *Fiscalía* chargés des affaires d'extorsion, qui travaillent en temps réel<sup>58</sup>.

De plus, les GAULA collaborent avec le CTI et dispensent, aux membres de la DIJIN et aux agents de la police nationale, des formations sur les problématiques de la séquestration et de l'extorsion<sup>59</sup>.



Dans les locaux du GAULA de la police, à Bogotá

<sup>53</sup> Entretien avec des membres du GAULA de la police

<sup>54</sup> Entretien avec des membres du GAULA de la police

<sup>55</sup> *Policía Nacional de Colombia*, « XI congreso internacional de lucha contra el secuestro y la extorsión », 14/12/22, [url](#)

<sup>56</sup> Entretien avec des membres du GAULA de la police

<sup>57</sup> Entretien avec des membres du GAULA de la police

<sup>58</sup> Entretien avec des membres du GAULA de la police

<sup>59</sup> Entretien avec des membres du GAULA de la police

## 1.6. La Juridiction spéciale pour la paix (JEP)

Fondée dans le cadre de l'accord de paix conclu par le gouvernement avec les FARC-EP, la Juridiction spéciale pour la paix (*Jurisdicción Especial para la Paz*, JEP) est une institution indépendante chargée d'enquêter, de juger et de punir les crimes les plus graves commis à partir du déclenchement du conflit avec la guérilla communiste, en 1964, et jusqu'à son terme, en novembre 2016<sup>60</sup>.

A cet égard, Roberto Carlos Vidal López, le président de la JEP, souligne : « Fondamentalement, nous jugeons ici les membres de l'ancienne guérilla des FARC-EP, nous jugeons les membres des forces de sécurité, les militaires, qui dans l'exercice de leur fonction de défense ont commis des crimes graves, mais nous jugeons aussi les particuliers, les fonctionnaires de l'État et les civils qui ont participé à ce type de crimes »<sup>61</sup>.

Juridiction temporaire, dont les activités ont débuté en 2018 et s'achèveront en 2035, la JEP n'a pas vocation à juger l'ensemble des crimes, innombrables, portés à sa connaissance. **Elle se concentre sur une sélection de cas emblématiques survenus essentiellement entre la fin des années 1990 et le début des années 2000.** Ainsi, selon Roberto Carlos Vidal López : « Nous devons enquêter sur les crimes les plus graves et les plus représentatifs, dans le cadre de macro-affaires. Pendant trois ans, nous avons demandé aux victimes de nous présenter non pas des plaintes mais ce que nous appelons des rapports. Il peut s'agir d'une page ou d'un livre entier dans lesquels les victimes relatent les crimes les plus atroces dont elles ont eu connaissance. Nous avons créé une énorme base de données de 20 millions d'entrées individuelles et c'est à partir de là que nous avons pris la décision d'ouvrir **11 macro-affaires** »<sup>62</sup>.

Ces « macro-affaires », qui peuvent rassembler jusqu'à **300 000 victimes chacune**, sont ainsi numérotées et intitulées<sup>63</sup> :

- Affaire 1 : Séquestrations – Rétention illégale de personnes de la part des FARC-EP.
- Affaire 2 : Situation territoriale dans le département du Nariño.
- Affaire 3 : « Faux positifs »<sup>64</sup>.
- Affaire 4 : Situation territoriale dans la région de l'Urabá.
- Affaire 5 : Situation territoriale dans les départements du Cauca et du Valle del Cauca.
- Affaire 6 : Persécutions à l'encontre de l'Union patriotique<sup>65</sup>.
- Affaire 7 : Recrutement et utilisation d'enfants dans le conflit armé.
- Affaire 8 : Crimes commis par la force publique et les paramilitaires.
- Affaire 9 : Crimes commis sur les peuples indigènes.
- Affaire 10 : Crimes commis par les FARC-EP.
- Affaire 11 : Violences fondées sur le genre, violences sexuelles et reproductives.

Roberto Carlos Vidal López remarque en outre : « Nous ne devons pas non plus rechercher tout le monde. Nous nous concentrons sur un groupe de personnes dont la responsabilité est la plus élevée et **nous inculpons les principaux auteurs des crimes les plus graves. C'est le mécanisme de la justice transitionnelle** »<sup>66</sup>.

Les mis en cause qui choisissent de reconnaître leur responsabilité sont engagés dans un « processus dialogique ». Celui-ci, qui relève de la « Section avec reconnaissance » de la JEP, est « fondé sur **la justice réparatrice, sur des rencontres entre les victimes et les prévenus**. Si nous les déclarons

---

<sup>60</sup> Entretien avec Roberto Carlos Vidal López (JEP)

<sup>61</sup> Entretien avec Roberto Carlos Vidal López (JEP)

<sup>62</sup> Entretien avec Roberto Carlos Vidal López (JEP)

<sup>63</sup> JEP, « Los casos de la JEP », s.d., [url](#)

<sup>64</sup> NDLR : scandale, révélé en 2008, portant sur l'assassinat par les forces armées colombiennes de quelque 6 200 civils présentés comme des guérilleros, entre 2002 et 2008

<sup>65</sup> NDLR : fondé après l'accord de paix de La Uribe, signés avec les FARC-EP le 28 mars 1984, l'Union patriotique regroupait des guérilleros démobilisés, le Parti communiste colombien et des éléments de la société civile. Plusieurs milliers de ses militants ont été assassinés dans les années 1980 par des agents de l'État, des milices d'extrême droite et des narco-trafiquants. Dissout en 2002, le parti a été rétabli en 2013 et a pris part à la création, en 2021, du Pacte historique, dont est issu Gustavo Petro, le président de la République en exercice

<sup>66</sup> Entretien avec Roberto Carlos Vidal López (JEP)

coupables, ils ne vont pas en prison, mais se voient imposer des sanctions destinées à la restauration et à la réparation des victimes ». Imposées pour des périodes de huit ans, ces sanctions, peuvent prendre la forme, par exemple, d'un projet de déminage et de sensibilisation aux risques liés aux mines, d'une campagne de remplacement d'arbres et de protection de l'environnement, d'un travail de mémoire au bénéfice d'un groupe indigène ou d'un hôpital destiné à accueillir les victimes de violences sexuelles<sup>67</sup>.

En outre, les guérilleros signataires de l'accord de paix de 2016, qui se soumettent à la JEP et remplissent toutes les conditions requises, jouissent d'une garantie de non-extradition qui s'étend aux crimes de guerre mais aussi aux activités illégales, comme le trafic de drogue, liées à leur ancien combat<sup>68</sup>.

Quant à ceux qui refusent de reconnaître leur responsabilité, leur affaire est transmise au Bureau du procureur de la JEP, qui enquête à leur sujet et les inculpe devant la « Section absence de reconnaissance » de la juridiction. Ils sont ensuite jugés dans le cadre d'un procès pénal ordinaire et, s'ils sont reconnus coupables, ils encourent une peine pouvant aller jusqu'à 20 ans d'emprisonnement. Un recours peut cependant être formé auprès de la chambre d'appel de la JEP et, en dernière instance, auprès de son propre organe de cassation<sup>69</sup>.

Si la « macro-affaire » 8 concerne notamment les paramilitaires, ceux-ci sont principalement jugés par les Tribunaux Justice et Paix, qui ont été mis en place dans le cadre de l'accord conclu en 2005 par le gouvernement avec les Autodéfenses unies de Colombie (AUC). Dans le cadre de ce premier modèle de justice transitionnelle, le Ministère public est chargé de mener les enquêtes, les Tribunaux Justice et Paix de juger en première instance et la Cour suprême de justice en seconde et dernière instance. Ce système, qui existe depuis 17 ans, a permis de poursuivre environ 35 000 personnes<sup>70</sup>.



Kakemono se trouvant siège de la JEP, à Bogota

### 1.7. L'Unité nationale de protection (UNP)

Rattachée au ministère de l'Intérieur, l'Unité nationale de protection (*Unidad Nacional de Protección*, UNP)<sup>71</sup> est l'entité qui, depuis 2011<sup>72</sup>, « détermine et gère les mesures de prévention et de protection accordées aux personnes et aux communautés dont la vie et l'intégrité sont menacées en raison du déploiement de leurs activités de leadership ou de représentation, de manière à contribuer à leur liberté, leur sécurité et leur bien-être, suivant un principe d'équité appliqué à tout le territoire national »<sup>73</sup>.

Les bénéficiaires des dispositifs de protection de l'UNP sont essentiellement des personnes menacées en raison de leurs activités politiques, judiciaires, journalistiques, syndicales, communautaires, économiques et de défense des droits humains, d'anciens guérilleros signataires de l'accord de paix de 2016 ou des populations vulnérables<sup>74</sup>.

<sup>67</sup> Entretien avec Roberto Carlos Vidal López (JEP)

<sup>68</sup> Entretien avec Roberto Carlos Vidal López (JEP)

<sup>69</sup> Entretien avec Roberto Carlos Vidal López (JEP)

<sup>70</sup> Entretien avec Roberto Carlos Vidal López (JEP)

<sup>71</sup> Site web de la *Unidad Nacional de Protección* (UNP), [url](#)

<sup>72</sup> NDLR : les fonctions de l'UNP étaient naguère assurées par le Département administratif de sécurité (*Departamento Administrativo de Seguridad*, DAS), supprimé par décret le 31 octobre 2011

<sup>73</sup> UNP, « ¿Quiénes somos? », s.d., [url](#)

<sup>74</sup> UNP, « Portafolio de Servicios y Trámites », s.d., [url](#) ; entretien avec des membres de la UARIV

Pour obtenir une protection, les individus et les groupes menacés doivent télécharger sur le site web de l'UNP un formulaire de demande individuelle (*formulario de solicitud de protección individual*) ou collective (*formulario de solicitud de protección colectiva*), puis remettre tous les documents utiles à l'un des 31 groupes régionaux de protection (*Grupos Regionales de Protección*, GURP)<sup>75</sup> ou les expédier par courrier ou par courriel<sup>76</sup>. Dans certains cas, en particulier s'agissant de leaders sociaux, les menaces sont signalées à la *Defensoría del Pueblo*, qui dispose d'un groupe de réception des signalements de menaces et en informe l'UNP<sup>77</sup>.

Chaque dossier fait l'objet d'un **rapport de risques (informe de riesgos)**, qui établit la réalité des faits invoqués et en identifie les auteurs. Il est soumis à un Comité d'évaluation de risque et recommandation de mesures (*Comité de Evaluación de Riesgo y Recomendación de Medidas*, CERREM), qui analyse les éléments présentés. Composé de cinq membres permanents et de huit entités invitées<sup>78</sup>, le CERREM est divisé en trois entités : le CERREM Femmes (*CERREM Mujeres*), le CERREM de Population (*CERREM Poblacional*), qui examine les craintes individuelles, et le CERREM Collectif (*CERREM Colectivo*), chargé de protéger les communautés menacées (indigènes, afro-colombiennes ou marginales)<sup>79</sup>.

Au terme d'un délai d'examen variant, pour les demandes individuelles, entre quatre et six semaines, le CERREM détermine le **niveau de risque**, « **ordinaire** », « **extraordinaire** » ou « **extrême** », auquel le demandeur est soumis<sup>80</sup> et les mesures de protection à lui accorder. En cas de menaces considérées comme ordinaires, l'UNP peut fournir un téléphone sécurisé, un gilet pare-balles et un « bouton de panique » ; en cas de menaces extraordinaires, un véhicule blindé ainsi qu'un ou deux gardes du corps ; en cas de menaces extrêmes, deux ou trois gardes du corps et un véhicule blindé<sup>81</sup>. Ces mesures sont mises en place pour un an, au terme duquel la situation de son bénéficiaire est réévaluée<sup>82</sup>.

## 1.8. L'Unité pour l'assistance et la réparation intégrale aux victimes (UARIV)

Plus simplement nommée Unité pour les victimes, l'Unité pour l'assistance et la réparation intégrale aux victimes (*Unidad para la Atención y Reparación Integral a las Víctimas*) a été fondée dans le cadre de la loi 1448 sur les victimes et la restitution des terres de 2011<sup>83</sup>. Créée pour un mandat de 10 ans, entamé en juin 2012, la UARIV a vu son existence prorogée de 10 années supplémentaires. Elle poursuivra donc ses activités jusqu'en juin 2032<sup>84</sup>.

Il s'agit d'un organe du Ministère public chargé d'évaluer les demandes déposées auprès des entités locales (en particulier les *Personerías*), de la *Defensoría del Pueblo* ou de la *Procuraduría General de la Nación* par **des particuliers (paysans, dirigeants communautaires, leaders sociaux), familles ou groupes de personnes se présentant comme des victimes des conflits armés internes**<sup>85</sup>.

Chaque demande est analysée à la UARIV par un groupe d'avocats qui déterminent la crédibilité des allégations, la charge de la preuve n'incombant pas aux victimes présumées mais à l'État colombien. Durant le délai de leur instruction, limité par la loi à 60 jours ouvrables<sup>86</sup>, les demandeurs déplacés

<sup>75</sup> NDLR : il en existe trois à Bogotá et un à Barranquilla (département de l'Atlántico), Carthagène (Bolívar), Montería (Córdoba), Sincelejo (Sucre), Valledupar (Cesar), Santa Marta (Magdalena), Medellín (Antioquia), Apartado (Antioquia), Quibdó (Chocó), Villavicencio (Meta), Yopal (Casanare), Neiva (Huila), Ibagué (Tolima), Florencia (Caquetá), Popayán (Cauca), Pasto (Nariño), Mocoa (Putumayo), Tumaco (Nariño), Cúcuta (Norte de Santander), Bucaramanga (Santander), Barrancabermeja (Santander), Cali (Valle del Cauca), Buenaventura (Valle del Cauca), Pereira (Risaralda), Armenia (Quindío), Manizales (Caldas) et Tunja (Boyacá) ; [UNP, « Grupos Regionales de Protección (GURP) », s.d., [url](#)]

<sup>76</sup> UNP, « Trámites, Otros Procedimientos Administrativos », s.d., [url](#)

<sup>77</sup> Entretien avec des membres de la *Fiscalía General de la Nación*

<sup>78</sup> NDLR : dont la *Fiscalía General de la Nación* et la *Defensoría del Pueblo*, qui ont la faculté d'émettre des avis mais n'ont pas droit de vote (entretien avec des membres de la *Defensoría del Pueblo*)

<sup>79</sup> UNP, « Procedimiento Ordinario del programa de Solicitudes de Protección », s.d., [url](#) ; entretien avec des membres de *Defensoría del Pueblo*

<sup>80</sup> NDLR : sur les niveaux de risque, voir notamment UNP, « ¿Qué hacemos ? », s.d., [url](#)

<sup>81</sup> NDLR : sur les types de protections accordées, voir notamment UNP, « Portafolio de Servicios y Trámites », s.d., [url](#)

<sup>82</sup> Entretien avec des membres de la *Defensoría del Pueblo*

<sup>83</sup> Site web de la *Unidad para las víctimas* (UARIV), [url](#)

<sup>84</sup> Entretien avec des membres de la UARIV

<sup>85</sup> Entretien avec des membres de la UARIV

<sup>86</sup> NDLR : du fait des nombreuses demandes qui parviennent à la UARIV, ce délai peut être porté à un maximum de quatre mois

bénéficient, s'ils n'en disposent pas, d'un logement fourni par leur municipalité de résidence ainsi que d'une allocation mensuelle allant de 250 000 ou 300 000 pesos (57 à 69 euros), pour une personne seule, jusqu'à 1 200 000 ou 1 400 000 pesos (274 à 320 euros) pour une famille<sup>87</sup>.

Si l'évaluation de la UARIV se révèle positive, le demandeur est inscrit au **Registre unique des victimes (Registro Único de Víctimas)** et bénéficie de mesures de réparation : une indemnisation, qui peut aller jusqu'au montant de 40 salaires minimums légaux, et des mesures complémentaires, comme une aide aux études, une subvention à un projet entrepreneurial, un accompagnement médical ou psychologique, ou des mesures de réparation collective si le bénéficiaire est un groupe de personnes. Une aide à l'installation dans le lieu de résidence, à la réinstallation dans une autre zone ou, si les conditions de sécurité s'y prêtent, au retour au lieu de résidence d'origine, peut aussi être consentie<sup>88</sup>.

La UARIV dispose de 20 délégations territoriales et de 256 points d'accueil dans 222 municipalités à travers le pays. Dans le seul département d'Antioquia, où 40 points d'accueil permettent de couvrir 28 municipalités, elle a pu prêter assistance à 90 000 personnes en 2022<sup>89</sup>.

---

<sup>87</sup> Entretien avec des membres de la UARIV

<sup>88</sup> Entretien avec des membres de la UARIV

<sup>89</sup> Entretien avec des membres de la UARIV

## 2. Accord de paix, questions foncières et rentes criminelles

### 2.1. Les espoirs de l'accord de paix de 2016

Le 24 novembre 2016, l'accord final de paix entre la guérilla des FARC-EP et le gouvernement de Juan Manuel Santos, est signé à Bogotá. Cet accord marque officiellement la fin de plusieurs décennies de conflit armé interne entre la plus grande guérilla marxiste du pays, créée en 1964, et les forces armées de l'État colombien, auxquelles se sont ajoutés les groupes paramilitaires à l'idéologie d'extrême-droite<sup>90</sup>.

Cependant, comme l'explique une source institutionnelle et deux analystes du Conseil norvégien pour les réfugiés (NRC) rencontrés lors de la mission, **plusieurs conflits armés internes sont toujours en cours**, dont trois impliquant l'État colombien contre des groupes armés<sup>91</sup>.

A ce jour, les décennies de conflit armé ont fait environ 9 millions de victimes, incluant les personnes décédées et disparues ainsi que les victimes de déplacements forcés, d'après les estimations officielles relayées par l'Unité pour les victimes (UARIV) et la Commission colombienne des juristes (CCJ)<sup>92</sup>.

Sur les 11 « macro-affaires » ouvertes par la Juridiction spéciale pour la paix (JEP), trois concernent respectivement les crimes commis par l'un des trois acteurs armés principaux de ce conflit, à savoir les FARC-EP, la force publique et les groupes paramilitaires. Il s'agit de la « macro-affaire » n°10 sur les crimes commis par les FARC-EP et la n°8 sur les crimes commis par la force publique et les groupes paramilitaires<sup>93</sup>. Il s'agit également de la n°3 concernant le scandale des « faux positifs », c'est-à-dire les exécutions extra-judiciaires de plus de 6 200 civils par les forces armées gouvernementales, des civils présentés comme des guérilleros des FARC, entre 2002 et 2008<sup>94</sup>.

Par ailleurs, les FARC-EP, en tant que groupe armé ouvertement opposé à l'État, avaient exigé la création d'un tribunal indépendant du système judiciaire dit « ordinaire », au sein duquel ils se seraient sentis « jugés par leur ennemi ou leur adversaire, qui les avait toujours persécutés, jugés et condamnés », d'après le président de la JEP, Roberto Carlos Vidal López<sup>95</sup>.

Selon cet interlocuteur, le processus de paix avec les FARC-EP a réussi car il y a eu **une démobilisation très significative des guérilleros** ayant accepté de se soumettre à la justice. En outre, d'après les données de la JEP, 90 % des signataires de l'accord de paix de 2016 les ont respectés, c'est-à-dire qu'ils demeurent à disposition de cette juridiction et n'ont pas repris les armes<sup>96</sup>. **De 13 000 à 14 000 membres des FARC-EP se sont démobilisés** dans le cadre du processus de paix, d'après les estimations de l'ONG *Indepaz* et d'une organisation internationale<sup>97</sup>.

Néanmoins, comme le déplorent Roberto Carlos Vidal López et Carlos Zapata, président de l'Institut populaire de formation (*Instituto Popular de Capacitación*, IPC), **plus de 400 signataires de l'accord de paix ont été tués depuis 2016** (dont 228 depuis février 2020)<sup>98</sup>. Selon les autorités, ces assassinats ne sont pas liés à la démobilisation, mais à des problèmes d'ordre privé ou à des vendettas commises par des guérilleros n'ayant jamais déposé (ou ayant repris) les armes, qualifiés de dissidents des FARC-EP<sup>99</sup>. Même si elle comporte une part de vérité, cette explication, d'après le président de la JEP, a été utilisée de manière abusive au vu du nombre d'assassinats dont ont été victimes les signataires de l'accord de paix<sup>100</sup>.

<sup>90</sup> *La Croix*, « La Colombie signe l'accord de paix révisé avec les Farc », 24/11/2016, [url](#) ; DIDR, « Colombie : Situation sécuritaire », Ofpra, 02/06/2021, [url](#)

<sup>91</sup> Entretien avec une source institutionnelle ; deux analystes du NRC

<sup>92</sup> Entretien avec des membres de la CCJ ; des membres de la UARIV

<sup>93</sup> Pour plus d'informations à ce sujet, voir la sous-partie dédiée à la JEP, dans la première partie

<sup>94</sup> Entretien avec Roberto Carlos Vidal López (JEP)

<sup>95</sup> Entretien avec Roberto Carlos Vidal López (JEP)

<sup>96</sup> Entretien avec Roberto Carlos Vidal López (JEP)

<sup>97</sup> Entretien avec Leonardo González Perafán (*Indepaz*) ; un représentant d'une organisation internationale

<sup>98</sup> Entretien avec Carlos Zapata (IPC)

<sup>99</sup> NDLR : pour de plus amples informations à ce sujet, voir notamment les troisième et quatrième parties

<sup>100</sup> Entretien avec Roberto Carlos Vidal López (JEP)

Malgré l'accord de 2016, les problématiques de violence demeurent très préoccupantes<sup>101</sup>. Si les niveaux de violences ont connu une diminution à la suite de la démobilisation des FARC-EP, en fin d'année 2016 et en 2017, **ils sont repartis à la hausse à partir de 2018**<sup>102</sup>. Plusieurs organisations de la société civile, telle que la CCJ, estiment que cette tendance est en partie liée à la politique du précédent gouvernement dirigé par Ivan Duque (2018-2022), ouvertement opposé à l'accord de paix et à leur mise en œuvre<sup>103</sup>.

Outre la démobilisation des membres de la plus grande guérilla marxiste ayant existé dans le pays, l'accord de paix incluait des aspects de développement rural, regroupés sous le nom de **réforme rurale intégrale**, qui constituait le premier point de l'accord final<sup>104</sup>. Le point 4 était également lié à cette réforme rurale puisqu'il visait **au remplacement des cultures illicites avec le Programme national intégral de substitution des cultures illicites (PNIS)**<sup>105</sup>. Des familles y ayant adhéré ont dénoncé le fait que les engagements liés à ce programme n'ont jamais été respectés par les autorités, à l'image du gouvernement d'Ivan Duque qui était favorable à l'éradication forcée et à la fumigation aérienne des cultures illicites sans aide à la substitution<sup>106</sup>. Selon des membres de la CCJ et un représentant d'une organisation internationale, la politique du précédent gouvernement face à l'insécurité a constitué un retour à une posture ultra-sécuritaire et très punitive qui n'a pas résolu les problèmes, comme celui de la production de drogue<sup>107</sup>. En outre, de nombreux aspects de développement rural, tels que la construction d'infrastructures ainsi que la formalisation des droits fonciers des terres agricoles, demeurent des sujets d'actualité<sup>108</sup>.

## 2.2. Les difficultés de la redistribution des terres

### 2.2.1. La procédure administrative et juridique

Antérieurement à l'accord de paix, la loi 1448 sur les victimes et la restitution des terres de 2011 a permis la création de l'**Unité de restitution des terres (URT)**<sup>109</sup>. Bien qu'elle dépende du ministère de l'Agriculture, il s'agit d'une unité « sœur » de l'Unité pour l'assistance et la réparation intégrale aux victimes (UARIV)<sup>110</sup>. L'URT a ouvert la possibilité aux personnes victimes de la dépossession (ou spoliation) de leurs terres ou contraintes d'abandonner leurs terres en raison du conflit armé, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1991, de **formuler une requête en vue de leur restitution**<sup>111</sup>. Il existe également une possibilité de recours auprès de cette institution pour les personnes contraintes, à la suite de menaces d'un groupe armé par exemple, de vendre leurs propriétés à un prix largement inférieur à la valeur réelle<sup>112</sup>.

La requête fait l'objet d'une évaluation par l'URT. Si celle-ci est acceptée, au terme de plusieurs étapes d'une procédure administrative, elle passe en phase judiciaire puis est portée devant un juge foncier qui statue à son sujet<sup>113</sup>. Il peut ordonner la restitution de la terre et de la propriété, ordonner une indemnisation à hauteur de la valeur estimée, sous forme pécuniaire ou sous la forme de l'octroi d'une propriété de valeur similaire, qui peut notamment être en possession de l'État. Si la procédure administrative est validée, la terre et la propriété sont inscrites **au Registre des terres dépossédées**, de sorte qu'elles ne fassent pas l'objet d'une transaction et d'une vente au cours du processus, et ce jusqu'à ce qu'une décision judiciaire soit prise<sup>114</sup>.

<sup>101</sup> Entretiens avec deux représentants d'une organisation internationale

<sup>102</sup> Entretien avec Roberto Carlos Vidal López (JEP) ; entretien avec des membres de la CCJ

<sup>103</sup> Entretien avec des membres de la CCJ

<sup>104</sup> Entretien avec des membres de la CCJ

<sup>105</sup> Entretiens avec des membres de la CCJ ; Leonardo González Perafán (*Indepaz*).

<sup>106</sup> Entretien avec des membres de la CCJ

<sup>107</sup> Entretiens avec un fonctionnaire d'une organisation internationale ; des membres de la CCJ

<sup>108</sup> Entretiens avec des représentants de plusieurs organisations internationales ; une source institutionnelle ; Leonardo González Perafán (*Indepaz*) ; des membres de la CCJ

<sup>109</sup> Entretiens avec des membres de la CCJ ; des membres de la UARIV. Pour de plus amples informations à ce sujet, voir aussi le site officiel de l'Unité de restitution des terres (URT), [url](#)

<sup>110</sup> Entretien avec des membres de la UARIV

<sup>111</sup> Entretiens avec des membres de la CCJ ; des membres de la UARIV

<sup>112</sup> Entretien avec des membres de la UARIV

<sup>113</sup> Entretiens avec des membres de la CCJ ; des membres de la UARIV

<sup>114</sup> Entretien avec des membres de la CCJ

## Des obstacles historiques

De nombreux obstacles obèrent les recours des requérants et le travail des fonctionnaires de l'URT. D'une part, il est estimé qu'environ **8 millions de personnes ont été victimes de dépossession de leurs terres et de déplacement forcé dans le pays des suites du conflit armé**, selon des membres de la CCJ. La spoliation des terres coïncide dans de nombreux cas avec un premier déplacement forcé<sup>115</sup>, qui peut être suivi de déplacements ultérieurs<sup>116</sup>. En conséquence, **la Colombie demeure l'un des pays les plus inégaux en termes de répartition des terres**, avec des grands propriétaires terriens jouissant d'un pouvoir économique très important<sup>117</sup>.

D'autre part, **de très nombreuses victimes de dépossession, et une très grande partie des paysans et des communautés rurales, ne disposent pas d'un titre de propriété officiel**<sup>118</sup>. D'autres disposent d'un titre ou d'un document informel faisant état de la propriété d'une terre, mais il existe parfois plusieurs titres ou documents appartenant à différentes personnes pour une seule et même terre, avec par exemple des documents issus de l'époque coloniale et d'autres datés des années 1980<sup>119</sup>. Entre la période où une personne a pu être victime de spoliation et la période où la requête est déposée à l'URT, la terre a pu être revendue ou occupée par différentes personnes, qui ne sont pas nécessairement au fait de la spoliation dont celle-ci a fait l'objet. Ces paramètres complexifient le travail de l'URT<sup>120</sup>.

Selon les membres de la CCJ, cette situation résulte d'un désordre institutionnel historique qui a joué un rôle important dans les questions foncières à l'échelle nationale. En 2023, la Cour constitutionnelle a dénoncé une situation « grave » concernant les friches ou terrains vagues (*baldíos*) en raison de l'absence de registre des biens appartenant à l'État et des biens relevant de la propriété privée. Au fil du temps, des terrains qui appartenaient réellement à l'État ont été vendus informellement<sup>121</sup>.

### **2.2.2. Réalités et limites de la procédure actuelle**

L'URT a émis ses premières condamnations et ordonnances de restitution de terres dans les années 2014 et 2015. Son fonctionnement n'était initialement prévu que pour une période de dix ans, soit jusqu'en 2021. Or, d'après les chiffres officiels relayés par la CCJ, sur un total de 6 millions d'hectares de terres identifiées comme faisant l'objet d'une requête en restitution, seuls environ 3 % de ces terres ont été restitués à la fin de ces dix premières années de fonctionnement. Après approbation du Congrès, la période de fonctionnement de cette unité a été prolongée de dix ans<sup>122</sup>.

Tout en soulignant la complexité du travail de l'URT, des membres de la CCJ critiquent les procédures en vigueur dans cette institution. Ils estiment que la procédure administrative est trop exigeante, **les requêtes de nombreuses personnes étant rejetées avant d'entrer en phase judiciaire**. En effet, au 30 novembre 2023, seules 15 227 requêtes ont été résolues par une décision juridique sur un total d'environ 159 000 demandes, soit un peu moins de 10 %. Sur ces 159 000 requêtes, environ 63 % ont été rejetées dès la première phase d'évaluation de la procédure administrative. Ces interlocuteurs déplorent également que le directeur de l'URT soit nommé par le Président de la République, en vertu de la loi 1448 de 2011, ce qui peut générer une interférence politique selon l'orientation du gouvernement<sup>123</sup>.

Si les requêtes pour restitution des terres peuvent être formulées pour des faits remontant jusqu'à 1991, cette problématique reste d'actualité puisque de nombreuses personnes ne disposent toujours pas d'un titre de propriété officiel. **Cette absence de titres génère de l'insécurité et rend vulnérable un**

---

<sup>115</sup> NDLR : pour de plus amples informations à ce sujet, voir notamment la quatrième partie

<sup>116</sup> Entretien avec des membres de la CCJ

<sup>117</sup> Entretien avec un représentant d'une organisation internationale

<sup>118</sup> Entretien avec Leonardo González Perafán (*Indepaz*); des membres de la CCJ

<sup>119</sup> Entretien avec des membres de la CCJ

<sup>120</sup> Entretien avec des membres de la CCJ ; des membres de la UARIV

<sup>121</sup> Entretien avec des membres de la CCJ

<sup>122</sup> Entretien avec des membres de la CCJ

<sup>123</sup> Entretien avec des membres de la CCJ

**particulier confronté à un acteur armé** quelconque qui pourrait venir l'expulser par la force, en arguant qu'il ne dispose pas de titres de propriété<sup>124</sup>.

Carlos Zapata (IPC) cite notamment l'exemple d'une affaire portée récemment en justice dans le département du Norte de Santander : une personne a été dépossédée de sa propriété par un groupe armé qui l'a menacée, puis le terrain a été acheté à bas prix par un habitant de la localité qui l'a revendu quatre fois plus cher à un homme d'affaires de Bogotá. Ce dernier l'a ensuite revendu quinze fois plus cher à une multinationale exploitant de l'huile de palme<sup>125</sup>. Carlos Zapata (IPC) et des membres de la CCJ ajoutent que **des multinationales agro-industrielles et minières, des hommes d'affaires, et des politiciens** ayant des intérêts économiques sur les terres ont bénéficié de l'achat à bas prix de terres spoliées. **Les groupes armés ont toujours joué un rôle majeur dans ces spoliations**<sup>126</sup>.

### 2.3. Des rentes criminelles colossales et variées

Nombre de groupes armés illégaux subsistent car ils s'appuient sur des rentes illégales très importantes. Bien que certaines sources de revenus criminelles demeurent très supérieures à d'autres, ces rentes sont désormais bien plus nombreuses que par le passé. A cet égard, un représentant d'une organisation internationale souligne qu'à ce jour, les groupes armés « se lancent dans tout ce qui leur rapporte »<sup>127</sup>.

#### 2.3.1. Le narcotrafic, principal fléau du pays

Les interlocuteurs rencontrés s'accordent sur le fait que le narcotrafic demeure la source principale de financement des groupes armés criminels colombiens, et que la cocaïne reste le principal fléau du pays<sup>128</sup>. D'après les estimations précises d'*Indepaz*, **le narcotrafic représente actuellement 40 à 45 % des revenus des acteurs armés**<sup>129</sup>.

Il existe des zones de culture de feuilles de coca, qui sont récoltées et transformées en pâte (ou base) de coca<sup>130</sup>. Cette pâte servira ensuite à la fabrication de la poudre de cocaïne, élaborée dans des « laboratoires » ou des « cuisines »<sup>131</sup>. La plantation, la récolte des feuilles, voire la fabrication de la pâte de coca sont généralement réalisées par des paysans, qui les revendent à bas prix à des narco-trafiquants. Ces derniers font fabriquer la cocaïne par des chimistes, puis exportent l'essentiel de leur production. Toutefois, ce système est en train de changer car les petits producteurs se font progressivement éliminer par l'agro-industrie de la cocaïne<sup>132</sup>.

D'après Leonardo González Perafán (*Indepaz*) et des enquêteurs d'*InSight Crime*, les cultures de coca sont très répandues dans le département du **Norte de Santander**, en particulier dans la région du Catatumbo<sup>133</sup>. Les autres principales zones de culture de la coca se situent dans le sud-ouest du pays, dans les départements du **Putumayo, du Nariño et du Cauca**, ainsi que dans les départements de **Guaviare et Caquetá**, situés plus à l'est<sup>134</sup>. Selon un représentant d'une organisation internationale, c'est dans le département du Putumayo que la production de cocaïne s'est le plus développée durant les dernières années<sup>135</sup>. **En une année, à l'échelle nationale, la surface totale des cultures de feuilles de coca a été accrue de 13%**<sup>136</sup>.

<sup>124</sup> Entretien avec Leonardo González Perafán (*Indepaz*)

<sup>125</sup> Entretien avec Carlos Zapata (IPC)

<sup>126</sup> Entretiens avec Carlos Zapata (IPC) ; des membres de la CCJ

<sup>127</sup> Entretien avec un représentant d'une organisation internationale

<sup>128</sup> Entretien avec une source institutionnelle

<sup>129</sup> Entretien avec Leonardo González Perafán (*Indepaz*)

<sup>130</sup> NDLR : cette pâte est fabriquée en mélangeant les feuilles séchées à un produit alcalin et à du kérosène, qui sera ensuite éliminé avec de l'acide, et mélangé à d'autres produits chimiques

<sup>131</sup> Entretiens avec une source institutionnelle ; Leonardo González Perafán (*Indepaz*)

<sup>132</sup> Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) et Gouvernement de Colombie, « Colombia : monitoreo de los territorios con presencia de cultivos de coca 2022 », septembre 2023, [url](#)

<sup>133</sup> Entretiens avec deux enquêteurs d'*InSight Crime* ; Leonardo González Perafán (*Indepaz*)

<sup>134</sup> Entretien avec Leonardo González Perafán (*Indepaz*)

<sup>135</sup> Entretien avec un représentant d'une organisation internationale

<sup>136</sup> Entretien avec une source institutionnelle

L'un des problèmes subsistants est que, dans les zones majeures de culture de la coca, il n'y a pas de culture plus rentable pour les populations agricoles locales.<sup>137</sup> Ce qui ne signifie pas pour autant que l'agriculteur cultivant la coca est riche, bien au contraire, comme l'affirme le directeur d'*Indepaz*<sup>138</sup>. Dans certaines zones du pays comme dans le département du Cauca, des communautés indigènes s'opposent fermement aux cultures de coca, en dépit des pressions des groupes armés<sup>139</sup>. Il existe une certaine tolérance vis-à-vis de la coca, qui a une « nature ancestrale » et qui est consommée à des fins diverses dans les cultures traditionnelles indigènes<sup>140</sup>. Mais les communautés indigènes sont parvenues à établir la différence entre l'usage traditionnel de la coca et la production de la cocaïne, selon Juan Ladino, membre de la coordination du *Centro Pazífico (Centro de Derechos Humanos del Pacífico)*<sup>141</sup>.

Dans des quantités nettement moindres, d'autres drogues sont produites sur le territoire colombien, à savoir **le cannabis et le fentanyl**<sup>142</sup>. La production de cette dernière drogue a lieu dans la région de Cali, notamment à Jamundi, dans le département du Valle del Cauca. Il s'agit d'une production récente qui augmente progressivement<sup>143</sup>.

Outre les zones de production de la coca, le contrôle et l'infiltration des axes, terrestres comme maritimes, ainsi que des infrastructures, pour transporter puis exporter la drogue, est très important en termes de revenus pour les groupes armés colombiens<sup>144</sup>. Ces axes sont parfois dénommés « **corridors du narcotrafic** »<sup>145</sup>.

**Les grands ports tels Buenaventura** (dans le département du Valle del Cauca, sur l'océan Pacifique) **et Barranquilla** (situé sur la mer des Caraïbes) sont particulièrement convoités par les groupes armés colombiens pour en expédier des cargaisons de drogue à destination de l'étranger<sup>146</sup>. D'autres axes maritimes sont prisés, tels que les rivières sud-occidentales ou les rivières du sud-est en direction du Venezuela<sup>147</sup>. Il en va de même pour les ports de moindre envergure comme celui de Tumaco, situé dans le département du Nariño, frontalier de l'Équateur<sup>148</sup>.

**Les frontières** (avec l'Équateur au sud, le Panama au nord, et le Venezuela à l'est) sont des axes terrestres gangrenés par les trafics des groupes armés colombiens<sup>149</sup>. Enfin, d'après Leonardo González Perafán (*Indepaz*), **l'aéroport international El Dorado de Bogotá** constitue la principale porte de sortie de la cocaïne du pays, générant de la corruption<sup>150</sup>. Pourtant, Bogotá ne se situe pas sur une route très importante du trafic de drogue<sup>151</sup>, au contraire de Medellín, Cali, Barranquilla et Cúcuta<sup>152</sup>.

Un représentant d'une organisation internationale souligne que la Colombie est, de loin, le pays qui produit et exporte le plus de cocaïne, avec environ **70 % du commerce mondial**<sup>153</sup>. De plus, d'après Carlos Zapata (IPC), le micro-traffic, c'est-à-dire le trafic de drogue à une échelle plus locale, est de plus en plus présent dans les municipalités touristiques du pays<sup>154</sup>.

---

<sup>137</sup> Entretien avec une source institutionnelle ; Leonardo González Perafán (*Indepaz*)

<sup>138</sup> Entretien avec Leonardo González Perafán (*Indepaz*)

<sup>139</sup> Entretien avec Carlos Zapata (IPC) ; Leonardo González Perafán (*Indepaz*) ; un membre d'une organisation internationale

<sup>140</sup> Entretien avec une source institutionnelle ; Juan Ladino (*Centro Pazífico - Centro de Derechos Humanos del Pacífico*)

<sup>141</sup> Entretien avec Juan Ladino (*Centro Pazífico - Centro de Derechos Humanos del Pacífico*).

<sup>142</sup> Entretien avec Vicky Perea (*El País*) ; Juan Ladino (*Centro Pazífico - Centro de Derechos Humanos del Pacífico*) ; Leonardo González Perafán (*Indepaz*)

<sup>143</sup> Entretien avec Juan Ladino (*Centro Pazífico - Centro de Derechos Humanos del Pacífico*)

<sup>144</sup> Entretien avec deux enquêteurs d'*InSight Crime* ; Leonardo González Perafán (*Indepaz*)

<sup>145</sup> Entretien avec Vicky Perea (*El País*)

<sup>146</sup> Entretien avec Leonardo González Perafán (*Indepaz*).

<sup>147</sup> Entretien avec deux enquêteurs d'*InSight Crime* ; Leonardo González Perafán (*Indepaz*) ; Vicky Perea (*El País*)

<sup>148</sup> Entretien avec Leonardo González Perafán (*Indepaz*)

<sup>149</sup> Entretien avec Leonardo González Perafán (*Indepaz*) ; deux enquêteurs d'*InSight Crime* ; Carlos Zapata (IPC)

<sup>150</sup> Entretien avec Leonardo González Perafán (*Indepaz*)

<sup>151</sup> Entretien avec deux enquêteurs d'*InSight Crime*

<sup>152</sup> Entretien avec deux enquêteurs d'*InSight Crime* ; Leonardo González Perafán (*Indepaz*) ; Juan Ladino (*Centro Pazífico - Centro de Derechos Humanos del Pacífico*) ; Carlos Zapata (IPC) ; Vicky Perea (*El País*)

<sup>153</sup> Entretien avec un représentant d'une organisation internationale

<sup>154</sup> Entretien avec Carlos Zapata (IPC)

Néanmoins, la rente du narcotrafic (particulièrement celle de la cocaïne) est moins importante que par le passé, en raison d'**une crise de la coca, qui se traduit par une baisse des prix**<sup>155</sup>.

Cette diminution des revenus s'explique également par la « perte de leur rôle protagoniste dans la commercialisation de la drogue vers l'étranger »<sup>156</sup> car les Mexicains sont devenus plus puissants et ont pris cette place<sup>157</sup>. Depuis au moins une dizaine d'années, **les acteurs armés colombiens vendent en particulier la drogue produite dans le pays aux cartels mexicains**<sup>158</sup>. Il y a désormais une guerre entre Colombiens pour fournir les Mexicains, mais ces derniers ne sont pas présents en permanence sur le territoire colombien. Ils se contentent d'envoyer des émissaires en charge de contrôler, d'acheter et de récupérer la drogue<sup>159</sup>. Ainsi, certains groupes armés colombiens sont alliés au *Cartel de Sinaloa*, tandis que d'autres sont alliés au *Cartel de Jalisco – Nouvelle Génération*, les deux principales organisations criminelles mexicaines<sup>160</sup>.

La présence sporadique d'émissaires ou membres de ces cartels sur le sol colombien, par exemple à Medellín et dans le département d'Antioquia ainsi que dans le département du Valle del Cauca à Cali et Jamundi, est mise en évidence par plusieurs interlocuteurs<sup>161</sup>. Leonardo González Perafán (*Indepaz*) mentionne l'existence de « points de contrôle » de la qualité de la cocaïne tenus par des émissaires mexicains. Ils se trouvent notamment dans le département du Chocó, à Apartado (Antioquia), à Cali, ainsi que dans le département du Cauca, où l'influence culturelle mexicaine est perceptible dans la capitale du département (Popayán)<sup>162</sup>.

Les Mexicains ne sont toutefois pas les seuls agents internationaux présents (par moment) sur le sol colombien, les acteurs armés colombiens trafiquant avec de nombreux autres réseaux transnationaux, notamment du Brésil, d'Europe de l'Est et d'Italie<sup>163</sup>.

La diminution de leur principale manne a conduit les groupes armés colombiens à se tourner vers d'autres rentes, en premier lieu vers **l'extraction minière illégale et particulièrement celle de l'or**<sup>164</sup>. Une grande partie de l'activité économique illégale des groupes armés, qui était concentrée sur la coca, s'est déportée vers l'exploitation minière illégale<sup>165</sup>.

### 2.3.2. L'extraction minière illégale, une rente en constante progression

Ainsi, les groupes armés se tournent de plus en plus vers l'exploitation minière illégale, la Colombie étant un pays riche en ressources naturelles et minières. Les départements les plus pourvus en minerais sont, notamment, **ceux d'Antioquia, du Chocó, du Cauca ou encore du Nariño**<sup>166</sup>. Parmi les minerais extraits illégalement figurent **le charbon, le coltan et l'or**<sup>167</sup>.

Antioquia est le département le plus sujet à l'extraction minière illégale. Le Bajo Cauca, situé au nord du département, est la sous-région où le plus d'or est extrait dans le pays<sup>168</sup>. Cette zone suscite de nombreuses convoitises parmi les groupes armés. A cet égard, Leonardo González Perafán (*Indepaz*) affirme que le contrôle des économies illégales du Bajo Cauca constitue une très grande source de richesse<sup>169</sup>. Au sud-ouest du pays, les enquêteurs d'*InSight Crime* évoquent l'existence de nombreuses

<sup>155</sup> Entretiens avec Carlos Zapata (IPC) ; deux enquêteurs d'*InSight Crime* ; Leonardo González Perafán (*Indepaz*)

<sup>156</sup> Entretien avec Carlos Zapata (IPC)

<sup>157</sup> Entretien avec Leonardo González Perafán (*Indepaz*)

<sup>158</sup> Entretiens avec Carlos Zapata (IPC) ; deux enquêteurs d'*InSight Crime* ; Leonardo González Perafán (*Indepaz*).

<sup>159</sup> Entretiens avec deux enquêteurs d'*InSight Crime* ; Leonardo González Perafán (*Indepaz*)

<sup>160</sup> Entretien avec une source institutionnelle ; Carlos Zapata (IPC) ; Juan Ladino (*Centro Pazífico - Centro de Derechos Humanos del Pacífico*)

<sup>161</sup> Entretiens avec Carlos Zapata (IPC) ; Juan Ladino (*Centro Pazífico - Centro de Derechos Humanos del Pacífico*)

<sup>162</sup> Entretien avec Leonardo González Perafán (*Indepaz*)

<sup>163</sup> Entretiens avec deux enquêteurs d'*InSight Crime* ; Leonardo González Perafán (*Indepaz*)

<sup>164</sup> Entretiens avec deux enquêteurs d'*InSight Crime* ; Carlos Zapata (IPC)

<sup>165</sup> Entretien avec Carlos Zapata (IPC)

<sup>166</sup> Entretiens avec un représentant d'une organisation internationale ; deux enquêteurs d'*InSight Crime* ; Carlos Zapata (IPC)

<sup>167</sup> Entretiens avec deux représentants de plusieurs organisations internationales ; Carlos Zapata (IPC) ; deux enquêteurs d'*InSight Crime* ; Leonardo González Perafán (*Indepaz*)

<sup>168</sup> Entretien avec représentant d'une organisation internationale

<sup>169</sup> Entretien avec Leonardo González Perafán (*Indepaz*)

mines illégales de part et d'autre de la frontière du département du Nariño avec l'Équateur, et notent que les ressources aurifères des rivières tendent à s'épuiser dans celui du Cauca<sup>170</sup>.

L'extraction minière illégale est ainsi devenue l'une des principales sources de revenus des groupes armés. Selon des sources locales du Bajo Cauca citées par un membre d'une organisation internationale, l'exploitation minière est même « probablement » devenue économiquement plus importante que le narcotrafic pour les groupes armés présents dans cette zone<sup>171</sup>.

Carlos Zapata (IPC) et les enquêteurs d'*InSight Crime* évoquent une montée très importante du cours de l'or à l'échelle mondiale au cours des dernières années<sup>172</sup>. Ainsi, l'extraction aurifère illégale « est beaucoup plus rentable qu'auparavant » et, à l'échelle nationale, la quantité d'or extraite illégalement augmente<sup>173</sup>. Le contrôle des groupes armés sur cette rente est très important. D'après des estimations officielles nationales comme internationales (du bureau du contrôleur général de la Colombie, la *Contraloría*, et de l'Organisation de coopération et de développement économique, OCDE), **environ 80 % de l'or exporté depuis la Colombie est extrait illégalement**<sup>174</sup>.

Ce fait s'explique par plusieurs facteurs, notamment par la corruption d'entreprises légales d'extraction minière et de commercialisation de l'or. Si certains interlocuteurs se veulent nuancés, en déclarant que l'exploitation minière « est peut-être moins contrôlée »<sup>175</sup>, d'autres se montrent catégoriques et affirment que des entreprises légales jouent un rôle prépondérant dans cette économie illégale<sup>176</sup>.

Ces interlocuteurs estiment notamment que **des entreprises légales font passer de l'or provenant de mines illégales pour de l'or extrait de mines légales**<sup>177</sup>. Par exemple, sur un kilogramme d'or exporté, il peut y avoir 200 grammes produit légalement et 800 grammes extraits illégalement, le tout étant déclaré comme un kilogramme d'or entièrement licite<sup>178</sup>. Il est parfois très difficile de distinguer d'où provient l'or et il est au contraire très facile d'associer les métaux provenant des deux filières. De plus, dans certaines régions reculées du pays, les mineurs artisanaux et informels, dont la subsistance quotidienne dépend de l'or extrait, rencontrent de nombreuses difficultés pour vendre leur or légalement. Par conséquent, la plupart du temps, ils finissent par vendre à des groupes criminels organisés<sup>179</sup>. Par la suite, ces groupes revendent l'or avec de faux documents à des entreprises légales qui traitent et associent les quantités d'or de différentes provenances. Ainsi « une fois le traitement terminé, personne ne sait d'où provient l'or »<sup>180</sup>.

Les activités frauduleuses d'entreprises disposant de licences officielles délivrées par les autorités dans le domaine de l'extraction minière ont parfois été mises en exergue<sup>181</sup>. Vicky Perea cite l'exemple d'un raid policier important survenu il y a quelques années à Cali et dans sa vallée environnante, qui visait plusieurs entreprises de commercialisation de l'or. À l'issue de ce raid, plusieurs personnes et entrepreneurs connus de Cali, impliqués dans ce commerce illégal, ont été arrêtés<sup>182</sup>. Pour sa part, Carlos Zapata (IPC) évoque les liens existant dans diverses régions entre des groupes armés et certaines entreprises multinationales d'extraction comme *Drummond* (États-Unis) dans le département de César, *Aris Gold Mine* (Canada) ou *Anglo Gold Ashanti* (Afrique du Sud)<sup>183</sup>.

**Comme pour la cocaïne, il existe toute une filière d'exportation entièrement illégale.** Celle-ci est administrée par les groupes armés criminels, qui camouflent par exemple l'or illégal dans des conteneurs de marchandises à destination du port de Buenaventura<sup>184</sup>.

---

<sup>170</sup> Entretien avec deux enquêteurs d'*InSight Crime*

<sup>171</sup> Entretien avec un représentant d'une organisation internationale

<sup>172</sup> Entretiens avec deux enquêteurs d'*InSight Crime* ; Carlos Zapata (IPC)

<sup>173</sup> Entretien avec deux enquêteurs d'*InSight Crime*

<sup>174</sup> Entretien avec Carlos Zapata (IPC)

<sup>175</sup> Entretien avec un représentant d'une organisation internationale

<sup>176</sup> Entretiens avec deux enquêteurs d'*InSight Crime* ; Carlos Zapata (IPC) ; Vicky Perea (*El País*)

<sup>177</sup> Entretiens avec deux enquêteurs d'*InSight Crime* ; Carlos Zapata (IPC) ; Vicky Perea (*El País*)

<sup>178</sup> Entretien avec Vicky Perea (*El País*)

<sup>179</sup> Entretiens avec deux enquêteurs d'*InSight Crime*

<sup>180</sup> Entretiens avec deux enquêteurs d'*InSight Crime*

<sup>181</sup> Entretiens avec Carlos Zapata (IPC) ; Vicky Perea (*El País*)

<sup>182</sup> Entretien avec Vicky Perea (*El País*)

<sup>183</sup> Entretien avec Carlos Zapata (IPC)

<sup>184</sup> Entretien avec Vicky Perea (*El País*)

### 2.3.3. Une diversification croissante des sources de financement

La diminution de la rente liée au narcotrafic a conduit les groupes armés à diversifier toujours plus leurs sources de revenus illégales, à présent très nombreuses<sup>185</sup>.

Parmi celles-ci figurent divers trafics, dont le trafic d'animaux, de plantes, ou l'exploitation forestière illégale<sup>186</sup>. **La déforestation sauvage se développe de plus en plus**, tout particulièrement dans le département du Chocó (en direction de Pereira, capitale du département voisin de Risaralda), et dans une moindre mesure le département de Caquetá<sup>187</sup>. Similairement à l'extraction minière, le bois abattu illégalement est camouflé avec du bois exploité légalement afin d'être revendu, voire exporté, dans une cargaison déclarée comme entièrement légale<sup>188</sup>.

Parmi les autres trafics ou activités illégales des groupes armés qui génèrent des revenus conséquents figure **la traite des êtres humains**<sup>189</sup>. Il s'agit de la traite migratoire par le biais du contrôle informel des frontières (avec le Venezuela, le Panama et l'Equateur tout particulièrement), ainsi que de la traite à des fins d'exploitation sexuelle<sup>190</sup>.

D'autres activités criminelles importantes sont les enlèvements avec rançons. Bien que moins nombreux que par le passé (à l'image de la macro-affaire n°10 de la JEP, consacrée notamment à l'enlèvement de plus de 20 000 personnes par les FARC-EP<sup>191</sup>), les enlèvements avec rançons sont récemment réapparus à la hausse<sup>192</sup>.

Enfin, l'une des autres principales sources de revenus des groupes criminels est **l'extorsion**<sup>193</sup>. En augmentation à l'échelle nationale, l'extorsion revêt des formes variables en fonction des milieux géographiques (ruraux et urbains) et des groupes armés qui se livrent à cette pratique<sup>194</sup>.

Selon Leonardo González Perafán (*Indepaz*), les groupes armés ayant le plus d'argent sont ceux qui contrôlent les cultures illicites, l'exploitation minière illégale et l'extorsion<sup>195</sup>.

Pour sa part, une source institutionnelle estime que si la situation sécuritaire est désormais meilleure que durant le conflit armé, le sentiment que « la criminalité ne se tarira jamais complètement » persiste, car la criminalité est « très développée ». Cet interlocuteur illustre ce propos en soulignant que les services d'un tueur à gage (**sicario**) ne requièrent pas une forte somme d'argent<sup>196</sup>. Carlos Zapata (IPC) confirme ce fait et indique que de nombreux *sicarios* peuvent être engagés pour moins d'une centaine d'euros<sup>197</sup>.

<sup>185</sup> Entretien avec Carlos Zapata (IPC)

<sup>186</sup> Entretien avec deux enquêteurs d'*InSight Crime*

<sup>187</sup> Entretien avec Leonardo González Perafán (*Indepaz*)

<sup>188</sup> Entretien avec Vicky Perea (*El País*)

<sup>189</sup> NDLR : pour plus d'informations à ce sujet, voir la huitième partie, dédiée à la prostitution et à la traite des êtres humains

<sup>190</sup> Entretiens avec trois représentants de plusieurs organisations internationales ; deux enquêteurs d'*InSight Crime* ; Carlos Zapata (IPC) ; Leonardo González Perafán (*Indepaz*)

<sup>191</sup> Entretien avec Roberto Carlos Vidal López (JEP)

<sup>192</sup> Entretiens avec deux analystes du NRC ; Leonardo González Perafán (*Indepaz*)

<sup>193</sup> NDLR : pour de plus amples informations à ce sujet, voir notamment la cinquième partie, dédiée à l'extorsion

<sup>194</sup> Entretiens avec deux enquêteurs d'*InSight Crime* ; deux analystes du NRC ; Carlos Zapata (IPC) ; Leonardo González Perafán (*Indepaz*)

<sup>195</sup> Entretien avec Leonardo González Perafán (*Indepaz*)

<sup>196</sup> Entretien avec une source institutionnelle

<sup>197</sup> Entretiens avec une source institutionnelle ; Carlos Zapata (IPC)

### 3. Groupes armés et organisations criminelles

Les interlocuteurs rencontrés s'accordent à dire que la situation sécuritaire actuelle est meilleure que par le passé, notamment au début des années 2000, quand le conflit armé avec les FARC-EP atteignait son paroxysme<sup>198</sup>.

Toutefois, elle demeure préoccupante dans certaines régions, notamment à cause de la multiplication des groupes armés et organisations criminelles depuis l'accord de paix de 2016. Aujourd'hui, ces nombreux groupes armés sont **davantage tournés vers la criminalité et le contrôle des rentes illégales que vers l'idéologie politique**, qui pouvait prévaloir durant le conflit armé. Bien que divers et indépendants, voire rivaux, ils sont parfois alliés ou « partenaires »<sup>199</sup>.

Cette partie n'a pas vocation à répertorier exhaustivement l'ensemble des groupes armés présents en Colombie. Elle a pour but de présenter les plus influents, d'après les interlocuteurs rencontrés, ainsi qu'à présenter les dynamiques d'alliances ou d'affrontements entre ces entités criminelles.

#### 3.1. Les cinq principaux groupes armés

Parmi l'ensemble des groupes armés présents dans le pays, cinq sont considérés comme les plus importants. Désormais regroupés sous la dénomination officielle de « structure armée de crime à haute incidence » (*Estructura Armada de Crimen de Alto Impacto*, EACAI), ils étaient auparavant dénommés Groupes armés organisés (GAO). Parmi eux figurent notamment **des groupes dits « héritiers » des Autodéfenses unies de Colombie (AUC)**, le plus grand groupe paramilitaire ayant existé en Colombie de 1997 à 2005, et **des groupes dits « dissidents » des FARC-EP**<sup>200</sup>.

##### 3.1.1. Les Autodéfenses gaïtanistes de Colombie

Les Autodéfenses gaïtanistes de Colombie (*Autodefensas Gaitanistas de Colombia*, AGC) sont également dénommées Clan du Golfe (***Clan del Golfo***) par les autorités colombiennes<sup>201</sup>. Il s'agit d'un groupe armé « héritier » des groupes paramilitaires des années 1990 et 2000 (principalement des Autodéfenses unies de Colombie, AUC)<sup>202</sup>.

Selon les membres de la CCJ, les AGC forment le groupe armé le plus puissant, disposent de la présence la plus étendue dans le pays, et du plus grand pouvoir de générer des atteintes aux droits humains<sup>203</sup>. Leonardo González Perafán (*Indepaz*) affirme que les AGC possèdent un effectif impressionnant, avec un total de **13 500 hommes et femmes armés**, soit autant voire plus que le nombre de FARC-EP démobilisés<sup>204</sup>. Sans minimiser leur puissance, les enquêteurs d'*InSight Crime* et les analystes du NRC soulignent toutefois que les AGC se sont renforcés *via* une stratégie d'alliances (ou de cooptation) avec d'autres groupes criminels organisés du pays<sup>205</sup>. Au niveau international, les AGC sont alliées au cartel mexicain de Sinaloa **sur le plan du narcotrafic**, dans lequel ils jouent un rôle prépondérant en Colombie<sup>206</sup>.

**Les AGC sont très puissantes dans le nord du pays**, en particulier dans les régions du Bajo Cauca, de l'Urabá et de Montería (situées dans les départements d'Antioquia et de Córdoba), ainsi que dans le nord du département de Chocó. Leonardo González Perafán (*Indepaz*) dénomme l'ensemble territorial constitué par ces régions comme la « forteresse » des AGC<sup>207</sup>. La continuité de cet ensemble territorial

---

<sup>198</sup> Entretiens avec une source institutionnelle ; des membres de la *Comisión Colombiana de Juristas* (CCJ) ; Leonardo González Perafán (*Indepaz*) ; Juan David Ladino, coordinateur du *Centro Pazífico* (*Centro de Derechos Humanos del Pacífico*)

<sup>199</sup> Entretiens avec deux analystes du Conseil norvégien pour les réfugiés (NRC) ; une source institutionnelle ; deux membres de l'ONG *Ruta Pacífica de las Mujeres* ; Leonardo González Perafán (*Indepaz*) ; des membres de la CCJ

<sup>200</sup> Entretiens avec Leonardo González Perafán (*Indepaz*) ; des analystes du NRC ; un membre d'une organisation internationale

<sup>201</sup> Entretiens avec deux analystes du NRC ; une source institutionnelle

<sup>202</sup> Entretiens avec un membre d'une organisation internationale ; des membres de la CCJ ; Leonardo González Perafán (*Indepaz*)

<sup>203</sup> Entretien avec des membres de la CCJ

<sup>204</sup> Entretien avec Leonardo González Perafán (*Indepaz*)

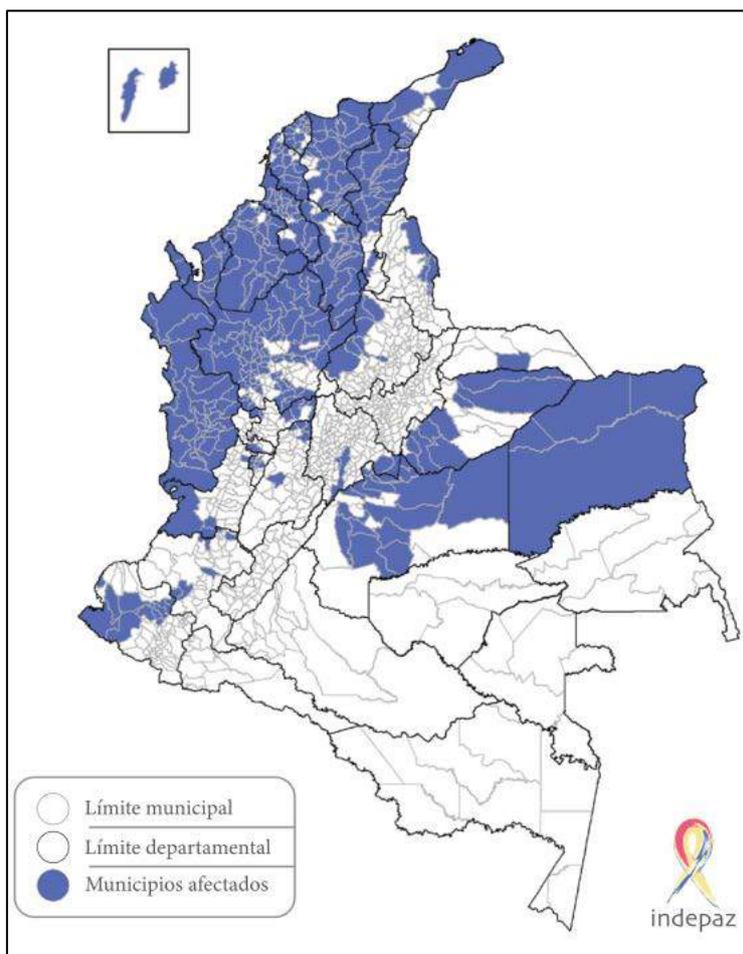
<sup>205</sup> Entretiens avec deux enquêteurs d'*InSight Crime* ; deux analystes du NRC

<sup>206</sup> Entretiens avec une source institutionnelle ; Carlos Zapata (IPC)

<sup>207</sup> Entretien avec Leonardo González Perafán (*Indepaz*)

jusqu'à la frontière panaméenne permet à **ce groupe armé d'exercer un véritable contrôle sur cette frontière et le détroit du Darién**<sup>208</sup>.

Les AGC sont également implantées plus à l'est dans les départements du Meta et de Vichada, et tentent de s'infiltrer davantage au sud-ouest, dans le département du Nariño. L'un de leurs principaux objectifs territoriaux est de contrôler **un couloir reliant la frontière du Venezuela (dans le département du Norte de Santander) à celle du Panama. Axe très stratégique pour le transit de produits illicites**<sup>209</sup>, **ce couloir constitue la cause d'un affrontement violent** dans le sud du département de Bolívar avec l'Armée de libération nationale (ELN)<sup>210</sup>, à l'instar d'un autre affrontement violent entre eux dans le centre du département de Chocó aux abords de la municipalité de Nuquí<sup>211</sup>.



Carte des municipalités affectées par des activités des AGC, en 2022 (Indepaz, 25/01/2024, [url](#))

### 3.1.2. L'Armée de libération nationale

L'Armée de libération nationale (*Ejército de Liberación Nacional*, ELN) est **une autre guérilla historique d'obédience marxiste**<sup>212</sup>. Elle a été fondée dans les années 1960 et n'a jamais signé d'accord de paix définitif avec l'État colombien. Contrairement à ce qu'ont été les FARC-EP, l'ELN

<sup>208</sup> Entretiens avec une source institutionnelle ; deux enquêteurs d'*InSight Crime* ; Leonardo González Perafán (Indepaz)

<sup>209</sup> Entretien avec Leonardo González Perafán (Indepaz)

<sup>210</sup> Entretien avec deux analystes du NRC

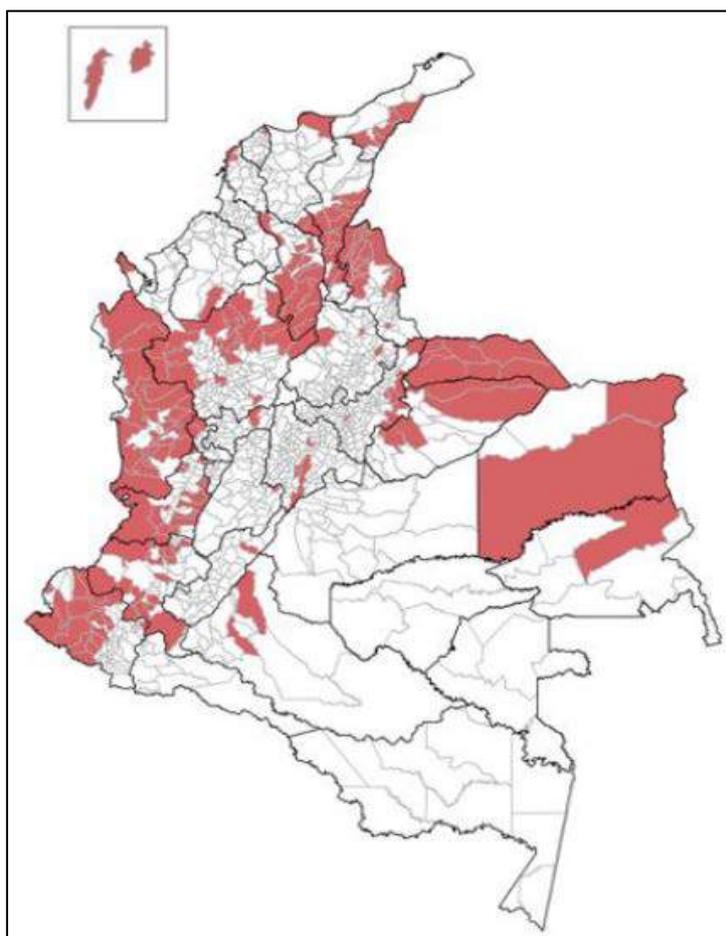
<sup>211</sup> Entretiens avec un membre d'une organisation internationale ; Leonardo González Perafán (Indepaz)

<sup>212</sup> Entretien avec un représentant d'une organisation internationale

n'est pas une guérilla de masse, et opère plutôt sous la forme d'une **guérilla composée de cellules de 15 ou 20 personnes. Elle compte environ 3 000 membres armés**<sup>213</sup>.

Ce groupe armé s'appuie sur les rentes criminelles les plus lucratives telles que **le narcotrafic, l'extraction minière illégale et l'extorsion**<sup>214</sup>. L'ELN a profité de la démobilisation des FARC-EP en 2016 pour étendre son influence territoriale dans le pays, mais sa présence était déjà fortement ancrée dans plusieurs territoires depuis de nombreuses années<sup>215</sup>.

Ces territoires se trouvent à proximité de la côte Pacifique, particulièrement dans le sud des départements du Cauca et de Chocó, plus au nord dans le Magdalena Medio (soit entre l'est du département d'Antioquia et le sud du département de Bolivar) et à l'est dans les départements d'Arauca et du Norte de Santander<sup>216</sup>. Sa présence actuelle est également importante dans le Bajo Cauca, dans le département du Nariño et dans le nord du département du Cauca<sup>217</sup>.



Carte des municipalités affectées par des activités de l'ELN, en 2022 (Indepaz, 02/2024, [url](#))

Bien que son emprise territoriale ne soit pas forcément hégémonique dans les régions où elle est enracinée depuis longtemps, l'ELN y demeure l'acteur armé principal, notamment **dans les départements frontaliers du Venezuela**<sup>218</sup>. Ce groupe armé domine et exerce un contrôle très important sur la frontière poreuse entre la Colombie et le Venezuela. Par ailleurs, la présence de la

<sup>213</sup> Entretien avec Leonardo González Perafán (Indepaz)

<sup>214</sup> Entretien avec Leonardo González Perafán (Indepaz)

<sup>215</sup> Entretiens avec deux analystes du NRC ; Leonardo González Perafán (Indepaz)

<sup>216</sup> Entretiens avec deux enquêteurs d'InSight Crime ; Leonardo González Perafán (Indepaz)

<sup>217</sup> Entretiens avec deux représentants de plusieurs organisations internationales ; deux enquêteurs d'InSight Crime ; Leonardo González Perafán (Indepaz) ; Carlos Zapata (IPC)

<sup>218</sup> Entretiens avec deux enquêteurs d'InSight Crime ; deux analystes du NRC

guérilla de l'autre côté de la frontière est notoire, certains de ses principaux points de contrôle frontaliers étant situés en territoire vénézuélien<sup>219</sup>.

Bien qu'elle reste l'acteur armé dominant, certains des territoires frontaliers (dans le département d'Arauca et le Catatumbo<sup>220</sup>, situé dans le département du Norte de Santander) sont âprement disputés et font l'objet **d'affrontements violents entre l'ELN et plusieurs groupes armés**, à commencer par **les groupes dits dissidents des FARC-EP**<sup>221</sup>.

### 3.1.3. Les dissidents des FARC-EP : l'État-Major Central

En 2016, lorsque le processus de paix était en bonne voie, quelques centaines de membres des FARC-EP ont refusé de déposer les armes et de signer l'accord de paix<sup>222</sup>. Une première dissidence, d'environ 400 membres qui faisaient partie du 1<sup>er</sup> Front historique des FARC-EP, a ainsi vu le jour dans les départements de **Caquetá et Guaviare**<sup>223</sup>. D'autres groupes armés se présentant comme héritiers de la guérilla ont ensuite été fondés<sup>224</sup>, notamment dans les départements **du Cauca et du Nariño**, mais indépendamment de la première dissidence<sup>225</sup>.

Ces groupes dissidents se sont renforcés dans le but de conserver le contrôle de certaines rentes illégales de la guérilla comme **l'extraction minière et le narcotrafic**. Certains d'entre eux, dont ceux issus du 1<sup>er</sup> Front et des groupes du Cauca, se sont réunis dans une structure dissidente des FARC-EP, qui s'est nommée l'État-Major Central (*Estado Mayor Central*, EMC)<sup>226</sup>.

**A ce jour, l'EMC est ainsi le principal groupe dissident des FARC-EP. Sa présence est particulièrement forte dans le département du Cauca**, notamment dans le Canyon del Micay<sup>227</sup>, avec le « Bloc Occidental », ainsi que dans les départements de Caquetá et Guaviare, avec le « Bloc Méridional »<sup>228</sup>. Par l'intermédiaire de ces blocs ou d'autres blocs, l'EMC est aussi présent, de manière plus ou moins importante, dans d'autres territoires : dans le département d'Antioquia (régions Magdalena Medio et Bajo Cauca) ; dans les départements d'Arauca et du Norte de Santander (région du Catatumbo) situés à la frontière vénézuélienne ; dans les départements du Nariño et du Putumayo, à la frontière équatorienne<sup>229</sup>.

Du fait de sa présence dans ces deux départements frontaliers de l'Équateur, l'EMC est également présent au nord de ce pays et exerce un certain contrôle de la frontière. Cependant, il n'est pas le seul groupe armé, ni même le seul groupe dissident des FARC-EP, à exercer ce contrôle. En effet, son principal rival dans ces deux départements frontaliers, où des affrontements violents ont lieu, n'est autre que la deuxième dissidence la plus importante, la Seconde Marquetalia<sup>230</sup>.

### 3.1.4. Les dissidents des FARC-EP : la Seconde Marquetalia

A l'inverse des membres des premières dissidences de 2016, les fondateurs de la Seconde Marquetalia (*Segunda Marquetalia*, dont l'ancien numéro deux de la guérilla, alias *Iván Márquez*) ont signé l'accord et se sont engagés dans le processus de paix, se soumettant à la JEP<sup>231</sup>. Cependant, en 2019, ils ont décidé de se retirer du processus, renonçant par là même aux avantages juridictionnels dont ils

<sup>219</sup> Entretien avec une source institutionnelle ; deux enquêteurs d'*InSight Crime* ; deux analystes du NRC

<sup>220</sup> NDLR : selon Leonardo González Perafán (*Indepaz*), le Catatumbo est une région où les groupes armés « sont tous présents »

<sup>221</sup> Entretien avec deux analystes du NRC ; Leonardo González Perafán (*Indepaz*) ; un membre d'une organisation internationale

<sup>222</sup> Entretien avec deux analystes du NRC ; Leonardo González Perafán (*Indepaz*) ; un membre d'une organisation internationale

<sup>223</sup> Entretien avec Leonardo González Perafán (*Indepaz*)

<sup>224</sup> Entretien avec deux analystes du NRC ; Leonardo González Perafán (*Indepaz*) ; un membre d'une organisation internationale

<sup>225</sup> Entretien avec Leonardo González Perafán (*Indepaz*)

<sup>226</sup> Entretien avec deux analystes du NRC ; Leonardo González Perafán (*Indepaz*)

<sup>227</sup> Entretien avec deux fonctionnaires d'une organisation internationale ; deux analystes du NRC ; Leonardo González Perafán (*Indepaz*) ; Vicky Perea (*El País*) ; deux enquêteurs d'*InSight Crime*

<sup>228</sup> Entretien avec Leonardo González Perafán (*Indepaz*)

<sup>229</sup> Entretien avec deux fonctionnaires de plusieurs organisations internationales ; Leonardo González Perafán (*Indepaz*) ; deux enquêteurs d'*InSight Crime* ; Carlos Zapata (IPC)

<sup>230</sup> Entretien avec un fonctionnaire d'une organisation internationale ; deux analystes du NRC ; Leonardo González Perafán (*Indepaz*) ; deux enquêteurs d'*InSight Crime*

<sup>231</sup> Entretien avec Leonardo González Perafán, (*Indepaz*)

bénéficiaient et devant, dès lors, répondre de leurs actes devant la justice ordinaire<sup>232</sup>. Ils ont fondé cette nouvelle structure armée, tout en affirmant être la véritable dissidence héritière des FARC-EP<sup>233</sup>.

Le Seconde Marquetalia a passé des alliances avec des groupes dissidents et d'autres groupes armés, ce qui lui a permis de se renforcer dans certains territoires, telles que les zones frontalières **du département du Putumayo**. Ces zones constituent l'une de leurs places fortes avec, au sein du département du Nariño, la municipalité frontalière et portuaire de Tumaco, d'où ils sont parvenus à repousser l'EMC<sup>234</sup>.

**Ces affrontements entre groupes dissidents des FARC s'étendent jusque dans les départements voisins de Caquetá et de Huila**<sup>235</sup>. Enfin, la Seconde Marquetalia, dont l'emprise territoriale est très inférieure à celles des structures armées précédemment citées, mais s'avère stratégique quant au déploiement d'économies illégales, dispose de bastions dans les départements du Meta et du Norte de Santander<sup>236</sup>.

### 3.1.5. Les Autodéfenses conquérantes de la Sierra Nevada

La dernière structure armée de crime à haute incidence se dénomme Autodéfenses conquérantes de la Sierra Nevada (*Autodefensas Conquistadoras de la Sierra Nevada*, ACSN). Il s'agit d'un groupe **héritier des paramilitaires des AUC**. Son emprise territoriale est plus localisée dans le nord du pays et ses objectifs territoriaux se concentrent notamment sur le contrôle de l'axe du Troncal del Caribe, où se situent des ports très stratégiques pour le narcotrafic<sup>237</sup>.

Leur principal rival dans cette région est un autre groupe héritier des paramilitaires, en l'occurrence les AGC (ou *Clan del Golfo*). **Ces deux structures armées sont à l'origine d'une vague de violence**, ou du moins l'étaient en début d'année 2024, frappant la métropole caribéenne de **Barranquilla** et la grande ville voisine de **Soledad**<sup>238</sup>.

## 3.2. Les groupes du crime organisé

Selon des enquêteurs d'*InSight Crime*, plusieurs dynamiques, en matière de criminalité, coexistent en Colombie : une dynamique spécifique aux grands groupes armés et une dynamique propre aux gangs ou bandes (*bandas*) urbaines<sup>239</sup>. De plus, des groupes armés de moindre envergure opérant en milieu rural sont dédiés à certaines activités criminelles. Ils sont alliés à des grandes structures armées tout en étant autonomes<sup>240</sup>.

Les analystes du NRC emploient le terme de « groupes du crime organisé » pour distinguer ces groupes (ou bandes armées) des cinq grandes Structures armées de crime à haute incidence<sup>241</sup>.

Les enquêteurs d'*InSight Crime* ajoutent que les villes et métropoles sont plus ou moins marquées par la présence d'un grand nombre de bandes armées. **Celles-ci exercent pour la plupart un contrôle relativement local, bien qu'elles puissent y être puissantes**. Toutefois, certaines d'entre elles, basées à Medellín et Buenaventura, sont si importantes que leur influence s'étend à d'autres territoires, notamment dans le cadre du trafic de drogue<sup>242</sup>.

---

<sup>232</sup> Entretien avec Roberto Carlos Vidal López, président de la JEP

<sup>233</sup> Entretiens avec un membre d'une organisation internationale ; deux analystes du NRC ; Leonardo González Perafán, (*Indepaz*)

<sup>234</sup> Entretien avec Leonardo González Perafán (*Indepaz*)

<sup>235</sup> Entretiens avec une source institutionnelle ; deux analystes du NRC ; Leonardo González Perafán (*Indepaz*)

<sup>236</sup> Entretien avec Leonardo González Perafán (*Indepaz*)

<sup>237</sup> Entretien avec Leonardo González Perafán (*Indepaz*)

<sup>238</sup> Entretien avec Leonardo González Perafán (*Indepaz*)

<sup>239</sup> Entretien avec deux enquêteurs d'*InSight Crime*

<sup>240</sup> Entretien avec Leonardo González Perafán (*Indepaz*)

<sup>241</sup> Entretien avec deux analystes du NRC

<sup>242</sup> Entretien avec deux enquêteurs d'*InSight Crime*

De manière générale, et notamment dans ces deux villes, ces groupes du crime organisé sont uniquement centrés sur les activités criminelles et dépourvus de toute idéologie politique<sup>243</sup>.

### 3.2.1. L'*Oficina de Envigado* ou *Oficina del Valle de Aburrá*

Dans l'aire métropolitaine et la vallée de Medellín, communément dénommée Valle de Aburrá, une organisation armée existe depuis plusieurs décennies, ses origines remontant à la fin du *Cartel de Medellín* dans les années 1990<sup>244</sup>. Il s'agit de l'*Oficina de Envigado*, du nom de la municipalité où elle trouve ses origines, qui est également dénommée *Oficina del Valle de Aburrá*<sup>245</sup>.

Plusieurs interlocuteurs s'accordent à dire que cette organisation armée est la plus importante dans la vallée et dans la ville de Medellín<sup>246</sup>. Pourtant, « personne ne parle de l'*Oficina*, c'est comme si elle n'existait pas »<sup>247</sup>. Située au sommet de la pyramide criminelle à Medellín et ses environs, elle contrôle des sociétés (dont des banques) et blanchit l'argent du narcotrafic. **De nombreuses bandes armées plus locales sont alliées (ou font partie) de l'*Oficina***. Par le passé, 16 chefs de bandes indépendantes, dont beaucoup sont emprisonnés, se sont unis dans ce groupe du crime organisé<sup>248</sup>.

L'influence de l'*Oficina de Envigado* dépasse largement l'aire métropolitaine de Medellín. Cette organisation armée est d'abord présente à l'échelle régionale, dans le golfe d'Urabá et sur la côte Caraïbe, mais également à Manizales, capitale du département voisin de Caldas. A l'échelle nationale, elle est aussi présente à Bogotá, où elle est devenue l'organisation criminelle dotée du plus grand contrôle informel, avec notamment le contrôle du trafic de drogue à l'aéroport international *El Dorado*. Ainsi, l'*Oficina de Envigado* cumule de grandes ressources financières. A ce titre, elle est considérée comme une organisation du crime organisé transnational<sup>249</sup>.

### 3.2.2. Les bandes armées de Buenaventura : *Los Shottas* et *Los Espartanos*

Tout comme les ports caribéens et l'aéroport de Bogotá, le contrôle informel du port de Buenaventura, à ce jour le principal port de Colombie, est un enjeu très important en termes de ressources financières pour les groupes armés de la côte Pacifique<sup>250</sup>. Dans cette ville, deux bandes armées sont dominantes depuis plusieurs années, à savoir *Los Shottas* et *Los Espartanos*<sup>251</sup>. Ces deux groupes sont dirigés distinctivement par deux frères et proviennent de la scission d'un seul et même groupe armé<sup>252</sup>.

Buenaventura est marquée par une grande violence dont sont responsables ces bandes armées qui la partagent en deux et cherchent à contrôler une part toujours plus importante des économies illicites transitant par la ville et son port<sup>253</sup>.

De plus, **ces bandes ont étendu leur présence**, sans que celle-ci soit forcément permanente, **dans d'autres villes du département du Valle del Cauca, telles que sa capitale, Cali**, où elles recrutent des jeunes dans plusieurs quartiers. Elles y ont accru leur présence pour renforcer leur contrôle sur la route du narcotrafic (à destination du port de Buenaventura) et sur le micro-traffic local. Dans cette optique, elles sont de plus en plus présentes dans les municipalités proches de Cali, telles que Candelaria, Florida et Pradera<sup>254</sup>.

<sup>243</sup> Entretiens avec deux fonctionnaires d'une organisation internationale ; deux membres de l'ONG *Ruta Pacífica de las Mujeres*

<sup>244</sup> Entretiens avec Leonardo González Perafán (*Indepaz*) ; deux enquêteurs d'*InSight Crime*

<sup>245</sup> Entretiens avec deux analystes du NRC ; Leonardo González Perafán (*Indepaz*)

<sup>246</sup> Entretiens avec Leonardo González Perafán (*Indepaz*) ; deux enquêteurs d'*InSight Crime* ; Carlos Zapata (IPC)

<sup>247</sup> Entretien avec Leonardo González Perafán (*Indepaz*)

<sup>248</sup> Entretiens avec Leonardo González Perafán (*Indepaz*) ; Carlos Zapata (IPC)

<sup>249</sup> Entretiens avec Leonardo González Perafán (*Indepaz*) ; deux enquêteurs d'*InSight Crime* ; Carlos Zapata (IPC)

<sup>250</sup> Entretiens avec Leonardo González Perafán (*Indepaz*) ; deux enquêteurs d'*InSight Crime*

<sup>251</sup> Entretiens avec Leonardo González Perafán (*Indepaz*) ; deux enquêteurs d'*InSight Crime* ; deux fonctionnaires d'une organisation internationale

<sup>252</sup> Entretiens avec Leonardo González Perafán (*Indepaz*) ; deux enquêteurs d'*InSight Crime*

<sup>253</sup> Entretiens avec Leonardo González Perafán (*Indepaz*) ; Juan David Ladino (*Centro Pazífico - Centro de Derechos Humanos del Pacífico*) ; deux fonctionnaires d'une organisation internationale

<sup>254</sup> Entretiens avec Juan Ladino (*Centro Pazífico - Centro de Derechos Humanos del Pacífico*) ; deux enquêteurs d'*InSight Crime*

### 3.2.3. Le *Tren de Aragua* et les *Águilas Negras* : entre mythe et réalité

Avec la vague migratoire de ressortissants vénézuéliens en Colombie, un groupe armé du pays voisin s'est infiltré en Colombie *via* le contrôle de la traite migratoire à la frontière, la principale rente criminelle sur laquelle il s'est appuyé<sup>255</sup>. Ce groupe armé, le plus puissant du Venezuela selon les enquêteurs d'*InSight Crime*, est dénommé Train d'Aragua (*Tren de Aragua*). Il a consolidé une présence importante dans l'aire métropolitaine de Cúcuta, capitale du département du Norte de Santander, en particulier dans la localité frontalière de La Parada. Le *Tren de Aragua* s'est ensuite étendu dans ce département, où de violents affrontements ont éclaté avec l'ELN, avant une accalmie en 2023<sup>256</sup>.

**Parallèlement à la migration vénézuélienne, le *Tren de Aragua* s'est établi à Bogotá**<sup>257</sup>. En 2022 et en 2023, des séries et pics d'homicides très violents dans la capitale ont marqué l'opinion publique, attiré l'attention des médias et celles des autorités, qui en ont attribué la responsabilité à ce groupe<sup>258</sup>. De même, celui-ci est responsable d'une vague de fortes violences dans la zone métropolitaine de Cúcuta<sup>259</sup>.

Bien que la Colombie soit déjà marquée par la violence de ses propres groupes armés, le *Tren de Aragua* s'est distingué par le recours de ses membres à des méthodes particulièrement violentes. Il représente ainsi une réelle menace, si bien que toute la population colombienne a désormais connaissance du *Tren de Aragua*<sup>260</sup>. Récemment, sa présence a été identifiée dans certains quartiers de Cali, et il tenterait de s'implanter à Medellín<sup>261</sup>.

Si les membres du *Tren de Aragua* sont bien présents par endroits, particulièrement à Bogotá et Cúcuta, les différents interlocuteurs ne s'accordent pas forcément sur l'ampleur de sa présence dans le reste du pays, qui est difficilement identifiable. A ce sujet, de nombreuses rumeurs se diffusent de la frontière équatorienne à la côte Caraïbe en passant par les grandes métropoles<sup>262</sup>. Néanmoins, la menace qu'il représente est parfois exagérée, selon les enquêteurs d'*InSight Crime*<sup>263</sup>.

De plus, **ce groupe ayant créé une « marque de terreur » dans les médias et l'opinion publique, des criminels, y compris colombiens, se font passer indûment pour des membres du *Tren de Aragua***. La médiatisation de ce groupe, que des criminels colombiens ont aussi réellement intégré, a pour effet une certaine amplification de la xénophobie envers les Vénézuéliens, notamment à Bogotá<sup>264</sup>.

Plus ou moins similairement au *Tren de Aragua*, une organisation se présentant comme un groupe paramilitaire organisé cristallise de nombreuses rumeurs depuis des années. Cette prétendue organisation se dénomme les Aigles Noirs (*Águilas Negras*).

Dans divers territoires, des tracts (*panfletos*) au nom des *Águilas Negras* sont régulièrement apparus dans des lieux publics, par exemple dans le département de Cesar (nord-est) et dans plusieurs districts du sud et du nord de Bogotá<sup>265</sup>. Ces *panfletos* étaient signés par le *Bloque Capital* des *Águilas Negras*. Cette signature donne l'impression qu'il s'agit d'un groupe armé organisé, d'autant que ces tracts sont apparus après la démobilisation des paramilitaires des AUC en 2005<sup>266</sup>. Des personnalités, dont des politiciens, considérées de gauche, ont généralement été la cible des menaces de cette entité, identifiée comme une organisation héritière des paramilitaires<sup>267</sup>.

---

<sup>255</sup> Entretiens avec deux enquêteurs d'*InSight Crime* ; deux analystes du NRC

<sup>256</sup> Entretien avec deux enquêteurs d'*InSight Crime*

<sup>257</sup> Entretiens avec deux enquêteurs d'*InSight Crime* ; deux analystes du NRC ; Juan Ladino (*Centro Pazífico - Centro de Derechos Humanos del Pacífico*)

<sup>258</sup> Entretiens avec Leonardo González Perafán (*Indepaz*) ; deux analystes du NRC

<sup>259</sup> Entretien avec Leonardo González Perafán (*Indepaz*)

<sup>260</sup> Entretiens avec Leonardo González Perafán (*Indepaz*) ; deux enquêteurs d'*InSight Crime*

<sup>261</sup> Entretiens avec Juan Ladino (*Centro Pazífico - Centro de Derechos Humanos del Pacífico*) ; Leonardo González Perafán (*Indepaz*)

<sup>262</sup> Entretiens avec deux enquêteurs d'*InSight Crime* ; deux analystes du NRC

<sup>263</sup> Entretien avec deux enquêteurs d'*InSight Crime*

<sup>264</sup> Entretiens avec deux enquêteurs d'*InSight Crime* ; deux analystes du NRC

<sup>265</sup> Entretiens avec deux enquêteurs d'*InSight Crime* ; deux analystes du NRC ; un fonctionnaire d'une organisation internationale

<sup>266</sup> Entretien avec deux analystes du NRC

<sup>267</sup> Entretien avec le représentant d'une ONG colombienne

Cependant, l'ensemble des interlocuteurs sont formels : ils estiment que **cette organisation n'a jamais existé en tant que groupe armé**, y compris pour les autorités. Il n'y a pas de membres armés de cette entité, que ce soit dans le département de Cesar, à Bogotá ou dans d'autres régions<sup>268</sup>.

**Pour autant, certaines des menaces contenues dans les *panfletos* des *Águilas Negras* ont été mises à exécution**<sup>269</sup>. Ce ne sont pas des membres de cette prétendue organisation qui ont commis ces crimes, mais des individus issus d'autres groupes armés, bien réels, qui ont utilisé le nom des *Águilas Negras*<sup>270</sup>.

Un interlocuteur mentionne « un mythe construit autour des *Águilas Negras* » selon lequel des membres des forces publiques y seraient liés. Ce mythe repose sur des témoignages de personnes qui auraient reçu des menaces, signées par les *Águilas Negras*, peu après avoir déposé des plaintes auprès de la police ou de l'armée sans que personne ne le sache, hormis les agents ayant reçu les plaintes en question<sup>271</sup>.

### 3.2.4. D'innombrables autres bandes criminelles

Dans certaines zones urbaines, les groupes du crime organisé sont très nombreux, comme par exemple à **Medellín**<sup>272</sup>. Dans le centre de cette métropole, il peut y avoir **une quarantaine de bandes armées locales dénommées *Convivir***.<sup>273</sup> Dans la chaîne criminelle, se situent au-dessus des *Convivir* des bandes criminelles ayant une emprise territoriale plus importante. Il y a, notamment, *La Oficina del 12 de Octubre* dans la zone nord-ouest ; *La Oficina de San Pablo* et *La Oficina de la Terraza* dans la zone nord-est ; *Los Chamizos* et *Los Conejos* dans la zone centre-orientale ; ou encore *Los Pesebreros* et *La Bonilla* dans une *comuna*<sup>274</sup> aussi défavorisée que la *Comuna 13*. Puis, au sommet de la chaîne criminelle de Medellín, figure donc une organisation armée nettement plus importante, l'*Oficina de Envidado*<sup>275</sup>.

**Bogotá** compte aussi de nombreuses bandes armées, dont le contrôle criminel et territorial varie selon les districts, notamment entre le sud et le nord, marqués par de fortes disparités socio-économiques. Les enquêteurs d'*InSight Crime* utilisent le terme de « syndicats du crime locaux » et celui des ***oficinas de cobro*** (dans le cadre de l'extorsion), qui sont nombreux et exercent une emprise locale dans l'aire métropolitaine de la capitale<sup>276</sup>. A une échelle plus étendue, lors des pics d'homicides très violents survenus en 2022 et 2023, les autorités avaient publiquement identifié **neuf grandes structures de crime organisé à Bogotá**, parmi lesquelles figuraient le *Tren de Aragua*, ainsi que d'autres bandes, comme *Los Boyacos*<sup>277</sup>. Originaires de Tunja (capitale du département oriental de Boyacá), ces derniers sont ancrés dans le nord de Bogotá, selon Leonardo González Perafán (*Indepaz*)<sup>278</sup>.

**Cali** est également affligée par la présence d'un grand nombre de bandes criminelles armées, dont de nombreuses *oficinas de cobro* à l'emprise territoriale locale. Selon les enquêteurs d'*InSight Crime*, **la situation sécuritaire y est complexe et plus diffuse** qu'à Medellín ou Buenaventura. Les bandes armées y sont moins sophistiquées et de moindre envergure, ce qui a notamment permis aux deux bandes de Buenaventura de s'y infiltrer. Cette analyse est partagée par Juan Ladino, qui met toutefois en exergue une autre bande armée locale, dénommée les *R-15*<sup>279</sup>.

<sup>268</sup> Entretien avec deux enquêteurs d'*InSight Crime* ; deux analystes du NRC ; un fonctionnaire d'une organisation internationale.

<sup>269</sup> Entretien avec un fonctionnaire d'une organisation internationale

<sup>270</sup> Entretien avec deux analystes NRC

<sup>271</sup> Entretien avec un membre d'une ONG colombienne

<sup>272</sup> NDLR : voir par exemple l'*Alerta Temprana* dans laquelle Carlos Zapata décrit les processus de violence territorialisée à Medellín ; *Defensoría del Pueblo*, « Alerta Temprana N°032-2020 » 17/07/2020, [url](#)

<sup>273</sup> NDLR : elles sont dénommées *Convivir* en référence aux organisations paramilitaires légalisées en tant que coopératives de sécurité au milieu des années 1990, quand Álvaro Uribe, Président de la République de 2002 à 2008, était gouverneur d'Antioquia

<sup>274</sup> NDLR : une commune (*comuna*) est une division administrative urbaine pouvant être comparée à un arrondissement

<sup>275</sup> Entretien Carlos Zapata (IPC)

<sup>276</sup> Entretien avec deux enquêteurs d'*InSight Crime*

<sup>277</sup> Entretien avec deux analystes du NRC ; Leonardo González Perafán (*Indepaz*)

<sup>278</sup> Entretien avec Leonardo González Perafán (*Indepaz*)

<sup>279</sup> Entretien avec Juan Ladino (*Centro Pazífico - Centro de Derechos Humanos del Pacífico*) ; deux enquêteurs d'*InSight Crime*

D'autres villes, moins peuplées, sont aussi fortement touchées par la criminalité et les bandes armées, dont Quibdó, capitale du département de Chocó<sup>280</sup>. Dans le nord du département du Valle del Cauca, la ville de Tuluá connaît depuis peu une forte hausse de la violence. Celle-ci est le fait d'une seule et même bande armée, dénommée *La Inmaculada* (L'Immaculée)<sup>281</sup>, qui a imposé rapidement son pouvoir criminel en recourant à des actions marquantes, dont des attaques violentes et des menaces à l'encontre du maire de Tuluá<sup>282</sup>.

Enfin, certains groupes armés ont une emprise territoriale plus restreinte en milieu rural. C'est le cas du Commandement de la Frontière (*Comando de la Frontera*), dont le bastion se trouve dans le département du Putumayo, frontalier de l'Équateur<sup>283</sup>. Ce groupe armé se dénommait auparavant « *La Mafia* », intitulé témoignant du fait qu'il s'agit des « *plus narcos des narcos* »<sup>284</sup>, qui plus est dans le département où les cultures de coca ont le plus proliféré dans les dernières années<sup>285</sup>.

Le *Comando de la Frontera* s'est allié à l'une des cinq grandes structures armées colombiennes, la *Segunda Marquetalia*. A ses côtés, il affronte l'autre dissidence majeure des FARC-EP, à savoir l'EMC, dans les départements du Putumayo, de Caquetá et de Huila<sup>286</sup>.

### 3.3. Les réseaux d'alliances entre acteurs armés

#### 3.3.1. Des alliances stratégiques dans les conflits

Selon le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), sept « conflits armés non-internationaux » (CANI) étaient en cours dans le pays en mars 2023. Trois de ces conflits impliquaient l'État colombien, et les quatre autres opposaient des groupes armés<sup>287</sup>. **En avril 2024**, dans sa mise à jour annuelle, **le CICR répertoriait huit CANI en cours dans le pays, avec cinq conflits entre groupes armés**<sup>288</sup>. Bien que des affrontements adviennent entre groupes armés dans le but d'étendre leur contrôle territorial, ceux-ci nouent également des alliances et accords au gré de leurs intérêts économiques et stratégiques, et ce parfois même lorsqu'il s'agit de groupes pouvant être considérés comme ennemis.

L'alliance entre la *Segunda Marquetalia* et le *Comando de la Frontera* est un exemple d'alliance stratégique dans le cadre d'un conflit pour faire face conjointement à un acteur armé, généralement plus puissant et dont le contrôle territorial est plus important, en l'occurrence l'EMC<sup>289</sup>.

Ces alliances tactiques et stratégiques se retrouvent dans d'autres territoires et conflits, par exemple dans le département du Cauca et particulièrement aux abords de la région stratégique du Canyon del Micay. L'acteur armé dominant y est, de nouveau, l'EMC. Dans ce département, la *Segunda Marquetalia* s'est alliée à l'ELN, l'autre guérilla majeure du pays, afin d'y affronter l'EMC, leur ennemi commun<sup>290</sup>.

Toutefois, il ne s'agit pas d'une alliance à long terme, l'objectif étant de prendre le dessus sur leur ennemi commun et « lorsqu'ils y parviendront, la guerre se déroulera entre l'ELN et la *Segunda Marquetalia* ». Preuve en est, ces deux mêmes groupes armés s'affrontent dans d'autres territoires, comme dans le département d'Arauca<sup>291</sup>.

---

<sup>280</sup> Entretien avec Leonardo González Perafán (*Indepaz*)

<sup>281</sup> Entretien avec deux fonctionnaires d'une organisation internationale

<sup>282</sup> Entretiens avec deux membres d'une organisation internationale ; Vicky Perea (*El País*)

<sup>283</sup> Entretiens avec deux membres d'une organisation internationale ; deux analystes du NRC ; Leonardo González Perafán (*Indepaz*)

<sup>284</sup> Entretien avec Leonardo González Perafán (*Indepaz*)

<sup>285</sup> Entretien avec un fonctionnaire d'une organisation internationale

<sup>286</sup> Entretiens avec : deux analystes du NRC ; Leonardo González Perafán (*Indepaz*)

<sup>287</sup> Entretien avec deux analystes du NRC

<sup>288</sup> *International Committee of the Red Cross (ICRC)*, « The human cost of armed conflicts in Colombia », 03/04/24, [url](#)

<sup>289</sup> Entretien avec Leonardo González Perafán (*Indepaz*)

<sup>290</sup> Entretiens avec : Leonardo González Perafán (*Indepaz*) ; deux enquêteurs d'*InSight Crime*

<sup>291</sup> Entretien avec Leonardo González Perafán (*Indepaz*)

Par ailleurs, des groupes armés ennemis peuvent passer des **accords pour délimiter leurs territoires respectifs et faire cesser les affrontements**. Cela semble notamment avoir été le cas pour l'ELN et le *Tren de Aragua* à proximité de Cúcuta et de la frontière vénézuélienne<sup>292</sup>.

### 3.3.2. Alliances, rapports de force économiques et sous-traitance criminelle

Les grandes structures armées recourent de plus en plus à ce que plusieurs interlocuteurs dénomment la « sous-traitance » criminelle à des bandes armées. Ainsi, les grandes structures armées ne s'occupent pas nécessairement des activités criminelles, mais les délèguent à des bandes armées plus locales<sup>293</sup>.

A cet égard, Leonardo González Perafán (*Indepaz*) explique que ces dernières années, **l'ELN a noué de solides alliances avec des groupes de narcotrafiants, tout comme la *Segunda Marquetalia* avec le *Comando de la Frontera***. Les enlèvements contre rançons sont souvent commis par des bandes armées d'envergure relativement réduite qui, dans un second temps, remettent les victimes à une grande structure armée, comme l'EMC<sup>294</sup>. Ce faisant, les grandes structures armées, grâce à leur puissance et leurs effectifs, s'assurent avant tout du contrôle territorial pour que ces activités criminelles puissent y prospérer<sup>295</sup>. **Les deux grandes structures armées ayant particulièrement recours à la sous-traitance criminelle sont l'ELN et les AGC**<sup>296</sup>.

Plusieurs autres interlocuteurs soulignent particulièrement le cas des AGC, qui ont construit leur puissance actuelle avec ce modèle<sup>297</sup>. Depuis plusieurs années, elles ont mené une stratégie d'alliances ou de cooptation des groupes criminels organisés, à l'échelle locale ou régionale<sup>298</sup>. Dans le département d'Antioquia, au niveau local, les AGC sont alliés à *La Bonilla*, une bande criminelle de la *Comuna 13* de Medellín<sup>299</sup>, et, au niveau régional, à la puissante *Oficina de Envigado*<sup>300</sup>.

Il s'agit d'alliances diverses qui se forment en fonction des rapports de force. Si *La Bonilla* est contrôlée par les AGC, l'*Oficina* est plutôt l'un de leurs « partenaires » sur le plan économique. L'*Oficina* trafique avec elles et blanchit leur argent, mais demeure entièrement indépendante. Elle dispose de son propre réseau d'alliances, par exemple avec *Los Pesebreros* dans la *Comuna 13* de Medellín, une bande qu'elle contrôle à son tour. Et ce notamment car l'*Oficina de Envigado* craint que les AGC ne cherche à lui ravir son pouvoir dans l'aire métropolitaine de Medellín<sup>301</sup>.

Ces alliances et rapports de force économiques se déclinent aussi au niveau très local. Dans la *Comuna 13* de Medellín, *Los Pesebreros* et *La Bonilla* sont alliés et ont respectivement sous leurs ordres plus d'une dizaine de bandes armées très locales. Dans le centre de la métropole, les *Convivir* vont payer une certaine somme à une bande armée plus importante, par exemple à *Los Chamizos*, pour continuer à exercer leurs activités criminelles. Puis *Los Chamizos* vont à leur tour payer une organisation au contrôle territorial plus étendu, à savoir l'*Oficina de Envigado*. **Il s'agit d'une économie criminelle en réseau avec « un système de protection violente qui remonte une chaîne » et une « division du territoire par structure »**<sup>302</sup>.

De manière générale, pour Leonardo González Perafán, une bande ne peut être créée ni agir sans qu'un plus grand groupe armé ne l'y autorise et qu'elle mène des activités criminelles sous-traitées, quand bien même elle bénéficie d'une certaine indépendance<sup>303</sup>.

<sup>292</sup> Entretien avec deux enquêteurs d'*InSight Crime*

<sup>293</sup> Entretiens avec deux fonctionnaires d'une organisation internationale ; Leonardo González Perafán (*Indepaz*)

<sup>294</sup> Entretien avec Leonardo González Perafán (*Indepaz*)

<sup>295</sup> Entretiens avec un fonctionnaire d'une organisation internationale ; Leonardo González Perafán (*Indepaz*)

<sup>296</sup> Entretien avec deux fonctionnaires d'une organisation internationale

<sup>297</sup> Entretiens avec deux enquêteurs d'*InSight Crime* ; deux analystes du NRC ; Leonardo González Perafán (*Indepaz*)

<sup>298</sup> Entretien avec deux analystes du NRC

<sup>299</sup> Entretien avec Carlos Zapata (IPC)

<sup>300</sup> Entretiens avec deux enquêteurs d'*InSight Crime* ; deux analystes du NRC ; Leonardo González Perafán (*Indepaz*)

<sup>301</sup> Entretiens avec Leonardo González Perafán (*Indepaz*) ; Carlos Zapata (IPC)

<sup>302</sup> Entretien avec Carlos Zapata (IPC)

<sup>303</sup> Entretien avec Leonardo González Perafán (*Indepaz*)

**Le plus grand réseau d'alliances est celui des AGC.** Celui-ci s'étend jusque dans Bogotá, bien que les autorités soient très attentives à ce sujet. Des graffitis au nom des AGC peuvent être trouvés dans plusieurs secteurs de la capitale, où des groupes du crime organisé ont passé des accords avec cette grande structure armée qui les autorise à **utiliser son nom** sans pour autant qu'elle-même soit présente. Cela permet aux AGC de de prévaloir d'une présence territoriale plus étendue et de tirer des revenus des économies criminelles dans lesquelles opèrent ces bandes locales<sup>304</sup>. Les enquêteurs d'*InSight Crime* partagent cette analyse concernant d'autres territoires de la côte Caraïbe et comparent ces méthodes à **des campagnes de marketing**<sup>305</sup>. Néanmoins, les analystes de NRC prennent l'exemple d'une vidéo publique datée de 2023 dans laquelle apparaissent des personnes cagoulées avec des fusils, se présentant comme le *Bloc de la Capitale* ou le *Front de la Capitale des AGC*. Ce qui supposerait, sans que cela puisse être confirmé ni infirmé, qu'il existe une faction des AGC opérant dans le sud de la ville<sup>306</sup>.

Dans certaines zones urbaines, se trouvent des acteurs criminels qui font partie des grandes structures armées et peuvent en être des « exécutifs urbains ».<sup>307</sup> Toutefois, concernant les guérillas ou les dissidents des guérillas, **il n'existe plus de « front de guerre urbain »** comme ceux des FARC-EP et de l'ELN, qui opéraient dans plusieurs grandes villes au cours des années 2000<sup>308</sup>.

**A Cali, les grandes structures armées ne sont effectivement pas présentes.** Cependant, des factions des AGC, de l'ELN et des dissidents des FARC-EP, sont implantées dans des municipalités très proches (à Jamundi, Candelaria, El Cabuyal et, dans une moindre mesure, à Florida et Pradera). **Des liens étroits entre ces structures armées et les groupes du crime organisé de Cali sont clairement établis**, par exemple dans le cadre du micro-traffic avec des dissidents des FARC-EP<sup>309</sup>. De plus, la présence de grands groupes armés est attestée sporadiquement dans cette métropole. Lors des manifestations anti-gouvernementales massives de 2021 (dénommées « grève nationale » ou « soulèvement social »), un interlocuteur dit avoir pris ses distances avec ce mouvement après avoir constaté que l'ELN l'avait largement infiltré à Cali<sup>310</sup>.

**A Buenaventura, les deux principales bandes armées sont alliées à deux des cinq grandes structures armées du pays : Los Shottas sont alliés à l'EMC et Los Espartanos aux AGC**<sup>311</sup>.

Plus au nord du Valle del Cauca, la bande *La Inmaculada*, qui a récemment démontré l'étendue de sa puissance dans la ville de Tuluá, pourrait probablement être alliée à une grande structure armée au vu de l'ampleur de ses actions. Cette structure n'était pas encore identifiée en février 2024, du moins par les interlocuteurs rencontrés<sup>312</sup>.

En règle générale, ces alliances et cette sous-traitance criminelle ne sont pas durables. Ainsi, si une grande structure leur assure davantage de bénéfices, les groupes du crime organisé s'allieront aussitôt avec celle-ci. Ces groupes « n'ont pas d'idéologie, ils travaillent pour n'importe qui »<sup>313</sup>. Si les grandes structures armées conservent une certaine posture idéologique, particulièrement dans le cadre des négociations de paix, leurs alliances ne reposent pas sur des motivations idéologiques, mais sur des logiques économiques ou stratégiques. A l'image de la *Segunda Marquetalia* et de l'ELN, dont les idéologies sont théoriquement assez proches, qui sont alliés dans le sud-ouest mais s'affrontent dans l'est du pays<sup>314</sup>.

<sup>304</sup> Entretien avec deux analystes du NRC

<sup>305</sup> Entretien avec deux enquêteurs d'*InSight Crime*

<sup>306</sup> Entretien avec deux analystes du NRC

<sup>307</sup> Entretien avec deux analystes du NRC

<sup>308</sup> Entretien avec deux enquêteurs d'*InSight Crime*

<sup>309</sup> NDLR : l'interlocuteur ne l'ayant pas précisé, rien ne peut être affirmé avec certitude, mais il s'agit vraisemblablement de l'EMC, en raison de son implantation territoriale nettement plus importante que celle de la *Segunda Marquetalia* dans la région et dans le Valle del Cauca ainsi que de ses liens à Buenaventura ; entretien avec Juan Ladino (*Centro Pazífico - Centro de Derechos Humanos del Pacífico*)

<sup>310</sup> Entretien avec un membre d'une ONG colombienne

<sup>311</sup> Entretien avec Leonardo González Perafán (*Indepaz*)

<sup>312</sup> Entretien avec deux fonctionnaires d'une organisation internationale

<sup>313</sup> Entretien avec Leonardo González Perafán (*Indepaz*)

<sup>314</sup> Entretiens avec Leonardo González Perafán (*Indepaz*) ; deux enquêteurs d'*InSight Crime*

Ces alliances multiples, tant sur le plan stratégique qu'économique, tendent à **invisibiliser les acteurs armés responsables de crimes**. Dans certaines régions plus ou moins disputées, par exemple à Pradera et dans les environs de Cali, il est ainsi de plus en plus difficile d'identifier clairement les acteurs armés présents<sup>315</sup>.

### 3.4. Le projet de la Paix totale et les négociations avec le gouvernement

#### 3.4.1. Un projet ambitieux avec de nombreuses négociations en cours

Gustavo Petro a été élu Président de la République en juin 2022, en capitalisant sur la colère d'une partie de la population qui s'est largement exprimée contre le gouvernement de droite dure d'Ivan Duque, notamment à l'occasion des manifestations massives de 2021<sup>316</sup>. Il s'est également fait élire grâce aux promesses de sa politique sécuritaire dite de « sécurité humaine »<sup>317</sup>.

Cette politique repose en partie sur le projet de la Paix totale, qui vise à **la démobilisation de l'ensemble des organisations armées dans le pays**. Selon un représentant d'une organisation internationale, l'État n'a pas réussi à mettre fin aux guérillas par des moyens militaires et il ne peut pas parvenir à la paix avec un seul groupe, car si ce groupe part, un autre groupe prend sa place. Ainsi, l'État tente de dialoguer avec tous les groupes, ce qui constitue un engagement très fort, mais aussi un défi énorme induisant de nombreux risques<sup>318</sup>.

Certaines négociations de paix ont connu des avancées en l'espace d'un peu moins de deux années. A l'inverse, d'autres ont été rapidement bloquées <sup>319</sup> :

- **L'ELN** : les négociations de paix les plus avancées sont celles avec l'ELN. En février 2024, le gouvernement et l'ELN décidaient de prolonger de 6 mois la durée d'un cessez-le-feu bilatéral ayant débuté à l'été 2023<sup>320</sup>. L'ELN exige d'être considérée comme une organisation politique et non comme un groupe armé organisé, car elle prétend que ses actions reposent sur une idéologie politique<sup>321</sup>. Elle cherche à obtenir des garanties de changements sociaux et à bénéficier d'une justice transitionnelle, plus ou moins comme les FARC-EP avec la JEP<sup>322</sup>. Le septième cycle de négociations s'est déroulé à Caracas (Venezuela) du 20 au 25 mai 2024 et les deux parties y ont convenu de l'intégration et de la participation de la société civile dans le processus de paix<sup>323</sup>.

- **L'EMC** : il s'agit du seul groupe dissident des FARC-EP avec lequel de réelles négociations de paix sont en cours<sup>324</sup>. Un cessez-le-feu bilatéral avait également été conclu, qui était toujours en vigueur en février 2024, mais le gouvernement a décidé de le suspendre le 20 mars 2024 à la suite d'une attaque perpétrée par l'EMC dans le département du Cauca. A la fin du mois de mai 2024, les deux parties se sont accordées pour planifier un cinquième cycle de négociations à Bogotá du 20 au 26 juin 2024, mais seulement avec une partie de l'EMC<sup>325</sup>.

- **Les AGC** : elles ont eu le sentiment d'être traitées avec moins de considération et d'être comparées à des structures armées de moindre importance, car le gouvernement les a regardées comme une

---

<sup>315</sup> Entretien avec Juan Ladino (*Centro Pazífico - Centro de Derechos Humanos del Pacífico*)

<sup>316</sup> Entretien avec un fonctionnaire d'une organisation internationale

<sup>317</sup> Entretiens avec un représentant d'une organisation internationale ; Leonardo González Perafán (*Indepaz*) ; des membres de la CCJ

<sup>318</sup> Entretien avec un fonctionnaire d'une organisation internationale

<sup>319</sup> NDLR : ces exemples ne sont pas exhaustifs et concernent essentiellement les cas évoqués par les interlocuteurs rencontrés lors de la mission.

<sup>320</sup> Entretien avec une source institutionnelle ; *El País*, « Proceso de paz con el ELN : cese al fuego, secuestro, participación de la sociedad civil y las claves de los diálogos con el Gobierno de Gustavo Petro », 22/05/24, [url](#)

<sup>321</sup> Entretiens avec deux analystes du NRC ; des membres de la CCJ

<sup>322</sup> Entretiens avec des membres de la CCJ ; Roberto Carlos Vidal López, président de la JEP

<sup>323</sup> *El País*, « Proceso de paz con el ELN : cese al fuego, secuestro, participación de la sociedad civil y las claves de los diálogos con el Gobierno de Gustavo Petro », 22/05/2024, [url](#) ; *France 24 - Agence France-Presse* (AFP), « El gobierno de Colombia y el ELN firman en Caracas el primer acuerdo en el proceso de paz », 26/05/2024, [url](#)

<sup>324</sup> NDLR : dans le cadre de ces négociations avec l'EMC, le gouvernement a nommé et choisi Camilo González Posso, président d'*Indepaz*, comme le chef des négociations. Ce dernier ayant accepté, il a mis en suspens ses fonctions au sein de l'ONG

<sup>325</sup> *Infobae*, « Paz total : Gobierno confirmo fechas para quinto ciclo de negociaciones con disidentes de las Farc, sin Ivan Mordisco », 26/05/2024, [url](#)

organisation sans idéologie politique. Les négociations étaient toujours bloquées car les AGC refusaient de prendre part à un processus de négociations qui n'était pas similaire à ceux des guérillas<sup>326</sup>. A la fin du mois de mai 2024, il n'y avait toujours pas eu d'avancées notables ni de réels pourparlers, bien que le gouvernement les ait invitées à prendre part aux négociations en assurant considérer la possibilité de négociations politiques, ce que les AGC ont accepté en mars 2024<sup>327</sup>.

- **L'Oficina de Envigado** : elle a accepté de se joindre aux négociations de paix proposées par le gouvernement avec certains de ses chefs emprisonnés, qui ont rencontré à plusieurs reprises le Haut-Commissaire pour la Paix, Danilo Rueda<sup>328</sup>. Il s'agit toutefois d'une négociation très compliquée qui n'a pas connu de véritables avancées<sup>329</sup>.

- **Los Espartanos et Los Shottas** : ils ont dans un premier temps accepté les conditions des négociations de paix<sup>330</sup>. Le processus de paix les concernant était considéré, en février 2024 encore, comme l'un des plus prometteur, avec une trêve entre les deux groupes ayant permis une réduction significative des violences<sup>331</sup>. Cependant, un mois plus tard, *Los Espartanos* ont quitté le processus et n'ont pas repris les négociations depuis lors<sup>332</sup>.

### 3.4.2. Un projet avec des limites et des effets pervers

Dans l'ensemble, il s'agit donc de négociations de paix complexes. De plus, elles peuvent se complexifier avec l'ELN et l'EMC en raison de la hiérarchie actuelle des différents fronts et cellules, et des désaccords pouvant en découler. Contrairement à la guérilla historique des FARC-EP qui avait établi une hiérarchie verticalisée, l'ELN et l'EMC ont une structure hiérarchique nettement plus horizontale<sup>333</sup>.

L'ensemble des interlocuteurs rencontrés lors de la mission soutiennent largement cette politique qui tend vers la paix dans un pays marqué par des décennies de conflits armés. Néanmoins, nombre d'entre eux soulignent les limites et les problèmes rencontrés dans plusieurs régions.

Certaines avancées dans les négociations de paix ont effectivement permis **d'obtenir des cessez-le-feu bilatéraux et de réduire les violences dans des territoires où survenaient des affrontements, notamment entre l'ELN et la force publique**<sup>334</sup>. **Toutefois, les conflits entre groupes armés n'ont pas cessé**<sup>335</sup>. Par exemple, les affrontements entre l'ELN et les AGC, dans le sud du département de Bolivar ou dans le centre du département de Chocó, sont très violents, dont le dernier qui se déroule au milieu des communautés<sup>336</sup>. Les groupes armés continuent de mener des actions violentes qui affectent ces communautés locales, si bien que certaines s'interrogent quant au bien-fondé du projet de Paix totale<sup>337</sup>.

**L'armée est présente dans les zones concernées par le cessez-le-feu. Cependant, elle est « passive » face à l'ELN et à l'EMC.** Conformément aux cessez-le-feu en vigueur, elle ne peut agir que si ces groupes armés commettent des méfaits observés en flagrant délit<sup>338</sup>.

<sup>326</sup> Entretien avec des membres de la CCJ ; un fonctionnaire d'une organisation internationale

<sup>327</sup> *El Espectador*, « Clan del Golfo acepta invitación de Petro para sentarse a una negociación de paz », 19/03/2024, [url](#) ; *Voice of America* (VOA), « ¿Con quién está negociando el Gobierno de Petro la anhelada paz en Colombia? », 16/05/2024, [url](#)

<sup>328</sup> Entretien avec Leonardo González Perafán (*Indepaz*) ; Juan Ladino (*Centro Pazífico - Centro de Derechos Humanos del Pacífico*)

<sup>329</sup> Entretien avec Juan Ladino (*Centro Pazífico - Centro de Derechos Humanos del Pacífico*) ; *Voice of America* (VOA), 16/05/2024, [url](#)

<sup>330</sup> Entretien avec deux représentants d'une organisation internationale ; Leonardo González Perafán (*Indepaz*) ; deux analystes du NRC

<sup>331</sup> Entretien avec deux enquêteurs d'*InSight Crime* ; Leonardo González Perafán (*Indepaz*)

<sup>332</sup> *Fundación Paz & Reconciliación* (Pares), « Shottas y Espartanos: un capítulo más de la guerra eterna que se vive en Buenaventura », 13/03/2024, [url](#) ; *Voice of America* (VOA), « ¿Con quién está negociando el Gobierno de Petro la anhelada paz en Colombia? », 16/05/2024, [url](#)

<sup>333</sup> Entretien avec deux analystes du NRC

<sup>334</sup> Entretien avec des membres de la CCJ ; un fonctionnaire d'une organisation internationale

<sup>335</sup> Entretien avec des membres d'une ONG internationale ; un fonctionnaire d'une organisation internationale

<sup>336</sup> Entretien avec Leonardo González Perafán (*Indepaz*) ; deux analystes du NRC

<sup>337</sup> Entretien avec trois fonctionnaires de plusieurs organisations internationales

<sup>338</sup> Entretien avec un fonctionnaire d'une organisation internationale

**Plusieurs interlocuteurs perçoivent un renforcement des groupes armés qui participent aux négociations de paix**<sup>339</sup>. Le gouvernement fait preuve d'une certaine inaction contre ce renforcement des groupes qui ont profité de l'occasion pour étendre ou consolider leur contrôle dans les zones territoriales où ils sont déjà présents, d'après les analystes du NRC. Ces derniers citent en exemple l'apparition soudaine de nouvelles unités au sein de l'EMC, sans pouvoir déterminer si elles existent réellement ou s'il s'agit simplement d'une manière de diffuser une image de puissance plus importante pour bénéficier d'un rapport de force privilégié dans les négociations avec le gouvernement<sup>340</sup>. De même, des sources d'*InSight Crime* témoignent que **l'ELN essaie de renforcer son contrôle territorial dans le Catatumbo (Norte de Santander) afin de se trouver en position de force dans le cadre des négociations**<sup>341</sup>.

De plus, la volonté gouvernementale de ne pas mener une politique trop répressive contre les cultures illicites dans le cadre du projet de Paix totale, a pour conséquence **un accroissement des surfaces de culture de la coca**, même si les démantèlements de laboratoires clandestins et les saisies de cocaïne se poursuivent<sup>342</sup>.

Selon plusieurs interlocuteurs, **un pessimisme ambiant** semblait s'être installé dans le pays à propos des discussions de paix au moment de la mission (février 2024)<sup>343</sup>. Certains d'entre eux estiment qu'à la fin du mandat présidentiel de Gustavo Petro en 2026, la classe politique de droite, qui renforce actuellement sa popularité dans l'opinion publique, reprendra très probablement le pouvoir<sup>344</sup>. Et ce notamment, en raison de l'attitude et des actions de membres du gouvernement Petro, empêtré dans des scandales de corruption, particulièrement en lien avec le narcotrafic<sup>345</sup>.

---

<sup>339</sup> Entretiens avec une source institutionnelle ; un fonctionnaire d'une organisation internationale ; deux analystes du NRC

<sup>340</sup> Entretien avec deux analystes du NRC

<sup>341</sup> Entretien avec deux enquêteurs d'*InSight Crime*

<sup>342</sup> Entretiens avec une source institutionnelle ; Juan Pablo Barrientos (journaliste)

<sup>343</sup> Entretiens avec une source institutionnelle ; Juan Ladino (*Centro Pazífico - Centro de Derechos Humanos del Pacífico*)

<sup>344</sup> Entretien avec Juan Ladino (*Centro Pazífico - Centro de Derechos Humanos del Pacífico*)

<sup>345</sup> Entretiens avec Juan Ladino (*Centro Pazífico - Centro de Derechos Humanos del Pacífico*) ; Juan Pablo Barrientos (journaliste)

## 4. Contrôle des groupes armés et déplacements forcés

Par le passé, les groupes armés disposaient déjà d'une emprise territoriale très conséquente. La guérilla des FARC-EP en est l'exemple le plus marquant puisqu'à la charnière du XXI<sup>ème</sup> siècle, son emprise territoriale s'étendait jusqu'aux portes de Bogotá<sup>346</sup>. Désormais, les grandes structures armées sont notamment présentes dans des régions autrefois sous l'emprise de la guérilla, dont l'État colombien n'a pas su reprendre le contrôle après l'accord de paix de 2016<sup>347</sup>. L'absence (relative ou quasiment totale dans certaines zones) de l'État explique pour partie l'importance actuelle des contrôles territoriaux exercés par les groupes armés, en milieu rural comme urbain, en particulier dans les quartiers défavorisés, où se concentrent de nombreuses victimes de déplacements forcés<sup>348</sup>.

### 4.1. Absence de l'État et corruption : des facteurs propices à l'amplification du contrôle criminel

#### 4.1.1. Une absence structurelle de l'État dans certaines zones rurales

Divers interlocuteurs affirment que l'État est totalement absent ou peu présent dans de nombreux territoires où le contrôle des groupes armés est au plus fort<sup>349</sup> ou seulement « présent en pointillé »<sup>350</sup>. Les militaires sont les seuls représentants de l'État à se rendre dans de nombreuses régions reculées, difficiles d'accès et peu peuplées<sup>351</sup>.

A cet égard, **la côte Pacifique** est particulièrement mentionnée. La présence étatique y est très faible, et il y a un abandon très fort de l'État sur les questions politiques et de développement en dehors des centres urbains, selon des membres de la CCJ et deux fonctionnaires d'une organisation internationale<sup>352</sup>.

Par exemple, dans certaines zones de la municipalité de Tumaco (département du Nariño, à la frontière avec l'Équateur), la police ne se déplace pas et ne vient pas constater le décès ou procéder à la levée du corps lorsqu'elle est avertie d'un homicide. Cette déficience de contrôle territorial pour l'État dans plusieurs zones de la côte Pacifique est renforcée par **les carences en infrastructures**, notamment en routes, qui rendent très difficile d'accès les territoires les plus reculés<sup>353</sup>.

Leonardo González Perafán (*Indepaz*) estime que dans de nombreuses régions, **la construction de nouvelles routes** permettrait de résoudre une grande partie du conflit. Ces routes faciliteraient l'accès de la force publique aux territoires où ont lieu des activités criminelles, comme l'extraction minière illégale, et apporteraient des garanties aux agriculteurs reculés quant à la vente de leurs cultures licites<sup>354</sup>. La construction d'infrastructures de base (routes, écoles, centres médicaux) était l'un des aspects importants de développement rural compris dans l'accord de paix de 2016<sup>355</sup>.

Selon un fonctionnaire d'une organisation internationale et Leonardo González Perafán (*Indepaz*), ces constructions d'infrastructures de base contribueraient à l'arrivée de « l'État intégral » dans les territoires sous contrôle des groupes armés. Des territoires où le renforcement de la présence étatique ne doit pas reposer uniquement sur les forces de sécurité<sup>356</sup>. Si certaines institutions sont bien présentes,

---

<sup>346</sup> Entretien avec Leonardo González Perafán (*Indepaz*)

<sup>347</sup> Entretiens avec deux membres de *Ruta Pacífica de las Mujeres* ; deux analystes du NRC

<sup>348</sup> Entretiens avec deux analystes du NRC ; Carlos Zapata (IPC) ; des membres de la CCJ ; deux enquêteurs d'*InSight Crime*

<sup>349</sup> Entretiens avec trois fonctionnaires de plusieurs organisations internationales ; une source institutionnelle ; des membres de la CCJ ; deux membres de la *Ruta Pacífica de las Mujeres* ; deux enquêteurs d'*InSight Crime* ; Leonardo González Perafán, (*Indepaz*) ; Carlos Zapata (IPC)

<sup>350</sup> Entretien avec une source institutionnelle

<sup>351</sup> Entretiens avec deux fonctionnaires d'une organisation internationale ; des membres de la CCJ ; deux membres de la *Ruta Pacífica de las Mujeres* ; Leonardo González Perafán (*Indepaz*)

<sup>352</sup> Entretien avec deux fonctionnaires d'une organisation internationale ; des membres de la CCJ

<sup>353</sup> Entretien avec une source institutionnelle

<sup>354</sup> Entretien avec Leonardo González Perafán (*Indepaz*)

<sup>355</sup> Entretiens avec des membres de la CCJ ; deux membres de *Ruta Pacífica de las Mujeres* ; trois fonctionnaires de plusieurs organisations internationales

<sup>356</sup> Entretien avec Leonardo González Perafán (*Indepaz*) ; un fonctionnaire d'une organisation internationale

notamment au niveau des municipalités, elles pâtissent souvent d'un manque de moyens, alors qu'elles sont confrontées à de nombreuses situations d'urgence<sup>357</sup>.

Les carences de l'État colombien dans ces territoires, où existe « un contexte idéal » pour la criminalité, constituent un facteur d'amplification du contrôle des groupes armés<sup>358</sup>. Cela s'observe sur la côte Pacifique mais aussi dans certains secteurs d'autres départements où l'État est peu présent, tels que Bolívar ou le Norte de Santander<sup>359</sup>.

#### 4.1.2. Des carences sécuritaires dans certaines zones urbaines

Si l'État est parfois considéré comme totalement absent de certaines zones rurales, il ne l'est pas en milieu urbain. Néanmoins, il peut être considéré comme absent par les habitants de nombreuses zones urbaines, par exemple dans les quartiers défavorisés et périphériques de Bogotá, Medellín ou Cali<sup>360</sup>.

Selon plusieurs interlocuteurs, l'État n'a pas le monopole des armes, il n'est pas en mesure de contrôler leur accès, ni en milieu rural ni dans la plupart des zones urbaines, notamment à Medellín et Cali, où il est relativement facile de s'en procurer<sup>361</sup>.

En 2020, les conclusions d'une enquête menée par Carlos Zapata (IPC), qui travaillait alors à la *Defensoría del Pueblo*<sup>362</sup>, faisaient état d'un **contrôle territorial criminel atteignant 85 % de l'aire métropolitaine de Medellín**, qui compte environ 4 millions d'habitants. Tout en soulignant l'existence d'institutions importantes et fonctionnelles, il estime que les effectifs de la police y sont trop limités pour assurer la sécurité, tout comme dans l'ensemble du pays<sup>363</sup>. Selon lui, l'armée dispose d'un effectif deux fois supérieur à celui de la police, les forces armées colombiennes rassemblant 260 000 militaires tandis qu'il y aurait 130 000 policiers<sup>364</sup>. Or, conformément au droit international humanitaire, le contrôle territorial ne peut être exercé par l'armée en milieu urbain. De son point de vue, le contrôle du territoire n'est ni exercé par l'armée ni par la police mais par les groupes armés<sup>365</sup>.

En raison du conflit historique avec les FARC-EP, **les forces armées colombiennes sont devenues disproportionnellement puissantes**, selon des membres de *Ruta Pacífica de las Mujeres*. Pour autant, elles n'ont pas su reprendre une partie des territoires contrôlés par la guérilla comme cela était planifié. Cet échec résulte en partie de la corruption au sein des forces armées, car des chefs militaires ont laissé le champ libre au narcotrafic et permis l'arrivée d'autres groupes armés<sup>366</sup>.

#### 4.1.3. La corruption, une pratique répandue et persistante

Sans pour autant être généralisée, la corruption affecte encore les armées et la police<sup>367</sup>. Selon divers interlocuteurs, certaines unités policières, par exemple à Medellín et à Cali, sont gangrenées par la corruption. Des policiers ont conclu des pactes avec les groupes du crime organisé ou sont impliqués dans leurs activités criminelles<sup>368</sup>. La corruption dans la police est notamment liée au fait que de nombreux policiers perçoivent un salaire insuffisant. Des policiers ayant voulu dénoncer des faits ou des processus entiers de corruption ont été clairement empêchés, voire menacés, par leurs

<sup>357</sup> Entretiens avec trois fonctionnaires de plusieurs organisations internationales

<sup>358</sup> Entretiens avec deux fonctionnaires d'une organisation internationale ; deux enquêteurs d'*InSight Crime*

<sup>359</sup> Entretien avec deux enquêteurs d'*InSight Crime*

<sup>360</sup> Entretiens avec : deux analystes du NRC ; Carlos Zapata (IPC) ; deux leaders sociaux à Cali ; Juan Ladino (*Centro Pazífico - Centro de Derechos Humanos del Pacífico*)

<sup>361</sup> Entretiens avec Carlos Zapata (IPC) ; Juan Ladino (*Centro Pazífico - Centro de Derechos Humanos del Pacífico*)

<sup>362</sup> NDLR : Carlos Zapata a rédigé une alerte précoce (*alerta temprana*) sur les processus de violence territorialisée dans l'aire métropolitaine de Medellín ; voir : *Defensoría del Pueblo*, « Alerta Temprana N°032-2020 » 17/07/2020, [url](#)

<sup>363</sup> Entretien avec Carlos Zapata (IPC)

<sup>364</sup> NDLR : d'autres estimations officielles, relayées par *Reuters* à l'été 2022 lors de la nomination du ministre de la Défense actuel, font état d'effectifs un peu plus importants, à savoir 290 000 militaires et 163 000 policiers (*Reuters*, « Colombia President-elect Petro names Ivan Velasquez as defense minister », 22/07/22, [url](#))

<sup>365</sup> Entretien avec Carlos Zapata (IPC)

<sup>366</sup> Entretien avec deux membres de *Ruta Pacífica de las Mujeres*

<sup>367</sup> Entretien avec deux membres de *Ruta Pacífica de las Mujeres*

<sup>368</sup> Entretiens avec Carlos Zapata (IPC) ; deux membres de *Ruta Pacífica de las Mujeres* ; Juan Ladino (*Centro Pazífico - Centro de Derechos Humanos del Pacífico del Pacífico*)

hiérarchies<sup>369</sup>. Ainsi, Juan Ladino (*Centro Pazífico - Centro de Derechos Humanos del Pacífico*) estime, à l'instar du journaliste Juan Pablo Barrientos, que **de manière générale, l'institution policière est corrompue**<sup>370</sup>.

Plusieurs interlocuteurs citent en exemple l'**aéroport international El Dorado de Bogotá**, où transitent de grandes quantités de cocaïne alors que les forces de sécurité y sont nombreuses, ce qui ne pourrait pas être le cas si la corruption était inexistante parmi ces forces de sécurité<sup>371</sup>. Il en va de même dans **le port de Buenaventura**, qui est contrôlé par l'armée et par lequel transitent de grandes quantités de drogues ou d'autres produits de trafics<sup>372</sup>.

En outre, des enquêteurs d'*InSight Crime* évoquent une corruption institutionnelle, avec le cas récent d'un procureur (*fiscal*) de Buenaventura mis en examen en raison de sa permissivité face au narcotrafic dans le port. Bien que local, il s'agit d'un exemple éminent de corruption où une institution (en l'occurrence la *Fiscalía*) est infiltrée par le crime organisé<sup>373</sup>. Dans certains territoires, notamment le Bajo Cauca, les liens de plusieurs institutions (comme la *Fiscalía* ou les forces de sécurité) avec les groupes armés sont tels que la population n'a plus confiance en ces représentants de l'État<sup>374</sup>.

**Il existe plusieurs échelles de la corruption, qui vont du niveau local au niveau national.** Les cas les plus courants se rencontrent à l'échelle des municipalités et dans les mairies, soit au niveau local<sup>375</sup>. Les groupes armés mobilisent des ressources financières importantes pour soutenir des candidats aux élections municipales qui pourront, une fois élus, les laisser mener leurs activités<sup>376</sup>.

La corruption peut atteindre **les plus hautes sphères étatiques**. Selon Juan Pablo Barrientos, qui a enquêté sur de nombreuses affaires de corruption, pour parvenir à la présidence de la Colombie, il est nécessaire de bénéficier de l'appui de politiciens corrompus par le narcotrafic. A l'instar de tous ses prédécesseurs, Gustavo Petro a dû s'allier durant sa campagne à des hommes politiques accusés de corruption, comme Armando Benedetti et Roy Barreras, pour remporter l'élection présidentielle<sup>377</sup>.

Divers interlocuteurs jugent un changement des mentalités nécessaire, même si la corruption tend à diminuer à l'échelle nationale par rapport aux années précédentes<sup>378</sup>. A cet égard, ils saluent le travail accompli par le ministre de la Défense, Iván Velásquez, notamment dans la réforme structurelle de la force publique<sup>379</sup>.

Enfin, dans certaines zones où l'État est absent ou très peu présent, la corruption n'est pas forcément un choix pour certains représentants étatiques. Ces zones étant contrôlées par les groupes armés, il est plus ou moins « normal » d'avoir des liens avec eux, pour les maires et les conseillers municipaux par exemple, *a fortiori* s'ils veulent exercer un pouvoir politique<sup>380</sup>. Selon les enquêteurs d'*InSight Crime*, s'il s'agit bien de corruption, c'est avant tout une faute de l'État, qui permet l'existence de circonstances obligeant certains élus ou policiers à nouer ce type de relations. Ces interlocuteurs disent s'être rendus dans des territoires où les grandes structures armées ont un tel contrôle que la police, bien que présente, ne sort pas après 18 heures<sup>381</sup>.

---

<sup>369</sup> Entretien avec Juan Ladino (*Centro Pazífico - Centro de Derechos Humanos del Pacífico*)

<sup>370</sup> Entretiens avec Juan Ladino (*Centro Pazífico - Centro de Derechos Humanos del Pacífico*) ; Juan Pablo Barrientos (journaliste)

<sup>371</sup> Entretiens avec Juan Pablo Barrientos (journaliste) ; Leonardo González Perafán (*Indepaz*)

<sup>372</sup> Entretiens avec Leonardo González Perafán (*Indepaz*) ; Vicky Perea (*El País*) ; des enquêteurs d'*InSight Crime*

<sup>373</sup> Entretien avec des enquêteurs d'*InSight Crime*

<sup>374</sup> Entretien avec Carlos Zapata (IPC)

<sup>375</sup> Entretien avec des enquêteurs d'*InSight Crime*

<sup>376</sup> Entretien avec Leonardo González Perafán (*Indepaz*)

<sup>377</sup> Entretien avec Juan Pablo Barrientos (journaliste)

<sup>378</sup> Entretiens avec Leonardo González Perafán (*Indepaz*) ; deux membres de *Ruta Pacífica de las Mujeres* ; Vicky Perea (*El País*)

<sup>379</sup> Entretiens avec deux membres de la *Ruta Pacífica de las Mujeres* ; Leonardo González Perafán (*Indepaz*)

<sup>380</sup> Entretiens avec un fonctionnaire d'une organisation internationale ; des enquêteurs d'*InSight Crime*

<sup>381</sup> Entretien avec des enquêteurs d'*InSight Crime*.

## 4.2. Contrôle territorial et contrôle social en milieu rural

### 4.2.1. Les violences liées aux enjeux de contrôle territorial des groupes armés

Dans les zones rurales où elles sont les plus puissantes, les grandes structures armées sont celles qui contrôlent réellement le territoire, à l'image des AGC dans leur « forteresse » territoriale traversant les départements d'Antioquia, de Córdoba et du Chocó<sup>382</sup>.

**Le contrôle territorial est très disputé dans d'autres territoires, comme le Bajo Cauca et le Catatumbo, où l'emprise d'un groupe armé peut vite être surpassée par celle d'un autre<sup>383</sup>.** Ce type de situation entraîne **des violences à l'égard des communautés locales**, qui risquent d'être accusées par le nouveau groupe dominant d'être favorables à l'acteur armé qui contrôlait précédemment la zone<sup>384</sup>. En effet, au-delà du contrôle territorial qu'ils exercent pour pérenniser leurs rentes criminelles, les groupes armés cherchent à contrôler la population vivant dans ces territoires<sup>385</sup>.

**Les périodes électorales** sont très souvent marquées par une hausse des atteintes aux droits humains. Cela est particulièrement le cas dans le cadre des élections municipales et départementales<sup>386</sup>. **Les organisations armées cherchent à influencer ces élections, quitte à tuer des candidats perçus comme hostiles**, à l'image des meurtres commis en marge des élections municipales d'octobre 2023 dans le département du Valle del Cauca<sup>387</sup>.

Certains territoires n'ont pas subi une augmentation des violences liées aux élections d'octobre 2023, par exemple dans le département d'Antioquia et le Bajo Cauca, selon un fonctionnaire d'une organisation internationale. Il s'agit pourtant d'une région très conflictuelle, où des problèmes d'ordre public étaient attendus. Cependant, cette diminution des violences par rapport à d'autres territoires conflictuels est trompeuse. D'après les témoignages locaux, il y a eu peu de violences car les groupes armés dominants ont imposé leurs conditions dès le début de la campagne. Ils se sont entretenus avec tous les candidats, et tous ceux qui ont gagné les élections dans ces zones sous contrôle étaient bien vus des groupes armés<sup>388</sup>.

Ce fait est très représentatif du « contrôle social » que les groupes armés imposent aux populations vivant dans les territoires placés sous leur emprise<sup>389</sup>.

### 4.2.2. Des autorités de facto imposant un contrôle social

Ce contrôle social consiste, pour les grandes structures armées, à **imposer des normes sociales et règles de coexistence** à toute la population, sans exception, vivant dans les territoires qu'ils contrôlent le plus. Elles dictent ce que les populations locales peuvent faire ou ne pas faire et **le non-respect de ces règles expose les populations à des représailles**, y compris à des disparitions forcées et à des meurtres<sup>390</sup>. Le contrôle social va plus loin que le contrôle territorial car, outre les règles et normes sociales prescrites, il consiste à choisir et imposer la personne qui pourra se présenter aux élections ou prendre la tête d'une organisation communautaire<sup>391</sup>.

Pour illustrer ce propos, les interlocuteurs rencontrés évoquent plusieurs exemples :

<sup>382</sup> Entretien avec Leonardo González Perafán (*Indepaz*)

<sup>383</sup> Entretiens avec Carlos Zapata (IPC) ; des enquêteurs d'*InSight Crime* ; des analystes du NRC

<sup>384</sup> Entretiens avec trois fonctionnaires de plusieurs organisations internationales ; des membres d'une ONG internationale ; Carlos Zapata (IPC) ; des membres de la CCJ

<sup>385</sup> Entretiens avec deux fonctionnaires d'une organisation internationale ; Leonardo González Perafán (*Indepaz*)

<sup>386</sup> Entretien avec des membres de la CCJ

<sup>387</sup> Entretiens avec Juan Ladino (*Centro Pazífico - Centro de Derechos Humanos del Pacífico*) ; Leonardo González Perafán (*Indepaz*)

<sup>388</sup> Entretien avec un fonctionnaire d'une organisation internationale

<sup>389</sup> Entretiens avec un fonctionnaire d'une organisation internationale ; des membres d'une ONG internationale ; Leonardo González Perafán (*Indepaz*) ; des enquêteurs d'*InSight Crime* ; des analystes du NRC

<sup>390</sup> Entretiens avec des analystes du NRC ; des membres d'une ONG internationale ; deux fonctionnaires d'une organisation internationale

<sup>391</sup> Entretien avec Leonardo González Perafán (*Indepaz*)

- dans le département de Córdoba, **les AGC** cherchent à « coopter le tissu social ». Elles essaient de placer par la force des leaders à leurs ordres dans les organisations communautaires pour revendiquer une base politique dans le cadre des négociations de paix avec le gouvernement. Elles créent de toute pièce de nouvelles organisations et obligent des leaders d'autres structures à les rejoindre. Une stratégie de contrôle social qu'ils répliquent dans d'autres territoires sud-occidentaux où ils se sont renforcés durant les dernières années<sup>392</sup>.

- dans le Catatumbo, **l'ELN** a interdit, *via* des postes de contrôle, à des véhicules humanitaires de la Croix-Rouge de se rendre dans la municipalité de Tibú pour porter assistance aux communautés locales dans le besoin. Le but est à la fois de montrer qu'elle représente l'autorité *de facto* et d'empêcher une éventuelle diffusion d'informations de terrain. L'ELN a également montré son emprise dans le département du Nariño et à proximité de la frontière équatorienne. Elle y a accompli un acte symbolique et représentatif de l'autorité qu'elle exerce dans une municipalité de la zone, en hissant sur un bâtiment municipal son propre drapeau à la place de celui de la Colombie. Dans cette même zone, l'ELN, tout comme des groupes dissidents des FARC-EP, ont imposé par endroits un couvre-feu généralisé à partir de 22 heures<sup>393</sup>.

- **l'EMC**, la principale dissidence des FARC-EP, impose un contrôle social très important dans le département du Cauca, où ils ont exigé la « **carnétisation** » de la population. L'EMC y contraint les populations locales à disposer d'un carnet pour pouvoir entrer et sortir de territoires sous contrôle<sup>394</sup>. Si elles ne trouvent pas en possession de ce carnet, des conséquences peuvent advenir : les membres de la structure armée émettront des soupçons et pourront les menacer à un poste de contrôle<sup>395</sup>. Ce carnet est obtenu *via* une organisation communautaire locale dont l'EMC a plus ou moins pris le contrôle pour identifier avec précision qui est originaire de ce territoire<sup>396</sup>. Il peut également y avoir **des normes sociales spécifiques** selon les groupes dissidents des FARC-EP. Par exemple, ils imposent l'interdiction de porter des tatouages, des piercings ou de dépasser une certaine longueur des cheveux pour les hommes. Les analystes du NRC évoquent un exemple paroxysmique du contrôle social exercé par les dissidents dans la cordillère montagneuse au nord du département du Nariño : en plus du carnet, ils ont ajouté l'obligation de disposer de résultats négatifs à des tests de dépistage des maladies sexuellement transmissibles (MST) car un commandant local avait contracté une MST plusieurs années auparavant<sup>397</sup>.

Selon ces interlocuteurs, l'EMC reprend en grande partie ce que faisait les FARC-EP, avec de nouvelles spécificités. En raison de l'absence historique de l'État dans des territoires jadis contrôlés par la guérilla et qui n'ont pas été repris par l'armée, la population locale était déjà habituée à vivre avec les règles d'un groupe armé lorsqu'un nouveau groupe est arrivé<sup>398</sup>. Ainsi, **dans certains territoires, le contrôle social a toujours existé et constitue une véritable « dictature locale »**<sup>399</sup>.

**Ces structures armées y représentent l'autorité *de facto*.** Dans certains cas, elles se chargent de régler les litiges et prétendent contribuer à l'amélioration du quotidien des populations locales<sup>400</sup>. Par exemple, dans une municipalité reculée du Nariño, des dissidents ont construit un pont reliant une partie de la municipalité au centre urbain et, à des fins de propagande, se sont empressés de publier des photos du pont achevé sur les réseaux sociaux. Par ce type d'action, en dépit des normes sociales drastiques qu'ils imposent, **les groupes armés acquièrent une certaine légitimité** auprès de populations qui peuvent les considérer comme une autorité<sup>401</sup>. De plus, ces acteurs armés déclarent publiquement que, comme l'État est absent, ce sont eux qui exercent le contrôle et l'autorité<sup>402</sup>.

---

<sup>392</sup> Entretien avec des membres de la CCJ

<sup>393</sup> Entretien avec des enquêteurs d'*InSight Crime*

<sup>394</sup> Entretiens avec des analystes du NRC ; deux fonctionnaires d'une organisation internationale

<sup>395</sup> Entretiens avec des analystes du NRC ; Leonardo González Perafán (*Indepaz*)

<sup>396</sup> Entretien avec des analystes du NRC

<sup>397</sup> Entretien avec des analystes du NRC

<sup>398</sup> Entretien avec des analystes du NRC

<sup>399</sup> Entretien avec Leonardo González Perafán (*Indepaz*)

<sup>400</sup> Entretiens avec des enquêteurs d'*InSight Crime* ; des analystes du NRC ; deux membres d'une organisation internationale

<sup>401</sup> Entretien avec des enquêteurs d'*InSight Crime*

<sup>402</sup> Entretien avec deux fonctionnaires d'une organisation internationale

Par ailleurs, selon les enquêteurs d'*InSight Crime*, les zones où les structures armées disposent d'un grand contrôle territorial et d'un fort contrôle social, sont généralement sûres, car les normes et règles sociales y sont strictement appliquées<sup>403</sup>. Lorsque leur contrôle territorial et social est déstabilisé, du fait par exemple d'un conflit armé, les grands groupes armés peuvent imposer un confinement<sup>404</sup>.

#### 4.2.3. Une violence conjointe du contrôle territorial et social : le confinement forcé

Ce phénomène de confinement forcé est très variable<sup>405</sup>. De façon générale, il signifie que **les acteurs armés ordonnent à la population locale de ne pas sortir d'une zone, voire de leur domicile, jusqu'à nouvel ordre**. Il s'agit donc d'une restriction drastique de la mobilité imposée à l'ensemble de la population sur un territoire<sup>406</sup>. Il est souvent décrété dans des territoires difficiles d'accès, ce qui facilite le contrôle des groupes armés, en mesure de bloquer les accès terrestres et maritimes<sup>407</sup>, et complexifie l'intervention des autorités. Dans plusieurs cas, les agents de l'État dépêchés sur place n'ont pas pu constater *de visu* le confinement, car celui-ci avait déjà été levé au moment de leur arrivée dans le territoire concerné<sup>408</sup>. Ainsi, les autorités ont tendance à sous-évaluer ce phénomène<sup>409</sup>.

Le confinement peut être imposé à plusieurs niveaux avec plus qu'une simple restriction de la mobilité et des conséquences parfois dramatiques<sup>410</sup>. Le contrôle du groupe armé étant absolu, il peut imposer **des restrictions sur les provisions médicales et quantités de nourritures** qui entrent sur le territoire, **et limiter l'accès à l'éducation**<sup>411</sup>. Au sein du territoire et des communautés, il peut en outre décider de restrictions internes, par exemple sur la pêche, avec des zones délimitées de seulement 200 ou 300 mètres. Certaines communautés voient ainsi **leur sécurité alimentaire menacée** lors des périodes de confinement<sup>412</sup>.

Les causes d'un confinement peuvent aussi être multiples. Ce phénomène est souvent vu comme une simple restriction de la mobilité liée aux affrontements ou aux actions de l'acteur armé, mais il est rarement considéré comme un « fait qui consiste à **utiliser la communauté comme bouclier humain ou comme une stratégie de contrôle et de recrutement forcé** »<sup>413</sup>. Pourtant, les recrutements forcés sont particulièrement nombreux dans ce type de configuration, quand le groupe armé exerce un contrôle absolu sur la population, qui ne peut plus se déplacer<sup>414</sup>.

**Plusieurs territoires subissent actuellement un phénomène conjoint, avec de nombreuses victimes de déplacements forcés et de confinements lors d'une même période**<sup>415</sup>. Depuis l'accord de paix en 2016, le département du **Nariño** est celui qui compte le plus de victimes de déplacements forcés et de confinements<sup>416</sup>. En 2023, le département le plus touché par ces phénomènes était le **Chocó**<sup>417</sup>. Dans le sud de ce département, l'ELN a été en mesure d'imposer, au cours de l'année 2023, un confinement à l'encontre de 24 000 à 27 000 personnes en même temps<sup>418</sup>.

<sup>403</sup> Entretien avec des enquêteurs d'*InSight Crime*

<sup>404</sup> Entretiens avec des analystes du NRC ; deux fonctionnaires d'une organisation internationale ; des membres de la *Defensoría del Pueblo* ; Leonardo González Perafán (*Indepaz*) ; des enquêteurs d'*InSight Crime* ; des membres de la CCJ ; deux membres de *Ruta Pacífica de las Mujeres*.

<sup>405</sup> Entretien avec deux fonctionnaires d'une organisation internationale

<sup>406</sup> Entretiens avec des analystes du NRC ; deux fonctionnaires d'une organisation internationale ; des membres de la *Defensoría del Pueblo* ; Leonardo González Perafán (*Indepaz*) ; des enquêteurs d'*InSight Crime* ; des membres de la CCJ ; deux membres de *Ruta Pacífica de las Mujeres*

<sup>407</sup> Entretiens avec deux fonctionnaires d'une organisation internationale ; deux membres de *Ruta Pacífica de las Mujeres*.

<sup>408</sup> Entretien avec deux fonctionnaires d'une organisation internationale

<sup>409</sup> Entretiens avec quatre fonctionnaires de plusieurs organisations internationales

<sup>410</sup> Entretiens avec deux fonctionnaires d'une organisation internationale ; deux membres de *Ruta Pacífica de las Mujeres* ; des enquêteurs d'*InSight Crime*

<sup>411</sup> Entretien avec deux membres de *Ruta Pacífica de las Mujeres* ; des enquêteurs d'*InSight Crime*

<sup>412</sup> Entretien avec deux fonctionnaires d'une organisation internationale

<sup>413</sup> Entretien avec deux fonctionnaires d'une organisation internationale

<sup>414</sup> Entretien avec deux fonctionnaires d'une organisation internationale

<sup>415</sup> Entretien avec des membres de la CCJ

<sup>416</sup> Entretien avec deux fonctionnaires d'une organisation internationale

<sup>417</sup> Entretien avec des membres de la *Defensoría del Pueblo*

<sup>418</sup> Entretien avec des enquêteurs d'*InSight Crime*

En février 2024, plus de 20 000 personnes étaient confinées dans le département de **Caquetá** à cause des affrontements entre les deux dissidences majeures des FARC-EP<sup>419</sup>.

A l'échelle nationale, les confinements ont lieu dans des départements méridionaux comme Caquetá, ou orientaux, comme le Norte de Santander et Arauca. Néanmoins, les départements de la côte Pacifique, à l'instar du Chocó et du Nariño, sont disproportionnellement touchés par les confinements<sup>420</sup>.

En 2023, **215 événements considérés comme des confinements** ont été recensés dans le pays par la *Defensoría del Pueblo*, ce qui représente une hausse importante par rapport à l'année précédente<sup>421</sup>. Bien que les critères utilisés ne soient pas les mêmes, une organisation internationale a répertorié moins de 80 confinements, avec plus de 70 000 victimes en 2022 (soit une hausse de 16 % par rapport à 2021)<sup>422</sup>. Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), dont les chiffres sont relayés par la CCJ, a recensé plus de **80 000 victimes de confinement en 2023**<sup>423</sup>, soit une forte augmentation correspondant aux observations de la *Defensoría del Pueblo*<sup>424</sup>.

### 4.3. Contrôle territorial et frontières invisibles en milieu urbain

#### 4.3.1. Un contrôle territorial urbain disputé localement, source de nombreuses violences

Du fait de la présence nettement plus importante de l'État, le contrôle territorial des groupes armés en milieu urbain diffère sensiblement de celui qui est pratiqué en milieu rural. Toutefois, d'après l'enquête menée par Carlos Zapata (IPC) avec la *Defensoría del Pueblo* en 2020, le contrôle territorial criminel pouvait atteindre jusqu'à 85 % du territoire d'une métropole comme Medellín, qui compte environ 4 millions d'habitants<sup>425</sup>.

En raison des nombreuses alliances criminelles, les grandes structures armées peuvent jouer un rôle dans les conflits urbains locaux en soutenant une petite bande criminelle opposée à une bande rivale pour le contrôle d'un quartier. Leurs membres passent aisément d'une bande criminelle de petite envergure à une grande structure armée aux revendications théoriquement politiques, et inversement, car « les mêmes armes sont au service de la violence politique et de la violence sociale »<sup>426</sup>. Selon Leonardo González Perafán (*Indepaz*), le conflit armé dans son ensemble s'est également déplacé dans les villes car des rentes criminelles importantes se trouvent aussi en zones urbaines, notamment celles issues de l'extorsion<sup>427</sup>.

**Le contrôle territorial en milieu urbain peut évoluer très rapidement entre bandes locales** qui se disputent les revenus issus des rentes criminelles (comme l'extorsion et le micro-trafic). Cela peut donner lieu à **des affrontements très localisés et très violents, qui éclatent au cœur de quartiers défavorisés**<sup>428</sup>.

**Cali** est une ville considérée comme particulièrement violente par plusieurs interlocuteurs<sup>429</sup>, en raison notamment de la multiplicité des bandes criminelles locales qui se disputent le contrôle territorial et commettent de nombreux homicides<sup>430</sup>. De plus, l'absence de bandes criminelles réellement dominantes à l'échelle de la ville a permis l'infiltration de groupes de plus grande envergure comme ceux de Buenaventura<sup>431</sup>.

---

<sup>419</sup> Entretien avec une source institutionnelle

<sup>420</sup> Entretiens avec des membres de la *Defensoría del Pueblo* ; deux fonctionnaires d'une organisation internationale ; des analystes du NRC

<sup>421</sup> Entretien avec des membres de la *Defensoría del Pueblo*

<sup>422</sup> Entretien avec deux fonctionnaires d'une organisation internationale

<sup>423</sup> Entretien avec des membres de la CCJ

<sup>424</sup> Entretien avec des membres de la *Defensoría del Pueblo*

<sup>425</sup> Entretien avec Carlos Zapata (IPC)

<sup>426</sup> Entretien avec Carlos Zapata (IPC)

<sup>427</sup> Entretien avec Leonardo González Perafán (*Indepaz*)

<sup>428</sup> Entretien avec des enquêteurs d'*InSight Crime*

<sup>429</sup> Entretiens avec des enquêteurs d'*InSight Crime* ; Vicky Perea (*El País*) ; Juan Ladino (*Centro Pazífico - Centro de Derechos Humanos del Pacífico*)

<sup>430</sup> Entretien avec des enquêteurs d'*InSight Crime*

<sup>431</sup> Entretiens avec des enquêteurs d'*InSight Crime* ; Juan Ladino (*Centro Pazífico - Centro de Derechos Humanos del Pacífico*)

Pour sa part, Vicky Perea (*El País*) met en avant une composante historique de la violence à Cali, qui n'a jamais pu échapper complètement à la violence depuis les années 1980. Selon elle, cette violence est liée **aux grandes vagues migratoires des années 1970 et 1980**, marquées par l'arrivée de nombreuses personnes déplacées, que la ville n'était pas en mesure d'accueillir correctement faute d'opportunités économiques et professionnelles à offrir. Les organisations criminelles ont capitalisé sur les difficultés socio-économiques de ces populations, faisant de Cali, en tant que principale ville sud-occidentale proche de la côte Pacifique, un épïcêtre de la criminalité, ce qui est encore le cas aujourd'hui<sup>432</sup>.

Cali fait régulièrement l'objet des alertes de la *Defensoría del Pueblo* depuis 2021, la ville étant décrite comme **un centre de recrutement et d'entraînement de mineurs**. Par sa position géographique, elle constitue aussi un centre logistique pour les groupes armés en matière de trafic de drogue et de blanchiment d'argent, d'après des fonctionnaires d'une organisation internationale<sup>433</sup>.

Par ailleurs, divers interlocuteurs distinguent l'intensité supplémentaire et historique de la violence dans **le district d'Aguablanca**, à l'est de la ville<sup>434</sup>. Ce district regroupe les *Comunas* 13, 14, 15 et 21 de Cali. Plusieurs quartiers y sont frappés par une grande violence, à savoir ceux de Charco Azul, Manuela Beltrán et la Colonia Nariñense, où « la pauvreté est extrême »<sup>435</sup>, ainsi que ceux d'El Valladito et Llano Verde<sup>436</sup>.

Le problème du recrutement est récurrent dans ces quartiers, et plus largement dans le district d'Aguablanca. Dans certains secteurs, comme la *Comuna 15*, **des mineurs sont victimes de recrutements forcés**, certains sont même enlevés par des groupes armés et emmenés à Buenaventura. A Llano Verde, le problème du recrutement est identifié depuis la fondation (en 2013) de ce quartier<sup>437</sup>.

D'après Juan Ladino, dans les quartiers d'Aguablanca mais également au sein d'autres zones de Cali, des membres de groupes armés **incitent des jeunes à la consommation de drogues**, créant une dépendance afin de faciliter leur recrutement, ce qui s'assimile à du recrutement forcé. De plus, le recrutement forcé d'enfants peut constituer une forme de représailles à l'encontre de parents qui ne peuvent pas payer l'extorsion dont ils sont victimes. En milieu urbain, le schéma classique de recrutement des jeunes, dont des mineurs, est d'intégrer une bande armée locale de quartier puis d'être coopté dans un second temps par un groupe du crime organisé de plus grande ampleur. Tel est particulièrement le cas, à Cali, avec *Los Shottas* et *Los Espartanos* de Buenaventura, qui ont plus d'argent et de pouvoir que les bandes locales et se montrent ainsi plus persuasifs auprès des jeunes en exploitant leurs difficultés socio-économiques<sup>438</sup>.

Certaines de ces problématiques sociétales sont également observables dans plusieurs quartiers défavorisés de Medellín ou du sud de Bogotá<sup>439</sup>.

Selon (IPC), plus de 120 000 jeunes de Medellín n'étudient pas et ne travaillent pas, certains pouvant trouver un moyen de subsistance alternatif dans les activités criminelles. Ils représentent le terreau de la criminalité. Carlos Zapata estime également que la recrue classique est un garçon mineur et déplore la persistance d'un cercle vicieux du recrutement à Medellín<sup>440</sup>.

---

<sup>432</sup> Entretien avec Vicky Perea (*El País*)

<sup>433</sup> Entretien avec deux fonctionnaires d'une organisation internationale

<sup>434</sup> Entretien avec Juan Ladino (*Centro Pazífico - Centro de Derechos Humanos del Pacífico*)

<sup>435</sup> Entretien avec Juan Ladino (*Centro Pazífico - Centro de Derechos Humanos del Pacífico*)

<sup>436</sup> Entretien avec deux leaders sociaux à Cali

<sup>437</sup> Entretien avec deux leaders sociaux à Cali

<sup>438</sup> Entretien avec Juan Ladino (*Centro Pazífico - Centro de Derechos Humanos del Pacífico*)

<sup>439</sup> Entretiens avec : Carlos Zapata (IPC) ; des analystes du NRC ; des enquêteurs d'*InSight Crime*

<sup>440</sup> Entretien avec Carlos Zapata (IPC)

#### 4.3.2. Les frontières invisibles, des démarcations en constante évolution

Dans les villes comme Cali, Medellín et Buenaventura, les délimitations du contrôle territorial des groupes du crime organisé passent souvent par ce que l'on nomme les « frontières invisibles »<sup>441</sup>. Il s'agit de démarcations imaginaires des zones contrôlées par les acteurs armés en milieu urbain. Ces frontières se déplacent régulièrement à une échelle très locale en fonction de l'évolution de l'emprise territoriale des acteurs armés<sup>442</sup>. Les acteurs qui contrôlent le territoire de part et d'autre de ces frontières invisibles interdisent aux habitants de les franchir. Ainsi, les habitants d'une zone ne peuvent pas se rendre dans une autre zone de la ville, voire dans une autre zone du même quartier, car ils sont identifiés par le groupe armé qui contrôle cette seconde zone comme des habitants de la première zone, contrôlée par un groupe rival<sup>443</sup>.

Au fil des évolutions régulières du contrôle territorial, ces démarcations sont déplacées à une échelle très locale. Par exemple, dans la *Comuna 15* de Cali, les frontières invisibles ne séparent pas différents quartiers et ne se déplacent pas d'un quartier à un autre, mais peuvent se trouver au cœur d'un seul et même quartier. Elles peuvent se situer à un moment donné sur la 42<sup>ème</sup> rue, puis à un autre moment sur la 50<sup>ème</sup> rue, et ensuite à d'autres endroits, y compris dans les zones boueuses (« *pantanos* ») à proximité de la rivière Cauca<sup>444</sup>.

Ces frontières, par définition invisibles, ne sont pas toujours clairement établies. Les habitants les perçoivent souvent en observant des changements d'acteurs armés dans les pratiques criminelles, par exemple dans le cadre de l'extorsion. Ils comprennent ainsi que la démarcation entre tel et tel groupe s'est déplacée<sup>445</sup>. Par ailleurs, ils les dénomment eux-mêmes frontières invisibles<sup>446</sup>.

Cependant, ils ne discernent pas toujours les déplacements de ces démarcations et **le simple fait de les franchir peut leur être fatal**<sup>447</sup>. Les enquêteurs d'*InSight Crime* confiaient, en février 2024, avoir eu connaissance du meurtre récent d'un garçon à Buenaventura. Celui-ci marchait dans une zone contrôlée par *Los Espartanos* et a été tué par ces derniers pour le simple fait d'avoir été identifié comme un habitant d'une zone contrôlée par *Los Shottas*. D'après les témoignages, ce jeune garçon n'avait pas conscience que les frontières invisibles s'étaient déplacées et que la zone était contrôlée depuis peu par *Los Espartanos*<sup>448</sup>.

Buenaventura est en effet particulièrement marquée par les frontières invisibles, qui partagent la ville entre les deux groupes. En février 2024, la partie insulaire de Buenaventura était davantage contrôlée par *Los Shottas* et les terres périphériques, dans l'ensemble, par *Los Espartanos*. Toutefois, ce partage peut s'avérer bien plus local et complexe, dans la mesure **où le contrôle territorial et les frontières invisibles changent constamment**<sup>449</sup>.

Ce phénomène des frontières invisibles est aussi très courant à Cali, bien qu'il soit moins accentué qu'à Buenaventura<sup>450</sup>. Il en va de même à Medellín où, malgré des améliorations sécuritaires ces dernières années, les frontières invisibles perdurent<sup>451</sup>. A titre d'exemple, en 2012, plus d'une trentaine d'écoles de la ville de Medellín devaient recourir à des bus pour transporter leurs élèves à cause des frontières invisibles<sup>452</sup>.

---

<sup>441</sup> Entretien avec des enquêteurs d'*InSight Crime* ; deux leaders sociaux à Cali ; Juan Ladino (*Centro Pazífico - Centro de Derechos Humanos del Pacífico*) ; deux fonctionnaires d'une organisation internationale

<sup>442</sup> Entretien avec : Leonardo González Perafán (*Indepaz*) ; des enquêteurs d'*InSight Crime*

<sup>443</sup> Entretien avec des enquêteurs d'*InSight Crime* ; Leonardo González Perafán (*Indepaz*) ; Juan Ladino (*Centro Pazífico - Centro de Derechos Humanos del Pacífico*) ; deux fonctionnaires d'une organisation internationale

<sup>444</sup> Entretien avec deux leaders sociaux à Cali

<sup>445</sup> Entretien avec deux enquêteurs d'*InSight Crime*

<sup>446</sup> Entretien avec deux fonctionnaires d'une organisation internationale

<sup>447</sup> Entretien avec deux fonctionnaires d'une organisation internationale ; deux enquêteurs d'*InSight Crime*

<sup>448</sup> Entretien avec deux enquêteurs d'*InSight Crime*

<sup>449</sup> Entretien avec des enquêteurs d'*InSight Crime* ; Leonardo González Perafán (*Indepaz*) ; Juan Ladino (*Centro Pazífico - Centro de Derechos Humanos del Pacífico*) ; deux fonctionnaires d'une organisation internationale

<sup>450</sup> Entretien avec deux fonctionnaires d'une organisation internationale ; deux leaders sociaux à Cali

<sup>451</sup> Entretien avec deux enquêteurs d'*InSight Crime*

<sup>452</sup> *Museo Casa de la Memoria de Medellín – Hacemos Memoria*, « Balas y letras : conflicto urbano y educación », 23/08/16, [url](#)

Par ailleurs, il s'agit d'un phénomène complexe à appréhender pour les personnes récemment installées dans ces zones urbaines régies par ces règles de coexistence bien différentes de celles prévalant en zones rurales. Les personnes déplacées mais aussi les ressortissants vénézuéliens doivent ainsi s'habituer à vivre avec ces frontières invisibles et prendre garde à ne pas les franchir, au risque d'être pris pour cible. D'après des témoignages recueillis par des représentants d'une organisation internationale, certaines personnes, pourtant originaires de zones rurales très conflictuelles du sud du département de Chocó, ne veulent pas se déplacer à Buenaventura par crainte de ces frontières. Elles préfèrent « faire face aux groupes, aux balles, plutôt que d'aller à Buenaventura », où elles peuvent « être tuées à cause des frontières invisibles » en traversant une simple rue<sup>453</sup>.

#### 4.4. Les déplacements forcés

##### 4.4.1. Un phénomène massif et historique

D'après les estimations actualisées de l'Unité pour l'assistance et la réparation intégrale aux victimes (UARIV, ou Unité pour les Victimes), de 8,6 à 9 millions de personnes ont été victimes de déplacement forcé dans le pays des suites du conflit armé depuis 1985<sup>454</sup>. Les déplacements forcés internes ont atteint des niveaux très élevés au plus fort du conflit, dans les années 1990 et au début des années 2000<sup>455</sup>.

Pour divers interlocuteurs, Cali en est l'exemple le plus marquant car **une grande partie de la population de cette métropole a été et continue d'être composée de personnes déplacées**<sup>456</sup>. En une décennie, entre les années 1970 et 1980, la population de la ville a triplé, passant d'un demi-million à un million et demi d'habitants. Une grande partie de ces nouveaux arrivants étaient des personnes déplacées par le conflit armé, originaires particulièrement des départements du Nariño et du Cauca. Elles se sont regroupées dans des quartiers à l'est de la ville, formant le district d'Aguablanca<sup>457</sup>. Bien que le nombre de déplacements forcés ait diminué à l'échelle nationale, Cali demeure un grand réceptacle de populations déplacées en tant que principale ville du sud-ouest du pays, située à proximité de la côte Pacifique, où de nombreuses atteintes aux droits humains se poursuivent<sup>458</sup>. Elle est la seule grande ville des départements pacifiques où « se fondre dans la masse » est possible pour les personnes déplacées qui fuient les violences commises par des acteurs armés dans la région<sup>459</sup>.

Les personnes déplacées sont aussi très nombreuses dans les métropoles de **Bogotá et de Medellín**<sup>460</sup>, ville où les personnes déplacées du département de Chocó, également sur la côte Pacifique, ont tendance à trouver refuge<sup>461</sup>. A cet égard, des fonctionnaires de la UARIV soulignent que les quartiers précaires construits à flanc de montagne dans plusieurs secteurs de Medellín résultent de l'arrivée de populations déplacées provenant de régions telles que l'Urabá et le Chocó<sup>462</sup>.

Ces mêmes interlocuteurs affirment que la population s'est déplacée de la campagne vers la ville à cause des multiples conflits que les zones rurales ont connus durant le conflit armé, et non pas en raison des opportunités offertes par les villes<sup>463</sup>.

Dans l'ensemble, les déplacements forcés sont **moins importants que par le passé**<sup>464</sup>. Mais divers interlocuteurs déplorent **une recrudescence du phénomène au cours des deux dernières années**<sup>465</sup>. En effet, en 2022, d'après les données d'une organisation internationale, 293 000 personnes

<sup>453</sup> Entretien avec deux fonctionnaires d'une organisation internationale

<sup>454</sup> Entretiens avec trois fonctionnaires de la UARIV ; deux fonctionnaires d'une organisation internationale

<sup>455</sup> Entretiens avec des membres de la CCJ ; Juan Ladino (*Centro Pazífico - Centro de Derechos Humanos del Pacífico*).

<sup>456</sup> Entretiens avec : Vicky Perea (*El País*) ; des membres de la CCJ

<sup>457</sup> Entretien avec Vicky Perea (*El País*)

<sup>458</sup> Entretiens avec : Vicky Perea García (*El País*) ; des membres de la CCJ

<sup>459</sup> Entretien avec des membres de la CCJ

<sup>460</sup> Entretiens avec : des membres de la CCJ ; trois fonctionnaires de la UARIV

<sup>461</sup> Entretien avec Vicky Perea García (*El País*)

<sup>462</sup> Entretien avec trois fonctionnaires de la UARIV

<sup>463</sup> Entretien avec trois fonctionnaires de la UARIV

<sup>464</sup> Entretiens avec des membres de la CCJ ; Juan Ladino (*Centro Pazífico - Centro de Derechos Humanos del Pacífico*) ; trois fonctionnaires de la UARIV

<sup>465</sup> Entretiens avec des fonctionnaires d'une organisation internationale ; des membres de la *Defensoría del Pueblo* ; trois fonctionnaires de la UARIV ; Leonardo González Perafán (*Indepaz*) ; des membres de la CCJ

ont été victimes de déplacements forcés, individuels et massifs, nombre le plus élevé depuis 2011. Il y a eu près de 250 000 nouvelles victimes de déplacements forcés internes en 2023<sup>466</sup>, année durant laquelle la *Defensoría del Pueblo* a répertorié plus de 150 événements de déplacements forcés massifs dans le pays. **La côte Pacifique est la zone la plus marquée par les déplacements forcés**, qui ont principalement été observés dans les départements du Cauca, du Nariño et du Chocó au cours des deux dernières années<sup>467</sup>.

Les représentants d'une organisation internationale et les analystes du NRC distinguent plusieurs sous-régions et municipalités régulièrement touchées par des événements de ce type<sup>468</sup>. Les premiers désignent, dans la région sud-occidentale, des territoires où il y a eu des « urgences récurrentes » concernant des déplacements forcés en 2023. Il s'agit des municipalités d'Argelia dans le Cauca, de Buenaventura (dont la partie rurale de la municipalité) dans le Valle del Cauca, et de celles d'Olaya Herrera, Ricaurte et Samaniego, dans le département du Nariño<sup>469</sup>. Les seconds désignent des sous-régions et des municipalités où ils identifient, en moyenne, un déplacement massif ou un confinement tous les 30 jours. Il s'agit également d'Argelia et de Buenaventura, mais aussi de Tumaco et de Roberto Payán dans le Nariño, de sous-régions du Chocó, et de municipalités situées dans le Catatumbo (Norte de Santander) et dans le département d'Arauca<sup>470</sup>.

**Les affrontements entre grandes structures armées se disputant le contrôle d'un territoire représentent l'une des causes majeures du déplacement forcé**<sup>471</sup>. Les membres de la CCJ et les représentants de la *Defensoría del Pueblo* mettent en exergue le problème du recrutement de mineurs, qui génère un déplacement important dans le pays, des familles quittant les territoires pour protéger leurs enfants. Le recrutement de mineurs est de nouveau en augmentation à cause de la prolifération de groupes armés dans de nombreux territoires, y compris en milieu urbain<sup>472</sup>.

#### 4.4.2. Les limites du dispositif de prise en charge des victimes

Cette prolifération pose des problèmes quant à la reconnaissance des victimes de déplacement forcé. Initialement, lorsque la UARIV a été créée avec la loi des victimes de 2011, le processus de reconnaissance, d'indemnisation et de réparation des victimes était fondé sur le conflit armé de l'époque. Depuis lors, ce processus a connu certaines évolutions en fonction des changements de dynamiques et d'acteurs du conflit armé. Cependant, certains groupes du crime organisé, voire des grandes structures armées, ne sont pas reconnus comme des acteurs armés « dans le conflit », à la manière des FARC-EP naguère ou de l'ELN encore aujourd'hui. Les déplacements causés par ces groupes non reconnus ne sont pas forcément considérés comme une violation des droits humains propre au(x) conflit(s). Les membres de la CCJ donnent ainsi l'exemple de personnes qui déposent une demande auprès de la UARIV pour avoir été victimes de déplacements forcés et des actions de la *Segunda Marquetalia* ou de *Los Shottas*, mais dont les demandes seront probablement rejetées. **Puisque les autorités considèrent que ces groupes ne sont pas des acteurs du conflit, ces personnes ne peuvent pas prétendre aux aides octroyées par la UARIV**<sup>473</sup>.

Le recrutement de mineurs (ou les menaces et intimidations afférentes) qui font fuir certaines familles pose également des problèmes en termes de reconnaissance des victimes par les autorités. Même quand les menaces et le risque de recrutement sont avérés, les autorités considèrent que ces familles n'ont pas été victimes du conflit armé et ne sont donc pas reconnues comme telles<sup>474</sup>. Il s'agit pourtant d'une des causes principales du déplacement forcé, selon les membres de la *Defensoría del Pueblo*<sup>475</sup>.

---

<sup>466</sup> Entretien avec deux fonctionnaires d'une organisation internationale

<sup>467</sup> Entretien avec des membres de la *Defensoría del Pueblo*

<sup>468</sup> Entretiens avec deux fonctionnaires d'une organisation internationale ; des analystes du NRC

<sup>469</sup> Entretien avec deux fonctionnaires d'une organisation internationale

<sup>470</sup> Entretien avec des analystes du NRC

<sup>471</sup> Entretien avec des membres de la CCJ

<sup>472</sup> Entretiens avec : des membres de la *Defensoría del Pueblo* ; des membres de la CCJ

<sup>473</sup> Entretien avec des membres de la CCJ

<sup>474</sup> Entretiens avec : des membres de la *Defensoría del Pueblo* ; des membres de la CCJ

<sup>475</sup> Entretien avec des membres de la *Defensoría del Pueblo*

La UARIV effectue toutefois un travail considérable *via* son déploiement sur une grande partie du territoire<sup>476</sup>, avec par exemple une assistance apportée à 90 000 personnes en 2022 dans le seul département d'Antioquia<sup>477</sup>. A Cali, l'antenne de la UARIV peut recevoir 35 à 50 demandes de victimes par jour<sup>478</sup>.

Cependant, les capacités d'assistance de la UARIV, et celles des autorités en général, varient considérablement selon les municipalités. Dans le Chocó ou à Tumaco, les capacités d'assistance d'urgence sont très inférieures à celles de Medellín et Bogotá, qui disposent de nombreux foyers et refuges d'urgence où les victimes de déplacement forcé peuvent se réfugier<sup>479</sup>. **En milieu rural et dans les municipalités soumises à des urgences récurrentes, les personnes déplacées sont difficilement prises en charge, ce qui peut causer des mouvements pendulaires de déplacement.** Elles se réfugient pendant trois mois dans le centre urbain d'une municipalité ou dans une municipalité voisine, retournent ensuite sur le territoire d'origine (avec ou sans l'assistance des autorités), puis en repartent à cause de nouveaux agissements du même ou d'autres acteurs armés<sup>480</sup>.

Lorsqu'il est estimé que les conditions de sécurité (au minimum trois mois après le déplacement forcé), sont réunies pour que des personnes, par exemple des communautés indigènes, puissent retourner sur leur territoire, l'État et les autorités locales se coordonnent à cette fin<sup>481</sup>. Cela a par exemple été le cas récemment d'indigènes de la communauté embera, originaires du département de Risaralda, qui s'étaient déplacés à Bogotá une première fois et avaient bénéficié d'une assistance ainsi que du processus d'aide au retour sur le territoire. Mais, à la suite de nouvelles actions de groupes armés, une partie de cette communauté a été contrainte de revenir dans la capitale, où elle s'est installée aux abords du Parc national, faute de prise en charge<sup>482</sup>.

Les fonctionnaires de la UARIV admettent eux-mêmes certaines carences de l'État, qui n'a pas la capacité logistique, humaine ou économique pour prendre en charge et indemniser les 9 millions de victimes dénombrées dans le pays depuis 1985, et dont le nombre augmente un peu plus chaque jour<sup>483</sup>. En conséquence, **des personnes (voire des communautés entières) victimes de déplacement forcé attendent pendant des années un processus de réinstallation.** Dans ces conditions, certaines victimes sont contraintes de revenir dans un territoire où les conditions de sécurité ne sont pas réunies, mais où elles savent comment assurer leur subsistance<sup>484</sup>.

Durant les décennies précédentes, les victimes de déplacements venaient très majoritairement des zones rurales. Ces dernières années, un nouveau phénomène est apparu, que des représentants d'une organisation internationale nomment « les déplacements intra-urbains »<sup>485</sup>.

#### 4.4.3. L'apparition d'un nouveau phénomène : le déplacement intra-urbain

Plusieurs capitales de département (dont Medellín) sont concernées par les déplacements intra-urbains. Peu visibles en 2011, ces déplacements n'étaient pas pris en compte dans la loi 1448. Désormais, ils constituent une part importante des déplacements forcés dans le pays<sup>486</sup>. **A Buenaventura et à Cali, ce phénomène est très courant**<sup>487</sup>. En raison, principalement, de la forte emprise territoriale des groupes armés, il touche particulièrement les quartiers où se sont installées de nombreuses personnes déplacées<sup>488</sup>. Par exemple, le quartier de Llano Verde, situé dans la *Comuna 15* et le district d'Aguablanca de Cali, a été construit en 2013 pour accueillir des personnes déplacées par le conflit

<sup>476</sup> NDLR : pour de plus amples informations au sujet de la UARIV, voir notamment la première partie, dédiée aux institutions

<sup>477</sup> Entretien avec trois fonctionnaires de la UARIV

<sup>478</sup> Entretien avec une défenseure des droits humains et militante afro-colombienne

<sup>479</sup> Entretiens avec trois fonctionnaires de la UARIV ; des membres de la CCJ

<sup>480</sup> Entretien avec deux fonctionnaires d'une organisation internationale

<sup>481</sup> Entretiens avec des membres d'une organisation internationale ; trois fonctionnaires de la UARIV ; des membres de la CCJ

<sup>482</sup> Entretiens avec des membres de la CCJ ; Juan Pablo Barrientos (journaliste)

<sup>483</sup> Entretien avec trois fonctionnaires de la UARIV

<sup>484</sup> Entretien avec deux fonctionnaires d'une organisation internationale

<sup>485</sup> Entretiens avec trois fonctionnaires de la UARIV ; Juan Ladino (*Centro Pazífico - Centro de Derechos Humanos del Pacífico*) ; deux fonctionnaires d'une organisation internationale

<sup>486</sup> Entretien avec trois fonctionnaires de la UARIV

<sup>487</sup> Entretien avec deux fonctionnaires d'une organisation internationale

<sup>488</sup> Entretiens avec des membres de la *Defensoría del Pueblo* ; trois fonctionnaires de la UARIV ; deux fonctionnaires d'une organisation internationale ; des analystes du NRC

armé dans la région sud-occidentale. Depuis sa fondation, le problème du recrutement par des groupes ou bandes armés n'en a jamais disparu<sup>489</sup>.

Ainsi, des personnes sont contraintes de se déplacer à deux, voire à trois ou quatre reprises, à l'intérieur du pays. **Les communautés indigènes ou afro-colombiennes et les migrants vénézuéliens**, victimes par endroits de discriminations à caractère raciste ou xénophobe, notamment à Bogotá, sont très touchés par les déplacements répétés<sup>490</sup>.

Les analystes du NRC identifient des cycles de déplacements réguliers de personnes, qui quittent leur territoire d'origine, par exemple le sud du département du Chocó, pour aller à Buenaventura et ensuite à Cali, avant de revenir dans leur région de provenance<sup>491</sup>. Pour illustrer ce propos, les représentants d'une organisation internationale évoquent les témoignages de personnes originaires de territoires conflictuels du sud du Chocó, qui ne veulent pas (ou plus) se déplacer à Buenaventura à cause des frontières invisibles. Ainsi, à l'échelle du département du Valle del Cauca, « il est très difficile d'échapper » à la violence et aux causes du déplacement forcé, y compris dans une grande ville, *a fortiori* quand les personnes déplacées ont peu de ressources financières<sup>492</sup>. Parmi ces causes figurent donc des violences qui existent déjà en milieu rural et qui se répètent en milieu urbain, telles que le recrutement forcé de mineurs et l'extorsion<sup>493</sup>.

---

<sup>489</sup> Entretien avec deux leaders sociaux à Cali

<sup>490</sup> Entretiens avec : des membres de la CCJ ; des analystes du NRC

<sup>491</sup> Entretien avec des analystes du NRC

<sup>492</sup> Entretien avec deux fonctionnaires d'une organisation internationale

<sup>493</sup> Entretiens avec des analystes du NRC ; Leonardo González Perafán (*Indepaz*)

## 5. L'extorsion

Selon l'article 244 du Code pénal colombien, est coupable d'extorsion « quiconque contraint une autre personne à faire, tolérer ou omettre quoi que ce soit dans le but d'en tirer un profit illicite ou tout profit illicite ou avantage illicite pour lui-même ou pour un tiers »<sup>494</sup>.

L'extorsion est passible « d'une peine d'emprisonnement de 192 à 288 mois et d'une amende allant de 800 à 1 800 salaires minimums légaux mensuels en vigueur ».<sup>495</sup>

Toutefois, l'extorsion est un « délit très commun » et seule l'extorsion effective aboutie, à condition qu'elle soit assortie de menaces de mort, peut être poursuivie, à la différence de la simple tentative d'extorsion, qui ne constitue pas une infraction pénale<sup>496</sup>.

### 5.1. Le contexte général

#### 5.1.1. Une situation délétère et propice à l'essor de l'extorsion

L'extorsion est un des moyens utilisés par les groupes armés organisés pour exercer un contrôle sur la population en la contraignant au paiement d'une taxe. Ces dernières années, elle connaît un essor massif qui a pour corollaire **une forte hausse de la criminalité**, en lien avec l'utilisation de moyens coercitifs illégaux<sup>497</sup>.

L'essor de l'extorsion s'inscrit dans le sillage d'une réorganisation de la criminalité commune, marquée par une externalisation et un recours croissant, de la part des groupes armés organisés, à la sous-traitance de petits groupes délinquants indépendants mais se conformant à leurs méthodes et objectifs<sup>498</sup>.

L'affaiblissement des ressources financières générées par l'économie de la coca et du narcotrafic a poussé les groupes armés et criminels<sup>499</sup> à revoir leur stratégie de financement, et entraîné un déplacement de la criminalité pour compenser le manque à gagner<sup>500</sup>.

En outre, la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 a fortement affecté l'économie colombienne, amplifiant l'absence de perspectives économiques. Ce phénomène s'est en particulier observé dans les zones contrôlées par des groupes armés organisés, où le manque d'accès à l'éducation et d'opportunités professionnelles<sup>501</sup> favorise l'émergence d'une abondante main-d'œuvre exécutante<sup>502</sup>.

Selon Leonardo González Perafán (*Indepaz*), ce délit connaît depuis 2016 une tendance à la croissance, avec une projection de **10 000 cas pour 2023**.<sup>503</sup> Ce chiffre est confirmé par le GAULA de la police, qui a enregistré 10 268 cas d'extorsion en 2023 (9 791 cas en 2022, soit + 5%).<sup>504</sup>

Depuis 2022, des membres de la *Fiscalía* évoquent une forte augmentation de **l'extorsion carcérale**, qui se pratique depuis les prisons. Ces interlocuteurs relativisent toutefois cette tendance, en soulignant

<sup>494</sup> Article 244 du Code pénal : « El que constriña a otro a hacer, tolerar u omitir alguna cosa, con el propósito de obtener provecho ilícito o cualquier utilidad ilícita o beneficio ilícito, para sí o para un tercero » ; [République de Colombie, « Loi n°599 du 24 juillet 2000 », [url](#)]

<sup>495</sup> Article 244 du code pénal : « incurrirá en prisión de ciento noventa y dos (192) a doscientos ochenta y ocho (288) meses y multa de ochocientos (800) a mil ochocientos (1.800) salarios mínimos legales mensuales vigentes ». [République de Colombie, « Loi n°599 du 24 juillet 2000 », [url](#)]

<sup>496</sup> Entretien avec une source institutionnelle

<sup>497</sup> Entretien avec des représentants de la *Fiscalía General de la Nación*

<sup>498</sup> Entretien avec Leonardo González Perafán (*Indepaz*)

<sup>499</sup> NDLR : pour de plus amples informations concernant les liens entre grands groupes armés et bandes criminelles, ainsi que sur les rentes criminelles, voir notamment la troisième partie

<sup>500</sup> Entretien avec des membres d'une organisation internationale basés à Bogotá

<sup>501</sup> Entretien avec Vicky Perea (*El País*)

<sup>502</sup> Entretien avec des chercheurs d'*InSight Crime*

<sup>503</sup> Entretien avec Leonardo González Perafán (*Indepaz*)

<sup>504</sup> Entretien avec des membres du GAULA de la police

que certains faits sont dénoncés sous le nom d'extorsion, alors qu'il s'agit d'escroqueries ne générant aucun risque pour la victime<sup>505</sup>.

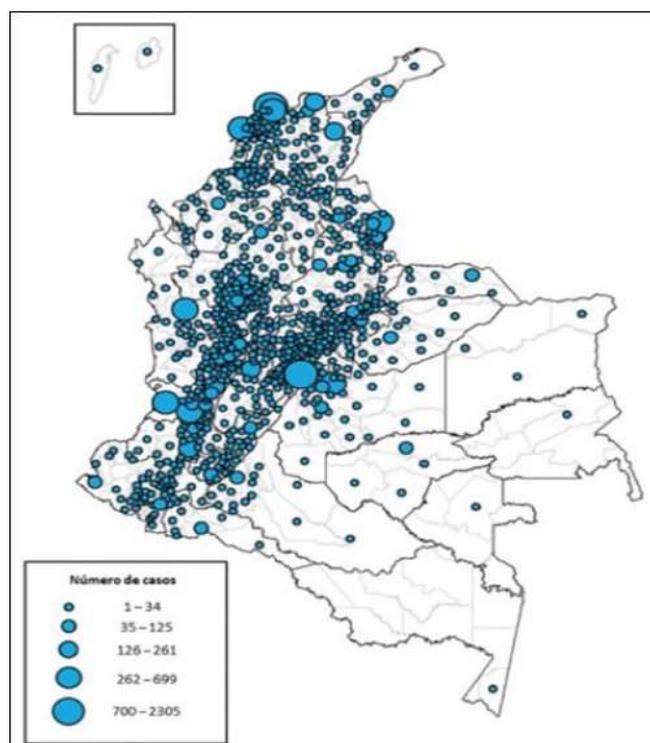
Selon divers interlocuteurs rencontrés lors de la mission, ces chiffres sont largement sous-estimés par rapport au nombre de cas réels car ils ne sont fondés que sur des faits enregistrés, alors que **la majorité des victimes d'extorsion ne dénoncent pas ces délits et continuent de payer les sommes qui leur sont réclamées.**

### 5.1.2. Un marqueur de la violence dans les territoires

Les extorsions constituent environ 30 % du mode de financement des groupes armés<sup>506</sup>.

Les régions les plus affectées par la violence sont celles où existe la possibilité d'extorsion<sup>507</sup>, les zones de confinement et d'absence de déplacement<sup>508</sup>. Si la richesse de ces zones, en termes de ressources naturelles ou agricoles (comme par exemple le département du Norte de Santander) peut générer un contrôle social, il s'agit aussi des territoires les plus pauvres en termes de revenus par habitant, où l'absence de perspectives économiques et de présence étatique contraignent les victimes à collaborer<sup>509</sup>.

La carte ci-dessous montre que l'extorsion se concentre principalement : **dans la région andine** (départements d'Antioquia, du Chocó, de Caldas, de Quindío, de Risaralda, de Cundinamarca, de Tolima, du Valle del Cauca, du Cauca, du Nariño) ; **sur la côte Caraïbe** (départements de l'Atlántico et de Bolívar) et près de la frontière avec le Venezuela (département du Norte de Santander) ; **dans les aires métropolitaines des grandes villes** (Bogotá, Medellín, Cali et Buenaventura, Quibdó, Carthagène et Barranquilla, Cúcuta).



Répartition des cas d'extorsion sur le territoire colombien en 2022 et 2023 (Indepaz) [url](#)

<sup>505</sup> Entretien avec des représentants de la *Fiscalía General de la Nación*

<sup>506</sup> Entretien avec des membres d'une organisation internationale basés à Bogotá

<sup>507</sup> Entretien avec Leonardo González Perafán (*Indepaz*)

<sup>508</sup> Entretien avec des membres d'une organisation internationale basés à Bogotá

<sup>509</sup> Entretien avec des membres d'une organisation internationale basés à Bogotá

Ces données sur la primauté des métropoles dans le processus d'extorsion sont confirmées par la représentante du GAULA de la police. Cette interlocutrice indique que Bogotá, Barranquilla, Medellín, et Cali ont été les zones les plus affectées par l'extorsion en 2023<sup>510</sup>.

Les membres de la *Fiscalía* soulignent que les extorsions sont particulièrement courantes dans les zones occupées par les groupes armés ou par des groupes de délinquants se faisant passer pour des groupes armés (par exemple à Medellín)<sup>511</sup>. Ces interlocuteurs citent également le Chocó, l'Atlántico, l'Antioquia, le Valle del Cauca, le Nariño, le Norte de Santander, tandis que Leonardo González Perafán (*Indepaz*) note que les extorsions sont très fréquentes à Tumaco (Nariño) et dans le Catatumbo (Norte de Santander)<sup>512</sup>.

## 5.2. Caractéristiques de l'extorsion

Ces caractéristiques dépendent de l'auteur des faits, s'il s'agit d'un groupe armé impliqué dans le conflit armé ou d'un groupe lié au crime organisé<sup>513</sup>.

### 5.2.1. Un contrôle territorial et social exercé par les groupes armés organisés

Dans les zones rurales marquées par l'absence des autorités étatiques et la présence de groupes impliqués dans le conflit armé, l'extorsion se trouve associée au contrôle territorial et social, et constitue « **une dynamique d'imposition de facto de l'organisation armée** »<sup>514</sup>.

L'exemple de la communauté de San José de Apartadó (département d'Antioquia) montre comment les AGC pratiquent des extorsions non pas pour obtenir un profit économique, mais pour signifier leur domination dans la région<sup>515</sup>.

La concurrence que ces groupes se livrent les poussent à un contrôle renforcé sur les populations et les biens, incités par la nécessité d'un accès à une source de financement importante et rapide, d'autant plus impératif qu'il peut se révéler éphémère en cas de perte du territoire contrôlé<sup>516</sup>.

L'extorsion s'exerce à travers **la domination de secteurs au fort potentiel géostratégique** du point de vue des ressources ou des modes de financement (**coca, minerais**), **le contrôle des voies de communication**, notamment navigables, ainsi que **le déplacement des populations et des marchandises**<sup>517</sup>.

Les territoires ruraux soumis à la concurrence entre groupes pour l'exercice d'un contrôle territorial sont aussi les plus touchés par la violence armée, laquelle est amplifiée par le manque de mobilité dans certaines zones<sup>518</sup>.

Selon le représentant d'une organisation internationale rencontré à Medellín, le contrôle exercé par les groupes armés les assimile à « une sorte de para-État », dans une stratégie de substitution au pouvoir local dont ils reprennent le concept pour leur propre compte<sup>519</sup>.

Le financement des groupes armés s'effectue **sous la forme d'un impôt ou tribut révolutionnaire (vacuna)**, qui ne sera jamais reconnu sous une autre appellation pour des raisons idéologiques<sup>520</sup>.

<sup>510</sup> Entretien avec des membres du GAULA de la police

<sup>511</sup> Entretien avec des représentants de la *Fiscalía General de la Nación*

<sup>512</sup> Entretien avec Leonardo González Perafán (*Indepaz*)

<sup>513</sup> Entretien avec deux analystes du NRC

<sup>514</sup> Entretien avec deux analystes du NRC

<sup>515</sup> *El Colombiano*, « San José de Apartadó, acosado por la extorsión del Clan del Golfo », 14/05/24, [url](#)

<sup>516</sup> Entretien avec des représentants d'une ONG internationale basés à Bogotá

<sup>517</sup> Entretien avec une organisation féministe rencontre à Medellín

<sup>518</sup> Entretien avec deux analystes du NRC

<sup>519</sup> Entretien avec un membre d'une organisation internationale basés à Medellín

<sup>520</sup> Entretien avec un membre d'une organisation internationale basé à Medellín

<sup>520</sup> Entretien avec un membre d'une organisation internationale basé à Medellín

<sup>520</sup> Entretien avec un membre d'une organisation internationale basé à Medellín

Quand un groupe armé arrive dans une région, il convoque la population locale, lui expose les règles à suivre et les conditions de paiement de l'impôt qui s'inscrivent dans le cadre d'une multitude de taxes adossées à tous les détails de la vie quotidienne<sup>521</sup>.

**Pour des raisons de sécurité, le paiement s'effectue de manière directe**, de manière à éliminer toute possibilité de localisation par des moyens électroniques. Un membre du groupe se présente à la personne ciblée ou lui fait parvenir une convocation à un endroit et à une heure donnés. Cette personne est ensuite transférée vers un autre lieu isolé, après un trajet pouvant prendre plusieurs heures, jusqu'au point de rencontre, où lui seront exposées les modalités de versement. Cela peut toucher 10, 50 ou 100 personnes, dans une ou plusieurs municipalités<sup>522</sup>.

**L'extorsion concerne les individus ayant une activité productive**, qu'il s'agisse d'un petit commerce, d'un kiosque à boissons ou d'un établissement plus important<sup>523</sup>. Plus le contrôle territorial est marqué, plus les taxes sont nombreuses et diversifiées<sup>524</sup>. Dans les zones les plus affectées par l'extorsion, les habitants doivent payer des « quotas » (*cuotas*) s'ils vendent des *arepas*<sup>525</sup> ou des œufs.<sup>526</sup>

Dans les sous-régions du Bajo Cauca et du Nord-Est, « tout le monde paie les Autodéfenses gaïtanistes de Colombie (AGC), à la ville comme à la campagne » : les vendeurs ambulants dans la rue, les hôtels, les stations-service<sup>527</sup>. En outre, les compagnies de transport sont de plus en plus extorquées<sup>528</sup>.

**Les ganaderos, propriétaires fonciers et de bétail**, sont particulièrement victimes de l'extorsion, surtout dans les zones contrôlées par l'ELN, et de séquestrations des deux côtés de la frontière séparant la Colombie du Venezuela, l'ELN s'appropriant le bétail contre de l'argent. Généralement, « quiconque possède, tant de têtes de bétail doit payer pour l'année, quiconque possède tant d'hectares sur sa ferme doit payer pour cela. Si quelqu'un vend sa ferme, il doit verser un pourcentage déterminé à l'organisation ». Les groupes armés procèdent aussi à des rappels pour que la *vacuna* soit payée<sup>529</sup>.

Leonardo Gonzalez Perafán (*Indepaz*) évoque le cas d'une connaissance, entrepreneur dans le nord du Cauca, qui est extorqué chaque mois et doit en outre s'acquitter de versements supplémentaires pour des événements importants, par exemple 200 millions de pesos<sup>530</sup> le « jour des enfants », pour que le groupe armé puisse leur offrir des cadeaux<sup>531</sup>.

**Les groupes armés organisés prélèvent également un « quota » pour le passage de la drogue et des personnes** dans les départements situés aux frontières de l'Équateur (notamment le Nariño et le Caquetá), du Venezuela et du Panama, particulièrement stratégiques<sup>532</sup>.

**Les mines illégales** constituent une autre source majeure d'extorsion, notamment près du Venezuela, où règne « une situation d'esclavage » dans les mines d'or, et à la frontière du Brésil, où des bandes de délinquants brésiliens sont liées à d'autres groupes. Les mineurs illégaux doivent payer un montant pour avoir le droit de travailler, de louer ou de faire venir des machines excavatrices<sup>533</sup>. Dans de telles zones, la construction de routes est très complexe, en raison de l'ampleur de la corruption et des dangers encourus par les ingénieurs, qui risquent d'être extorqués ou enlevés<sup>534</sup>.

---

<sup>521</sup> Entretien avec des représentants d'une ONG internationale basés à Bogotá

<sup>522</sup> Entretien avec des représentants d'une ONG internationale basés à Bogotá

<sup>523</sup> Entretien avec un membre d'une organisation internationale basé à Medellín

<sup>524</sup> Entretien avec deux analystes du NRC

<sup>525</sup> NDLR : l'*arepa* est un pain de maïs pouvant être garni de jambon, de fromage, de viande, de haricots ou d'œufs.

<sup>526</sup> Entretien des membres d'une organisation internationale basés à Bogotá

<sup>527</sup> Entretien avec un membre d'une organisation internationale basé à Medellín

<sup>528</sup> Entretien avec deux analystes du NRC

<sup>529</sup> Entretien avec une source institutionnelle

<sup>530</sup> NDLR : soit environ 45 000 euros

<sup>531</sup> Entretien avec Leonardo González Perafán (*Indepaz*)

<sup>532</sup> Entretien des membres d'une organisation internationale basés à Bogotá

<sup>533</sup> Entretien avec un membre d'une organisation internationale basé à Medellín

<sup>534</sup> Entretien avec Leonardo González Perafán (*Indepaz*)

### 5.2.2. Une économie mafieuse de rente aux mains de groupes criminels organisés

Les groupes criminels sont davantage présents sous une forme organisée dans les zones urbaines. Même si leur domination territoriale est moins structurée que dans les régions contrôlées par les groupes armés, l'extorsion est en constante augmentation dans les zones affectées par leur présence où des quartiers entiers sont sous leur autorité. **Ils agissent le plus souvent sous mandat des groupes armés, comme les AGC ou l'ELN**, dans des territoires où ces derniers ne disposent pas d'un contrôle absolu et où ils délèguent leurs activités illégales à des bandes locales<sup>535</sup>. Bien qu'indépendantes, celles-ci répondent au groupe mandant dans une logique entrepreneuriale d'externalisation<sup>536</sup>. Ainsi, « il n'existe pas de zones où une bande peut être créée sans l'accord du grand groupe »<sup>537</sup>.

**L'extorsion est organisée par le biais d'officines de paiement ou de recouvrement (*oficinas de cobro*)** dont la *Oficina de Envigado*, héritière de Pablo Escobar à Medellín<sup>538</sup>, est un exemple emblématique. Leur principale source de financement est l'extorsion en même temps que les contrats d'assassinat, la vente de stupéfiants et le micro-traffic<sup>539</sup>. Des jeunes hommes armés sont chargés du processus d'encaissement (***proceso de cobro***) en échange d'une partie de la somme versée<sup>540</sup>. Pour l'extorsion, les groupes recrutent des adolescents, la recrue classique étant un garçon mineur<sup>541</sup>. Ils essaient aussi d' enrôler d'anciens criminels qui se dédient à ces activités, et recourent parfois à des recrutements forcés<sup>542</sup>.

Contrairement à l'extorsion pratiquée par les groupes armés traditionnels, celle à laquelle se livrent les bandes criminelles est dépourvue de substrat politique ou idéologique et de toute volonté de substitution étatique. Elle constitue à la fois leur moyen et leur raison d'existence<sup>543</sup>.

**L'extorsion est présentée comme un service de sécurité, une rétribution pour une prestation, un service rendu**<sup>544</sup> « pour éviter que le groupe ne te vole ou ne te tue »<sup>545</sup>, ou pour protéger les habitants contre l'intrusion et les exactions d'un autre groupe<sup>546</sup>. Quand une personne ouvre un commerce, un groupe criminel lui demandera de payer pour garantir sa sécurité, faute de quoi elle en subira les conséquences. Ainsi, le groupe criminel « génère l'offre et la demande en même temps »<sup>547</sup>.

**Cette pratique vise en priorité les activités commerciales, le petit commerçant comme l'entreprise**<sup>548</sup>. Toutes les personnes ayant la capacité économique, même minimale, de contribuer y sont soumises. Chacun doit payer en fonction de ses revenus, selon un taux forfaitaire<sup>549</sup>. **Les activités fondées sur l'économie journalière**, comprenant des transactions en espèces et générant un flux de liquidités en petites quantités, par exemple 10 000 pesos<sup>550</sup> quotidiens, sont privilégiées<sup>551</sup>.

Tous les commerçants d'un secteur déterminé peuvent être concernés : petits entrepreneurs, vendeurs informels sur les places publiques, marchands ambulants, boutiquiers, chauffeurs de taxi, mototaxis, etc. La station-service, l'hôtel, le kiosque à boisson<sup>552</sup> peuvent aussi être extorqués. Les groupes peuvent également exiger qu'un vendeur ait l'exclusivité de la vente d'un produit ou qu'il vende à un

<sup>535</sup> Entretien avec deux analystes du NRC

<sup>536</sup> Entretien des membres d'une organisation internationale basés à Bogotá

<sup>537</sup> Entretien avec Leonardo González Perafán (*Indepaz*)

<sup>538</sup> Entretien avec le journaliste Juan Pablo Barrientos

<sup>539</sup> Entretien avec des chercheurs d'*InSight Crime*

<sup>540</sup> Entretien avec des chercheurs d'*InSight Crime*

<sup>541</sup> Entretien avec Carlos Zapata (IPC)

<sup>542</sup> Entretien avec des membres d'une organisation internationale basés à Cali

<sup>543</sup> Entretien avec des membres d'une organisation internationale basés à Cali

<sup>544</sup> Entretien avec deux analystes du NRC

<sup>545</sup> Entretien avec des chercheurs d'*InSight Crime*

<sup>546</sup> Entretien avec Leonardo González Perafán (*Indepaz*)

<sup>547</sup> Entretien avec deux analystes du NRC

<sup>548</sup> Entretien avec un membre d'une organisation internationale basé à Medellín

<sup>549</sup> Entretien avec des chercheurs d'*InSight Crime*

<sup>550</sup> NDLR : soit environ 2,25 euros

<sup>551</sup> Entretien avec des membres du GAULA de la police

<sup>552</sup> Entretien avec un membre d'une organisation internationale basé à Medellín

prix déterminé<sup>553</sup>. Le quartier commerçant de Kennedy, à Bogotá, est ainsi dominé par des délinquants placés sous les ordres d'*alias Satanas*<sup>554</sup>, un des leaders locaux du *Tren de Aragua*<sup>555</sup>.

Dans le centre de Medellín, notamment pour éviter les vols, les commerçants doivent d'acquiescer d'un « quota » journalier à diverses organisations criminelles génériquement nommées *Convivir* : la *Oficina del 12 de Octubre*, la *Oficina de San Pablo*, la *Oficina de la Terraza*, *Los Conejos*, *Los Chamizos*. Ainsi, il pourrait y avoir 40 *Convivir* dans le centre de Medellín. En outre, certaines bandes payent à d'autres le droit de pouvoir extorquer les vendeurs ambulants et les individus qui tiennent les lieux de vente de drogue. Par exemple, le *Convivir de la Bastilla* verse de l'argent à *Los Chamizos*, qui vont ensuite payer la *Oficina de Envigado* pour bénéficier d'une protection beaucoup plus étendue. Dans le centre-ville, les organisations sont chargées d'éviter les vols, tandis que, dans les quartiers plus pauvres du nord-est de Medellín, les voleurs sont extorqués sur l'objet de leur délit. **Les processus d'extorsion sont donc hétérogènes**<sup>556</sup>.

L'ordre de verser de l'argent est donné à la victime à l'occasion de la visite, à son domicile, d'un membre du groupe criminel. **Il s'agit d'une démarche individualisée, et non collective**<sup>557</sup>. La plupart des interlocuteurs rencontrés n'ont pas connaissance d'extorsions organisées chez des particuliers de maison en maison dans un quartier déterminé, mais l'un d'entre eux pense que ce type de procédé existe. L'extorsion apparaît plus massive et organisée dans les lieux où la pauvreté est chronique, et où elle représente la possibilité d'un gain d'argent rapide. En outre, dans les petites villes où l'information circule facilement, il est plus aisé de « savoir qui peut payer ou qui paye »<sup>558</sup>.

**Quibdó** (département du Chocó)<sup>559</sup> et Buenaventura (département du Valle del Cauca)<sup>560</sup> sont citées par plusieurs interlocuteurs comme des villes très marquées par l'extorsion, avec une visibilité plus accentuée à Buenaventura en raison d'un ancrage historique de cette pratique parmi la population<sup>561</sup>.

A **Buenaventura**, « si vous avez acheté un nouveau lit pour votre maison, c'est que vous avez de l'argent. Alors, ils vous poseront des questions à ce sujet ». Il est en outre préférable de ne pas exhiber des signes extérieurs de richesse, par exemple une nouvelle paire de chaussures coûteuse, sans quoi la somme réclamée risque d'augmenter<sup>562</sup>.

A **Quibdó**, « si quelqu'un commence à construire une maison ou un bâtiment, les gens savent déjà que cette personne paie l'extorsion dans la ville à un groupe car, sinon, ils ne lui permettraient pas de construire »<sup>563</sup>. Dans cette ville, une taxe est exigée pour habiter une maison : « Vous devez payer 40 000 pesos, ce n'est pas beaucoup, environ 10 dollars, mais vous devez payer cela chaque mois, pour toutes les maisons »<sup>564</sup>. De plus, certaines catégories professionnelles (notamment les professeurs et instituteurs) sont des cibles constantes de l'extorsion dans le département du Chocó.<sup>565</sup>

A **Cali**, dans la municipalité de Bello, tous les habitants sont visés et pas seulement les commerçants. Il en va de même dans la zone centre-occidentale, où la gestion des déchets ménagers est aux mains de groupes criminels<sup>566</sup>. Dans cette ville, l'organisation criminelle semble moins sophistiquée qu'à

---

<sup>553</sup> Entretien avec des chercheurs d'*InSight Crime*

<sup>554</sup> NDLR : d'autres sources présentent les « *Satanas* » comme un groupe criminel vénézuélien indépendant du *Tren de Aragua*, qui se livre à des extorsions sur des commerçants du quartier 7-Août de Bogotá. Ces derniers témoignent de l'arrivée dans ce quartier de criminels qui « appellent les gens dans les magasins, exigent de l'argent » et menacent de les tuer « si on n'obtempère pas » (*La Croix*, « La Colombie face à l'insécurité et au racket, la tentation de l'autodéfense », 20/03/2024, [url](#))

<sup>555</sup> Entretien avec des membres du GAULA de la police colombienne

<sup>556</sup> Entretien avec Carlos Zapata (IPC)

<sup>557</sup> Entretien avec deux analystes du NRC

<sup>558</sup> Entretien avec Juan Ladino (*Centro Pazífico - Centro de Derechos Humanos del Pacífico*)

<sup>559</sup> Entretien avec deux analystes du NRC

<sup>560</sup> Entretien avec des chercheurs d'*InSight Crime* ; entretien avec des membres d'une organisation internationale basés à Cali

<sup>561</sup> Entretien avec des chercheurs d'*InSight Crime*

<sup>562</sup> Entretien avec des membres d'une organisation internationale basés à Cali

<sup>563</sup> Entretien avec deux analystes du NRC

<sup>564</sup> Entretien avec Leonardo González Perafán (*Indepaz*)

<sup>565</sup> Entretien avec deux analystes du NRC

<sup>566</sup> Entretien avec Carlos Zapata (IPC)

Medellín, les groupes y étant locaux et dénués d'envergure nationale. Toutefois, leur polarisation sur l'extorsion fait de Cali l'une des villes les plus dangereuses du pays, surtout dans les quartiers (*comunas*) de l'est (comme le district d'Aguablanca), qui sont sous l'emprise de groupes criminels, dont le principal est la *Inmaculada*<sup>567</sup>.

**L'extorsion est parfois orchestrée par de fausses organisations criminelles**, notamment à Cali, où des dizaines d'entreprises de taille importante ont reçu des tracts, signés des FARC, exigeant le règlement de « l'impôt révolutionnaire ». Une enquête a permis d'établir qu'il s'agissait de faux tracts (*panfletos*) émanant de pseudos-dissidents des FARC<sup>568</sup>.

Le prélèvement, dont le montant peut varier, est généralement annualisé ou mensualisé. **Le tarif évolue selon la fonction et les revenus de l'entreprise**. A Cali, il peut s'agir de 5 000 pesos<sup>569</sup> hebdomadaires pour les personnes les plus modestes, comme les vendeurs de friandises (*dulces*). Un vendeur d'*arepas* devra donner 5 % des revenus issus de ses ventes. Les grandes chaînes de magasins peuvent payer 1 000, voire 2 000 ou 3 000 euros, par semaine en fonction de leurs capacités et de leur type d'activité. De même, les groupes peuvent exiger 20 000 à 25 000 pesos<sup>570</sup> hebdomadaires pour l'approvisionnement en eau et 30 000 pesos<sup>571</sup> par jour aux conducteurs de bus. Par ailleurs, avant d'ouvrir un commerce (comme par exemple une discothèque) dans la Colonia Nariñense (district d'Aguablanca), il convient de se renseigner sur la somme à verser chaque mois pour être autorisé à gérer ce commerce<sup>572</sup>.

Selon la dirigeante d'une JAC, à Cali, dans la **Comuna 15**, la taxe imposée aux personnes n'ayant pas d'entreprise commencerait « à 10 000 pesos »<sup>573</sup>. Cette interlocutrice dit avoir été contactée, au moyen d'un tract glissé sous la porte de sa maison, par des individus lui demandant 500 000 pesos<sup>574</sup> par mois pour que sa protection soit assurée<sup>575</sup>.

Dans un contexte de proximité, les personnes victimes d'extorsion savent si leurs voisins le sont également ou non. Toutefois, elles ne l'admettent pas et préfèrent dire qu'elles ont dû payer pour la surveillance du quartier<sup>576</sup>. En outre, même si la situation n'est pas ouvertement dévoilée, il est probable que la rumeur contribue à la faire connaître<sup>577</sup>.

En principe, les victimes d'extorsion savent à qui elles doivent payer et qui collecte l'argent. Néanmoins, il est possible que ces informations leur échappent du fait des « frontières invisibles ». Celles-ci déterminent quel groupe contrôle une zone donnée, mais elles ne sont pas intangibles. Ainsi, des changements récurrents peuvent advenir concernant l'identité du groupe criminel dominant et des individus qui le composent<sup>578</sup>.

### 5.2.3. Les formes d'extorsions récentes

#### L'extorsion carcérale

Il s'agit d'une des catégories ayant pris le plus d'ampleur ces dernières années, au point de représenter aujourd'hui 70 à 80 % des extorsions. Elle s'organise principalement par le biais d'appels téléphoniques passés depuis les principales prisons du pays, notamment **La Modelo à Bogotá**, par les délinquants incarcérés<sup>579</sup>.

---

<sup>567</sup> Entretiens avec des chercheurs d'*InSight Crime* ; des membres d'une organisation internationale ; Vicky Perea (*El País*)

<sup>568</sup> Entretien avec une source institutionnelle.

<sup>569</sup> NDLR : soit environ 1,12 euros

<sup>570</sup> NDLR : soit environ de 4,5 euros à 5,64 euros

<sup>571</sup> NDLR : soit environ 6,77 euros

<sup>572</sup> Entretiens avec Carlos Zapata (IPC) ; une militante afro-colombienne à Cali ; Juan Ladino (*Centro Pazífico - Centro de Derechos Humanos del Pacífico*) ; une source institutionnelle

<sup>573</sup> NDLR : soit environ 2,25 euros

<sup>574</sup> NDLR : soit environ 112 euros

<sup>575</sup> Entretien avec deux responsables de JAC à Cali

<sup>576</sup> Entretien avec Juan Ladino (*Centro Pazífico - Centro de Derechos Humanos del Pacífico*)

<sup>577</sup> Entretien avec un membre d'une organisation internationale basé à Medellín

<sup>578</sup> Entretien avec des chercheurs d'*InSight Crime*

<sup>579</sup> Entretien avec Carlos Zapata (IPC)

Ces derniers opèrent sur la base de renseignements fournis par des sources extérieures, notamment des données personnelles extraites de téléphones volés ou trouvées sur les réseaux sociaux. Ils peuvent également appeler leurs victimes en se faisant passer pour des opérateurs, des employés de banque ou des proches en difficulté de façon à récupérer des données qui leur seront utiles<sup>580</sup>.

Ceux-ci peuvent être issus d'un groupe criminel notoire, national ou transnational, et se présenter de la manière suivante : « Je suis du groupe Satanas [un des leaders du *Tren de Aragua*], vous devez payer et je vais récupérer l'argent ». Le lendemain, un intermédiaire passe au lieu indiqué pour récupérer la somme exigée<sup>581</sup>.

**Il est également possible que ces individus soient liés à un groupe armé existant** : « Je suis un commandant [d'un groupe armé ELN ou dissidents FARC]. Nous avons besoin que vous nous souteniez dans notre cause, nous avons besoin que vous achetiez tant d'ampoules de ce médicament ou tant de bottes ». Ils réclament des choses et des quantités qui ne sont pas accessibles aux gens ordinaires. Lorsque la victime répond qu'il lui est impossible d'accéder à leur demande, un accord sur une base financière lui est proposé<sup>582</sup>.

Cette exigence financière peut prendre la forme d'une extorsion déguisée en une demande d'aide de la part d'un particulier à un membre de sa famille, **dans le cadre d'un prétendu contrôle policier**. L'opération est amorcée par un appel téléphonique relaté de la manière suivante dans une revue de la police colombienne : « Ma tante, aide-moi, ils m'ont détenu. Ne le dis pas à maman » [...] « Dios y patria<sup>583</sup> ! Vous parlez avec le sergent Diaz (usurpation d'identité), nous sommes en train d'effectuer un contrôle routier [...] Nous avons trouvé votre neveu en possession illégale d'une arme et nous sommes en train de l'emmener à la URI<sup>584</sup> pour port illégal d'arme [...] Premièrement, identifiez-vous et donnez-nous vos données personnelles, nom complet, noms des parents du jeune homme, lieu de résidence »<sup>585</sup>. Après ce premier contact, un paiement pouvant atteindre 5 millions de pesos<sup>586</sup>, par le biais d'une société de virement ou un transfert de fonds, est demandé pour que le « neveu » ne soit pas conduit à la URI et fiché. La victime, qui a donné sur son neveu des informations personnelles utilisées par les extorqueurs, se rendra compte qu'elle a été extorquée seulement après avoir repris contact avec ledit neveu, qui démentira toute l'histoire<sup>587</sup>.

**Les dénominations *Satanas* ou *Tren de Aragua***, fréquemment utilisées lors du premier contact téléphonique ou *via* des messages *WhatsApp*, sont souvent des noms d'emprunt indûment employés pour extorquer. Il en est de même pour le groupe armé invoqué qui, dans la plupart des cas, n'est qu'un nom utilisé pour impressionner une victime dans un contexte de crime organisé<sup>588</sup>.

Cette méthode fonctionne surtout pour les petites sommes. Dans ce cas de figure, les extorqueurs exigent des mandats en argent liquide pour régler le montant exigé. Si des menaces sont proférées contre la personne ou sa famille, elles ne sont pas mises à exécution, les victimes acceptant de payer pour garantir leur sécurité. En outre, si les délinquants disposent de beaucoup de moyens et d'informations, ils n'ont pas la capacité logistique de mettre leurs menaces à exécution.<sup>589</sup>

---

<sup>580</sup> Entretien avec Carlos Zapata (IPC)

<sup>581</sup> Entretien avec des membres du GAULA de la police

<sup>582</sup> Entretien avec deux analystes du NRC

<sup>583</sup> NDLR : *Dios y patria* (« Dieu et patrie ») est la devise de la police

<sup>584</sup> NDLR : la *Unidad de Reacción Inmediata* (URI) est un centre de prise en charge du citoyen placé sous la responsabilité de la *Fiscalía*

<sup>585</sup> Police nationale de Colombie, *Revista Buenas Practicas*, édition n° 5, octobre 2017

<sup>586</sup> NDLR : soit environ 1 128 euros

<sup>587</sup> Police nationale de Colombie, *Revista Buenas Practicas*, édition n° 5, octobre 2017

<sup>588</sup> Entretiens avec Carlos Zapata (IPC) ; une source institutionnelle ; Juan Ladino (*Centro Pazífico - Centro de Derechos Humanos del Pacífico*)

<sup>589</sup> Entretiens avec Carlos Zapata (IPC) ; une source institutionnelle ; Juan Ladino (*Centro Pazífico - Centro de Derechos Humanos del Pacífico*)

## Le gota a gota

Le *gota a gota*<sup>590</sup> répond à un besoin immédiat d'argent. Il s'agit d'un **crédit usuraire délivré par une officine liée à une structure criminelle**, sans vérification préalable de la capacité d'endettement du débiteur, **moyennant des taux d'intérêts élevés** (de l'ordre de 20 % du prêt initial) et facturés quotidiennement<sup>591</sup>.

Les intérêts du *gota a gota* peuvent représenter, en six mois, la moitié de la somme empruntée. Pour un montant de 30 000 pesos<sup>592</sup> empruntés, les intérêts à verser chaque jour peuvent s'élever à 2 000 ou 3 000 pesos<sup>593</sup> et atteindre au total 50 000 pesos<sup>594</sup>. Si l'emprunteur ne peut pas payer, il devra emprunter ailleurs pour s'acquitter de la somme exigée, **aggravant ainsi le cycle de son endettement**.<sup>595</sup>

Le recours au *gota a gota* vient de la difficulté d'accès aux prêts bancaires formels. Il concerne les commerçants des quartiers populaires et périphériques, principalement sur les places de marché, qui génèrent une activité commerciale intense, ou dans les rues situées à proximité<sup>596</sup>.

Ce système a été exporté par les Colombiens dans toute l'Amérique latine<sup>597</sup>.

## 5.3. Les conséquences d'une extorsion et le recours aux autorités

### 5.3.1. L'absence de paiement

L'absence de paiement expose les personnes visées à des conséquences sur leurs biens ou leur intégrité physique et émotionnelle, qui peuvent prendre plusieurs aspects :

- **une intimidation** : sous la forme d'une menace verbale ou écrite par le biais d'un tract (*panfleto*), contre la personne ciblée ou sa famille<sup>598</sup> ;
- **un avertissement** : contre la personne récalcitrante ou réfractaire, via le jet d'une grenade ou la pose d'un explosif dans son local commercial<sup>599</sup> ;
- **une séquestration avec demande de rançon** : la séquestration peut constituer un mode d'extorsion ou être la conséquence d'une absence de paiement. Elle vise davantage des personnes ayant des activités lucratives et en capacité de payer, aussi bien le propriétaire d'un commerce que celui d'une ferme (*finca*)<sup>600</sup>. Auparavant, elle visait principalement des soldats, des policiers ou des politiciens. Désormais, elle concerne les dirigeants des multinationales, surtout celles qui exploitent les ressources naturelles<sup>601</sup>, ou bien les familles de personnalités, comme dans le cas de l'enlèvement, en novembre 2023, du père de Luis Díaz, joueur international de football. Selon le représentant d'une organisation internationale rencontré à Bogotá, les séquestrations ont augmenté de 56 % depuis 2022<sup>602</sup>.
- **une spoliation foncière ou de biens** : par des interventions directes de membres d'un groupe dans des locaux commerciaux ou des résidences privées<sup>603</sup>. Il peut s'agir également du saccage et du pillage du domicile ou de l'interdiction de toute activité commerciale dans le quartier<sup>604</sup> ;

<sup>590</sup> NDLR : *Gota a gota* signifie littéralement « goutte à goutte »

<sup>591</sup> Entretien avec Juan Ladino (*Centro Pazífico - Centro de Derechos Humanos del Pacífico*)

<sup>592</sup> NDLR : soit environ 6,78 euros

<sup>593</sup> NDLR : soit environ de 0,45 euros à 0,67 euros

<sup>594</sup> NDLR : soit environ 11,20 euros

<sup>595</sup> Entretien avec Juan Ladino (*Centro Pazífico - Centro de Derechos Humanos del Pacífico*)

<sup>596</sup> Entretien avec Carlos Zapata (IPC)

<sup>597</sup> Entretien avec Carlos Zapata (IPC)

<sup>598</sup> Entretien avec Leonardo González Perafán (*Indepaz*)

<sup>599</sup> Entretiens avec Carlos Zapata (IPC) ; Leonardo González Perafán (*Indepaz*)

<sup>600</sup> Entretiens avec le journaliste Juan Pablo Barrientos ; des membres du GAULA de la police

<sup>601</sup> Entretien avec deux analystes du NRC

<sup>602</sup> Entretien avec deux analystes du NRC

<sup>603</sup> Entretien avec deux analystes du NRC

<sup>604</sup> Entretien avec Juan Ladino (*Centro Pazífico - Centro de Derechos Humanos del Pacífico*)

- un **homicide**, en fonction de la somme d'argent en jeu<sup>605</sup> ;
- un **déplacement forcé** : en raison de la force de la coercition, ces situations peuvent parfois provoquer le déplacement forcé des personnes qui en sont victimes, dans le pays ou à l'étranger<sup>606</sup>.

### 5.3.2. Le recours aux autorités

Il est théoriquement possible de dénoncer un cas d'extorsion auprès de la *Fiscalía General de la Nación*, de la police du quartier de résidence ou des Commandos de réaction immédiate (*Commandos de Atención Inmediata*, CAI), unités de juridiction secondaire de la Police nationale de Colombie.

Toutefois, ce sont surtout les *Grupos de Acción Unificada por la Libertad Personal (GAULA)*, qui interviennent dans ce type de situation.

Par le biais d'une ligne téléphonique gratuite (le 165), la victime peut dénoncer l'extorsion dont elle fait l'objet, auprès du GAULA de la police. Sous le slogan **Yo no pago, yo denuncio** (« Je ne paye pas, je dénonce »), ce service a lancé une campagne de sensibilisation pour inciter les victimes à dénoncer l'extorsion et à contacter sa ligne nationale dédiée, disponible en continu<sup>607</sup>.

Dans un cas d'extorsion avéré, pour qu'une intervention policière soit validée, il faut attendre la réception par le délinquant de l'objet de l'extorsion, sa remise en main propre et son déplacement, pour pouvoir l'intercepter en flagrant délit et procéder à son arrestation<sup>608</sup>.

Le cas d'une intervention du GAULA de la police à la suite de la séquestration, en 2022, d'un entrepreneur en import-export issu d'un pays d'Amérique centrale a été documenté dans une revue de la Police nationale colombienne. Après l'enlèvement de cet homme, sa famille a reçu une vidéo dans laquelle il apparaissait entouré de personnes armées qui exigeaient le paiement de 95 000 dollars sous vingt-quatre heures en échange de sa libération. Après que la famille de la victime a dénoncé les faits, le GAULA a mené des investigations avec l'aide de cette dernière, en contact régulier avec les ravisseurs, ce qui a permis aux enquêteurs d'obtenir des éléments utiles. En outre, le visionnage d'une brève vidéo enregistrée subrepticement par la victime et la découverte d'un indice clé ont permis d'identifier le lieu de la séquestration, de mettre sous surveillance la zone circonscrite puis d'intervenir pour libérer le captif<sup>609</sup>.

**Les GAULA sont généralement reconnus pour leur réactivité et leur efficacité<sup>610</sup>.** Ainsi, selon une source institutionnelle, une plainte déposée auprès du GAULA constitue « un bon indicateur pour tester le bien-fondé d'une plainte ». Cet observateur estime que « le GAULA va plus loin et plus vite que la police classique [...] Si un commerçant ne s'est pas adressé au GAULA en cas d'extorsion, il sait que rien ne sera fait pour lui aux *Comandos de Atención Inmediata* (CAI) »<sup>611</sup>. Un autre interlocuteur confirme que lorsqu'une victime tente de joindre la ligne téléphonique (123) de la police classique, elle est renvoyée vers divers numéros sans résultat, ou bien elle contacte le CAI, qui la renvoie vers le GAULA<sup>612</sup>.

Le GAULA de la police affirme que les opérations menées ont contribué à faire baisser les chiffres de l'extorsion. En 2023, il a réalisé 2 775 arrestations liées aux extorsions (+ 11 % par rapport à 2022), évitant le paiement de 151 000 millions de pesos par les victimes<sup>613</sup>, tandis que 24 148 appels ont été pris en compte *via* la ligne 165. Les principales zones affectées étaient Bogotá, Barranquilla, Medellín, et Cali<sup>614</sup>.

<sup>605</sup> Entretien avec Carlos Zapata (IPC)

<sup>606</sup> Entretien avec Carlos Zapata (IPC)

<sup>607</sup> Entretien avec des membres du GAULA de la police

<sup>608</sup> Entretien avec des membres du GAULA de la police

<sup>609</sup> Police nationale de Colombie, *Revista Policia Nacional de Colombia*, n° 331, seconde édition, 2022

<sup>610</sup> Entretiens avec : une source institutionnelle ; deux analystes du NRC ; Leonardo González Perafán (*Indepaz*)

<sup>611</sup> Entretien avec une source institutionnelle

<sup>612</sup> Entretien avec Juan Ladino (*Centro Pazífico - Centro de Derechos Humanos del Pacífico*)

<sup>613</sup> NDLR : soit environ 34 136 euros

<sup>614</sup> Entretien avec des membres du GAULA de la police

Pour le GAULA de la police, l'objectif est de capturer les « dynamiseurs » (« *dinamizadores* ») des délits, enlèvements et extorsions, pour atteindre « en arrière-fond les circuits financiers », en intervenant directement dans les prisons pour saisir les téléphones, qui constituent « la meilleure arme » des délinquants, « utilisée pour proférer des menaces »<sup>615</sup>.

Le GAULA de la police a mené plusieurs opérations d'ampleur contre l'extorsion et les groupes criminels, en particulier celle ayant conduit fin 2023 à l'arrestation de José Manuel Vera Sulbaran (surnommé *alias Satanás*), un des responsables du *Tren de Aragua*<sup>616</sup>.

Cependant, l'efficacité d'une opération dépend de la disposition de la victime à fournir des renseignements qui pourraient l'exposer à un risque, ainsi que de la réactivité de son entourage. En effet, **il est fréquent que les proches d'une victime, craignant pour la sécurité de la personne séquestrée, ne contactent que tardivement le GAULA**<sup>617</sup>.

En dépit des mesures déployées contre l'extorsion et des opérations coup de poing contre les auteurs, les interlocuteurs rencontrés estiment, de façon unanime, que, dans la grande majorité des cas, les victimes ne dénoncent pas les faits dont ils sont les cibles et continuent de payer leurs rançonneurs (le GAULA évoquant même « **un environnement de non dénonciation** »<sup>618</sup>). Ainsi, « environ 30 % des victimes d'extorsion font appel aux autorités et cette proportion est beaucoup plus faible dans les zones les plus reculées »<sup>619</sup>.

Outre la crainte de représailles, plusieurs raisons expliquent cette situation. Tout d'abord, sont en cause l'absence de contrôle étatique continu sur l'ensemble du territoire et le caractère limité des effectifs de la police et de l'armée<sup>620</sup>. Dans les villes, les zones à couvrir sont souvent trop étendues pour la police au regard des effectifs disponibles, ce dont profite les extorqueurs, qui prétendent combler ce vide et assurer la sécurité des habitants<sup>621</sup>. Tel est notamment le cas à Medellín, une métropole de près de 4 millions d'habitants qui ne compterait qu'environ 7 000 policiers<sup>622</sup>. En outre, il est difficile de dénoncer des faits d'extorsion dans les zones rurales isolées, où la population est sous la surveillance constante d'un groupe armé et où elle craint pour sa sécurité. Il est même impossible de porter plainte en « zone rouge » (par exemple à Tumaco, dans le Nariño), où les policiers ne se déplacent pas<sup>623</sup>.

Par ailleurs, dans le contexte actuel de la Paix totale, **les GAULA (ou l'armée) n'interviennent pas lorsque l'auteur d'une extorsion (ou d'un enlèvement) est issu de l'EMC ou de l'ELN, sauf en cas de flagrant délit**. En l'absence de flagrant délit, ils se contentent d'en informer les négociateurs, réunis en table de dialogue (*mesa de dialogo*)<sup>624</sup>, et d'attendre d'éventuelles instructions. En revanche, quand le délit a été commis par des membres d'un autre groupe armé, non engagé dans un cessez-le-feu acté avec le gouvernement, ils peuvent intervenir directement, même en l'absence de flagrant délit<sup>625</sup>.

Le manque de confiance dans les autorités, souvent accusées de corruption, constitue un autre facteur explicatif. Une source institutionnelle évoque une « corruption épisodique », tandis que le représentant d'une organisation internationale installé à Bogotá affirme que la corruption et l'impunité constituent « un réel problème »<sup>626</sup>. Pour sa part, Leonardo Gonzalez Perafán (*Indepaz*) estime que la corruption est la « principale raison » du manque d'efficacité des mesures contre l'extorsion, souligne **l'ampleur de la corruption au sein du GAULA**, et mentionne même des affaires où des agents du GAULA se trouvaient être les ravisseurs<sup>627</sup>.

<sup>615</sup> Entretien avec des membres du GAULA de la police

<sup>616</sup> Entretien avec des membres du GAULA de la police

<sup>617</sup> Entretien avec une source institutionnelle

<sup>618</sup> Entretien avec des membres du GAULA de la police

<sup>619</sup> Entretien avec des membres d'une organisation internationale basés à Bogotá

<sup>620</sup> Entretien avec Carlos Zapata (IPC)

<sup>621</sup> Entretien avec des membres du GAULA de la police

<sup>622</sup> Entretien avec Carlos Zapata (IPC)

<sup>623</sup> Entretiens avec des membres du GAULA de la police

<sup>624</sup> NDLR : terme qui désigne le cadre dans lequel interviennent les personnes prenant part aux négociations de paix organisées dans plusieurs régions du pays entre le gouvernement et un groupe armé

<sup>625</sup> Entretien avec des membres du GAULA de la police ; des membres d'une organisation internationale basés à Bogotá

<sup>626</sup> Entretiens avec une source institutionnelle ; des membres d'une organisation internationale basés à Bogotá

<sup>627</sup> Entretien avec Leonardo González Perafán (*Indepaz*)

Cette situation explique la tentation, au sein d'une frange croissante de la population, de **recourir à l'autodéfense** par le biais de vigiles privés, pour la plupart militaires en retraite, pour faire face à l'insécurité et à l'extorsion<sup>628</sup>.

---

<sup>628</sup> *La Croix*, « La Colombie face à l'insécurité et au racket, la tentation de l'autodéfense », 20/03/2024, [url](#)

## 6. Menaces et violences envers les acteurs de la société civile

### 6.1. Menaces et violences envers les journalistes

La presse constitue un véritable **contre-pouvoir** qui, en certaines occasions, a pu empêcher ou mettre au jour des abus de pouvoir. Des enquêtes journalistiques ont ainsi abouti à la démission d'un ministre ou d'un maire d'une grande ville impliqué dans des faits de corruption<sup>629</sup>.

Pour illustrer ce propos, Jonathan Block (FLIP) évoque une enquête journalistique ayant révélé en 2020 le détournement de 70 milliards de pesos (soit près de 18,5 millions d'euros) sur le budget alloué au ministère de la Technologie. La révélation de ce scandale, après parution de l'enquête, a conduit à la démission de Karen Abudinen, la ministre impliquée dans ces agissements<sup>630</sup>.

Pour autant, le travail des journalistes se heurte fréquemment à des entraves de plusieurs types.

#### 6.1.1. Menaces, meurtres et agressions

La *Fundación para la Libertad de Prensa* (FLIP) est une ONG fondée en 1996, à une époque où la Colombie représentait le pays le plus dangereux du monde pour les journalistes, avec 10 à 13 journalistes tués chaque année<sup>631</sup>.

Depuis lors, la FLIP a pour objectifs de documenter et répertorier les attaques et menaces envers les journalistes colombiens, et d'identifier l'origine des pressions exercées sur ces derniers, en particulier à l'égard du journalisme régional. De plus, cette ONG accompagne les journalistes qui mènent des démarches administratives en vue d'obtenir une mesure de protection auprès de l'*Unidad Nacional de Protección* (UNP)<sup>632</sup>.

La FLIP a ainsi établi une liste comprenant **29 types de menaces ou agressions** envers les journalistes, dont les meurtres, les menaces, les stigmatisations et les agressions en ligne<sup>633</sup>.

Certains journalistes reçoivent des *panfletos* (tracts manuscrits ou dactylographiés sur une feuille de papier), des messages *WhatsApp*, des couronnes de fleurs funéraires envoyés à leur domicile, etc. Ces menaces constituent généralement une première étape, mais des meurtres peuvent aussi advenir directement, sans avertissement préalable<sup>634</sup>.

Depuis la signature de l'accord de paix de 2016, le nombre de journalistes menacés a augmenté. Certains journalistes inquiétés quittent la Colombie pour quelques mois, quand ils disposent d'un parent à l'étranger ou ont la possibilité de se rendre dans un autre pays d'Amérique latine ou aux États-Unis. Il s'agit le plus souvent de départs temporaires, les exils définitifs étant plus rares<sup>635</sup>.

Plusieurs interlocuteurs rencontrés lors de la mission déplorent l'inefficacité du système judiciaire pour élucider les actes de violence à l'encontre des journalistes. Ainsi, la quasi-totalité des derniers meurtres de journalistes sont restés impunis. Parfois, les autorités capturent l'exécutant, souvent un jeune garçon de 15 ou 16 ans qui a tiré sur sa victime, mais les commanditaires du meurtre ne sont généralement pas identifiés<sup>636</sup>.

<sup>629</sup> Entretien avec Jonathan Block (FLIP)

<sup>630</sup> Entretien avec Jonathan Block (FLIP)

<sup>631</sup> Entretien avec Jonathan Block (FLIP)

<sup>632</sup> Entretien avec Jonathan Block (FLIP)

<sup>633</sup> Entretien avec Jonathan Block (FLIP)

<sup>634</sup> Entretien avec Vicky Perea (*El País*)

<sup>635</sup> Entretien avec Jonathan Block (FLIP)

<sup>636</sup> Entretien avec Jonathan Block (FLIP)

## **Disparités territoriales : des régions quasiment dépourvues de sources locales**

Plusieurs interlocuteurs mettent en exergue les difficultés particulièrement fortes rencontrées **par les journalistes appartenant à des médias régionaux et opérant dans des zones rurales ou dans des petites villes.**

De façon générale, dans les principales villes (Bogotá, Medellín, Cali), les journalistes disposent, pour la plupart, de moyens satisfaisants et de bonnes conditions de travail. Dans les villes de moindre importance, y compris dans les communes de 100 000 à 200 000 habitants, leur travail est beaucoup plus précaire et les pressions subies sont bien plus fortes<sup>637</sup>.

**Dans certaines zones rurales** marquées par la présence importante de groupes armés, **les médias locaux ont quasiment disparu.** Tel est notamment le cas dans les départements du Norte Santander, des Amazonas, de Vichada et du Chocó, où ne subsistent désormais que quelques stations de radio locales, ainsi que dans les départements du Putumayo et du Nariño, où certains journalistes subissent beaucoup de pressions locales, notamment dans la commune de Tumaco<sup>638</sup>.

Au début de l'année 2024, un journaliste a été assassiné à San Pedro (département de Sucre), une ville de 20 000 habitants. Depuis ce meurtre, la municipalité se retrouve sans aucun média local<sup>639</sup>.

Dans les principales villes, des violences peuvent aussi advenir, notamment à Cali, où des journalistes peuvent être menacés par des narcotrafiquants. A cet égard, Vicky Perea (*El País*) souligne que de nombreux journalistes ayant enquêté sur le narcotrafic ont été tués dans cette ville, par le crime organisé ou par la guérilla<sup>640</sup>.

### **6.1.2. Censure, autocensure et sujets sensibles**

Ce climat délétère suscite une peur ayant pour corollaire une forme d'autocensure parmi un nombre croissant de journalistes, en particulier ceux basés dans des petites villes. Certains, craignant pour leur vie et pour leur famille, préfèrent garder le silence<sup>641</sup>.

Certains pratiquent en outre l'autocensure par crainte de perdre leur emploi. Cette attitude s'explique essentiellement par le fait que les principaux médias appartiennent à de grands hommes d'affaires<sup>642</sup>.

Vicky Perea (*El País*) déplore l'absence de protection suffisante pour continuer à réaliser un travail en profondeur, en menant des enquêtes sur le terrain<sup>643</sup>.

Selon Jonathan Block (FLIP), tous les journalistes colombiens disent être sur écoute et vivent **dans un état constant de paranoïa.** Cette surveillance généralisée se serait développée à partir de 2020. Cette année-là, à la suite d'enquêtes journalistiques sur des faits de corruption impliquant des militaires, une unité de l'armée colombienne se serait mise à surveiller étroitement plus de 50 journalistes<sup>644</sup>.

Des journalistes peuvent aussi être exposés à **des poursuites judiciaires fondées sur des accusations fallacieuses.** A titre d'exemple, Juan Pablo Barrientos souligne qu'en 2023, la *Fiscalía* a fabriqué de toutes pièces une affaire contre Gonzalo Guillén, un journaliste ayant mené une enquête sur Carlos Mattos, un célèbre homme d'affaires, représentant du constructeur *Hyundai* en Colombie<sup>645</sup>.

La fréquence des menaces envers les journalistes incite nombre d'entre eux à se montrer de plus en plus prudents dans leurs reportages et à éviter certains sujets sensibles<sup>646</sup>.

---

<sup>637</sup> Entretien avec Jonathan Block (FLIP)

<sup>638</sup> Entretien avec Jonathan Block (FLIP)

<sup>639</sup> Entretien avec Jonathan Block (FLIP)

<sup>640</sup> Entretien avec Vicky Perea (*El País*)

<sup>641</sup> Entretien avec Vicky Perea (*El País*)

<sup>642</sup> Entretien avec Juan Pablo Barrientos

<sup>643</sup> Entretien avec Vicky Perea (*El País*)

<sup>644</sup> Entretien avec Jonathan Block (FLIP)

<sup>645</sup> Entretien avec Juan Pablo Barrientos

<sup>646</sup> Entretien avec Jonathan Block (FLIP)

**Les sujets susceptibles de générer des menaces** quand ils sont évoqués dans un article de presse ou dans un reportage audiovisuel sont divers : la mention de problèmes de corruption locale, par exemple au sein d'une mairie ; l'évocation d'un travail inachevé confié à un entrepreneur ayant remporté un marché public ; la mention d'un meurtre ; l'évocation de dégradations environnementales<sup>647</sup>.

En 2023, de nombreuses menaces étaient liées à des articles ou reportages relatifs à des faits de corruption impliquant des groupes armés représentant « une autorité de fait » sur un territoire. Ces menaces étaient, pour la plupart, dirigées contre des journalistes issus de communautés rurales<sup>648</sup>.

Les questions politiques peuvent aussi générer des menaces. A ce sujet, Jonathan Block (FLIP) évoque les élections locales organisées en octobre 2023 à Tuluá, localité située dans le département du Valle del Cauca. Onze journalistes, issus de divers médias, qui couvraient la campagne électorale ont été menacés. En conséquence, la **couverture médiatique de l'évènement a totalement cessé** jusqu'au jour du scrutin<sup>649</sup>.

Enfin, selon le représentant d'une organisation internationale, les journalistes et avocats ayant travaillé sur des affaires impliquant l'ancien président Uribe<sup>650</sup> reçoivent constamment des menaces<sup>651</sup>.

## 6.2. Menaces et violences envers les leaders sociaux et les défenseurs des droits humains

La Colombie dispose d'une société civile très dynamique, structurée et organisée. Celle-ci compte de nombreuses ONG, qui accueillent les individus victimes de menaces ou d'atteintes aux droits humains, puis les orientent vers des structures étatiques susceptibles de leur fournir une protection, à l'instar de la *Defensoría del Pueblo*, de la *Fiscalía* ou de l'UNP.<sup>652</sup>

Les leaders sociaux constituent des maillons essentiels de cette société civile et sont fréquemment victimes, du fait des activités qu'ils mènent au nom de leur communauté, de menaces, de violences, voire d'assassinats.

### 6.2.1. Définitions d'un leader social

Les interlocuteurs rencontrés lors de la mission ne fournissent pas tous une seule et même définition du leader social. Toutefois, les définitions proposées par ces observateurs présentent un certain nombre de caractéristiques communes.

Ainsi, un leader social est **un individu qui bénéficie d'une visibilité, qui mène un travail constant au nom de sa communauté** et qui est **reconnu par celle-ci en tant que leader**.<sup>653</sup>

Selon la présidente d'une JAC rencontrée à Cali, un leader social est une personne qui « ressent les problèmes des autres », se porte volontaire pour les aider bénévolement et pour les servir en toutes circonstances<sup>654</sup>. **Son rôle est fondamental en termes de médiation sociale** entre sa communauté et les autorités (police, autorités administratives, autorités judiciaires, etc.)<sup>655</sup>. Pour être considéré comme tel, un leader social doit nécessairement être agréé par la communauté (ou par l'organisation sociale) qu'il représente<sup>656</sup>.

Le leader social défend les intérêts d'un groupe de personnes appartenant à une communauté définie par une identité propre. Cette identité peut être fondée sur **un territoire, un quartier, une ethnie**

---

<sup>647</sup> Entretien avec Jonathan Block (FLIP)

<sup>648</sup> Entretien avec Jonathan Block (FLIP)

<sup>649</sup> Entretien avec Jonathan Block (FLIP)

<sup>650</sup> Alvaro Uribe a été Président de la République de Colombie de 2002 à 2010

<sup>651</sup> Entretien avec un représentant d'une organisation internationale basé à Bogotá

<sup>652</sup> Entretien avec un représentant d'une organisation internationale basé à Bogotá

<sup>653</sup> Entretien avec Jonathan Block (FLIP)

<sup>654</sup> Entretien avec deux représentantes de *Juntas de Acción Communal* (JAC) à Cali

<sup>655</sup> Entretien avec Vicky Perea (*El País*)

<sup>656</sup> Entretien avec Leonardo González Perafán (*Indepaz*)

(indigène, afro-descendante), **une activité commerciale** (par exemple une organisation de cultivateurs de café, de coca, de canne à sucre ou de cacao), **une orientation sexuelle, une identité de genre**, etc.<sup>657</sup>.

Diverses sortes de communautés (politiques, paysannes, culturelles, sportives, syndicalistes, organisations de jeunes, écologistes, LGBTI, revendicateurs de terres, organisations féminines, etc.) peuvent ainsi être représentées par un leader social<sup>658</sup>.

Un individu peut être **temporairement désigné** par sa communauté comme leader social, le temps de mener à bien une mission et, à l'issue de celle-ci, ne plus être considéré comme tel.

Pour illustrer ce propos, un membre de la *Comisión Colombiana de Juristas* (CCJ) cite l'exemple d'un individu vivant dans une région rurale et isolée, qui pourra être désigné provisoirement par sa communauté pour se rendre régulièrement auprès d'une autorité locale afin de solliciter un service, comme la réparation d'une conduite d'eau endommagée. Ainsi, il peut s'agir d'un individu qui n'a pas été un leader toute sa vie mais qui, pendant un laps de temps, se rendra tous les jours auprès des autorités pour plaider la cause de sa communauté<sup>659</sup>.

Selon cette même interlocutrice, une reconnaissance institutionnelle formelle n'est pas requise, dans la mesure où aucune institution, nationale ou internationale, ne peut dire qui est (ou qui n'est pas) un défenseur des droits humains ou un leader social. Cette reconnaissance se fait par la personne elle-même, par la communauté ou l'organisation dans laquelle elle travaille, ou par des individus qui l'entourent et peuvent se porter garants du fait qu'elle a effectivement mené un travail de leadership<sup>660</sup>.

### 6.2.2. Convergences et caractéristiques communes

Leaders sociaux, défenseurs des droits humains, leaders environnementaux et journalistes partagent certaines caractéristiques.

Ils ont en commun de dénoncer et d'alerter l'opinion publique sur une situation problématique. Dans certains cas, les connaissances dont un journaliste dispose sur une région confrontée à de graves difficultés pourront l'inciter à devenir un leader social. De même, le besoin de communiquer sur de nombreux enjeux peut amener un leader social, ou un leader environnemental, à devenir journaliste<sup>661</sup>.

Cependant, tous les leaders sociaux ne sont pas nécessairement des défenseurs des droits humains. Ainsi, selon Leonardo González Perafán (*Indepaz*), un membre d'une *Junta de Acción Comunal* (JAC) est un leader politique ainsi qu'un leader social qui représente sa communauté, mais il ne défend pas les droits humains pour autant, car il est impliqué en politique<sup>662</sup>.

**Leaders sociaux, défenseurs des droits humains, leaders environnementaux et journalistes ont aussi en commun de s'exposer à de possibles menaces ou exactions lorsqu'ils dénoncent une faute ou une injustice.**

A cet égard, Jonathan Block (FLIP) souligne que : « Les groupes armés/criminels tuent des gens qui parlent de différentes questions. Peu importe que vous soyez un défenseur de l'environnement, un défenseur social, ou un défenseur des droits humains. Ils continuent à les tuer »<sup>663</sup>.

Il existe aussi des leaders investis dans plusieurs causes simultanément, comme la défense de l'environnement et la restitution des terres<sup>664</sup>.

---

<sup>657</sup> Entretien avec Leonardo González Perafán (*Indepaz*)

<sup>658</sup> Entretien avec des membres de la CCJ

<sup>659</sup> Entretien avec des membres de la CCJ

<sup>660</sup> Entretien avec des membres de la CCJ

<sup>661</sup> Entretien avec Jonathan Block (FLIP)

<sup>662</sup> Entretien avec Leonardo González Perafán (*Indepaz*)

<sup>663</sup> Entretien avec Jonathan Block (FLIP)

<sup>664</sup> Entretien avec des membres de la CCJ

### 6.2.3. Assassinats et menaces

Selon Jonathan Block (FLIP), le nombre d'assassinats de leaders sociaux augmente d'année en année en Colombie<sup>665</sup>.

Des membres de la *Defensoría del Pueblo* rencontrés à Bogotá observent que le nombre annuel d'assassinats de défenseurs des droits humains et de leaders sociaux est à peu près stable depuis la signature de l'accord de paix de 2016. Ainsi, cette institution a recensé **178 homicides en 2018, 134 en 2019 et 183 en 2023**<sup>666</sup>.

Selon Carlos Zapata, président de l'*Instituto Popular de Capacitación* (IPC), **depuis février 2020, 765 leaders sociaux, défenseurs environnementaux ou défenseurs des droits humains et 228 signataires de l'accord de paix ont été tués, tandis qu'ont été commis 371 massacres, lors desquels 1 574 personnes ont été assassinées**<sup>667</sup>.

En période de **campagne électorale**, comme lors des élections régionales et municipales d'octobre 2023, le nombre d'attaques contre les défenseurs des droits humains tend à augmenter<sup>668</sup>.

Quand un groupe armé parvient à un contrôle total sur un territoire, le nombre d'homicides qui y sont commis tend à diminuer. Ainsi, si le nombre de meurtres de défenseurs des droits humains et de leaders sociaux constitue un indicateur de la violence sévissant sur un territoire, il ne s'agit pas d'un indicateur absolu, et il peut même être trompeur<sup>669</sup>.

Plusieurs interlocuteurs déplorent **l'impunité** dont bénéficient généralement les responsables de ces assassinats.

D'après Jonathan Block (FLIP), la majorité de ces meurtres sont commis par des groupes armés ou criminels et ne donnent lieu à aucune enquête ou réponse de l'État<sup>670</sup>.

Un représentant d'une organisation internationale évoque les statistiques présentées par la *Fiscalía* concernant le taux d'élucidation (*clarificación*) de ces assassinats. La *Fiscalía* affirme que le taux d'élucidation des meurtres dont sont victimes les défenseurs est compris entre 65 % et 70 %, mais elle considère un cas comme élucidé quand un suspect est identifié : « Quand on demande combien de ces personnes ont finalement été poursuivies, condamnées ou emprisonnées, le nombre chute drastiquement. Sur 700 affaires instruites par la *Fiscalía* de 2016 à ce jour, il y a eu environ 180 condamnations »<sup>671</sup>.

**Les menaces pesant sur les leaders vont souvent de pair avec des déplacements de population.** Généralement, lorsqu'un chef est menacé, les personnes (issues de sa communauté) qui l'entourent décident également de quitter le territoire car elles craignent pour leur vie<sup>672</sup>.

#### Auteurs et types de menaces

Les menaces émanent le plus souvent de groupes armés ou criminels.

Ces menaces ont un impact très fort sur la vie de famille de la personne menacée. Certaines doivent quitter leur travail, déménager avec leur famille et commencent à « vivre dans la terreur »<sup>673</sup>.

---

<sup>665</sup> Entretien avec Jonathan Block (FLIP)

<sup>666</sup> Entretien avec des représentants de la *Defensoría del Pueblo*

<sup>667</sup> Entretien avec Carlos Zapata (IPC)

<sup>668</sup> Entretien avec des membres de la CCJ

<sup>669</sup> Entretien avec un représentant d'une organisation internationale basé à Bogotá

<sup>670</sup> Entretien avec Jonathan Block (FLIP)

<sup>671</sup> Entretien avec un représentant d'une organisation internationale basé à Bogotá

<sup>672</sup> Entretien avec des représentants de la *Defensoría del Pueblo*

<sup>673</sup> Entretien avec un représentant d'une organisation internationale basé à Bogotá

Les types de menaces les plus fréquents sont : la menace directe (en personne) ; le tract (*panfleto*) ; l'appel téléphonique ; le message *WhatsApp* ou le sms ; la menace transmise *via* un tiers ; la tentative d'homicide ; la surveillance<sup>674</sup>.

Le tract, utilisé par la guérilla et les groupes paramilitaires, est une forme de menace très courante. Au sein d'un même groupe, il n'existe pas de modèle uniformisé pour ce type de documents<sup>675</sup>.

Certains individus sont déclarés « **objectif militaire** » par un groupe armé/criminel par le biais de tracts. Transmis naguère exclusivement sous format papier, ces documents peuvent désormais être envoyés en version numérique, *via WhatsApp*. D'autres personnes sont déclarées « objectif militaire » par le biais d'un communiqué ou d'une vidéo diffusée par un groupe armé/criminel<sup>676</sup>.

**Certains délinquants utilisent indûment le nom d'un puissant groupe armé ou criminel, comme les *Águilas Negras* ou le *Tren de Aragua*, pour effrayer leur victime au moyen d'un tract. Toutefois, le fait qu'un individu menaçant revendique une appartenance à un groupe dont il ne fait pas partie ne signifie pas que le risque n'est pas réel<sup>677</sup>.**

#### 6.2.4. La défense des communautés indigènes

Dans les régions où l'État est peu présent, voire quasi inexistant, les leaders (membres des JAC ou des gouvernements autonomes représentant des communautés indigènes ou afro-descendantes) s'impliquent dans la défense du territoire de leur communauté. Lorsqu'un nouveau groupe armé arrive sur un territoire et cherche à s'y imposer, il conteste l'ordre établi par les leaders et les dignitaires qui incarnent l'organisation et la défense de ce territoire<sup>678</sup>.

En conséquence, un grand nombre de leaders sociaux assassinés sont issus de communautés indigènes. Très souvent, ces dernières sont les plus exposées à la violence car elles vivent dans des zones de conflit. Tel est notamment le cas de :

- la communauté **awa**, qui se trouve dans la région de Tumaco (département du Nariño).
- la communauté **nasa**, en particulier dans le département du Valle del Cauca.
- la communauté **misak**, dans le département du Valle del Cauca.
- les communautés indigènes du Norte de Santander et du Chocó<sup>679</sup>

Dans ces territoires, les revendications des communautés indigènes portant sur le respect de l'environnement, ainsi que les manifestations organisées en faveur de leurs droits, sont **assimilées à des protestations politiques**. Souvent liées à **l'accès aux terres et à la réforme agraire**, ces revendications heurtent les intérêts d'acteurs économiques qui cherchent à exploiter les ressources naturelles locales et entrent en conflit avec les droits ancestraux des communautés indigènes. Ces dernières se trouvent alors dans une situation de vulnérabilité et subissent les assassinats des leaders qui les représentent<sup>680</sup>.

Selon Leonardo González Perafán (*Indepaz*), être un leader en Colombie implique de nombreux risques et requiert « du caractère et des connaissances ». La communauté « mise » sur la personne qui sera leader, c'est « une sorte de pari ». Ainsi, dans de nombreuses communautés indigènes ou afro-descendantes, **certains jeunes sont préparés à devenir des leaders dès l'enfance**. Dans le Cauca, beaucoup de jeunes indigènes s'y préparent eux-mêmes et y sont préparés par leur communauté depuis longtemps. Cela implique des efforts très importants qui se trouvent anéantis lorsqu'un leader est assassiné, crime qui porte « un coup très dur à la communauté »<sup>681</sup>.

---

<sup>674</sup> Entretien avec un représentant d'une organisation internationale basé à Bogotá

<sup>675</sup> Entretien avec un représentant d'une organisation internationale basé à Bogotá

<sup>676</sup> Entretien avec Leonardo González Perafán (*Indepaz*)

<sup>677</sup> Entretien avec un représentant d'une organisation internationale basé à Bogotá

<sup>678</sup> Entretien avec Carlos Zapata (IPC)

<sup>679</sup> Entretien avec Leonardo González Perafán (*Indepaz*)

<sup>680</sup> Entretien avec un représentant d'une organisation internationale basé à Bogotá

<sup>681</sup> Entretien avec Leonardo González Perafán (*Indepaz*)

En janvier 2024, onze indigènes ont été assassinés dans le département du Valle del Cauca. Deux de ces victimes étaient des leaders sociaux<sup>682</sup>. **Ce département enregistre actuellement le plus grand nombre d'assassinats de leaders sociaux**. Cette tendance s'explique notamment par le fait que dans le sud du pays, où se situe ce département, l'autorité indigène a clairement exprimé **son opposition aux cultures illicites**. Cette ferme décision prise par les communautés indigènes est donc réprimée de manière très violente par des groupes armés illégaux<sup>683</sup>.

Lorsqu'elles interdisent la culture de la coca, les communautés indigènes entrent en conflit direct avec les intérêts de groupes armés qui veulent que la culture se poursuive sur place. A présent, quelques massacres adviennent ponctuellement, mais leur fréquence est bien moindre qu'à l'époque du conflit historique. Désormais, les attaques sont directement dirigées contre le chef ou le représentant de l'autorité. Les groupes armés menacent ou assassinent le chef. **Ce faisant, ils démantèlent le processus social et envoient un message de terreur aux communautés**<sup>684</sup>.

Actuellement, les principaux obstacles au plein établissement du contrôle des groupes armés sur certains territoires sont les processus organisationnels, en particulier **les processus indigènes, afro-colombiens et paysans**. A cet égard, Leonardo González Perafán (*Indepaz*) souligne : « On ne tue pas les leaders sociaux parce qu'ils sont des leaders sociaux, mais parce qu'ils représentent un processus auquel les groupes armés veulent mettre fin »<sup>685</sup>.

Ces processus sont de plusieurs sortes. Il peut s'agir notamment :

- de processus d'**expansion d'une réserve indigène** ;
- de processus de **création d'un conseil communautaire afro-descendant** ;
- de processus de mise en œuvre **du point 4 de l'accord de paix** pour le Programme national intégral de substitution de cultures illicites (PNIS) ;
- de processus de **restitution des terres** (qui a valu à de nombreux leaders d'être assassinés)<sup>686</sup>.

Pour protéger les communautés indigènes et leurs leaders sociaux, certaines ONG colombiennes et agences onusiennes soutiennent la mise en œuvre de mesures dites de « **protection collective** ». Elles accompagnent les communautés (indigènes, afro-colombiennes et/ou paysannes) les plus touchées par le conflit et œuvrent à la mise en place en leur sein de processus internes. La protection collective implique notamment des sessions de formation pour permettre à ces communautés d'adopter des méthodes d'autoprotection. Elle passe aussi par le renforcement des moyens de communication au sein de ces communautés et l'organisation des rondes auxquelles participent les gardes indigènes<sup>687</sup>.

Les **gardes indigènes (*guardias indigenas*)** constituent la clef de voûte de la protection collective des communautés amérindiennes. Leurs équivalents au sein des communautés afro-colombiennes sont communément dénommés **gardes brunes (*guardias cimarronas*)**<sup>688</sup>.

D'autres mesures sont destinées au renforcement de la protection collective, dont le développement des coopératives comme moyen de garantir la sécurité alimentaire, ou les questions de mémoire<sup>689</sup>.

---

<sup>682</sup> Entretien avec Leonardo González Perafán (*Indepaz*)

<sup>683</sup> Entretien avec Carlos Zapata (IPC)

<sup>684</sup> Entretien avec un représentant d'une organisation internationale basé à Bogotá

<sup>685</sup> Entretien avec un représentant d'une organisation internationale basé à Bogotá

<sup>686</sup> Entretien avec Leonardo González Perafán (*Indepaz*)

<sup>687</sup> Entretien avec un représentant d'une organisation internationale basé à Bogotá

<sup>688</sup> Entretien avec Leonardo González Perafán (*Indepaz*)

<sup>689</sup> Entretien avec Leonardo González Perafán (*Indepaz*)

### 6.2.5. Profils à risque

Divers acteurs de la société civile, dont certains sont aussi des leaders sociaux, constituent des profils à risque, leurs activités les exposant à des représailles pouvant émaner de groupes armés/criminels. Parmi ces profils à risque figurent notamment :

- **Les défenseurs environnementaux** (*infra*).

- **Les personnes qui dénoncent le micro-traffic et la corruption au sein des mairies**<sup>690</sup>.

- **Les membres des *Juntas de Acción Comunal (JAC)*** : en milieu rural, les JAC constituent les noyaux d'organisation de base dans chaque village. Ils sont aussi présents dans les grandes villes, à l'échelle d'un quartier. Les JAC sont dirigées par un président et un vice-président nommés par la communauté. Ce sont eux qui gèrent les affaires de la communauté et qui la représentent<sup>691</sup>.

En 2023, 36 homicides de présidents de JAC ont été recensés par une agence onusienne. Nombre de ces assassinats sont advenus dans un contexte où un groupe armé a voulu forcer la victime à agir contre son gré<sup>692</sup>.

Dans le département de Córdoba, le nombre de meurtres de membres de JAC a nettement augmenté. Cette tendance est liée au fait que les AGC cherchent à prendre le contrôle des JAC dans ce département et à y préempter tous les espaces communautaires afin de disposer d'une sorte de base sociale dans leurs luttes. Dans certains cas, les AGC ont même créé de nouvelles structures et forcé les dirigeants des JAC à démissionner<sup>693</sup>.

Dans certains territoires, notamment dans le Cauca, les groupes armés veulent se bâtir une base sociale et politique et recourent à la violence dans ce but. Toutefois, dans certaines régions, des groupes armés prédominent sans vraiment faire usage de la force. Tel est notamment le cas dans le Meta, où l'*Estado Mayor Central (EMC)*, une dissidence des FARC, participe aux négociations. Ce groupe contrôle la région et exerce son influence sur les leaders des JAC, qui sont impliqués dans les projets attribués aux organisations régionales<sup>694</sup>.

- **Les femmes opposées aux recrutements forcés** : dans certains territoires, notamment dans le Chocó et le Norte de Santander, les femmes qui tentent de s'opposer aux recrutements d'enfants ou d'adolescents par des groupes armés s'exposent à des risques de représailles<sup>695</sup>.

- **Les défenseurs des victimes du conflit** : un nombre croissant de personnes présente des informations ou des plaintes à la JEP concernant des exactions (disparitions, homicides, massacres, déplacements forcés) commises à l'encontre d'un proche lors du conflit armé. Certains de ces faits ont été commis par les forces de sécurité gouvernementales. Ces dernières années, la JEP a convoqué un grand nombre de militaires potentiellement impliqués dans des exactions, ce qui génère un risque très élevé pour les victimes qui dénoncent ces faits<sup>696</sup>.

De nombreuses personnes subissent de graves menaces après avoir déposé des plaintes auprès de la JEP, participé aux processus en tant que victimes accréditées par la JEP, fourni des informations, posé des questions ou interagi avec des agents de la JEP. Ces menaces sont le fait d'acteurs non identifiés qui échappent au contrôle de l'État<sup>697</sup>.

Roberto Carlos Vidal López (président de la JEP) cite un exemple survenu en janvier 2024 à Valledupar (département de Cesar), où des agents de la JEP se sont rendus pour promouvoir leurs enquêtes et

---

<sup>690</sup> Entretien avec un représentant d'une organisation internationale basé à Bogotá

<sup>691</sup> Entretien avec un représentant d'une organisation internationale basé à Bogotá

<sup>692</sup> Entretien avec un représentant d'une organisation internationale basé à Bogotá

<sup>693</sup> Entretien avec des membres de la CCJ

<sup>694</sup> Entretien avec des membres de la CCJ

<sup>695</sup> Entretien avec des membres de la CCJ

<sup>696</sup> Entretien avec un représentant d'une organisation internationale basé à Bogotá

<sup>697</sup> Entretien avec Roberto Carlos Vidal López (JEP)

rencontrer des membres de syndicats et d'organisations paysannes. Ces derniers ont été massivement menacés pour avoir eu des contacts avec des représentants de la JEP<sup>698</sup>.

Les agents de la JEP encourent aussi des risques, surtout lorsqu'ils sont déployés dans des zones rurales et isolées : « Nous avons eu des cas de menaces, heureusement peu nombreux, et une rare attaque contre un magistrat adjoint et un magistrat contrôleur qui enquêtaient sur des affaires impliquant du personnel militaire. Au-delà des guérillas armées et des forces de sécurité, nos enquêtes conduisent à l'implication de personnes engagées en politique, d'hommes d'affaires et d'acteurs économiques. Nos enquêtes finissent par toucher beaucoup de gens [...] Près de 1 500 personnes travaillent pour la JEP, la plupart sont déployées sur le territoire. Ceux d'entre nous qui se trouvent à Bogotá [au siège de la JEP] sont plus protégés, mais les personnes qui vont dans les territoires sont très exposées »<sup>699</sup>.

- **Les leaders syndicaux** : par le passé, beaucoup de dirigeants syndicaux ont été assassinés. A présent, ces crimes tendent à diminuer mais le taux d'impunité pour les meurtres de syndicalistes demeure très élevé, au-delà de 90 %, tandis que les menaces envers eux restent au même niveau<sup>700</sup>.

- **Les signataires de l'accord de paix et les personnes favorables au PNIS**<sup>701</sup> : beaucoup de signataires de la paix continuent à être la cible de groupes armés. Selon Carlos Zapata (IPC), depuis 2016, plus de 400 signataires de l'accord de paix ont été tués (dont 228 assassinés depuis février 2020)<sup>702</sup>.

Les leaders impliqués dans la mise en œuvre de certains points de l'accord de paix sont particulièrement exposés à des menaces ou à des attaques, surtout lorsqu'ils soutiennent la mise en œuvre du PNIS<sup>703</sup>.

Dans les régions où l'État n'exerce pas de contrôle territorial, les communautés doivent défendre elles-mêmes leur territoire, leurs relations sociales, politiques et économiques, contre les acteurs armés qui veulent imposer leur mainmise et cultiver de la coca. En conséquence, de nombreux dirigeants assassinés se trouvent dans des territoires où existent des cultures de coca<sup>704</sup>.

### 6.3. Menaces et violences envers les défenseurs environnementaux

La Colombie est le pays qui compte le plus grand nombre d'assassinats de leaders environnementaux au monde<sup>705</sup> et il occupe toujours **la première place dans les rapports de *Global Witness***<sup>706</sup> concernant les meurtres de défenseurs de l'environnement.<sup>707</sup>

La lutte constante pour la protection de l'environnement se heurte à divers acteurs criminels impliqués dans **les corridors de trafic de drogue, l'exploitation minière illégale ou l'exploitation forestière illégale**<sup>708</sup>.

De nombreux leaders environnementaux (par exemple, des individus qui militent pour la protection de l'eau, des rivières ou des forêts) sont menacés, déplacés et parfois tués par des groupes qui tirent profit de l'exploitation forestière, de la culture de la coca, de l'extraction de l'or ou du charbon<sup>709</sup>.

Ces faits sont très fréquents **en Amazonie et dans la zone Pacifique**. Cette dernière constitue une région dotée d'innombrables ressources naturelles, et où la plupart des défenseurs environnementaux sont issus des communautés afro-descendantes ou indigènes. Le Chocó et le Nariño disposent de

---

<sup>698</sup> Entretien avec Roberto Carlos Vidal López (JEP)

<sup>699</sup> Entretien avec Roberto Carlos Vidal López (JEP)

<sup>700</sup> Entretien avec Carlos Zapata (IPC)

<sup>701</sup> NDLR : Programme national intégral de substitution de cultures illicites

<sup>702</sup> Entretien avec Carlos Zapata (IPC)

<sup>703</sup> Entretien avec des membres de CCJ

<sup>704</sup> Entretien avec Carlos Zapata (IPC)

<sup>705</sup> Entretien avec Jonathan Block (FLIP)

<sup>706</sup> NDLR : *Global Witness* est une ONG fondée en 1993 et spécialisée dans la lutte contre le pillage des ressources naturelles dans les pays en voie de développement et contre la corruption politique qui l'accompagne

<sup>707</sup> Entretien avec des membres de la CCJ

<sup>708</sup> Entretien avec Vicky Perea (*El País*)

<sup>709</sup> Entretien avec un représentant d'une organisation internationale basé à Bogotá

beaucoup d'or, d'argent, de minerais très recherchés, mais aussi de bois et de terres fertiles pour cultiver divers types de marijuana ou de coca. Les montagnes (*farallones*) situées autour de Cali ont été très affectées par l'exploitation minière illégale. Des communautés qui tentent de protéger leurs ressources et leur environnement finissent par y être menacées, voire assassinées<sup>710</sup>.

En général, **ces meurtres sont commis par des sicarios (tueurs à gage)** liés à des groupes armés. Les exécutants obéissent généralement à un commanditaire, qui reste inconnu. Il s'agit souvent d'une entreprise impliquée dans un projet ou un mégaprojet économique, comme par exemple le grand port situé à Apartado<sup>711</sup>, dans le département d'Antioquia<sup>712</sup>.

Le motif principal des homicides, des menaces et des déplacements forcés est **d'ordre économique**. Les victimes peuvent être des personnes ayant voulu s'opposer à **des projets d'extraction (mines d'or ou de cuivre), à l'exploitation de terres rares, à la construction de centrales hydroélectriques ou de grandes infrastructures routières, à un projet de culture intensive d'huile de palme**, etc.<sup>713</sup>

Selon Carlos Zapata (IPC), les grandes entreprises extractives (notamment des multinationales) sont les principales responsables des exactions commises contre les défenseurs de l'environnement. Outre les régions productrices de coca, l'IPC constate une forte recrudescence des menaces dans les zones minières. Ces menaces contraignent les habitants à quitter leur territoire et affectent le leadership social, les JAC, les associations de mineurs à petite échelle, mais aussi les grands négociants<sup>714</sup>.

Par ailleurs, cet interlocuteur déplore l'existence de puissants intérêts économiques dont le rôle n'a jamais été révélé par la justice transitionnelle ou par la justice ordinaire. Des progrès ont été accomplis dans la mise en lumière des crimes commis par les forces de sécurité étatiques, les groupes de guérilla ou les paramilitaires. Mais les financeurs de ces opérations, qui ont amplement bénéficié de la violence sociale et politique, n'ont pas été démasqués ou traduits en justice, ce qui suscite en eux un sentiment d'impunité<sup>715</sup>.

La plupart des leaders environnementaux assassinés ou menacés proviennent d'un milieu rural. Dans les zones urbaines, ces menaces sont moindres, mais des représailles peuvent advenir lorsqu'un leader environnemental met en exergue le rôle d'une entreprise dans un processus de pollution ou de dégradation de l'environnement<sup>716</sup>.

Certains leaders environnementaux se heurtent à **l'hostilité de communautés locales**, qui empêchent le travail des défenseurs ou des autorités environnementales. Dans le cas des *farallones*, les profits générés autour de l'exploitation minière illégale (ventes d'alcool ou de nourriture, prostitution, etc.) profitent souvent aux communautés locales qui, en dépit des nuisances environnementales dont elles pâtissent, refusent de renoncer à ces mannes.<sup>717</sup>

#### 6.4. L'UNP, une institution en crise

Les acteurs de la société civile menacés (leaders sociaux, journalistes, leaders environnementaux ou défenseurs des droits humains) peuvent théoriquement bénéficier de mesures de protection mises en place par l'Unité nationale de protection (*Unidad Nacional de Protección*, UNP) à l'issue d'une évaluation de risque.

---

<sup>710</sup> Entretien avec Vicky Perea (*El País*)

<sup>711</sup> NDLR : Leonardo González Perafán (*Indepaz*) fait ici référence à la construction de *Puerto Antioquia*, un port de marchandises dans le golfe d'Urabá, sur la mer des Caraïbes. *Puerto Antioquia* pourrait traiter jusqu'à sept millions de tonnes de marchandises. Selon une leader communautaire citée dans un article publié par *France Amérique Latine*, cette construction risque de provoquer « la destruction de la paysannerie » et aura pour corollaire le développement de l'exploitation minière de charbon, qui contaminera les eaux et les terres de la région. [*France Amérique Latine*, « Colombie – Communauté de paix de San José de Apartadó : « Un cri pour vivre » », 17/06/24, [url](#)]

<sup>712</sup> Entretien avec Leonardo González Perafán (*Indepaz*)

<sup>713</sup> Entretien avec Carlos Zapata (IPC)

<sup>714</sup> Entretien avec Carlos Zapata (IPC)

<sup>715</sup> Entretien avec Carlos Zapata (IPC)

<sup>716</sup> Entretien avec Carlos Zapata (IPC)

<sup>717</sup> Entretien avec Vicky Perea (*El País*)

Des analystes sont chargés de faire **l'évaluation de risque**, qui est approuvée ou rejetée par l'UNP. Elle peut ensuite être révisée au fil du temps. Beaucoup de personnes se plaignent du temps nécessaire (entre deux et trois mois) à cette évaluation<sup>718</sup>.

A l'issue de l'évaluation de risque, l'UNP peut fournir divers types de mesures aux personnes menacées. Les mesures les plus « douces » sont les gilets pare-balles. Il existe aussi des « plans durs », qui impliquent la mise à disposition de voitures blindées ou de gardes du corps. Actuellement, **170 journalistes bénéficient d'une mesure de protection**, parmi lesquels 90 disposent de « plans durs ». Dans certains cas, il est possible de déplacer temporairement le journaliste et de le reloger pendant un mois dans une autre ville<sup>719</sup>.

L'une des mesures de protection utilisées par l'UNP est l'aide à **la réinstallation**, qui consiste à extraire le bénéficiaire de sa région d'origine pour le conduire en un lieu plus sûr. Mais lorsque cette personne est issue d'une communauté indigène, ce qui est souvent le cas pour les leaders menacés, le fait de la soustraire à sa culture et aux relations sociales au sein de son peuple « la détruit complètement », car cette mesure ne lui permet pas de « vivre dans la dignité »<sup>720</sup>.

En 2023, l'UNP a reçu **64 000 demandes individuelles**, alors que seules **6 000 personnes** sont placées actuellement sous sa protection<sup>721</sup>.

Pour des représentants de la *Fiscalía*, ce faible taux d'accord s'explique principalement par le fait que de nombreuses demandes manquent de substance. Il se peut que les craintes ne soient pas liées au *leadership*, ou qu'il ne soit pas possible de « matérialiser les menaces, car certains cas ne sont pas concrets ». Ces interlocuteurs citent l'exemple d'un représentant d'une fondation dédiée à la défense des victimes, qui alléguait des menaces émanant des *Águilas Negras*. Or, l'enquête a établi qu'il avait lui-même réalisé les tracts qu'il avait prétendument reçus, de manière à profiter indûment de la protection de l'UNP<sup>722</sup>.

De l'avis de plusieurs interlocuteurs, **l'UNP est aujourd'hui une institution en crise, en raison de faits de corruption et d'un manque de moyens**, qui constituent les principaux facteurs expliquant que la grande majorité des demandes de protection demeure sans réponse satisfaisante<sup>723</sup>.

D'après Jonathan Bock (FLIP), même si certaines mesures de protection ont sauvé des vies et aident les personnes protégées à poursuivre leur travail, elles ne fonctionnent pas efficacement. Très coûteux pour l'État, ce programme pâtit de maints problèmes matériels (véhicules ayant besoin de réparations, absence d'allocation pour l'achat du carburant, etc.) très difficiles à surmonter pour les journalistes<sup>724</sup>.

Une personne peut attendre six mois, dans le meilleur des cas, pour que l'UNP lui attribue une mesure de protection (par exemple un gilet pare-balles, un « bouton de panique », un téléphone, un véhicule blindé ou une réinstallation). Cette année, **onze personnes protégées par l'UNP ont été tuées** en dépit des mesures dont elles devaient bénéficier<sup>725</sup>. D'autre part, selon des membres de la *Defensoría del Pueblo*, les mesures de protection décidées sont souvent très importantes, mais elles ne sont généralement pas mises en œuvre ou fournies<sup>726</sup>.

Selon Juan Pablo Barrientos, l'UNP génère beaucoup de faits de corruption car les véhicules blindés, les armes, les gardes du corps, sont fournis par des sociétés privées liées à des mafias<sup>727</sup>. Certains de ces faits commencent à être révélés, tels que des voitures blindées utilisées pour transporter de la drogue, des gardes du corps qui se muent la nuit en tueurs à gages, etc.<sup>728</sup>

---

<sup>718</sup> Entretien avec un représentant d'une organisation internationale basé à Medellín

<sup>719</sup> Entretien avec Jonathan Bock (FLIP)

<sup>720</sup> Entretien avec des représentants de la *Defensoría del pueblo*

<sup>721</sup> Entretien avec un représentant d'une organisation internationale basé à Bogotá

<sup>722</sup> Entretien avec des représentants de la *Fiscalía General de la Nación*

<sup>723</sup> Entretien avec un représentant d'une organisation internationale basé à Bogotá

<sup>724</sup> Entretien avec Jonathan Bock (FLIP)

<sup>725</sup> Entretien avec un représentant d'une organisation internationale basé à Bogotá

<sup>726</sup> Entretien avec des représentants de la *Defensoría del Pueblo*

<sup>727</sup> Entretien avec Juan Pablo Barrientos

<sup>728</sup> Entretien avec un représentant d'une organisation internationale basé à Bogotá

De plus, **beaucoup de bénéficiaires d'une protection de l'UNP n'en ont pas réellement besoin.** Tous les parlementaires et conseillers municipaux élus dans des grandes villes jouissent d'une telle protection, au détriment de personnes en ayant vraiment besoin, notamment les leaders sociaux et les journalistes dans les régions<sup>729</sup>.

Juan Pablo Barrientos souligne en outre que l'UNP a voulu renouveler les mesures de protection dont il bénéficiait, alors qu'il estimait ne plus en avoir besoin. Il explique cette insistance par des considérations financières, étant donné que le retrait d'une protection représente un manque à gagner pour l'UNP et les sociétés privées, « avec deux gardes du corps qui se retrouvent sans travail, et une camionnette en moins à la location »<sup>730</sup>.

D'après Carlos Zapata (IPC), dans le département d'Antioquia, seule une vingtaine de leaders sociaux bénéficie d'un schéma de protection avec un véhicule blindé et deux hommes de protection. Les autres véhicules blindés de l'UNP sont fournis à des politiciens et des dignitaires exerçant des fonctions publiques. **De ce fait, les autres personnes nécessitant une protection doivent se contenter de mesures dérisoires, par exemple « un bouton de panique qui ne fonctionne pas », ou demander que leurs besoins soient pris en charge par la police :** « La police a mis en place ce qu'elle appelle un plan de sécurité par quadrants. Dans ce cadre de ce plan, deux véhicules motorisés patrouillent pendant huit heures dans les quartiers, à savoir deux ou trois quartiers entiers. Les policiers ont une liste, appelée **registre de survie**, qu'ils transmettent aux personnes protégées. Ils vont les voir à domicile, frappent à leur porte et leur disent : " Venez signer le registre attestant que vous êtes toujours en vie ". C'est à cela que se résume la protection de la police [...] Les policiers ne protègent ni ne surveillent personne. Ils passent juste avec le registre de survie auprès des personnes dont ils doivent vérifier la présence »<sup>731</sup>.

#### Le témoignage d'un défenseur des droits humains<sup>732</sup>

Diego<sup>733</sup> a été menacé du fait de ses activités de défenseur des droits humains et de son engagement politique en faveur du *Pacto Histórico*, coalition de partis avec laquelle Gustavo Petro a été élu président.

Originaire du sud-est du département du Valle del Cauca, Diego faisait partie d'un réseau de défense des droits humains. Pendant quatorze ans, il a travaillé dans le domaine social. En 2016, il a été menacé à Pradera par un groupe appelé *Los Rastrojos*. Ces menaces l'ont contraint à quitter sa région pour gagner Pereira, où une collègue l'a accueilli temporairement. Cette collègue l'a ensuite incité à s'engager en politique.

Par la suite, pour des raisons professionnelles, il s'est rendu à Popayán et a de nouveau travaillé avec le réseau de défense des droits humains. Mais des problèmes se sont à nouveau présentés, du fait de la présence de groupes armés dans la région de Popayán. Il est donc retourné à Pradera, avec l'espoir que la situation s'y améliorerait.

Lors du soulèvement social (*paro nacional*) de 2021, il a pris part à ce mouvement en soutenant les manifestants sur les points de blocage, donnant des conseils, fournissant une assistance en matière de droits humains et gagnant en visibilité auprès des habitants.

La campagne électorale pour intégrer les conseils municipaux (officiellement dénommées « élections des autorités territoriales », ces élections ont eu lieu le 29 octobre 2023) est ensuite arrivée. L'*Unión Patriótica* (parti membre de la coalition *Pacto Histórico*), avec lequel il avait eu des contacts par le passé, lui a proposé d'être candidat au conseil municipal de Pradera pour le compte du *Pacto Histórico*. Après avoir obtenu le soutien d'organisations paysannes, Diego a accepté de présenter sa candidature. Avec l'avènement de Gustavo Petro à la tête de l'État, il pensait que les conditions seraient réunies pour que le *Pacto Histórico* puisse mener à Pradera une campagne sereine. Mais cet espoir a été déçu.

Le *Pacto Histórico* a fait enregistrer sa campagne le 29 juillet 2023. Cinq jours plus tard, le premier candidat au conseil municipal de Pradera, un camarade issu de la réserve indigène, a été tué. Les membres du *Pacto Histórico* ont alors déposé plainte. Après cela, la surveillance et le suivi des candidats au conseil municipal a commencé. Le 22 août, alors que Diego se dirigeait vers le siège de la campagne, deux individus à moto l'ont approché, lui ont pris la main et lui ont dit « Tu es le prochain », avant de s'en aller. En état de choc, Diego s'est caché avant de

<sup>729</sup> Entretien avec Juan Pablo Barrientos

<sup>730</sup> Entretien avec Juan Pablo Barrientos

<sup>731</sup> Entretien avec Carlos Zapata (IPC)

<sup>732</sup> Entretien avec un défenseur des droits humains rencontré lors de la mission

<sup>733</sup> NDLR : le prénom a été modifié

contacter, par l'intermédiaire du réseau de défense droits humains, une camarade du *Pacto Histórico*. Des membres du parti sont venus le chercher à Pradera pour l'emmener dans une autre ville.

Par la suite, il a reçu diverses sortes de menaces (par des tiers, des appels, des sms ou des *panfletos*) au nom de la dissidence des FARC. A ce moment-là, les élections étaient déjà passées, Ces menaces ne concernaient donc plus sa candidature politique, mais plutôt son leadership. Une semaine après son départ de Pradera, le 13 novembre 2023, il a reçu un message *via Messenger* rédigé en ces termes : « Nous ne voulons pas vous voir, nous ne voulons pas que vous fassiez cette politique à Pradera. Si on continue à vous voir, ce ne sera plus contre vous, mais contre toute la procédure législative ». Durant la même période, le président de l'*Unión Patriótica* à Pradera recevait une menace. Depuis lors, Diego a fait l'objet d'un processus de déplacement forcé, car il ne pouvait plus retourner à Pradera. Une demande de protection a été faite à l'UNP, mais celle-ci est restée sans suite.

Selon Diego, la situation demeure extrêmement complexe à Pradera. Par le passé, la dissidence des FARC s'y était déjà montrée violente, avec certains actes très brutaux, mais elle s'y développe encore plus désormais. Depuis octobre 2023, sept corps démembrés ont été retrouvés dans le centre-ville et de nombreuses disparitions sont survenues en l'espace de quelques mois. Ces actes ressemblent à des pratiques de la guérilla, avec un « nettoyage social » matérialisé par des meurtres commis par des tueurs à gages.

Cependant, il n'y a pas de certitude quant aux acteurs armés présents dans la région de Pradera. Si la présence de la dissidence des FARC y est notoire, il se dit aussi qu'en réalité, ce ne sont pas nécessairement des dissidents. Ainsi, Diego a été menacé par des personnes qui se présentaient comme des dissidents des FARC, mais il est difficile de les identifier en tant que tels.

## 7. Les violences faites aux femmes

En Colombie, il existe une violence endémique de genre, liée à un « **machisme structurel** » et culturel, en relation avec la place assignée aux femmes dans la société,<sup>734</sup> qui se manifeste par « de la violence physique, psychologique, sexuelle, patrimoniale et domestique »<sup>735</sup>.

Le pays se caractérise par une production normative importante, mais il existe un décalage entre les dispositions légales et leur application effective, situation qui s'aggrave dans le cas des violences faites aux femmes<sup>736</sup>.

### 7.1. Le cadre légal

La loi 1257 de 2008 (ou « Loi pour le droit des femmes à une vie libre de violences ») fixe des « normes de sensibilisation, de prévention et de sanction des formes de violence et de discrimination à l'égard des femmes »<sup>737</sup>.

Son article 2 introduit dans la législation la notion de violences à l'égard de la femme, définies comme « toute action ou omission qui lui cause décès, dommage ou souffrance physique, sexuelle, psychologique, économique ou patrimoniale en tant que femme, ainsi que les menaces de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, qu'elles se produisent dans la sphère publique ou dans l'espace privé ».

L'article 3 de cette même loi précise « les typologies de dommages contre les femmes, en tant que manifestations de la violence sexiste : préjudice psychologique, préjudice ou souffrances physiques, dommages ou souffrances sexuelles et dommages patrimoniaux »<sup>738</sup>.

La loi 1719 de 2014 améliore l'accès à la justice pour les victimes de violence sexuelle dans le conflit armé interne. Elle « reconnaît la violence sexuelle comme étant un crime contre l'humanité et élargit l'éventail des infractions passibles de sanctions dans le Code pénal ». Elle prévoit des peines d'emprisonnement d'une durée de 8 à 30 ans pour les cas d'agression sexuelle violente.<sup>739</sup>

La loi 1761 de 2015 (dite loi « Rosa Elvira Cely »<sup>740</sup>), par ses articles 104 A et 104 B, crée le **délit de féminicide**, défini comme le meurtre d'une femme « en raison de sa condition de femme ou en raison de son identité de genre », motivé par des préjugés liés à l'orientation sexuelle, l'origine ethnique ou encore les conditions socio-économiques. Ce délit est sanctionné d'une peine d'emprisonnement de 250 à 500 mois<sup>741</sup>.

En dépit de défaillances persistantes (*infra*), les femmes sont désormais plus armées pour porter plainte et pour extraire le sujet de la violence domestique de l'intimité pour le porter au débat public. Il existe **un nombre croissant de moyens d'assistance et d'organisations dédiées à la défense des femmes et des mineurs**. A cet égard, le mouvement féministe a joué un rôle majeur dans l'existence d'instances locales, régionales et nationales qui conduisent des politiques publiques en faveur des femmes. Des formations de sensibilisation destinées à des fonctionnaires, qui permettent d'examiner des situations sous l'angle du genre et de déconstruire la minimisation des violences faites aux femmes, ont aussi été mises en place. Elles sont favorisées par la loi 2126 de 2021, qui constitue un jalon important dans la réglementation du fonctionnement des commissariats à la famille, en y intégrant l'approche de genre<sup>742</sup>.

---

<sup>734</sup> Entretien avec Carlos Zapata (IPC)

<sup>735</sup> Entretien avec une représentante de *Sisma Mujer*

<sup>736</sup> Entretien avec des membres de *Ruta Pacífica de las Mujeres*

<sup>737</sup> République de Colombie, « Ley 1257 de 2008 », 04/12/2008, [url](#)

<sup>738</sup> République de Colombie, « Ley 1257 de 2008 », 04/12/2008, [url](#)

<sup>739</sup> République de Colombie, « Ley 1719 de 2014 », 18/06/2014, [url](#)

<sup>740</sup> NDLR : cette loi porte le nom de Rosa Elvira Cely, une femme de 35 ans sauvagement assassinée à Bogotá en mai 2012

<sup>741</sup> Congreso de la República de Colombia, « Ley 1761 de 2015 Congreso de la república de Colombia », 06/07/15, [url](#)

<sup>742</sup> Entretien avec des membres de *Ruta Pacífica de las Mujeres*

Dans un cadre plus large, le processus de paix de La Havane<sup>743</sup> a permis à une plateforme d'organisations de femmes d'influer fortement sur les négociations en faveur d'un accord *sui generis* traversé par l'approche de genre. Cet accord a conduit à l'adoption de 120 mesures spécifiques pour les femmes (droits fonciers, accès au crédit, participation politique, etc.)<sup>744</sup>.

## 7.2. Des chiffres alarmants et largement sous-estimés

En 2023, **plus de 400 féminicides** ont été comptabilisés en Colombie. L'ONG *Observatorio de Feminicidios* a relevé 511 cas, tandis que la *Procuraduría General de la Nación*<sup>745</sup> en a recensé 410.<sup>746</sup>

Selon des données citées par le quotidien colombien *El País*, **la violence intrafamiliale a atteint 63 528 cas** lors des cinq premiers mois de l'année 2024. Ce chiffre correspond à environ 18 épisodes de maltraitance au foyer par heure, et représente 21 735 cas de plus qu'entre janvier et mai 2023, soit une augmentation de 35 %<sup>747</sup>.

D'après des membres de *Ruta Pacífica de las Mujeres*, **l'Antioquia est le second département qui concentre le plus de féminicides**, avec 225 femmes assassinées en 2023. Depuis le début de l'année 2024, 16 cas ont été recensés dans ce département, ce qui signifie qu'en moyenne, une femme y est assassinée tous les deux jours. Sur ces 16 cas, deux sont survenus dans le Bajo Cauca, qui est un territoire soumis à un conflit armé<sup>748</sup>. Cette fréquence est confirmée par une représentante de *Sisma Mujer*, selon qui au moins un cas de féminicide est constaté tous les deux jours et demi<sup>749</sup>.

Carlos Zapata (IPC) relève toutefois que le taux de violences intrafamiliales contre les femmes est supérieur au taux de féminicides, qui était de 2,5 pour 100 000 habitants en 2023. En 2021, plus de 9 500 cas de violences intrafamiliales contre les femmes ont été dénoncés, et plus de 3 500 cas de violence sexuelle, accompagnés d'une expertise médico-légale, ont été enregistrés<sup>750</sup>. La représentante de *Sisma Mujer* a observé « dans certains contextes », « au moins toutes les demi-heures un cas de violence sexuelle dans l'environnement quotidien », qui touche principalement les filles, agressées par des proches<sup>751</sup>.

Les victimes de violence sont en général **des femmes dans une situation de grande vulnérabilité liée à la migration ou à la pauvreté**. Elles vivent dans les *comunas* (des zones urbaines) ou dans les régions reculées du pays, notamment dans le secteur rural, où ces violences sont plus complexes et cachées<sup>752</sup>.

La plupart des interlocuteurs rencontrés déplorent une sous-estimation des chiffres sur les violences faites aux femmes, qui ne prennent en compte que les plaintes enregistrées. Or **beaucoup de victimes préfèrent ne pas signaler les faits**, étant donné que les violences sexuelles sont étroitement liées aux relations de pouvoir et aux mécanismes d'emprise que font peser les auteurs (groupes armés organisés, forces de l'ordre, conjoint ou parent dans le cercle familial, etc.) de ces actes<sup>753</sup>.

Le niveau d'impunité est de 80 % pour l'ensemble des violences contre les femmes. Les cas de violence domestique restent plus ou moins impunis à 85 %, tout comme les violences sexuelles dans la vie quotidienne. Concernant le harcèlement sexuel, 95 % des cas ne vont pas au-delà de la procédure de dénonciation lorsqu'une plainte est déposée. Le taux de condamnation pour les féminicides est de 30 à 35 %.<sup>754</sup>

<sup>743</sup> NDLR : entamé en 2012, ce processus a notamment conduit à l'accord de cessez-le-feu bilatéral signé le 23 juin 2016 à Cuba entre le gouvernement colombien et la guérilla des FARC

<sup>744</sup> Entretien avec des membres de *Ruta Pacífica de las Mujeres*

<sup>745</sup> NDLR : la *Procuraduría General de la Nación* est l'organe directeur du Ministère public chargé de garantir les droits collectifs des citoyens, et agissant au nom de la société civile

<sup>746</sup> *El País*, « Expertas sobre la violencia machista: En Colombia hay una guerra contra las mujeres », 24/01/24, [url](#)

<sup>747</sup> *El País*, « Los casos de violencia intrafamiliar en Colombia rompen su récord », 24/06/24, [url](#)

<sup>748</sup> Entretien avec des membres de *Ruta Pacífica de las Mujeres*

<sup>749</sup> Entretien avec une représentante de *Sisma Mujer*

<sup>750</sup> Entretien avec Carlos Zapata (IPC)

<sup>751</sup> Entretien avec une représentante de *Sisma Mujer*

<sup>752</sup> Entretiens avec des membres de *Ruta Pacífica de las Mujeres* ; Vicky Perea (*El País*)

<sup>753</sup> Entretien avec Carlos Zapata (IPC)

<sup>754</sup> Entretien avec une représentante de *Sisma Mujer*

### 7.3. Une violence structurelle

Pour une représentante de *Ruta Pacífica de las Mujeres*, il existe « un substrat culturel machiste » à l'origine des violences contre les femmes, qui se manifeste en premier lieu dans la cellule intrafamiliale, sous la forme de « violence domestique ou intrafamiliale de la part du partenaire, du père, etc. »<sup>755</sup>. L'existence en Colombie d'un « machisme »<sup>756</sup>, ou d'un « machisme structurel »<sup>757</sup>, est ainsi évoquée par plusieurs interlocuteurs.

Pour Vicky Perea (*El País*), la violence domestique est liée à l'histoire du pays. La société colombienne étant beaucoup plus jeune que les sociétés européennes, le processus d'évolution y a été plus lent, les femmes n'ont pu voter et suivre des études supérieures que plus tardivement. Le manque d'accès à l'éducation, pour une part élevée de la population, constitue aussi un facteur aggravant<sup>758</sup>.

**La soumission des femmes**, souvent inculquée dès l'enfance et perpétuée en l'absence d'éducation, **reste une norme difficile à déconstruire**. Cette subordination est en grande partie due à la dépendance économique persistante de certaines femmes, une réalité encore très vive dans la société. Dans certaines communautés, le rôle traditionnel de la femme consiste à prendre soin de la maison et de la famille, ainsi qu'à gérer la nourriture et l'eau potable du foyer. **La dépendance à l'égard du mari ou du partenaire** est telle que de nombreuses femmes préfèrent ne pas travailler ni avoir de revenu<sup>759</sup>.

**Dans une relation de couple, la violence physique est normalisée** et justifiée par certaines expressions telles que « Parce que je t'aime, je te frappe ». En dépit d'une étude ayant démontré, il y a dix ans à Medellín, que la forme de violence la plus courante était d'ordre domestique, la lutte contre les violences domestiques n'a pas bénéficié des subsides adéquats, en raison de son faible impact dans l'opinion publique<sup>760</sup>. Ce désintérêt est aussi possiblement lié à la perception très culturelle selon laquelle une femme est responsable des violences domestiques subies<sup>761</sup>. Il lui est souvent objecté qu'en signalant de telles violences aux autorités, elle risque de provoquer la séparation de sa famille et qu'il serait préférable de résoudre le problème directement avec son conjoint<sup>762</sup>.

En outre, le féminicide représente le prolongement de la violence intrafamiliale ou domestique, ce qui incite à penser que pour de nombreuses femmes, en particulier à Medellín, « les lieux les moins sûrs sont leurs propres foyers »<sup>763</sup>.

Cette forme de violence est à mettre en rapport avec le corps des femmes, relation matérialisée par la façon dont elles sont tuées et se voient infliger des sévices au couteau<sup>764</sup>. Une dirigeante de JAC évoque le cas d'une fille d'El Valladito (un quartier de Cali) qui, en 2014, a été « démembrée car c'était une très jolie fille » et insiste sur la pratique de sévices liés au féminicide<sup>765</sup>. Il apparaît également que les femmes victimes de séquestrations sont systématiquement violées<sup>766</sup>.

La représentante de *Ruta Pacífica de las Mujeres* souligne que la **violence intrafamiliale a longtemps été reléguée par l'État à un problème de santé publique**, alors qu'elle affecte la société dans son ensemble, et qu'elle doit être reconnue à la fois comme un problème générateur d'autres types de violences qui lui sont concomitantes et comme l'expression d'une forme de violence additionnelle très enracinée dans la culture<sup>767</sup>.

---

<sup>755</sup> Entretien avec des membres de *Ruta Pacífica de las Mujeres*

<sup>756</sup> Entretien avec Vicky Perea (*El País*)

<sup>757</sup> Entretien avec Carlos Zapata (IPC)

<sup>758</sup> Entretien avec Vicky Perea (*El País*)

<sup>759</sup> Entretien avec une leader sociale afro-colombienne des communautés du Pacifique ; des analystes du NRC ; Vicky Perea (*El País*)

<sup>760</sup> Entretien avec des membres de *Ruta Pacífica de las Mujeres*

<sup>761</sup> Entretien avec Carlos Zapata (IPC)

<sup>762</sup> Entretien avec des membres de *Ruta Pacífica de las Mujeres*

<sup>763</sup> Entretien avec des membres de *Ruta Pacífica de las Mujeres*

<sup>764</sup> Entretien avec des membres de *Ruta Pacífica de las Mujeres*

<sup>765</sup> Entretien avec une dirigeante de JAC à Cali

<sup>766</sup> Entretien avec des membres de *Peace Brigades International Colombia* (PBI)

<sup>767</sup> Entretien avec des membres de *Ruta Pacífica de las Mujeres*

Cette violence intrafamiliale ne s'exerce pas seulement à l'encontre des femmes, mais aussi des enfants<sup>768</sup>, qui peuvent être témoins de violences (allant jusqu'au meurtre) commises par leur père sur leur mère<sup>769</sup>, ou victimes de sévices de la part d'un parent proche, que la mère peut taire par peur d'être chassée de la maison<sup>770</sup>. Cette légitimation de la violence, qui annihile toute forme de respect et de norme, a des répercussions sur les jeunes adultes et explique leur décision de rejoindre des groupes armés, **où ils reproduisent la violence dans laquelle ils ont évolué étant enfants**<sup>771</sup>.

En outre, selon plusieurs interlocuteurs, la Colombie est un pays très violent, où les crimes et les délits sont extrêmement fréquents. La guerre s'est normalisée et le contrôle exercé par les groupes armés est accepté. Ces groupes imprègnent la culture et la vie quotidienne par le trafic de drogue et l'extorsion. Ces économies illégales contribuent à aggraver des situations précarisées par la pauvreté et le manque d'éducation<sup>772</sup>.

Par conséquent, cette violence touche en premier lieu les femmes se trouvant dans une grande précarité. La situation est particulièrement complexe dans les zones rurales, où elles sont isolées et ne peuvent bénéficier d'un réseau de soutien, à la différence des villes, où les autorités sont davantage en mesure d'intervenir. En outre, dans les villes comme Medellín, **les migrantes vénézuéliennes, mais aussi les femmes indigènes ou afro-descendantes victimes de déplacements forcés, sont les principales victimes de cette forme de violence**<sup>773</sup>.

## 7.4. Les victimes de violence en dehors et dans le cadre du conflit armé

### 7.4.1. Dans le cadre du conflit armé : dans les zones rurales sous l'emprise des groupes armés

Dans les zones rurales sous l'emprise des groupes armés et marquées par un fort contrôle social, les femmes sont particulièrement exposées à la violence. Dans un contexte d'obligations et d'interdictions particularisées, la femme « devient une possession » : elle et ses enfants « appartiennent » au groupe armé dominant, la restriction des droits fondamentaux comme l'accès à la nourriture et à l'éducation, à la mobilité et à la communication entravant tout mécanisme de défense<sup>774</sup>.

Si la violence quotidienne se produit aussi en dehors du conflit et touche l'ensemble du pays, la violence dans les conflits est bien plus concentrée dans les zones rurales. Elle se traduit notamment dans les chiffres relatifs aux abus sexuels, qui concernent particulièrement les zones de conflits armés<sup>775</sup>. En milieu rural, les femmes se trouvent dans une situation de vulnérabilité, et sont souvent dépourvues de moyen de communication et d'accès à une information qualifiée. Ainsi, leur situation est sans commune mesure avec les résidentes des centres urbains, qui ne souffrent pas dans les mêmes proportions<sup>776</sup>.

Plus affectées en général par les situations de violence, les femmes sont également plus concernées **par les questions du confinement et du recrutement**<sup>777</sup>.

**Dans les zones de confinement**, elles sont particulièrement exposées à la violence en raison du rôle (gestion du foyer et des sources de subsistance) qui leur incombe dans certaines communautés<sup>778</sup>.

En avril 2023, les femmes ont été très affectées par le confinement de 33 jours qui a touché l'ensemble du Bas Cauca (sous-région du département d'Antioquia, située au nord de Medellín et qui compte six municipalités), pendant lequel les populations ne pouvaient pas sortir. Dans ce territoire que se disputent sept groupes armés, notamment pour le contrôle des ressources naturelles, la situation des

<sup>768</sup> Entretien avec Juan Pablo Barrientos

<sup>769</sup> Entretien avec Carlos Zapata (IPC)

<sup>770</sup> Entretien avec une dirigeante de JAC à Cali

<sup>771</sup> Entretien avec Carlos Zapata (IPC)

<sup>772</sup> Entretiens avec une leader sociale afro-colombienne des communautés du Pacifique ; Juan Pablo Barrientos ; des membres de *Ruta Pacífica de las Mujeres*

<sup>773</sup> Entretien avec Vicky Perea (*El País*)

<sup>774</sup> Entretiens avec des membres de *Ruta Pacífica de las Mujeres* ; Carlos Zapata (IPC) ; des analystes du NRC

<sup>775</sup> Entretien avec une représentante de *Sisma Mujer*

<sup>776</sup> Entretien avec des membres de *Ruta Pacífica de las Mujeres*

<sup>777</sup> Entretien avec des membres de *Ruta Pacífica de las Mujeres*

<sup>778</sup> Entretien avec des analystes du NRC

femmes, très représentées dans les activités de culture et de transformation de la coca, est devenue précaire. Celles qui n'ont pas pu bénéficier des programmes de reconversion agricole mis en place dans le cadre de l'accord de paix ont dû retourner à leurs anciennes activités. Contraintes par les groupes armés de prendre part aux grèves du secteur minier ou de la coca par le blocage des routes (*paros*), elles ont été exposées à la violence du conflit armé, que ce soit dans les territoires de culture de la coca ou dans les zones d'extraction minière, où elles sont forcées de vendre l'or produit. Certaines ont également été victimes de spoliation et de déplacement forcé pour avoir dénoncé des extorsions de la part des groupes armés sous la forme de ponctions sur les subventions accordées par l'État aux bénéficiaires de la politique d'éradication des plants de coca<sup>779</sup>.

Dans les zones sous contrôle des groupes armés, les taux de féminicides sont les plus élevés, car les femmes accusées de relations extraconjugales sont « brutalement assassinées »<sup>780</sup>.

**Les groupes armés se livrent en outre à des recrutements de mineurs<sup>781</sup> ayant pour corollaire de nombreuses violences sexuelles.** Ainsi, certains groupes armés demandent à des jeunes filles d'entrer dans leur groupe afin d'en user sexuellement<sup>782</sup>. Dans les zones sous contrôle des groupes armés, il a été observé une augmentation de l'exploitation sexuelle, en particulier des enlèvements de fillettes indigènes destinées à servir **d'esclaves sexuelles**<sup>783</sup>. Lorsqu'un jeune, garçon ou fille, refuse de rejoindre un groupe armé ou repousse des avances sexuelles, ses parents peuvent recevoir jusqu'à des menaces de mort et être contraints de fuir le territoire<sup>784</sup>. Généralement, ce sont les femmes qui partent avec leurs enfants, de manière à les soustraire à des risques de recrutement ou de violence sexuelle<sup>785</sup>.

Dans les sous-régions du Bajo Cauca et du Nord du département d'Antioquia, des femmes migrantes, sans protection, sont également recrutées pour le travail sexuel dans le cadre du conflit armé<sup>786</sup>.

Par ailleurs, un membre des *Peace Brigades International Colombia* (PBI) remarque que 90 % des personnes à la recherche d'un proche disparu sont des femmes. Nombre d'entre elles subissent des menaces ou des violences pour cet unique motif, car « la simple recherche de vérité sans autre forme de dénonciation » peut donner lieu à des représailles (enlèvement, tortures, sévices ou recrutement forcé d'un enfant)<sup>787</sup>.

#### 7.4.2. En dehors du conflit armé : dans les zones urbaines

En dehors du conflit armé, la violence concerne généralement des femmes vivant dans des zones urbaines, dans des quartiers populaires et périphériques<sup>788</sup> qui abritent des populations marginalisées par les déplacements forcés. Dans ces quartiers, contrôlés par des bandes criminelles alliées à de grands groupes armés, une hausse de l'exploitation sexuelle et de l'emprise autour des communautés éducatives a été observée<sup>789</sup>. A Buenaventura, par exemple, les AGC ont coopté des groupes délinquants qui « expulsent, violent et assassinent » afin d'exercer un contrôle total sur certains secteurs de la ville<sup>790</sup>.

A Medellín, une augmentation des féminicides a été constatée ces dernières années, toute comme une hausse des appels sur la ligne téléphonique (123) de prise en charge immédiate des victimes de violences faites aux femmes<sup>791</sup>.

---

<sup>779</sup> Entretien avec des membres de *Ruta Pacífica de las Mujeres*

<sup>780</sup> Entretien avec Carlos Zapata (IPC)

<sup>781</sup> Entretien avec le représentant d'une organisation internationale à Medellín

<sup>782</sup> Entretien avec des membres de *Ruta Pacífica de las Mujeres*

<sup>783</sup> Entretien avec le représentant d'une organisation internationale à Bogotá

<sup>784</sup> Entretien avec une leader sociale afro-colombienne des communautés du Pacifique

<sup>785</sup> Entretien avec des membres de la CCJ

<sup>786</sup> Entretien avec des membres de *Ruta Pacífica de las Mujeres*

<sup>787</sup> Entretien avec des membres de PBI

<sup>788</sup> Entretien avec des membres de *Ruta Pacífica de las Mujeres*

<sup>789</sup> Entretien avec le représentant d'une organisation internationale à Bogotá

<sup>790</sup> Entretien avec des membres de PBI

<sup>791</sup> Entretien avec des membres de *Ruta Pacífica de las Mujeres*

La dénonciation d'une violence intrafamiliale devant des autorités officielles oblige les victimes à se déplacer hors de leur quartier. Souvent, celles-ci sont donc contraintes de faire appel au groupe criminel dominant pour résoudre leur problème. **Bien qu'il s'agisse d'une justice expéditive, ce groupe apportera une réponse immédiate**<sup>792</sup> car la résolution des problèmes de violence domestique ou de voisinage participe de sa stratégie de contrôle<sup>793</sup>. Ces groupes criminels sont même informés des visites des agents de police dépêchés pour s'enquérir de la situation des femmes victimes<sup>794</sup>. En cas de conflit dans un couple, ils peuvent imposer le paiement d'amendes ou l'éloignement de l'une des parties, ou se livrer à des exactions, comme par exemple à Medellín, où une femme soupçonnée d'infidélité a été vilipendée en public puis attachée à une moto, afin d'être exhibée dans tout le quartier par des individus criant qu'il s'agissait d'une prostituée<sup>795</sup>.

Par ailleurs, **la reconversion de Medellín en une destination touristique influence la perception du corps des femmes**, déjà façonnée par une esthétique particulière héritée de l'histoire du narcotrafic, qui promeut l'idéal d'un corps mince mais doté d'une poitrine forte et de fesses charnues. Mis en image *via* les webcams<sup>796</sup>, il est source de débat sur l'exploitation des femmes présentées sur des sites de *caming* à partir d'une nomenclature fondée sur leurs caractéristiques physiques et que les hommes sélectionnent selon leurs préférences. Dans les quartiers populaires plus perméables à cette culture, il est courant qu'une jeune fille qui célèbre ses quinze ans choisisse de se faire offrir une opération de chirurgie esthétique répondant aux critères de beauté ainsi définis, en lieu et place de la fête traditionnellement organisée à cette occasion<sup>797</sup>.

A Cali, souvent présentée comme la ville la plus violente du pays, les violences survenues en marge du *paro nacional*, en mars et avril 2021, ont fait de nombreuses victimes parmi les femmes. Durant ces événements, deux femmes travaillant à l'université de Cali ont été tuées par balles dans l'enceinte de l'université. Par ailleurs, dans le contexte de répression policière qui a suivi le *paro nacional*, beaucoup de violences, y compris sexuelles, ont été commises par les forces de sécurité contre des femmes. Les victimes ayant dénoncé ces agissements ont pu subir des menaces en retour<sup>798</sup>.

Selon la représentante de *Sisma Mujer*, l'ensemble de ces phénomènes a pour corollaire la difficulté pour les femmes de s'approprier l'espace public, qui historiquement ne leur est pas réservé, pour faire valoir leurs droits<sup>799</sup>. **Ainsi, les femmes subissent une répression différenciée passant par la violence sexuelle, couramment utilisée pour les punir**<sup>800</sup>.

## 7.5. La violence contre les femmes leaders : un double éclairage machiste et politique

En 2023, la Commission colombienne des juristes (CCJ) a enregistré 175 violations du droit à la vie des défenseurs des droits humains, soit 35 cas de moins qu'en 2022. Toutefois, selon divers interlocuteurs, le nombre de dirigeantes assassinées a augmenté durant cette même période<sup>801</sup>.

Si le contexte électoral récent (régional et national) explique en partie cette situation, le développement du « leadership féminin » et de son expression territoriale en est également une raison. Il s'agit **de femmes souvent associées aux processus de leadership, de réparation et de restitution des terres**, notamment dans le département du Magdalena, quand elles remplacent les hommes dans les fonctions de représentation pour tenter de limiter les risques envers la communauté et permettre une

<sup>792</sup> Entretien avec des membres de *Ruta Pacífica de las Mujeres*

<sup>793</sup> Entretien avec des membres de *Ruta Pacífica de las Mujeres*

<sup>794</sup> Entretien avec des membres de *Ruta Pacífica de las Mujeres*

<sup>795</sup> Entretien avec des membres de *Ruta Pacífica de las Mujeres*

<sup>796</sup> NDLR : Medellín concentre la plupart des studios de *camgirls* (*chicas webcam*) du pays. Les *camgirls* sont des femmes qui s'exposent de manière sexuellement explicite sur internet par le biais d'une webcam en échange d'une rémunération de la part de ses spectateurs

<sup>797</sup> Entretien avec des membres de *Ruta Pacífica de las Mujeres*

<sup>798</sup> Entretien avec une représentante de *Sisma Mujer*

<sup>799</sup> Entretien avec une représentante de *Sisma Mujer*

<sup>800</sup> Entretien avec une représentante de *Sisma Mujer*

<sup>801</sup> Entretiens avec des membres de la CCJ ; des analystes du NRC

protection plus efficace<sup>802</sup>. Sont également visées **les femmes qui s'opposent au recrutement infantile** dans le cadre du conflit armé et s'impliquent dans la recherche d'alternatives pédagogiques<sup>803</sup>.

Un interlocuteur rencontré à Bogotá cite l'exemple de la présidente de NOMAESK, un collectif d'avocats, qui a été déclarée « objectif militaire » par le biais d'un tract (*panfleto*) envoyé par les AGC en mars 2023, en raison de ses activités de documentation et de sensibilisation aux droits fondamentaux, menées auprès des communautés, et de lutte contre l'impunité<sup>804</sup>. Cet interlocuteur évoque aussi le cas d'une journaliste d'investigation ayant été victime du *Departamento Administrativo de Seguridad* (DAS)<sup>805</sup> dans le cadre de ses activités professionnelles<sup>806</sup>.

En outre, une leader sociale afro-colombienne rencontrée à Cali a apporté son témoignage sur les menaces et tentatives d'extorsions dont elle a été victime (ainsi que sa famille) du fait de son soutien aux femmes victimes de violences intrafamiliales<sup>807</sup>.

Le cas d'Ana Fabrizia Córdoba, leader communautaire afro-colombienne assassinée à Medellín, en 2011, est particulièrement notoire. Victime de spoliation et de déplacement forcé au Chocó, elle s'est établie à Medellín où, en tant que « femme réclamante », elle luttait en dépit des menaces sur la question de la terre, avant d'être victime d'un tueur à gage dans un bus<sup>808</sup>.

**En l'absence de méthodologie différenciée, il est cependant difficile de distinguer l'influence du genre dans les violences subies par les femmes leaders** et de déterminer, à égalité de profil avec un leader masculin, l'incidence de leur rôle politique, lequel n'est pas pris en compte de manière équitable et est même souvent minimisé au profit de considérations misogynes<sup>809</sup>.

## 7.6. Le recours aux autorités

Une femme victime de violence, ou ayant connaissance d'un cas de violence intrafamiliale, peut théoriquement <sup>810</sup> :

- saisir (directement, dans la mesure du possible), le Procureur général de la Nation (***Fiscalía General de la Nación***) ;
- se présenter dans le commissariat de la famille (***comisaría de familia***) du lieu de l'infraction. Il s'agit d'un organisme de district, municipal ou intercommunal, dont la mission est de prévenir, garantir, et restaurer les droits des membres d'un noyau familial dans lequel des violences intrafamiliales ont été signalées. Il reçoit la plainte, la transmet au Ministère public, et met en œuvre des mesures de protection sur requête de la victime ou de toute personne qui agit en son nom ;
- se rendre au poste de police du quartier (***estación de policía***) ou auprès d'un ***Commando de Atención Inmediata (CAI)***, unité de juridiction secondaire de la Police nationale de Colombie, pour être orientée sur les démarches à suivre.

La *Fiscalía General de la Nación* compte aussi des ***Centros de Atención e Investigación Integral contra la Violencia Intrafamiliar (CAVIF)***, où la victime recevra des conseils et un traitement psychologique, social, juridique et médico-légal<sup>811</sup>.

L'Institut colombien du bien-être familial (***Instituto Colombiano de Bienestar Familiar, ICBF***) est l'entité étatique qui œuvre à la prévention et la protection intégrale de la petite enfance, de l'enfance et de l'adolescence, l'amélioration de la condition des jeunes et des familles en Colombie, en accordant

<sup>802</sup> Entretien avec des analystes du NRC

<sup>803</sup> Entretien avec des membres de la CCJ

<sup>804</sup> Entretien avec des membres de PBI

<sup>805</sup> NDLR : le Département administratif de sécurité (*Departamento Administrativo de Seguridad, DAS*) était un service de renseignement dissous en octobre 2011

<sup>806</sup> Entretien avec des membres de PBI

<sup>807</sup> Entretien avec une leader sociale afro-colombienne des communautés du Pacifique à Cali

<sup>808</sup> Entretien avec des membres de *Ruta Pacífica de las Mujeres*

<sup>809</sup> Entretien avec des membres de la CCJ

<sup>810</sup> Ministère de la Justice colombien, « ¿Cómo puedo denunciar un caso de violencia en el contexto de la familia? », 24/05/22, [url](#)

<sup>811</sup> Entretien avec des membres de la *Fiscalía*

une attention particulière à ceux qui sont en situation de menace, de négligence ou de violation de leurs droits<sup>812</sup>.

Dans certains territoires plus isolés, le secteur de la santé peut aussi fournir prévention et protection<sup>813</sup>.

Quand une menace est signalée, le dossier de la victime doit en principe être transmis immédiatement à l'Unité nationale de protection (UNP) qui, après analyse du cas, détermine s'il existe un risque ordinaire, extraordinaire ou extrême. **Il existe trois comités au sein de l'UNP, dont un se consacre en particulier aux femmes menacées**<sup>814</sup>.

D'autres mesures ont été mises en place par les institutions colombiennes :

- **des lignes téléphoniques**<sup>815</sup> dédiées à l'orientation des victimes de violences, notamment : la ligne 155 à Bogotá, la ligne 123 à Medellín et dans le département de l'Antioquia, et la ligne 141 de l'ICBF<sup>816</sup> ;
- **la Patrulla Purpura**, une unité de police censée répondre aux violences faites aux femmes par la prévention et l'assistance. D'abord déployée à Bogotá et Medellín, elle a ensuite été étendue à d'autres villes<sup>817</sup>. Composée majoritairement de policières, sa mission est de lutter contre les violences fondées sur le genre<sup>818</sup>. Un « itinéraire de soutien psycho-social » a été créé qui permet également l'information de la police judiciaire. La patrouille effectue aussi des rondes aux domiciles des victimes<sup>819</sup>.

Les mécanismes de protection comprennent des mesures administratives et pénales :

- **administratives** : pour mettre fin à toute violence et garantir son intégrité et celle de son entourage, la victime peut demander une mesure de protection auprès du même commissariat à la famille, sinon au juge civil ou à la municipalité du lieu de résidence ou du lieu où l'agression a été perpétrée. Les mesures prises peuvent aller d'un avertissement au retrait de l'agresseur du domicile<sup>820</sup> ;
- **pénales** : imposées par la *Fiscalía*, elles comprennent le rétablissement des droits de la victime, une protection et la prise de mesures punitives contre l'agresseur<sup>821</sup>.

La victime peut être placée dans une **casa de refugio**, refuges existants à Bogotá, Cali et Medellín notamment, pour accueillir les femmes et les sortir de leur environnement familial<sup>822</sup>.

La police nationale peut aussi fournir aux victimes une surveillance, les accompagner dans leurs déplacements ou réaliser des rondes nocturnes autour de leur domicile<sup>823</sup>.

Pour les cas de violences sexuelles, la *Fiscalía* est accompagnée d'autres institutions, comme les Centres de prise en charge intégrale des victimes de délits sexuels (*Centros de atención integral a víctimas de delitos sexuales*, CAIVAS)<sup>824</sup>.

Par ailleurs, il existe un Programme intégral de garanties pour les femmes leaders et défenseuses des droits humains (*Programa integral de garantías para mujeres lideresas y defensoras de derechos humanos*, PIGMLD), dédié à la mise en place d'actions de prévention, d'investigation et de protection<sup>825</sup>.

---

<sup>812</sup> Site web de l'*Instituto Colombiano de Bienestar Familiar* (ICBF), [url](#)

<sup>813</sup> Entretien avec des membres de la *Fiscalía*

<sup>814</sup> Entretien avec des membres de *Fiscalía*

<sup>815</sup> NDLR: certaines ONG spécialisées disposent aussi de leur propres lignes téléphoniques, à l'instar de *Sisma Mujer* et du *Red nacional de Mujeres*

<sup>816</sup> *Elementa DDHH*, « Directorio de líneas de atención a violencias basadas en género Elementa DDHH », 08/03/23, [url](#)

<sup>817</sup> Entretien avec des membres de la DIJIN

<sup>818</sup> RFI : « Colombie : « Patrulla purpura », la patrouille dédiée aux violences contre les femmes », 25/11/2023, [url](#)

<sup>819</sup> Entretien avec des membres de la DIJIN

<sup>820</sup> Entretien avec des membres de la *Fiscalía*

<sup>821</sup> Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR), « Colombie : information sur la violence familiale, y compris les lois ; la protection offerte par l'État et les services de soutien offerts aux victimes à Bogotá, à Santiago de Cali et à Medellín (2014-avril 2017) », 04/04/17, [url](#)

<sup>822</sup> Entretien avec des membres de la *Fiscalía*

<sup>823</sup> Entretien avec des membres de la *Fiscalía*

<sup>824</sup> Entretien avec des membres de la DIJIN

<sup>825</sup> *Sisma Mujer*, « Programa integral de garantías para mujeres lideresas y defensoras de derechos humanos (PIGMLD) - Balance Plan de Acción periodo 2019-2022 », novembre 2021, [url](#)

## 7.7. Les limites de la protection

Selon Carlos Zapata (IPC), **la plupart des victimes de féminicide avaient préalablement signalé leur situation aux autorités**<sup>826</sup>.

La représentante de *Ruta Pacífica de las Mujeres* estime que l'État a su mettre en place un cadre légal satisfaisant, mais déplore **une discordance entre le normatif et la réalité**. Cette interlocutrice met en exergue les disparités dans l'accès aux mécanismes de protection, dont l'efficacité varie amplement selon les zones et les types de violences<sup>827</sup>. Les membres de la *Fiscalía* soulignent aussi la difficulté de mettre en œuvre les lois, en particulier dans les zones rurales<sup>828</sup>.

Le problème réside notamment dans l'accès au Ministère public, la possibilité de dénoncer une violence domestique étant rendue malaisée dans un environnement marqué par la présence des groupes armés, en particulier dans certains quartiers de Medellín<sup>829</sup>. La proximité de l'agresseur ou de la police avec les acteurs armés peut également inciter la victime à ne pas dénoncer les violences subies<sup>830</sup>.

En outre, les femmes victimes d'abus ne portent généralement pas plainte, ou retirent leur plainte, « **en raison de leur dépendance absolue, économique ou émotionnelle** » à leur conjoint, ce qui constitue un obstacle majeur pour parvenir à une condamnation<sup>831</sup>.

Carlos Zapata (IPC) déplore l'insuffisance et l'inadéquation des mesures de protection mises en place, imputables à **un manque de volonté de la part des autorités administratives et policières**, ce qui explique que, dans certains cas, « les victimes doivent continuer à dormir dans la même maison que la personne qu'elles dénoncent »<sup>832</sup>.

Saturées d'appels<sup>833</sup>, les lignes téléphoniques de prise en charge des femmes victimes de violence sont difficilement joignables<sup>834</sup>. A Medellín, les appels passés sur ces lignes donnent généralement lieu à une réaction minimale, sans réponse adaptée. Ces carences sont notamment imputables à l'absence d'approche globale de la question des violences faites aux femmes au niveau institutionnel, car celle-ci n'est pas liée à une politique générale de sécurité de la ville mais relève du Secrétariat des Femmes<sup>835</sup>, essentiellement<sup>836</sup>.

De même, les foyers ou refuges ne sont pas uniquement dédiés aux femmes victimes de violences. Dans le cadre du conflit, ils accueillent également des familles et potentiellement les agresseurs<sup>837</sup>. Si ces structures d'accueil fonctionnent bien, selon des membres de *Fiscalía*, la difficulté réside aussi dans l'opportunité d'extraire les femmes de leur cercle familial pour les mettre à l'abri<sup>838</sup>. Pour sa part, Vicky Perea (*El País*) mentionne l'existence à Cali d'un réseau de maisons d'appui, en particulier dans les secteurs les plus touchés par les violences faites aux femmes, comme le quartier d'Adolanta<sup>839</sup>.

Sur le plan institutionnel, il existe une police spécialisée dans la violence à l'égard des jeunes et des enfants, ainsi qu'une police communautaire. En revanche, il n'existe pas de police spécialisée dans les questions de violence à l'égard des femmes. De même, **en l'absence de police judiciaire spécialisée, les cas de féminicides sont confiés à n'importe quel fiscal**<sup>840</sup>.

---

<sup>826</sup> Entretien avec Carlos Zapata (IPC)

<sup>827</sup> Entretien avec des membres de *Ruta Pacífica de las Mujeres*

<sup>828</sup> Entretien avec des membres de la *Fiscalía*

<sup>829</sup> Entretien avec des membres de *Ruta Pacífica de las Mujeres*

<sup>830</sup> Entretien avec des membres de *Ruta Pacífica de las Mujeres*

<sup>831</sup> Entretien avec des membres de *Ruta Pacífica de las Mujeres*

<sup>832</sup> Entretien avec Carlos Zapata (IPC)

<sup>833</sup> RFI : « Colombie : « Patrulla purpura », la patrouille dédiée aux violences contre les femmes », 25/11/2023, [url](#)

<sup>834</sup> Entretien avec des membres de *Ruta Pacífica de las Mujeres*

<sup>835</sup> NDLR : le Secrétariat des Femmes est un organisme étatique qui fournit des conseils spécialisés aux femmes quant à leurs droits, en particulier dans les cas de violence sexiste

<sup>836</sup> Entretien avec des membres de *Ruta Pacífica de las Mujeres*

<sup>837</sup> Entretien avec des membres de *Ruta Pacífica de las Mujeres*

<sup>838</sup> Entretien avec des membres de la *Fiscalía*

<sup>839</sup> Entretien avec Vicky Perea (*El País*)

<sup>840</sup> Entretien avec Carlos Zapata (IPC)

En outre, **la lenteur du système judiciaire** (avec parfois des procédures de plusieurs années, même si les délais de traitement des plaintes tendent à raccourcir)<sup>841</sup> **et l'expiration des mandats** (qui constitue une constante dans les processus) **favorisent la remise en liberté des accusés**<sup>842</sup>. Un interlocuteur déplore aussi **un défaut de protection lié à une minimisation des faits de la part de certains juges**<sup>843</sup>.

Dans ce contexte, la représentante de *Sisma Mujer* appelle de ses vœux un renforcement de l'approche de genre, afin d'ouvrir les procédures à la dynamique de la violence contre les femmes en tant que violation des droits humains<sup>844</sup>.

La méconnaissance des violences basées sur le genre est due à l'invisibilité des femmes, résultant de **l'indifférence de la société et du manque de couverture médiatique** sur ce sujet<sup>845</sup>. Pendant de nombreuses années, la violence domestique a eu très peu d'impact dans un pays confronté à un conflit armé interne<sup>846</sup>. En outre, pour des raisons procédurales, il est plus complexe de classer un féminicide comme tel, le procureur préférant dès lors l'enregistrer comme un homicide, pour simplifier l'instruction ou par crainte qu'elle n'échoue sous cette première qualification<sup>847</sup>.

---

<sup>841</sup> Entretien avec Vicky Perea (*El País*)

<sup>842</sup> Entretien avec Vicky Perea (*El País*)

<sup>843</sup> Entretien avec des membres de *Ruta Pacífica de las Mujeres*

<sup>844</sup> Entretien avec une représentante de *Sisma Mujer*

<sup>845</sup> Entretien avec des membres de PBI

<sup>846</sup> Entretien avec des membres de *Ruta Pacífica de las Mujeres*

<sup>847</sup> Entretien avec une représentante de *Sisma Mujer*

## 8. Prostitution et traite des êtres humains

### 8.1. La prostitution

#### 8.1.1. Les dispositions légales

Encadré par le Chapitre III (articles 42 à 46) du Code national de police et de coexistence (*Código Nacional de Policía y Convivencia*) du 29 juillet 2016,<sup>848</sup> **l'exercice de la prostitution n'est pas pénalisé**. Seuls l'incitation à la prostitution,<sup>849</sup> le proxénétisme de mineurs<sup>850</sup> et la contrainte à la prostitution<sup>851</sup> sont passibles de poursuites judiciaires.

Pour exercer leur activité, les personnes qui se prostituent doivent être **titulaires d'une autorisation**, être suivies médicalement et sont officiellement enregistrées comme telles.<sup>852</sup>

En cas de contrôle, les forces de l'ordre, en entrant **leur numéro d'identification national (cédula)** dans leur base de données sont en mesure de connaître leur activité, ce qui peut parfois conduire de leur part à des formes de discrimination ou de stigmatisation<sup>853</sup>, voire à des violences, des menaces et des tentatives d'extorsion, notamment envers les personnes trans<sup>854</sup>.

#### 8.1.2. Les femmes exploitées

Les Colombiennes réduites à la prostitution sont, pour beaucoup d'entre elles, **des personnes déplacées** en raison des conflits armés internes mais aussi des difficultés d'accès au logement, à l'emploi, à l'éducation et aux soins de santé qui sévissent dans les régions excentrées du pays<sup>855</sup>.

Selon une militante de l'ONG *Petra Mujeres Valientes*, elle-même originaire du département du Cauca, sur la côte Pacifique, et longtemps prostituée à Bogotá, celles-ci sont **majoritairement originaires des zones rurales et périphériques**, notamment des départements de Vichada (à l'est, à la frontière du Venezuela), des Amazonas (au sud, aux frontières du Pérou et du Brésil), du Caquetá (au sud-est), du Nariño (au sud-est, à la frontière de l'Équateur) ou du Valle del Cauca (à l'est)<sup>856</sup>.

Dans la mesure où ces femmes déplacées peinent, en ville, à trouver du travail, faute d'expérience et de qualifications, **elles sont incitées par des tiers à la prostitution**, soit de manière directe, par exemple par leur compagnon, soit de manière indirecte, notamment lorsqu'elles sont contraintes, en l'absence de moyens financiers, de trouver abri dans des **paga diarios**. Ces logements très bon marché, payés à la journée, peuvent appartenir à des membres de groupes criminels ou à des individus issus de groupes armés, parfois liés à la police, qui inciteront leurs clientes désargentées à la prostitution.<sup>857</sup>

---

<sup>848</sup> République de Colombie « Loi N° 1801 du 29 juillet 2016 », [url](#)

<sup>849</sup> Article 213 du Code pénal : « Quiconque, dans l'intention de réaliser un profit ou de satisfaire les désirs d'autrui, incitera une autre personne à se livrer à des relations sexuelles ou à la prostitution, encourra une peine de dix à vingt-deux ans d'emprisonnement et une amende de soixante-six à sept cent cinquante salaires minimums mensuels légaux en vigueur » [République de Colombie, « Loi n°599 du 24 juillet 2000 », [url](#)]

<sup>850</sup> Article 213 A du Code pénal : « Quiconque, dans un but lucratif pour lui-même ou pour un tiers ou pour satisfaire les désirs sexuels d'autrui, organisera, facilitera ou participera de quelque manière que ce soit au commerce sexuel ou à l'exploitation sexuelle d'une autre personne de moins de 18 ans, sera passible d'une peine de quatorze à vingt-cinq ans d'emprisonnement et d'une amende de soixante-sept à sept cent cinquante salaires minimums mensuels légaux en vigueur ». [République de Colombie, « Loi n°599 du 24 juillet 2000 », [url](#)]

<sup>851</sup> Article 214 du Code pénal : « Quiconque, dans l'intention de réaliser un profit ou de satisfaire les désirs d'autrui, contraint quiconque au commerce charnel ou à la prostitution encourra une peine de neuf à treize ans d'emprisonnement et une amende de soixante-six à sept cent cinquante salaires minimums mensuels légaux en vigueur ». [République de Colombie, « Loi n°599 du 24 juillet 2000 », [url](#)]

<sup>852</sup> Entretien avec une membre de l'ONG *Petra Mujeres Valientes* à Bogotá

<sup>853</sup> Entretien avec une membre de l'ONG *Petra Mujeres Valientes* à Bogotá

<sup>854</sup> Entretien avec des membres de l'ONG *Santamaria Fundacion*

<sup>855</sup> Entretien avec une membre de l'ONG *Petra Mujeres Valientes* à Bogotá

<sup>856</sup> Entretien avec une membre de l'ONG *Petra Mujeres Valientes* à Bogotá

<sup>857</sup> Entretiens avec une membre de l'ONG *Petra Mujeres Valientes* à Bogotá ; Carlos Zapata (IPC)

### 8.1.3. Les lieux et les conditions d'exercice

Dans les villes, l'exercice de la prostitution est censé se limiter à des zones réservées, dites « **zones de tolérance** », mais, dans les faits, les prostituées proposent leurs services aussi bien **dans des bars, des discothèques, des parcs ou sur la voie publique**<sup>858</sup>.

Dans les « zones de tolérance » comme le quartier de Santa Fé, à Bogotá, les prostituées se trouvent malgré elles **au centre d'un écosystème qui se nourrit de leurs activités**. Tout d'abord, pour recevoir leurs clients, elles doivent louer un local à des réseaux criminels parfois dirigés par des policiers en activité ou en retraite. Ensuite, lorsqu'elles racolent dans les bars, elles sont contraintes par les propriétaires de ces établissements de consommer et de faire consommer de l'alcool à leurs clients. Elles sont encore les proies des petits revendeurs de drogue, qui cherchent à les accoutumer à certaines substances en leur offrant leurs premières doses, de manière à en tirer ensuite des revenus réguliers<sup>859</sup>. **Dans ces quartiers marqués par de hauts niveaux de violence**, elles sont également victimes d'extorsions de la part de groupes délinquants locaux, parfois constitués de migrants vénézuéliens, liés ou non au *Tren de Aragua*<sup>860</sup>.

Pour l'ensemble de ces raisons, auxquelles s'ajoutent **les violences qu'elles peuvent subir de la part d'agents de police**, notamment lorsque des différends les opposent à leurs bailleurs ou à des patrons de bars, une militante de l'ONG *Petra Mujeres Valientes* rencontrée à Bogotá compare les « zones de tolérance » à des « camps de concentration ». Elle n'hésite pas non plus à qualifier l'État colombien « d'État proxénète », dans la mesure où celui-ci a mis en place les conditions de cette exploitation et vient difficilement en aide aux prostituées victimes d'abus, se contentant de leur imposer un suivi médical et de leur distribuer des préservatifs.<sup>861</sup>

Pour sa part, une représentante de l'ONG *Sismamujer* note que « **les gouvernements, de gauche et de droite, avec leurs politiques touristiques, encouragent l'exploitation sexuelle et la traite des êtres humains** ». <sup>862</sup> De fait, si le phénomène affecte l'ensemble des métropoles, Carthagène<sup>863</sup>, la ville la plus touristique du pays, est considérée comme la capitale nationale de la prostitution, notamment infantile. Medellín, qui tire du tourisme une partie substantielle de ses revenus, constitue un autre abcès de fixation de la prostitution, en même temps qu'elle concentre la plupart des studios de *camgirls*<sup>864</sup> (*chicas webcam*) du pays. Si l'activité de ces studios, souvent tenus par des groupes criminels, ne relève pas de la prostitution, puisqu'il n'existe pas de contact physique entre les *camgirls* et leurs clients, il peut s'agir d'un premier pas vers l'activité prostitutionnelle, voire la traite transnationale aux fins d'exploitation sexuelle<sup>865</sup>.

Dans les zones rurales, en particulier sur les sites d'exploitation minière, légale ou informelle, il existe également des **cantinas**, débits de boissons qui servent de couverture à l'activité prostitutionnelle et emploient bien souvent des mineures<sup>866</sup>. En outre, dans certaines zones reculées du sud du pays, comme les départements du Caquetá et du Putumayo, des prostituées se déplacent d'un lieu à l'autre tous les deux mois dans le cadre de « bordels itinérants » aux mains des groupes armés<sup>867</sup>.

## 8.2. La traite des êtres humains

### 8.2.1. Les visages de la traite

La traite des êtres humains est pénalement réprimée aux termes de l'article 188-A du Code pénal, qui dispose que « Quiconque capture, transfère, héberge ou reçoit une personne, sur le territoire national

<sup>858</sup> Entretien avec une membre de l'ONG *Petra Mujeres Valientes* à Bogotá ; un représentant d'une organisation internationale

<sup>859</sup> Entretien avec des membres de l'ONG *Petra Mujeres Valientes* rencontrées à Bogotá et à Cali

<sup>860</sup> Entretien avec une membre de l'ONG *Petra Mujeres Valientes* à Cali

<sup>861</sup> Entretien avec une membre de l'ONG *Petra Mujeres Valientes* à Bogotá

<sup>862</sup> Entretien avec une représentante de l'ONG *Sismamujer*

<sup>863</sup> NDLR : capitale du département de Bolívar, Carthagène est située sur la côte caraïbe

<sup>864</sup> NDLR : femmes qui, par le biais d'une webcam, s'exposent de manière sexuellement explicite sur Internet en échange d'une rémunération de la part de ses spectateurs

<sup>865</sup> Entretien avec un représentant d'une organisation internationale

<sup>866</sup> Entretien avec un représentant d'une organisation internationale

<sup>867</sup> Entretien avec Leonardo Gonzalez Perafán (*Indepaz*)

ou à l'étranger, à des fins d'exploitation, encourra une peine de treize à vingt-trois ans d'emprisonnement et une amende de huit cents à mille cinq cents salaires minimums légaux mensuels en vigueur »<sup>868</sup>.

D'après une représentante de la Direction d'investigation criminelle et Interpol (*Dirección de Investigación Criminal e Interpol*, DIJIN), direction de la police nationale qui exerce les fonctions de police judiciaire, la traite des êtres humains prend surtout la forme **de la traite aux fins d'exploitation sexuelle, de l'exploitation par le travail, du trafic d'organes et de la mendicité forcée**<sup>869</sup>.

La militante de l'ONG *Petra Mujeres Valientes* rencontrée à Bogotá insiste également sur le phénomène des mères porteuses, qui s'est considérablement développé, sans être légalement encadré, depuis le déclenchement de la guerre en Ukraine. Il touche en particulier des femmes vulnérables de la côte Pacifique mais aussi un nombre important de prostituées privées de revenus par les mesures sanitaires liées à la pandémie de Covid-19<sup>870</sup>. Recrutées par des cabinets médicaux (*oficinas medicas*), ces femmes sont payées entre 35 et 45 millions de pesos<sup>871</sup> à l'accouchement et, durant la grossesse, entre 1,8 et 2,5 millions de pesos par mois pour couvrir leurs frais de logement et d'alimentation<sup>872</sup>. L'accouchement peut se faire en Colombie, mais il a majoritairement lieu en Espagne, la plupart des clients étant européens. Cette pratique peut conduire à des abus, des menaces, voire à de graves violences, notamment lorsque les mères cherchent à conserver l'enfant auquel elles ont donné la vie<sup>873</sup>.

## 8.2.2. La traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle

### Les victimes

Une partie des femmes colombiennes livrées à la prostitution sont recrutées par **des réseaux de traite transnationale aux fins d'exploitation sexuelle** opérant principalement au Mexique, au Pérou, au Chili, en République dominicaine, mais aussi en Europe, notamment en France, où les ressortissants colombiens représentent une part croissante des victimes et des mis en cause dans les affaires relevant de cette problématique<sup>874</sup>.

Les femmes recrutées par les réseaux de traite sont des personnes jeunes, généralement âgées de 18 à 30 ans, en état de vulnérabilité, parfois psychologiquement fragiles, et physiquement attirantes. Certaines d'entre elles se prostituaient déjà au moment de leur recrutement, d'autres auront été convaincues de se prostituer par des tiers ou trompées par de fausses promesses d'emploi<sup>875</sup>.

Leurs recrutements se font sur les réseaux sociaux et au sein de leurs propres familles, les recruteurs étant membres soit de réseaux spécialisés soit de petits réseaux familiaux installés, pour ce qui concerne l'Europe, en Espagne, plus précisément à Madrid, Barcelone et Malaga<sup>876</sup>.

### Les conditions d'exploitation et la sortie des réseaux

Les réseaux implantés en Espagne gèrent et contrôlent entièrement les activités des femmes qu'ils envoient dans d'autres pays européens, comme les Pays-Bas, la Belgique et la France. Ces structures peuvent être dirigées par des policiers ou d'anciens policiers colombiens, susceptibles parfois d'être associés aux *Autodefensas Gaitanistas de Colombia* (AGC)<sup>877</sup>.

Dans un premier temps, les revenus des victimes sont entièrement consacrés **au remboursement de la dette** qu'elles auront contractée pour parvenir en Europe ainsi qu'aux frais de logement, de nourriture ou de transport qui leur sont facturés par leur réseau et, le cas échéant, aux amendes qui leur sont

<sup>868</sup> Article 188-A du Code pénal [République de Colombie, « Loi n°599 du 24 juillet 2000 », [url](#)]

<sup>869</sup> Entretien avec des membres de la DIJIN

<sup>870</sup> Entretien avec une membre de l'ONG *Petra Mujeres Valientes* à Bogotá

<sup>871</sup> NDLR : entre 7 900 et un peu plus de 10 000 euros

<sup>872</sup> NDLR : entre 400 et 650 euros

<sup>873</sup> Entretien avec une membre de l'ONG *Petra Mujeres Valientes* à Bogotá

<sup>874</sup> Ministère de la Justice, « La traite et l'exploitation des êtres humains en 2022 : une approche par les données administratives », 17/10/23, [url](#)

<sup>875</sup> Entretien avec des membres de la DIJIN

<sup>876</sup> Entretien avec des membres de la DIJIN

<sup>877</sup> Entretien avec un membre Leonardo Gonzalez Perafán (*Indepaz*)

infligées, par exemple si elles n'atteignent pas le quota de clients journaliers qui leur est fixé. Une fois leur dette remboursée, elles conservent 50 % de leurs revenus et sont en mesure d'en expédier une partie à leur famille en Colombie<sup>878</sup>.

**Ces femmes**, selon la représentante de la DIJIN, **ne se perçoivent pas comme des victimes** et ne cherchent pas forcément à quitter le réseau qui les exploite une fois leur dette remboursée<sup>879</sup>. Toutefois, Carlos Zapata (IPC) fait mention **de menaces et d'intimidations**, à leur encontre et à l'égard de leur famille, qui justifieraient leur refus de solliciter une protection auprès des autorités des pays dans lesquels elles sont exploitées<sup>880</sup>. Quoi qu'il en soit, des menaces et violences sont bien attestées par les autorités colombiennes dans les cas où ces femmes manifestent des velléités d'indépendance<sup>881</sup>.

D'après la représentante de la DIJIN, les victimes de la traite ne sont pas stigmatisées lorsqu'elles rentrent en Colombie, le fait de se prostituer à l'étranger pour subvenir aux besoins d'une famille n'étant pas regardé négativement par la population<sup>882</sup>.

Enfin, selon Carlos Zapata (IPC), les femmes victimes de la traite pourraient servir de mules aux narcotrafiquants, qui n'hésitent pas à leur implanter des prothèses mammaires embourrées de cocaïne lorsqu'elles sont envoyées en Europe<sup>883</sup>.

### **La lutte contre la traite**

Diverses institutions colombiennes se consacrent à la lutte contre la traite des êtres humains, à l'échelle nationale ou internationale. Un comité dédié à cette problématique a ainsi été constitué, qui réunit une ONG, la DIJIN, la *Fiscalía General de la Nación, Migración Colombia*<sup>884</sup>, le ministère de l'Intérieur et le ministère des Affaires étrangères. Ce comité est chargé notamment de la prévention de la traite transnationale, contre laquelle il a mis en place un dispositif de sensibilisation sous la forme d'affiches disposées à l'aéroport de Bogotá<sup>885</sup>.

Par ailleurs, **la DIJIN**, institution placée en première ligne dans ce combat, compte une sous-direction de 23 agents spécialisés, auxquels incombent « la collecte d'informations, la lutte contre la finance criminelle, la coopération internationale et les communications stratégiques »<sup>886</sup>. Elle dispose de groupes d'enquête dans **les départements du Valle del Cauca, d'Antioquia, du Cundinamarca, de Bolívar, de l'Atlántico et du Norte de Santander**, qui constituent les principaux points de recrutement et d'exploitation sexuelle dans le pays et, à l'exception du Norte de Santander, frontalier du Venezuela, sont des régions touristiques<sup>887</sup>.

Sur le plan international, la DIJIN travaille avec Interpol, Europol, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDD). En outre, elle mène une collaboration jugée par elle fructueuse avec **l'Office central de répression de la traite des êtres humains (OCRTREH)** concernant les victimes colombiennes exploitées en France<sup>888</sup>. « Les réponses des uns et des autres sont rapides et la collaboration se fait en temps réel. La France doit faire remonter les plaintes déposées afin que les autorités colombiennes puissent enquêter sur place », explique l'un de ses membres<sup>889</sup>.

L'action menée par la DIJIN en matière de lutte contre la traite, même si elle est limitée par les faibles ressources, notamment en effectifs, qui lui sont allouées, a été globalement saluée par les interlocuteurs

---

<sup>878</sup> Entretien avec des membres de la DIJIN

<sup>879</sup> Entretien avec des membres de la DIJIN

<sup>880</sup> Entretien avec Carlos Zapata (IPC)

<sup>881</sup> Entretien avec des membres de la DIJIN

<sup>882</sup> Entretien avec des membres de la DIJIN

<sup>883</sup> Entretien avec Carlos Zapata (IPC)

<sup>884</sup> Site web de *Migración Colombia* (organisme chargé de la gestion de l'immigration en Colombie), [url](#)

<sup>885</sup> Entretien avec des membres de la DIJIN

<sup>886</sup> Entretien avec des membres de la DIJIN

<sup>887</sup> Entretien avec des membres de la DIJIN

<sup>888</sup> Entretien avec des membres de la DIJIN

<sup>889</sup> Entretien avec des membres de la DIJIN

rencontrés par la mission<sup>890</sup>. De fait, elle aura permis l'enregistrement de 150 et 193 victimes (59 hommes et 134 femmes, peu de membres de la communauté LGBTI) en 2022 et 2023, respectivement. Par ailleurs, la DIJIN aura procédé à 34 arrestations en 2022 et 62 (40 hommes et 22 femmes) en 2023, en particulier dans les départements de Bolívar, du Norte de Santander, du Cundinamarca et dans la zone des Caraïbes<sup>891</sup>.

Le Corps technique d'investigation (CTI), police judiciaire de la **Fiscalía General de la Nación**, dispose pour sa part d'un groupe de travail sur la traite, récemment créé. Son objectif est de traquer les financements et investissements des criminels impliqués dans ce type d'activités. Depuis 2021, plus particulièrement, le CTI collabore avec la DIJIN au sujet du trafic de migrants sur le territoire colombien<sup>892</sup>.

Enfin, bien que les **GAULA** aient été fondés pour réprimer l'extorsion et déjouer les séquestrations, qui restent ses domaines d'intervention privilégiés, la question de la traite entre également dans leur champ de compétence, de façon toutefois secondaire<sup>893</sup>.



Affichette dans les toilettes pour femmes de l'aéroport de Bogotá indiquant une ligne téléphonique destinée aux victimes de la traite

### 8.3. Les migrants vénézuéliens

Près de **trois millions de Vénézuéliens** sont installés sur le territoire colombien et des centaines de milliers d'entre eux continuent de le gagner chaque année. Lors de la traversée de la frontière séparant les deux pays, en particulier dans le département du Norte de Santander, ils sont à la fois rançonnés du côté vénézuélien par l'**ELN**, groupe armé colombien, et du côté colombien par le **Tren de Aragua**, groupe criminel vénézuélien. Selon une chercheuse d'*Insights Crimes*, « pour passer la frontière, les

<sup>890</sup> Entretiens avec une membre de l'ONG *Petra Mujeres Valientes* à Cali ; une membre de l'ONG *Sismamujer*

<sup>891</sup> Entretien avec des membres de la DIJIN

<sup>892</sup> Entretien avec des membres de la *Fiscalía General de la Nación*

<sup>893</sup> Entretien avec des membres du GAULA de la police

gens font davantage confiance aux groupes criminels qu'aux autorités elles-mêmes. Et s'il y a de la méfiance du côté colombien, c'est encore plus vrai du côté vénézuélien. Les gens nous disent : "Je sais combien les membres du *Tren de Aragua* vont me demander, mais je ne sais pas ce que l'armée vénézuélienne exigera de moi" ».

Certains d'entre eux s'installent dans les zones urbaines, où les possibilités d'emploi sont restreintes. Les jeunes hommes sont alors incités à rejoindre des groupes de délinquants tandis que les jeunes femmes, dans la zone frontalière avec le Venezuela mais aussi à **Bogotá**, peuvent être contraintes de se prostituer, notamment sous l'égide du *Tren de Aragua*. Ce groupe criminel est susceptible de les conduire à **Cúcuta**, capitale du Norte de Santander, pour les y exploiter moyennant de fausses promesses d'emploi au Pérou. Dans cette même ville, celles qui auront migré en Colombie de leur propre chef pourront également être conduites à vivre dans des *paga diarios* et, à terme, devoir se prostituer pour subvenir à leurs besoins<sup>894</sup>.

**Pour nombre de migrants vénézuéliens, la Colombie n'est cependant qu'un pays de transit.**

Certains ont pour objectif de rejoindre le Pérou ou le Chili *via* l'Équateur, dont la frontière avec la Colombie est traversée par une centaine de milliers de migrants chaque année<sup>895</sup>, et doivent recourir aux services du *Tren de Aragua*, très présent dans le sud du pays<sup>896</sup>. D'autres cherchent à gagner les États-Unis et doivent s'en remettre aux **AGC** pour accéder au Panama *via* la région Darién<sup>897</sup> ou les rives de Necoclí, dans le golfe d'Urabá, qui se trouvent sous leur contrôle<sup>898</sup>. Les AGC sont en outre susceptibles d'abuser sexuellement des femmes, et d'utiliser comme mules des hommes qui ne sont pas en mesure de payer leur passage<sup>899</sup>.

---

<sup>894</sup> Entretien avec deux enquêteurs d'*InSight Crime*

<sup>895</sup> Entretien avec des membres d'une organisation internationale rencontrés à Cali

<sup>896</sup> Entretien avec deux enquêteurs d'*InSight Crime*

<sup>897</sup> NDLR : près de 500 000 migrants auraient transité par le Darién en 2023 (entretien avec Leonardo Gonzalez Perafán, *Indepaz*)

<sup>898</sup> NDLR : les Vénézuéliens ne sont pas les seuls migrants contraints de recourir aux services des AGC puisque des Équatoriens, des Cubains, des Haïtiens, des Africains et même des Chinois empruntent les mêmes routes vers les États-Unis (entretiens avec des enquêteurs d'*InSight Crime* ; Leonardo Gonzalez Perafán (*Indepaz*) ; des membres de la DIJIN)

<sup>899</sup> Entretien avec un membre d'une organisation internationale

## 9. Situation des personnes LGBTI

### 9.1. Le cadre légal

Les pratiques homosexuelles ont été dépénalisées en 1980 par le décret 100. Il a toutefois fallu attendre 1982 pour que les tribunaux se réfèrent aux dispositions de ce décret dans leurs décisions. Ces dispositions ont été reprises dans la Constitution de 1991, qui a érigé les droits à l'égalité et au libre développement de sa personnalité en principes constitutionnels. En vertu de ce principe d'égalité, l'âge du consentement sexuel (14 ans) est le même pour les relations homosexuelles et hétérosexuelles.<sup>900</sup>

Dans les années 2010, la Colombie a accompli des avancées significatives dans la protection des droits des personnes, au point que **le pays est désormais considéré comme un pionnier en Amérique latine en matière d'avancées jurisprudentielles**<sup>901</sup>.

En 2011, la Cour constitutionnelle a étendu aux couples homosexuels le statut de « famille », leur ouvrant les mêmes protections et avantages qu'aux couples hétérosexuels, y compris en matière d'adoption, de pension de réversion ou de visites conjugales en prison<sup>902</sup>.

En 2016, la Cour constitutionnelle a ouvert **le mariage à tous les couples**, mettant ainsi fin à l'incertitude qui régnait jusqu'alors, avec la possibilité pour les couples de même sexe de contracter une union maritale de fait (depuis 2007). Par ailleurs, l'arrêt C-683 de 2015 a officialisé **la possibilité pour les couples de même sexe d'adopter un enfant**<sup>903</sup>.

Il est aussi possible, par procédure administrative, **de modifier son nom et la mention de son sexe sur ses documents d'identité**<sup>904</sup>. De plus, **les personnes trans peuvent accéder gratuitement aux processus de transition, aux thérapies de réaffirmation, à la prise d'hormones, ou à diverses procédures médicales et chirurgicales**, ce qui n'est pas le cas dans la plupart des pays voisins de la Colombie, tels que l'Équateur, le Venezuela et le Panama.<sup>905</sup>

Promulguée en 2011, une loi interdit les discours de haine, **dont les déclarations homophobes**, racistes ou xénophobes. Les articles 134A et 134B du Code pénal qualifient d'infractions pénales les actes de discrimination et de harcèlement en raison de l'orientation sexuelle, de l'expression de genre, de l'origine raciale ou religieuse<sup>906</sup>. Toutefois, de telles condamnations sont très rares dans les faits. La seule personne récemment condamnée en vertu de ces articles est une femme ayant insulté et tenu des propos racistes envers Francia Márquez, la vice-présidente du pays.<sup>907</sup>

En outre, malgré les avancées normatives réalisées dans les années 2010, « le normatif ne semble pas dialoguer avec le social » et **l'imaginaire social collectif demeure imprégné de préjugés négatifs** envers les personnes LGBTI<sup>908</sup>. Ainsi, des obstacles subsistent pour les couples homosexuels qui voudraient se marier, en particulier dans les zones rurales, où certains notaires refusent d'enregistrer les mariages entre deux personnes du même sexe<sup>909</sup>.

Depuis 2015, l'adoption homoparentale est légale mais reste entravée par des obstacles persistants et **des formes de discriminations souvent dissimulées**. En pratique, les familles homoparentales parviennent rarement à adopter, en raison des discriminations pratiquées par les institutions compétentes, telles que l'Institut colombien du bien-être familial (*Instituto Colombiano de Bienestar Familiar*, ICBF)<sup>910</sup>.

---

<sup>900</sup> Entretien avec une source institutionnelle

<sup>901</sup> Entretiens avec des membres de l'ONG *Alianza LGBTI Antioquia*

<sup>902</sup> Entretien avec une source institutionnelle

<sup>903</sup> Entretien avec une source institutionnelle

<sup>904</sup> Entretien avec un représentant de l'ONG *Caribe Afirmativo*

<sup>905</sup> Entretien avec des membres de l'ONG *Colombia Diversa*

<sup>906</sup> Entretien avec des membres de l'ONG *Alianza LGBTI Antioquia*

<sup>907</sup> Entretien avec Juan Pablo Barrientos

<sup>908</sup> Entretien avec un représentant de *Caribe Afirmativo*

<sup>909</sup> Entretien avec des membres de l'ONG *Colombia Diversa*

<sup>910</sup> Entretien avec des membres de l'ONG *Colombia Diversa*

## 9.2. Le contexte général : une situation contrastée

De nombreuses ONG colombiennes se consacrent à la défense des droits des personnes LGBTI, même si elles ne sont pas fédérées au sein d'une plateforme. Toutefois, si Bogotá bénéficie de la présence de plusieurs grandes ONG, celles-ci sont quasiment inexistantes dans les départements frontaliers (Nariño, Arauca, Putumayo, etc.)<sup>911</sup>.

*Sentiido* et *Colombia Diversa* sont les deux principales ONG actives à l'échelle nationale. Dans un autre registre (prévention du harcèlement scolaire), la *fondation Sergio Urrego* est également présente sur tout le territoire national. Pour sa part, *Caribe Afirmativo* concentre son champ d'action principalement sur la côte Caraïbe<sup>912</sup>.

Un membre de *Colombia Diversa* met en exergue un paradoxe propre à la Colombie, où de grands progrès réglementaires ont été accomplis par rapport aux autres pays de la région, alors même que « ce pays est culturellement très traditionnel. **La jurisprudence ne parvient pas à faire évoluer certains processus culturels qui sont plus lents**, tant dans les milieux urbains que ruraux »<sup>913</sup>.

A cet égard, cet interlocuteur souligne que les personnes LGBTI et le mouvement LGBTI lui-même ne peuvent pas être **dissociés du conflit armé**. Ce mouvement est né dans le cadre de la guerre, qui a généré **des schémas d'exclusion, de punition et de correction** commis par des acteurs armés, avec parfois la complicité de civils, contre les personnes LGBTI<sup>914</sup>.

### 9.2.1. Groupes armés et ordre moral

Dans les campagnes et les réserves indigènes, des territoires où l'enrôlement des jeunes dans les groupes armés contraint certains parents à renoncer à offrir une scolarité à leurs enfants, les personnes LGBTI sont la cible des exactions de groupes armés illégaux qui se disputent le contrôle du territoire<sup>915</sup>.

En 2023, la JEP a publié deux rapports sur la situation des personnes LGBTI et déploré que ces dernières « aient souffert les conséquences du conflit armé de manière disproportionnée ». Diffusée en 2021, une étude de l'ONG *Caribe Afirmativo* faisait état de plus de 4 190 victimes LGBTI depuis le début du conflit armé<sup>916</sup>.

Les groupes armés, légaux ou illégaux, poursuivent des projets économiques, mais aussi des « **projets moraux** ». Dans le cadre de ces projets moraux, les personnes LGBTI ont été « **criminalisées** » tout au long de l'histoire de la Colombie<sup>917</sup>.

Les groupes armés se montrent très conservateurs et moralistes. Les acteurs paramilitaires et les guérillas cherchent à **instaurer une moralité rigide** et à façonner une société qu'ils considèrent comme pure. **La guérilla exclut fréquemment des personnes LGBTI de ses rangs**, lorsqu'elle découvre leur orientation sexuelle ou leur identité de genre. Certains groupes armés ont noué des pactes sociaux avec les communautés. Il existe donc une certaine collusion entre l'organisation communautaire et des acteurs armés, en particulier les FARC<sup>918</sup>.

Selon un membre de *Ruta Pacífica de las Mujeres*, s'attaquer à des personnes homosexuelles ou trans constitue pour les groupes armés un moyen de s'attirer les faveurs des populations issues d'une « tradition homophobe et transphobe ». En conséquence, une grande partie des violences envers les personnes LGBTI survenues lors du conflit résulte **d'accords tacites entre les groupes armés et les communautés** auxquelles appartiennent ces groupes<sup>919</sup>.

<sup>911</sup> Entretien avec une source institutionnelle

<sup>912</sup> Entretien avec une source institutionnelle

<sup>913</sup> Entretien avec des membres de l'ONG *Colombia Diversa*

<sup>914</sup> Entretien avec des membres de l'ONG *Colombia Diversa*

<sup>915</sup> Entretien avec une source institutionnelle

<sup>916</sup> Entretien avec une source institutionnelle

<sup>917</sup> Entretien avec des membres de l'ONG *Colombia Diversa*

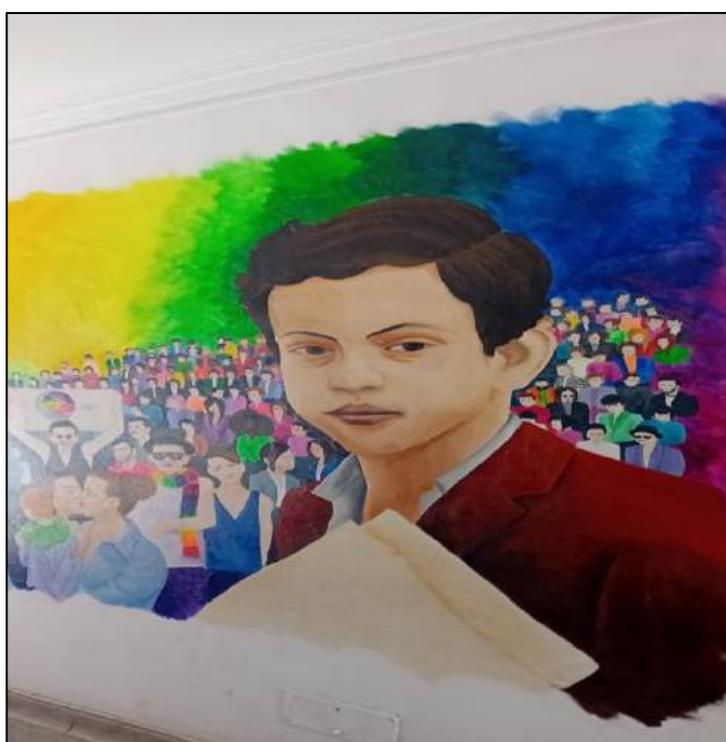
<sup>918</sup> Entretien avec des membres de l'ONG *Colombia Diversa*

<sup>919</sup> Entretien avec des membres de l'ONG *Ruta Pacífica de las Mujeres*

Dans les années 1980 et 1990, des groupes paramilitaires rédigeaient et diffusaient des tracts dits de « **nettoyage social** », dans lesquels ils menaçaient d'assassiner « les pédés, les travestis et les putes »<sup>920</sup>.

Certains de ces tracts ont ensuite été récupérés par la société civile. Cela fut notamment le cas dans la ville de Popayán, où les FARC-EP avaient diffusé un tract ouvertement homophobe. Ce tract a disparu après la signature de l'accord de paix de 2016, avant de réapparaître récemment. Les habitants ont d'abord pensé que les FARC-EP étaient à l'origine de sa réapparition, mais il s'est ensuite avéré que « la société blanche et catholique de Popayán » avait pris l'initiative de le rediffuser et de le déposer aux domiciles des personnes LGBTI vivant dans la ville<sup>921</sup>.

**Medellín, où une vague d'assassinats a visé les personnes LGBTI en 2022 et 2023**, est totalement contrôlée par des bandes criminelles qui s'en partagent le territoire. Ces bandes sont « **idéologiquement proches des idéaux portés par les groupes paramilitaires**. Le paramilitarisme est né en Colombie comme une action fasciste d'extrême droite, qui vise à éliminer la différence »<sup>922</sup>.



*Dans les locaux de l'association Alianza Social LGBTI Antioquia : fresque murale représentant Leon Zuleta, précurseur de la défense des droits des personnes LGBTI en Colombie, assassiné en 1993 à Medellín*

### 9.2.2. De fortes disparités territoriales

En Colombie, l'homophobie et la transphobie doivent davantage se lire **selon un prisme territorial** que politique. Ainsi, il est hasardeux d'adopter une approche nationale sur la question des communautés LGBTI, tant leur situation diffère d'un département à l'autre<sup>923</sup>.

Plusieurs interlocuteurs mettent en exergue de fortes disparités territoriales concernant la situation des personnes LGBTI, qui apparaît **nettement plus difficile dans les zones rurales**.

<sup>920</sup> Entretien avec des membres de l'ONG *Alianza LGBTI Antioquia*

<sup>921</sup> Entretien avec des membres de l'ONG *Colombia Diversa*

<sup>922</sup> Entretien avec des membres de l'ONG *Alianza LGBTI Antioquia*

<sup>923</sup> Entretien avec une source institutionnelle

Ce constat est particulièrement sensible dans les régions comptant parmi les plus durement touchées par le conflit, et où la population est majoritairement composée de communautés indigènes ou afro-colombiennes<sup>924</sup>.

**Les communautés indigènes** vivent dans un environnement plus traditionnel, dicté par une identité très formelle, et doivent se conformer à **des normes sociales plus importantes**<sup>925</sup>. Des personnes LGBTI indigènes sont régulièrement expulsées de leur communauté car, selon la vision du monde qui y prévaut, leur orientation sexuelle est perçue comme **une rupture avec la coutume et la tradition**<sup>926</sup>. En conséquence, le taux de suicide le plus élevé parmi les jeunes LGBTI s'observe au sein des réserves indigènes<sup>927</sup>.

Pour sa part, le représentant *Caribe Afirmativo* estime qu'il est plus difficile pour une personne LGBTI d'être issue d'une communauté indigène que d'une communauté afro-colombienne, étant donné que les populations afro-colombiennes connaissent, globalement, « un niveau d'occidentalisation beaucoup plus élevé »<sup>928</sup>.

Selon cet interlocuteur, il existe une disparité significative entre Bogotá et les autres régions du pays, en raison d'**une différence abyssale entre la Colombie urbaine et rurale**. Paradoxalement, les trois principales villes du pays sont les zones où l'on enregistre le plus grand nombre d'homicides (*supra*)<sup>929</sup>.

Les personnes LGBTI subissent principalement une **violence institutionnelle** (système de santé, police, scolarité, etc.) **en milieu urbain**, tandis qu'elles sont essentiellement exposées à **une violence communautaire en milieu rural**, où subsistent des discriminations et des exclusions de la part des communautés<sup>930</sup>.

Ce rejet communautaire incite certaines personnes LGBTI à quitter leur région d'origine pour s'établir dans une grande ville du pays (généralement Bogotá, Medellín ou Cali). Une fois installées en ville, ces personnes se retrouvent fréquemment **en proie à la solitude et à la précarité**. *Colombia Diversa* a identifié que **de nombreux homicides** ont été perpétrés dans ces villes contre des individus isolés, venus d'autres régions de la Colombie ou d'un autre pays d'Amérique latine. Ces personnes manquaient de réseaux de soutien et avaient rompu leurs liens familiaux avec leur région d'origine<sup>931</sup>.

### 9.3. Attitude des autorités et de la classe politique

#### 9.3.1. Le recours aux institutions

Selon un membre de *Colombia Diversa*, les personnes LGBTI n'ont globalement pas confiance dans les institutions (*Fiscalía*, police, etc.), mais cette défiance est partagée par l'ensemble de la population, quelles que soient les strates sociales, y compris parmi les personnes LGBTI. Cette « défiance généralisée » est entretenue par un sentiment d'impunité quasiment total dans le pays, étant donné que « les plaintes ne mènent à rien »<sup>932</sup>.

Les personnes LGBTI peuvent théoriquement s'adresser à la police ou à la *Fiscalía*, mais **leurs plaintes n'aboutissent généralement pas**,<sup>933</sup> car les agents de la *Fiscalía* minimisent la gravité des menaces envers les femmes et les personnes LGBTI<sup>934</sup>. Un membre d'*Alianza LGBTI Antioquia* se montre plus nuancé et souligne **l'existence d'un bureau LGBTI au sein de la Fiscalía, qui fait avancer les plaintes émanant de membres de cette communauté**<sup>935</sup>.

<sup>924</sup> Entretien avec des membres de l'ONG *Colombia Diversa*

<sup>925</sup> Entretien avec un représentant de *Caribe Afirmativo*

<sup>926</sup> Entretien avec des membres de l'ONG *Colombia Diversa*

<sup>927</sup> Entretien avec une source institutionnelle

<sup>928</sup> Entretien avec un représentant de *Caribe Afirmativo*

<sup>929</sup> Entretien avec un représentant de *Caribe Afirmativo*

<sup>930</sup> Entretien avec des membres de l'ONG *Colombia Diversa*

<sup>931</sup> Entretien avec des membres de l'ONG *Colombia Diversa*

<sup>932</sup> Entretien avec des membres de l'ONG *Colombia Diversa*

<sup>933</sup> Entretien avec un représentant de *Caribe Afirmativo*

<sup>934</sup> Entretien avec des membres de l'ONG *Colombia Diversa*

<sup>935</sup> Entretien avec des membres de l'ONG *Alianza LGBTI Antioquia*

En cas d'urgence, les personnes LGBTI peuvent également composer le 123. Cette ligne téléphonique permet de dialoguer avec un agent de la *Fiscalía* issu de la communauté, qui le traitera avec bienveillance et l'aidera à se protéger<sup>936</sup>.

Pour sa part, le représentant de *Caribe Afirmativo* estime que la seule entité étatique envers laquelle les citoyens, notamment les personnes LGBTI, éprouvent encore une forme de confiance est la *Defensoría del Pueblo*<sup>937</sup>.

### 9.3.2. Ambivalence de la classe politique

Selon un membre de *Colombia Diversa*, la situation des personnes LGBTI fluctue en fonction du gouvernement en place. Si le gouvernement n'est pas favorable au processus de paix, cela a un impact direct sur la situation des personnes LGBTI<sup>938</sup>.

Pour la première fois dans l'histoire du pays, le gouvernement actuel, qui porte un projet de Paix totale, tient **un discours ouvertement protecteur envers la communauté LGBTI**<sup>939</sup>.

La création d'un poste de vice-ministre à la Diversité chargé des questions LGBTI atteste aussi de la volonté du gouvernement actuel de mettre en œuvre et de faire évoluer la législation pour protéger cette communauté. En octobre 2023, Juan Carlos Florián, un leader qui s'est principalement investi dans les domaines de la santé et des droits LGBTI, a été nommé au poste de vice-ministre pour la Diversité. Néanmoins, un scandale n'a pas tardé à éclater lorsque l'hebdomadaire *Semana* a révélé qu'il avait tourné dans des films pornographiques. De nombreuses critiques ont immédiatement émergé concernant la crédibilité et l'image véhiculées par le vice-ministre<sup>940</sup>.

**Certaines personnalités politiques affichent ouvertement leur homosexualité**, à l'instar de l'actuel ministre de la Justice, Néstor Iván Osuna Patiño, ou de Claudia López, première femme élue maire d'une grande ville colombienne<sup>941</sup>. Son mandat à la mairie de Bogotá (de janvier 2020 à janvier 2024), une ville perçue comme très libérale, a grandement participé à l'évolution des mentalités<sup>942</sup>.

Selon un membre de *Ruta Pacífica de las Mujeres*, **les femmes lesbiennes** ont, pour la plupart, effectué leur *coming-out* plus récemment que les homosexuels de sexe masculin. En conséquence, leur visibilité et leur émergence sur la scène publique sont récentes, mais elles n'en sont pas moins significatives<sup>943</sup>.

Depuis dix ans, il existe une politique publique LGBTI à Bogotá. Le représentant de *Caribe Afirmativo* déplore néanmoins que les politiques publiques restent généralement lettre morte : « En Colombie, les politiques publiques sont perçues comme une fin en soi, et non comme un point de départ. Souvent, elles se retrouvent sans budget »<sup>944</sup>.

A l'inverse, beaucoup de représentants de la droite, dont les maires de certaines grandes villes, ont **des postures homophobes**<sup>945</sup>. Le maire actuel de Bucaramanga (capitale du département de Santander) est un pasteur ouvertement homophobe,<sup>946</sup> et certains élus participent « à la violence sociopolitique et symbolique », avec des discours de haine très prononcés<sup>947</sup>.

---

<sup>936</sup> Entretien avec des membres de l'ONG *Alianza LGBTI Antioquia*

<sup>937</sup> Entretien avec des membres de l'ONG *Caribe Afirmativo*

<sup>938</sup> Entretien avec des membres de l'ONG *Colombia Diversa*

<sup>939</sup> Entretien avec des membres de l'ONG *Colombia Diversa*

<sup>940</sup> Entretien avec une source institutionnelle

<sup>941</sup> Entretien avec des membres de l'ONG *Colombia Diversa*

<sup>942</sup> Entretien avec Juan Pablo Barrientos

<sup>943</sup> Entretien avec des membres de l'ONG *Ruta pacífica de las mujeres*

<sup>944</sup> Entretien avec un représentant de *Caribe Afirmativo*

<sup>945</sup> Entretien avec des membres de l'ONG *Colombia Diversa*

<sup>946</sup> Entretien avec Juan Pablo Barrientos

<sup>947</sup> Entretien avec des membres de l'ONG *Colombia Diversa*

**Les partis conservateurs traditionnels** sont les plus réactionnaires face aux droits des personnes LGBTI, mais ils n'en demeurent pas moins légalistes et respectent les décisions de **la Cour constitutionnelle**, qui a fortement œuvré pour la défense de ces droits<sup>948</sup>.

Juan Pablo Barrientos évoque en outre l'existence d'une organisation catholique appelée **Lasso de Amor Mariano**, qui compte deux membres au Congrès. Selon lui, les partisans de ce groupe discriminent explicitement les minorités, en particulier les personnes LGBTI, et se disent farouchement opposés au mariage et à l'adoption pour les couples de même sexe<sup>949</sup>.

## 9.4. Violences, menaces et discriminations

### 9.4.1. Discriminations

Dans la société, un ensemble complexe de préjugés persiste, entravant l'exercice plein et entier de la citoyenneté par les personnes LGBTI. Alors que certaines familles montrent une plus grande ouverture d'esprit, d'autres rejettent les différences de manière atavique<sup>950</sup>.

Selon un membre d'*Alianza LGBTI Antioquia*, la population LGBTI a accès à l'éducation, mais **près de 85 % des personnes LGBTI accédant à l'enseignement supérieur n'achèvent pas leurs études**. Par exemple, « une femme trans qui se prostitue pour survivre devra arrêter de se prostituer pour pouvoir étudier. Elle devra aussi supporter les regards et les préjugés de l'ensemble du milieu éducatif »<sup>951</sup>.

S'agissant des personnes trans (ou celles ayant des expressions de genre « qui contredisent la norme ou le standard hétérosexuel ») qui intègrent le marché du travail ou des établissements d'enseignement, beaucoup n'y restent pas longtemps, car elles subissent les mêmes processus de discrimination<sup>952</sup>.

Concernant l'accès au travail, un membre d'*Alianza LGBTI Antioquia* souligne avoir reçu quelques plaintes à Medellín de personnes disant avoir été licenciées en raison de leur orientation sexuelle, même s'il est « difficile de prouver cela »<sup>953</sup>. Les **discriminations à l'embauche** touchent en particulier les personnes trans, les hommes gays très efféminés, les lesbiennes masculinisées et les personnes qui ne cherchent pas à camoufler leur orientation sexuelle ou leur identité de genre<sup>954</sup>.

En 2017, la chambre de commerce de Bogotá a réalisé une enquête avec *Colombia Diversa*, d'après laquelle 52 % des personnes LGBTI ayant manifesté leur orientation sexuelle ou leur identité de genre disent avoir subi un comportement déplacé, voire stigmatisant, ou une forme de micro-violence, dans leur sphère professionnelle<sup>955</sup>.

Selon un membre de *Colombia Diversa*, il existe toujours une forme d'amalgame entre les personnes LGBTI et celles vivant avec le VIH-sida. A ce propos, cet interlocuteur évoque une collecte de sang organisée en 2022. Les personnes souhaitant donner leur sang devaient d'abord remplir un questionnaire incluant notamment un item sur l'homosexualité. Si elles répondaient positivement, elles étaient exclues de la procédure de don<sup>956</sup>.

Particulièrement touchées par les discriminations, **les personnes trans** subissent diverses formes de violences sociales et de restrictions, notamment dans l'accès aux biens et aux services, et éprouvent bien souvent de grandes difficultés à trouver un emploi<sup>957</sup>. Dans les quartiers populaires, elles sont confrontées à beaucoup de transphobie. Dans les zones rurales, les personnes trans sont persécutées,

---

<sup>948</sup> Entretien avec une source institutionnelle

<sup>949</sup> Entretien avec Juan Pablo Barrientos

<sup>950</sup> Entretien avec un représentant de *Caribe Afirmativo*

<sup>951</sup> Entretien avec des membres de l'ONG *Alianza LGBTI Antioquia*

<sup>952</sup> Entretien avec des membres de l'ONG *Colombia Diversa*

<sup>953</sup> Entretien avec des membres de l'ONG *Alianza LGBTI Antioquia*

<sup>954</sup> Entretien avec des membres de l'ONG *Colombia Diversa*

<sup>955</sup> Entretien avec des membres de l'ONG *Colombia Diversa*

<sup>956</sup> Entretien avec des membres de l'ONG *Colombia Diversa*

<sup>957</sup> Entretien avec des membres de l'ONG *Santamaria Fundacion*

laissées dans une marginalisation totale et contraintes à la prostitution car elles n'ont pas d'autres possibilités professionnelles<sup>958</sup>.

Des membres de *Santamaría Fundación* soulignent que la précarité accule **la plupart des femmes trans à l'exercice du travail sexuel**. Ainsi, 62 % d'entre elles vivent uniquement de la « *rebusque* », qui consiste « à faire tout ce qui est possible pour obtenir de l'argent, faire une course ou rendre service à quelqu'un au coin de la rue »<sup>959</sup>.



Dans les locaux de l'association *Santamaría Fundación* à Cali, fresque murale représentant Laura Weinstein, pionnière de la défense des droits des personnes trans en Colombie, décédée en 2021

#### 9.4.2. Violences communautaires ou émanant de groupes armés et criminels

Plusieurs interlocuteurs déplorent que l'impunité demeure très élevée pour les auteurs de violences envers les personnes LGBTI.

Dans un rapport paru **en 2023**, *Colombia Diversa* a recensé **181 menaces ou actes de violences** contre des personnes LGBTI. Sur ces 181 cas, seuls 50 responsables ont pu être identifiés. La moitié de ces actes est le fait des groupes armés, l'autre moitié concernant des violences (ou menaces) communautaires<sup>960</sup>.

Un interlocuteur rencontré lors de la mission relate les faits suivants : « Après avoir travaillé dans le Chocó et l'Urabá auprès de victimes du conflit, j'ai été menacé à mon domicile. Ils m'ont adressé un pamphlet dans lequel ils m'accusaient de vouloir disséminer l'idéologie LGBTI à travers les territoires ». A la suite de ces menaces, cette personne a demandé la protection de l'UNP en tant que journaliste, car « il existe des programmes de protection de l'UNP pour plusieurs catégories, notamment les femmes, les journalistes et les leaders sociaux, mais pas pour les personnes LGBTI »<sup>961</sup>.

Divers interlocuteurs soulignent en outre que, dans la population en général, le harcèlement génère **la peur d'exprimer son orientation sexuelle ou son identité de genre dans l'espace public**, « la crainte d'aller main dans la main avec son partenaire ».<sup>962</sup>

Des thérapies de conversion peuvent être pratiquées au sein de certaines Églises, principalement évangéliques ou pentecôtistes, tout comme des « processus d'exorcisme » envers des femmes lesbiennes<sup>963</sup>. Selon un rapport de la fondation *Thomson Reuters* publié en 2020, une personne homosexuelle sur cinq et une personne trans sur trois a déjà été exposée à ces thérapies en

<sup>958</sup> Entretien avec des membres de l'ONG *Ruta Pacífica de las Mujeres*

<sup>959</sup> Entretien avec des membres de l'ONG *Santamaría Fundación*

<sup>960</sup> Entretien avec des membres de l'ONG *Colombia Diversa*

<sup>961</sup> Entretien avec un membre d'une ONG dédiée à la défense des droits des personnes LGBTI

<sup>962</sup> Entretien avec des membres de l'ONG *Alianza LGBTI Antioquia*

<sup>963</sup> Entretien avec des membres de l'ONG *Colombia Diversa*

Colombie<sup>964</sup>. Certains parlementaires cherchent actuellement à faire adopter un projet de loi interdisant les thérapies de conversion<sup>965</sup>.

Pour les hommes trans, la majorité des violences subies surviennent dans un cadre privé (familial, scolaire ou professionnel). Pour les femmes trans, ces violences sont surtout commises dans des espaces publics, dans le cadre d'activités prostitutionnelles<sup>966</sup>. Les personnes trans travaillant dans le secteur du sexe sont particulièrement visées par des membres de gangs criminels, qui leur extorquent de l'argent en échange de leur autorisation de travailler dans la rue<sup>967</sup>.

### 9.4.3. Violences policières

Selon un membre de *Caribe Afirmativo*, **la police est l'un des principaux auteurs de violations des droits des personnes LGBTI** et, ce, notamment en 2023<sup>968</sup>.

La plupart de ces violences policières sont survenues : dans le cadre de manifestations, notamment pendant la grève nationale (« *paro nacional* ») de 2021 (détentions arbitraires, expulsion d'espace public) ; envers les travailleurs du sexe, notamment des personnes LGBTI provenant du Venezuela ou d'Équateur ; envers les consommateurs de substances psychotropes dans l'espace public (marijuana, etc.)<sup>969</sup>.

Ces violences policières touchent particulièrement les personnes avec une expression de genre prononcée ou les personnes trans. Sur les 97 actes de violence policière recensés par *Colombia Diversa* en 2023, la moitié a été commise contre des personnes trans<sup>970</sup>.

*Santamaría Fundación* a été fondée à Cali en 2005 en tant qu'organisation sociale qui œuvre pour la défense des droits des femmes trans. Selon les membres de cette ONG, **les violences policières envers les femmes trans qui se prostituent dans la région de Cali sont courantes** et comprennent notamment : les arrestations injustifiées, l'application sélective et intimidante de la loi, la torture, la violence sexuelle, le harcèlement sur le lieu de travail, les déplacements internes, la discrimination, la violence verbale, la violence psychologique, la violence physique<sup>971</sup>.

Lorsque *Santamaría Fundación* dépose plainte pour dénoncer de tels agissements, les femmes trans qui se prostituent à Cali peuvent subir des représailles. Certains policiers participent aussi à l'extorsion : ils réclament une part des revenus perçus par ces travailleuses du sexe ainsi que de l'argent à leurs clients, qui sont souvent des hommes mariés ayant une famille<sup>972</sup>.

### 9.4.4. Homicides

Selon la *Fundación Paz y Reconciliación* (PARES)<sup>973</sup>, 75 cas de violence à l'encontre de personnes LGBTI ont été enregistrés entre janvier et juin 2023, les homicides étant le type de violence le plus récurrent, avec 30 cas, suivis par les dommages corporels, qui totalisent 15 cas<sup>974</sup>.

---

<sup>964</sup> Entretien avec une source institutionnelle

<sup>965</sup> Entretien avec des membres de l'ONG *Alianza LGBTI Antioquia*

<sup>966</sup> Entretien avec des membres de l'ONG *Colombia Diversa*

<sup>967</sup> Entretien avec un représentant de *Caribe Afirmativo*

<sup>968</sup> Entretien avec un représentant de *Caribe Afirmativo*

<sup>969</sup> Entretien avec des membres de l'ONG *Colombia Diversa*

<sup>970</sup> Entretien avec des membres de l'ONG *Colombia Diversa*

<sup>971</sup> Entretien avec des membres de l'ONG *Santamaría Fundación*

<sup>972</sup> Entretien avec des membres de l'ONG *Santamaría Fundación*

<sup>973</sup> NDLR : fondée en 2013, la *Fundación Paz y Reconciliación* (PARES) se consacre au renforcement de l'Etat de droit et de la société civile, dans le but de contribuer à l'approfondissement de la démocratie et à l'émergence d'alternatives pour l'équité sociale et le développement. A cette fin, PARES promeut des programmes et des actions sociales axés sur la résolution du conflit armé, la consolidation de la paix, l'après-conflit et la sécurité. Au long de son histoire, PARES a étendu son action à 14 départements du pays et a établi des bureaux régionaux à Cúcuta, Santa Marta et Buenaventura, en plus de son siège principal à Bogotá

<sup>974</sup> Entretien avec une source institutionnelle

**Medellín est une ville réputée ouverte.** La *Gay Pride* y est organisée depuis 1998, tandis que l'*InterPride World Conference*<sup>975</sup> s'y tiendra en octobre 2024. En outre, la ville compterait 55 clubs gays et 2 clubs lesbiens<sup>976</sup>.

Toutefois, **de 2022 à 2023, Medellín a été la ville colombienne ayant recensé le plus grand nombre de morts violentes au sein de population LGBTI.** En 2022, 17 assassinats de personnes LGBTI y ont eu lieu, contre 8 à Bogotá. Les victimes étaient des hommes homosexuels issus de la classe moyenne, contactés par leurs meurtriers *via* des applications de rencontres<sup>977</sup>.

Les enquêtes de police ont permis de constater que sur les 17 homicides commis en 2022, 8 avaient pour but ultime de voler la victime, qui a été tuée en tentant de s'opposer à ses détraqueurs. Les autres meurtres semblent avoir été motivés par des discours de haine et ont été commis par des individus pouvant être liés à la mouvance néonazie<sup>978</sup>.

Les auteurs présumés de quatre de ces meurtres sont trois citoyens vénézuéliens. Commis dans un but crapuleux, ces homicides, sur lesquels des procédures judiciaires restent en cours, sont survenus dans des hôtels du centre de Medellín. Dans d'autres cas, les meurtriers présumés appartiennent à des groupes criminels implantés dans la ville de Medellín<sup>979</sup>.

**Dans le département du Valle del Cauca, entre 2018 et 2021, 40 homicides ont été commis contre des femmes trans qui se livraient à la prostitution.** Environ 70 % des femmes assassinées n'ont pas atteint l'âge de 25 ans<sup>980</sup>. L'immense majorité de ces cas sont restés impunis. En raison de ces risques *Santamaría Fundación* a, depuis sa création en 2005, publié trois manuels d'autoprotection à destination des femmes trans qui se prostituent dans ce département<sup>981</sup>.



*Dans les locaux de Santamaría Fundación, banderole avec photographies de personnes trans assassinées à Cali*

<sup>975</sup> NDLR : des représentants d'associations LGBTI venus d'une quarantaine de pays participeront à cet événement pour discuter des problèmes auxquels est confrontée la communauté LGBTI. Le sommet doit avoir lieu, durant une semaine, à l'hôtel Intercontinental, où l'ordre du jour comprendra des ateliers, des panels, des réunions et un dîner de gala. La première édition de l'*InterPride World Conference* a eu lieu en 1982 à Boston, aux États-Unis

<sup>976</sup> Entretien avec des membres de l'ONG *Alianza LGBTI Antioquia*

<sup>977</sup> Entretien avec des membres de l'ONG *Alianza LGBTI Antioquia*

<sup>978</sup> Entretien avec des membres de l'ONG *Alianza LGBTI Antioquia*

<sup>979</sup> Entretien avec des membres de l'ONG *Alianza LGBTI Antioquia*

<sup>980</sup> Entretien avec des membres de l'ONG *Santamaría Fundación*

<sup>981</sup> Entretien avec des membres de l'ONG *Santamaría Fundación*

## Conclusion

Plusieurs institutions colombiennes peuvent être sollicitées par les citoyens menacés par un groupe armé ou une organisation criminelle. Certaines viennent en aide aux personnes dépossédées indûment de leurs terres (URT) et/ou déplacées de force (UARIV) par le conflit armé. Il existe aussi des services de police destinés à la lutte contre l'extorsion (GAULA) et contre la traite des êtres humains (DIJIN), tandis que la JEP est chargée de rendre justice aux victimes du conflit armé. Si certaines de ces institutions font preuve d'une réelle efficacité et conservent, à l'instar de la *Defensoría del Pueblo*, la confiance d'une part significative de la population, d'autres sont vivement critiquées, en raison notamment du manque de moyens dont elles pâtissent, ou de faits de corruption. De façon générale, les Colombiens ont le sentiment que leurs plaintes ont peu de chance d'aboutir, si bien que nombre de personnes menacées renoncent à entamer des démarches auprès des autorités compétentes.

L'accord de paix de 2016 a permis une baisse globale de la violence et une amélioration notable de la situation sécuritaire en Colombie. Malgré ces avancées, certaines régions du pays demeurent sous l'emprise de groupes armés et échappent totalement au contrôle de l'État. Dans ces régions, où la plupart des institutions sont quasiment inexistantes, les populations locales (dont beaucoup sont indigènes ou afro-colombiennes) subissent un contrôle social particulièrement pesant et coercitif de la part de ces groupes armés. Cet accord a aussi pour corollaire une fragmentation de la lutte armée, le nombre de groupes armés et d'organisations criminelles opérant désormais étant très supérieur à celui qui était naguère observé.

Ces groupes armés et organisations criminelles s'adonnent à diverses activités criminelles, en premier lieu au narcotrafic. Certains se livrent à une âpre compétition pour le contrôle des rentes criminelles et engagent des affrontements armés dont souffrent les populations locales. Ces dernières peuvent aussi être victimes de menaces ou d'exactions, voire d'assassinats, lorsqu'elles tentent de s'opposer à la culture de la feuille de coca dans leurs territoires ou à un projet économique (industries agro-alimentaires, extractions minières, construction d'infrastructures, etc.) néfaste à leur environnement naturel. Les représentants des communautés indigènes, les leaders sociaux et les défenseurs de l'environnement sont particulièrement visés par de telles violences.

Le projet de Paix totale porté par Gustavo Petro depuis son élection à la Présidence de la République, en 2022, a permis d'aboutir à des trêves et à des négociations de paix relativement fructueuses avec certains groupes armés. Dans d'autres cas, les pourparlers achoppent et induisent même des effets pervers, certains groupes armés cherchant à accroître leur emprise territoriale pour se trouver en position de force lors des négociations.

A ce jour, cinq « structures armées de crime à haute incidence » constituent les principaux groupes armés du pays, auxquels s'ajoutent une myriade de bandes criminelles, qui agissent essentiellement en milieu urbain, où elles se livrent à toutes sortes d'actions violentes et illégales. L'extorsion représente une des principales mannes financières de ces bandes criminelles qui, dans certains secteurs, exercent un contrôle très fort sur les habitants et s'en prennent à l'ensemble des commerçants et des particuliers ayant une activité lucrative. Au gré des circonstances, des alliances volatiles se nouent entre certaines de ces organisations, les grands groupes armés ayant souvent recours à une forme de sous-traitance (en laissant à des bandes criminelles de moindre envergure le soin de gagner de l'argent, pour ensuite en prélever une part substantielle).

En dépit d'un cadre légal protecteur, qui reconnaît notamment le délit de féminicide, les violences faites aux femmes demeurent un sujet de préoccupation majeur. Ces violences touchent particulièrement les femmes en situation de grande vulnérabilité, fragilisées par la pauvreté et victimes de déplacements forcés. La plupart de ces violences demeurent impunies. Dans bien des cas, lorsque les violences surviennent dans un cadre domestique, les victimes n'osent pas dénoncer leur agresseur, dont elles dépendent économiquement. Dans les régions sous le contrôle de groupes armés, de nombreuses violences sexuelles sont commises à l'encontre de jeunes femmes, dont certaines sont recrutées de force par des groupes armés à des fins d'exploitation sexuelle. Des violences adviennent aussi en milieu urbain, où des bandes criminelles peuvent être amenées à exercer une autorité de fait et à prendre des décisions pour mettre un terme à des violences conjugales, ou punir très durement une femme ayant été jugée coupable de relations extraconjugales. Malgré ces difficultés persistantes, les femmes

victimes de violence disposent désormais de davantage de recours et peuvent notamment solliciter le soutien de nombreuses ONG dédiées à la lutte contre ces violences. Elles peuvent aussi s'adresser à divers acteurs étatiques censés leur venir en aide. Toutefois, de telles démarches apparaissent très hypothétiques dans les zones rurales sous l'emprise de groupes armés ou dans des quartiers populaires tenus par des bandes criminelles.

La traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle constitue aussi un phénomène en expansion. Certaines victimes sont recrutées par des réseaux transnationaux et partent en Europe, tandis que le tourisme sexuel se développe massivement dans certaines villes du pays, où il participe à l'essor d'une prostitution génératrice de violences et d'exclusion. Les Colombiennes réduites à la prostitution sont, pour beaucoup d'entre elles, des personnes déplacées en raison des conflits armés internes et des difficultés (dans l'accès au logement, à l'emploi, à l'éducation et au système de santé) qui sévissent dans les régions périphériques.

Concernant la situation des personnes LGBTI, la Colombie a accompli dans les années 2010 beaucoup de progrès normatifs, si bien qu'en la matière, le pays est désormais considéré comme pionnier en Amérique latine. Toutefois, les personnes LGBTI demeurent confrontées à un certain nombre de violences d'ordre institutionnel (système de santé, police, école) en milieu urbain et à des violences communautaires en milieu rural, où subsistent des discriminations, en particulier au sein des communautés indigènes. Ce rejet communautaire incite nombre de personnes LGBTI à quitter leur région d'origine pour s'installer dans une grande ville, où elles se retrouvent souvent en proie à la solitude et à la précarité. Conservateurs sur les questions de mœurs, les groupes paramilitaires et la guérilla cherchent à imposer une stricte moralité et promeuvent un modèle de société qu'ils qualifient de « pur ». Pour ce faire, ils nouent avec certaines communautés rurales des pactes sociaux qui participent à la stigmatisation des personnes LGBTI.

## Table des sigles

ACSN : *Autodefensas Conquistadoras de la Sierra Nevada*

AGC : *Autodefensas Gaitanistas de Colombia*

AUC : *Autodefensas Unidas de Colombia*

CAI : *Commando de Atención Inmediata*

CCJ : *Comisión Colombiana de Juristas*

CEAEX : *Comando Especial Antiextorsión,*

CERREM : *Comité de Evaluación de Riesgo y Recomendación de Medidas*

CIPSE : *Comunidad Internacional Policial contra el Secuestro y Extorsión*

CTI : *Cuerpo Técnico de Investigación*

DIJIN : *Dirección de Investigación Criminal e Interpol*

EACAI : *Estructura Armada de Crimen de Alto Impacto*

ELN : *Ejército de Liberación Nacional*

EMC : *Estado Mayor Central*

FARC-EP : *Fuerzas Armadas Revolucionarias de Colombia-Ejercito del Pueblo*

FLIP : *Fundación para la Libertad de Prensa*

GAULA : *Grupos de Acción Unificada por la Libertad*

GURP : *Grupos Regionales de Protección*

ICBF : *Instituto Colombiano de Bienestar Familiar*

IPC : *Instituto Popular de Capacitación*

JAC : *Junta de Acción Comunal*

JEP : *Jurisdicción Especial para la Paz*

NRC : *Norwegian Refugee Council*

PBI : *Peace Brigades International*

PNIS : *Programa Nacional Integral de Sustitución de Cultivos Ilícitos*

SIJIN : *Seccionales de Investigación Judicial y Criminal*

UARIV : *Unidad para las victimas*

UEI : *Unidad Especial de Investigación*

UNP : *Unidad Nacional de Protección*

URT : *Unidad de Restitución de Tierras*

## Bibliographie

(Sites web consultés de mars à juin 2024)

### Document DIDR

DIDR, « Colombie : Situation sécuritaire », Ofpra, 02/06/2021.

[https://www.ofpra.gouv.fr/libraries/pdf.js/web/viewer.html?file=/sites/default/files/ofpra\\_flora/2106\\_col\\_situation\\_securitaire\\_127072\\_web.pdf](https://www.ofpra.gouv.fr/libraries/pdf.js/web/viewer.html?file=/sites/default/files/ofpra_flora/2106_col_situation_securitaire_127072_web.pdf)

### Textes juridiques

République de Colombie, « Loi N° 1801 du 29 juillet 2016 », 2016.

<https://www.policia.gov.co/sites/default/files/ley-1801-codigo-nacional-policia-convivencia.pdf>

République de Colombie, « Constitución Política de Colombia », 2015.

<https://www.corteconstitucional.gov.co/inicio/Constitucion%20politica%20de%20Colombia%20-%202015.pdf>

Congreso de la República de Colombia, « Ley 1761 de 2015 Congreso de la república de Colombia », 06/07/15.

<https://bibliotecadigital.ccb.org.co/items/e067037a-bd96-4b65-9aff-07f42e31093c>

République de Colombie, « Ley 1719 de 2014 », 18/06/14.

[https://www.redjurista.com/Documents/ley\\_1719\\_de\\_2014.aspx#/](https://www.redjurista.com/Documents/ley_1719_de_2014.aspx#/)

République de Colombie, « Ley 1257 de 2008 », 04/12/2008.

[https://www.oas.org/dil/esp/ley\\_1257\\_de\\_2008\\_colombia.pdf](https://www.oas.org/dil/esp/ley_1257_de_2008_colombia.pdf)

République de Colombie, « Loi n°599 du 24 juillet 2000 », 2000.

[http://www.secretariassenado.gov.co/senado/basedoc/ley\\_0599\\_2000\\_pr006.html](http://www.secretariassenado.gov.co/senado/basedoc/ley_0599_2000_pr006.html)

République de Colombie, « Ley 24 de 1992 Congreso Nacional] », 1992.

[https://www.cancilleria.gov.co/sites/default/files/Normograma/docs/ley\\_0024\\_1992.htm](https://www.cancilleria.gov.co/sites/default/files/Normograma/docs/ley_0024_1992.htm)

Alcaldía mayor de Bogotá, « Ley 136 de 1994 Congreso de la República de Colombia », 1994.

<https://www.alcaldiaBogotá.gov.co/sisjur/normas/Norma1.jsp?i=329>

### Institutions nationales

Defensoría del Pueblo, « Defensor del Pueblo, Carlos Camargo Assis, presenta formalmente su renuncia », 31/05/24.

<https://defensoria.gov.co/-/defensor-del-pueblo-carlos-camargo-assis-presenta-formalmente-su-renuncia>

Ministère de la Justice [France], « La traite et l'exploitation des êtres humains en 2022 : une approche par les données administratives », 17/10/23.

<https://www.justice.gouv.fr/documentation/etudes-et-statistiques/traité-exploitation-êtres-humains-2022-approche-donnees>

Defensoría del Pueblo, « Qué hacemos », 2023.

<https://www.defensoria.gov.co/web/guest/que-hacemos>

*Policía Nacional de Colombia*, « XI congreso internacional de lucha contra el secuestro y la extorsión », 14/12/22.

<https://www.policia.gov.co/noticia/xi-congreso-internacional-lucha-contra-secuestro-y-extorsion>

*Policía Nacional de Colombia*, « Revista Policía Nacional de Colombia », n° 331, seconde édition, 2022.

Ministère de la Justice colombien, « ¿ Cómo puedo denunciar un caso de violencia en el contexto de la familia ? », 24/05/22.

<https://www.minjusticia.gov.co/programas-co/LegalApp/Paginas/Violencia-intrafamiliar.aspx>

*Defensoría del Pueblo*, « Alerta Temprana N°032-2020 » 17/07/2020.

<https://www.indepaz.org.co/wp-content/uploads/2020/10/AT-N%C2%B0-032-20-ANT-Medell%C3%ADn.pdf>

*Alcaldía mayor de Bogotá*, « Departamento administrativo del servicio civil distrital », 2019.

<https://version2019.serviciocivil.gov.co/portal/transparencia/informacion-interes/glosario/estado-social-de-derecho>

*Policía Nacional de Colombia*, « Revista Buenas Practicas », édition n° 5, octobre 2017.

*Defensoría del Pueblo*, « Julio Luis Balanta Mina », s.d.

<https://www.defensoria.gov.co/web/guest/el-defensor>

Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR), « Colombie : information sur la violence familiale, y compris les lois ; la protection offerte par l'État et les services de soutien offerts aux victimes à Bogotá, à Santiago de Cali et à Medellín (2014-avril 2017) », 04/04/17.

<https://web.archive.archive.unhcr.org/20230519181648/https://www.refworld.org/docid/591614ee4.html>

*Defensoría del Pueblo*, « Organigrama », s.d.

<https://www.defensoria.gov.co/web/guest/organigrama>

*Defensoría del Pueblo*, « La Entidad », s.d.

<https://www.defensoria.gov.co/>

*Defensoría del Pueblo*, « Delegada para Prevención de riesgos y Sistema de Alertas Tempranas », s.d.

<https://alertastempranas.defensoria.gov.co/>

*Personería de Bogotá*, « Historia », s.d.

<https://web.archive.org/web/20141012065550/http://www.personeriaBogotá.gov.co/content/historia>

Site web de la Procuraduría General de la Nación, s.d.

<https://www.procuraduria.gov.co/SedeElectronica/>

*Policía Nacional de Colombia*, « Dirección de Investigación Criminal e Interpol », s.d.

<https://www.policia.gov.co/jefatura-nacional-del-servicio-de-policia/dijin>

Comando General de las Fuerzas Militares, « Gaulas Militares », s.d.

<https://www.cgfm.mil.co/es/gaulas-militares>

*Jurisdicción Especial para la Paz (JEP)*, « Los casos de la JEP », s.d.

<https://www.jep.gov.co/Paginas/casos.aspx>

Site web de la Unidad Nacional de Protección (UNP).

<https://www.unp.gov.co/>

*Unidad Nacional de Protección (UNP)*, « ¿ Quiénes somos ? », s.d.

<https://www.unp.gov.co/la-unp/quienes-somos/>

Unidad Nacional de Protección (UNP), « Portafolio de Servicios y Trámites », s.d.  
<https://www.unp.gov.co/wp-content/uploads/2024/02/GSC-PF-01-V8-Portafolio-de-Servicios-y-Tramites.pdf>

Unidad Nacional de Protección (UNP), « Grupos Regionales de Protección (GURP) », s.d.  
<https://www.unp.gov.co/atencion-y-servicios-a-la-ciudadania/gurp%e2%80%8b/>

Unidad Nacional de Protección (UNP), « Trámites, Otros Procedimientos Administrativo », s.d.  
<https://www.unp.gov.co/atencion-y-servicios-a-la-ciudadania/tramites-otros-procedimientos-administrativos/>

Unidad Nacional de Protección (UNP), « Procedimiento Ordinario del programa de Solicitudes de Protección », s.d.  
<https://www.unp.gov.co/atencion-y-servicios-a-la-ciudadania/procedimiento-ordinario-del-programa-de-solicitudes-de-proteccion/>

Unidad Nacional de Protección, (UNP), « ¿Qué hacemos ? », s.d.  
<https://www.unp.gov.co/la-unp/que-hacemos/>

Site web de la *Unidad para las víctimas* (UARIV).  
<https://www.unidadvictimas.gov.co/es/>

Site web de *Migración Colombia* (Organisme chargé de la gestion de l'immigration en Colombie)  
<https://www.migracioncolombia.gov.co/>

Site officiel de l'Unité de restitution des terres.  
<https://www.urt.gov.co/>

Site web de l'*Instituto Colombiano de Bienestar Familiar* (ICBF).  
<https://www.icbf.gov.co/>

## Organisations internationales

*International Committee of the Red Cross* (ICRC), « The human cost of armed conflicts in Colombia », 03/04/24.  
<https://www.icrc.org/en/document/human-cost-armed-conflicts-colombia>

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) et Gouvernement de Colombie, « Colombia : monitoreo de los territorios con presencia de cultivos de coca 2022 », septembre 2023.  
[https://www.unodc.org/documents/crop-monitoring/Colombia/Colombia\\_Monitoreo\\_2022.pdf](https://www.unodc.org/documents/crop-monitoring/Colombia/Colombia_Monitoreo_2022.pdf)

## Organisations non-gouvernementales

*France Amérique Latine*, « Colombie – Communauté de paix de San José de Apartadó : « Un cri pour vivre » », 17/06/24.  
<https://www.franceameriquelatine.org/colombie-communaute-de-paix-de-san-jose-de-apartado-un-cri-pour-vivre/>

*Fundación Paz & Reconciliación* (Pares), « Shottas y Espartanos: un capítulo más de la guerra eterna que se vive en Buenaventura », 13/03/24.  
<https://www.pares.com.co/post/shottas-y-espartanos-un-cap%C3%ADtulo-m%C3%A1s-de-la-guerra-eterna-que-se-vive-en-buenaventura>

*Elementa DDHH*, « Directorio de líneas de atención a violencias basadas en género Elementa DDHH », 08/03/23.

<https://elementaddhh.org/directorio-de-lineas-atencion-a-violencias-basadas-en-genero-elementa-ddhh/>

*Sisma Mujer*, « Programa integral de garantías para mujeres lideresas y defensoras de derechos humanos (PIGMLD) - Balance Plan de Acción periodo 2019-2022 », novembre 2021.

<https://www.sismamujer.org/wp-content/uploads/2021/12/PIG-WEB.pdf>

*Museo Casa de la Memoria de Medellín - Hacemos Memoria*, « Balas y letras : conflicto urbano y educación », 23/08/16.

<https://hacemosmemoria.org/2016/08/23/balas-y-letras-conflicto-urbano-y-educacion/>

## Médias

*El País*, « Los casos de violencia intrafamiliar en Colombia rompen su récord », 24/06/24.

<https://elpais.com/america-colombia/2024-06-24/los-casos-de-violencia-intrafamiliar-en-colombia-rompen-su-record.html>

*France 24 - Agence France-Presse (AFP)*, « El gobierno de Colombia y el ELN firman en Caracas el primer acuerdo en el proceso de paz », 26/05/24.

<https://www.france24.com/es/minuto-a-minuto/20240526-el-gobierno-de-colombia-y-el-eln-firman-en-caracas-el-primer-acuerdo-en-el-proceso-de-paz>

*Infobae*, « Paz total : Gobierno confirmo fechas para quinto ciclo de negociaciones con disidentes de las Farc, sin Ivan Mordisco », 26/05/24.

<https://www.infobae.com/colombia/2024/05/26/paz-total-gobierno-confirmo-fechas-para-quinto-ciclo-de-negociaciones-con-disidentes-de-las-farc-sin-ivan-mordisco/>

*El País*, « Proceso de paz con el ELN : cese al fuego, secuestro, participacion de la sociedad civil y las claves de los dialogis con el Gobierno de Gustavo Petro », 22/05/24.

<https://elpais.com/america-colombia/2024-05-22/proceso-de-paz-con-el-eln-cese-al-fuego-secuestro-participacion-de-la-sociedad-civil-y-las-claves-de-los-dialogos-con-el-gobierno-de-gustavo-petro.html#>

*Voice of America (VOA)*, « ¿Con quién está negociando el Gobierno de Petro la anhelada paz en Colombia? », 16/05/24.

<https://www.vozdeamerica.com/a/quienes-principales-actores-anhelada-paz-colombia-/7611243.html>

*El Colombiano*, « San José de Apartadó, acosado por la extorsión del Clan del Golfo », 14/05/24

<https://www.elcolombiano.com/antioquia/san-jose-de-apartado-y-derechos-humanos-uraba-denuncian-acoso-por-clan-del-golfo-PK24488968>

*La Croix*, « La Colombie face à l'insécurité et au racket, la tentation de l'autodéfense », le 20/03/24

<https://www.la-croix.com/colombie-face-a-l-insecurite-et-au-racket-la-tentation-de-l-autodefense-20240321>

*El Espectador*, « Clan del Golfo acepta invitacion de Petro para sentarse a une negociacion de paz », 19/03/24.

<https://www.elespectador.com/colombia-20/paz-y-memoria/clan-del-golfo-o-agc-acepta-invitation-de-presidente-petro-para-sentarse-a-una-negociacion-de-paz/>

*El País*, « Expertas sobre la violencia machista : En Colombia hay una guerra contra las mujeres », 24/01/24.

<https://elpais.com/america-colombia/2024-01-28/expertas-sobre-la-violencia-machista-en-colombia-hay-una-guerra-contra-las-mujeres.html>

RFI, « Colombie : « Patrulla purpura », la patrouille dédiée aux violences contre les femmes », 25/11/23.  
<https://www.rfi.fr/fr/am%C3%A9riques/20231125-colombie-patrulla-purpura-la-patrouille-d%C3%A9di%C3%A9e-aux-violences-contre-les-femmes>

*W Radio*, « SIJIN y DIJIN: ¿En qué se diferencian y de qué se encarga cada uno ? », 03/09/23.  
<https://www.wradio.com.co/2023/09/30/sijin-y-dijin-en-que-se-diferencian-y-de-que-se-encarga-cada-uno/>

*Reuters*, « Colombia President-elect Petro names Ivan Velasquez as defense minister », 22/07/22.  
<https://www.reuters.com/world/americas/colombia-president-elect-petro-names-ivan-velasquez-defense-minister-2022-07-22/>

*La Croix*, « La Colombie signe l'accord de paix révisé avec les Farc », 24/11/16.  
<https://www.la-croix.com/Monde/Ameriques/La-Colombie-signe-laccord-paix-revise-avec-Farc-2016-11-24-1200805445>

## Illustrations

*Indepaz*, carte des municipalités affectées par des activités de l'ELN en 2022, février 2024.  
<https://indepaz.org.co/wp-content/uploads/2024/02/CESE-2023-2024-2.pdf>

*Indepaz*, Carte des municipalités affectées par des activités des AGC en 2022, janvier 2024.  
<https://indepaz.org.co/autodefensas-gaitanistas-de-colombia-y-la-paz-total/>

*Indepaz*, Carte montrant la répartition des cas d'extorsion sur le territoire colombien en 2022 et 2023, janvier 2024).  
<https://indepaz.org.co/autodefensas-gaitanistas-de-colombia-y-la-paz-total/>



**Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA)**  
**201, rue Carnot – 94136 Fontenay-sous-Bois Cedex**